



**Thèse Présentée
par Auguste
N'GOUAN Konin
Patrick**

**UNIVERSITE DE PARIS
1- PANTHEON -
SORBONNE**

**FINANCEMENT BUDGETAIRE
ET CROISSANCE ECONOMIQUE
A EN COTE D'IVOIRE**

22 février 2005

02 OCT. 2005

1101.01
NGO
13115



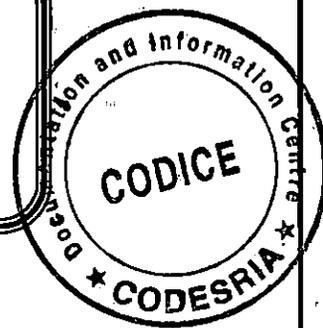
U - PANTHÉON - SORBONNE -
UNIVERSITÉ PARIS 1

UNIVERSITE DE PARIS 1- PANTHEON – SORBONNE
SCIENCES ECONOMIQUES-SCIENCES HUMAINES-SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

N° attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--

**FINANCEMENT BUDGETAIRE
ET CROISSANCE ECONOMIQUE
EN CÔTE D'IVOIRE**



THESE

Pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne
Discipline : Sciences Economiques
(Arrêté du 30 mars 1992)

Présentée et soutenue publiquement par :
N'GOUAN Konin Patrick

Sous la direction de M. le Professeur Xavier GREFFE,
Directeur de l'Ecole Doctorale

Jury

Président : M. Michel VERNIERES, Professeur Emérite,
Université de Paris 1, Panthéon – Sorbonne.

Rapporteurs :

- M. Jacques PERCEBOIS, Professeur Agrégé,
Université de Montpellier 1.
- M. Joseph YAO, Maître de Conférences Agrégé,
Université d'Abidjan – Cocody.

Membre : M. Xavier GREFFE, Professeur Agrégé,
Université de Paris 1, Panthéon – Sorbonne.

Paris, le 22 février 2005

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

L'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

A tous les fonctionnaires et agents de l'Etat d'Afrique.
Puissent-ils disposer de ressources morales et
matérielles suffisantes pour impulser efficacement le
processus de création collective !

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

L'objectif général de la thèse est de proposer les mécanismes permettant à l'Etat d'optimiser le financement de son budget afin de contribuer efficacement à la relance économique et à la lutte contre la pauvreté.

Toutes les étapes de cette thèse nous ont mis face à des épreuves que nous n'aurions pu franchir sans des soutiens multiformes que nous apprécions à leur juste valeur. Dans l'impossibilité de citer, ici, tous ceux qui ont apporté des contributions, nous tenons à remercier tout particulièrement :

- M. le professeur Xavier Greffe, Directeur de l'Ecole Doctorale qui, malgré ses nombreuses charges académiques et administratives, a bien voulu diriger personnellement cette thèse ;
- Mme Elda André, du Secrétariat des Thèses pour sa disponibilité ;
- Messieurs les Professeurs Joseph Yao, Alexandre Assemien, Jacques Pégatienan, Lambert N. Bamba et Mama Ouattara, tous de l'Université d'Abidjan-Cocody, qui ont accepté de faire des lectures critiques de certains chapitres et pour des indications méthodologiques;
- Messieurs Félix N'Zué, N'Dri Kouadio et Timité Morou, respectivement Directeur Général de l'Emploi, Directeur des Statistiques Industrielles et Chef du Service Recherche à l'Agence Nationale de la BCEAO pour leur contribution méthodologique;
- Messieurs Xavier Debrun du Fonds Monétaire International (FMI), Deuro N'Garesseum du Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale (CIRES) et Camara Abdoulaye de la Direction Générale des Impôts (DGI) pour la documentation ;
- Messieurs Joseph Fantcho de l'Université de Montréal, Jean-Charles Ezzo de l'Ecole Nationale de Statistiques et d'Economie Appliquée (ENSEA), Jacques Ezzo Loesse de l'ENSEA et de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, Kaza Séri de la PETROCI, Albert N'Guessan et Patrice Brou du Ministère de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire, Pierre N'Guetsé, Raoul Zuchuon et Serge Lufong du Ministère de l'Economie et des Finances du Cameroun pour les échanges enrichissants et stimulants;
- Des amis et collègues de la Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique (DCPE), de la Comptabilité Nationale, du Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale (CIRES), de la Direction Générale des Impôts (DGI), de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), de la Direction Générale du Plan (DGP), de la Direction Générale du Budget

et des Finances (DGBF) et d'autres structures qui ont mis à notre disposition des données statistiques utiles.

Nous sommes reconnaissant envers le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) qui a financé, en partie, nos premiers travaux de recherche. Nous manifestons également notre gratitude envers le Laboratoire de Modélisation Appliquée aux Trajectoires Institutionnelles et aux Stratégies Socio-économiques (MATISSE) de la Sorbonne qui a subventionné la reproduction de la thèse.

Nous avons une pensée spéciale pour le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique de Côte d'Ivoire, Monsieur Diby Charles, pour son appui moral et matériel.

Nous ne saurions oublier la famille Kaba et tous les amis qui nous ont manifesté leur hospitalité lors de nos séjours de recherche à Paris.

Que le Seigneur, lui-même, bénisse tous ceux que nous n'avons pu citer ici !

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

SOMMAIRE

Pages

Sigles et abréviations	2
Liste des tableaux	3
Liste des graphiques	4
Introduction générale	5
Problématique	
Objectifs et hypothèses	9
Justifications du plan	10
Principaux résultats et recommandations	12
Principaux résultats de la thèse	12
Recommandations	16
Première partie : Le budget et la croissance économique : approches théorique et pratique	20
Chapitre I : Financement budgétaire et croissance économique : considérations théoriques et empiriques	23
Chapitre II : Evolution du financement budgétaire et de la croissance économique en Côte d'Ivoire	45
Chapitre III : Appréciation du financement du budget ivoirien en rapport avec les objectifs de croissance économique	68
Deuxième partie : Transmission du financement budgétaire à la croissance économique par les dépenses publiques	92
Chapitre IV: Impact des dépenses publiques sur la croissance économique en Afrique: une étude de panel	94
Chapitre V : Effets des dépenses publiques et du solde budgétaire sur les objectifs de croissance en Côte d'Ivoire: une étude économétrique	112
Chapitre VI : Transmission des dépenses publiques par les facteurs et moteurs de la croissance ivoirienne	131
Troisième partie : Optimisation du financement budgétaire pour une croissance équilibrée en Côte d'Ivoire	152
Chapitre VII : Estimation du niveau optimal de dépense publique et de pression fiscale par calibrage du modèle de R. Barro	154
Chapitre VIII : Accroissement de la performance du système fiscal ivoirien	170
Chapitre IX : Accroissement de la performance des portefeuilles de l'Etat	193
Conclusion générale	209
Bibliographie	219
Annexes	231

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD : Banque Africaine de Développement
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAA : Caisse Autonome d'Amortissement
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEPICI : Centre de Promotion des Investissements de Côte d'Ivoire
DCPE : Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique
DGBF : Direction Générale du Budget et des Finances
DGD : Direction Générale des Douanes
DGI : Direction Générale des Impôts
DGTCP : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPP : Direction des participations et de la Privatisation
DSRP : Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
FASR : Facilités pour l'Ajustement Structurel et la Relance
FMI : Fonds Monétaire International
ICOR : Incremental Capital Output Ratio
IDH : Indice du Développement Humain
INS : Institut National de la Statistique
PAS : Programme d'Ajustement Structurel
PASCO : Programme d'Ajustement Sectoriel-compétitivité
PASFI : Programme d'Ajustement du Secteur Financier
PADESFI : Programme d'Ajustement et de Développement du Secteur Financier
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE : Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
SODE : Société d'Etat
SPFP : Société à Participation Financière Publique
TEC : Tarif Extérieur Commun
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Pages

Tableau 1 : Séquences des réformes en matière d'ajustement structurel.....	34
Tableau 2 : Résultats synthétiques en Afrique Subsaharienne après plus de 15 ans de PAS.....	35
Tableau 3 : Différents accords conclus avec le Club de Londres.....	54
Tableau 4 : Transferts nets effectués à destination des institutions de Bretton woods	56
Tableau 5 : Performance de la TVA dans les pays de l'UEMOA en 1998.....	74
Tableau 6 : Coûts prévisionnels d'impôts divers.....	75
Tableau 7 : Coûts des exonérations douanières.....	77
Tableau 8: Produits des privatisations réalisées de 1992 à 2001.....	81
Tableau 9 : Classification des pays dans le plan factoriel.....	98
Tableau 10 : Régression du PIB/tête sur les dépenses budgétaires dans le groupe 1...	100
Tableau 11 : Régression du PIB/tête sur les dépenses budgétaires dans le groupe 2...	101
Tableau 12 : Régression du PIB/tête sur les dépenses budgétaires dans le groupe 3	103
Tableau 13 : Régression du PIB/tête sur les dépenses budgétaires dans l'ensemble des pays.....	104
Tableau 14 : Effets des dépenses publiques sur le PIB/tête par groupe de pays.....	109
Tableau 15 : Tests ADF de stationnarité des valeurs au seuil de 5%.....	114
Tableau 16 : Coefficients des variables de dépense publique à long terme.....	115
Tableau 17 : Coefficients des variables de dépense publique à court terme.....	116
Tableau 18 : Calcul de l'ICOR moyen sur la période 1994-1999.....	119
Tableau 19: Projection de taux de croissance de l'investissement public requis pour la période 2004-2008.....	120
Tableau 20: Paramètres pour le calibrage du modèle de Barro.....	166
Tableau 21: Taux de pression fiscale à travers le monde.....	168
Tableau 22: Elasticités automatiques des principaux ivoiriens (1983-2002).....	172
Tableau 23 : Elasticités automatiques des principaux ivoiriens (1983-2002).....	174
Tableau 24 : Elasticités des principaux ivoiriens (1983-2002).....	176
Tableau 25 : Taux d'intérêts et bénéfices réalisés par le système bancaire ivoirien....	199
Tableau 26 : Analyse comparative des coûts des emprunts TPCI.....	200

LISTE DES GRAPHIQUES

Pages

Graphique 1 : Courbe de Laffer de l'impôt-inflation.....	28
Graphique 2 : Evolution des grandes natures d'impôts	70
Graphique 3 : Niveau des recettes fiscales a cours de la dernière décennie.....	72
Graphique 4: Taux de croissance du PIB, de l'investissement et de la dette publique... ..	83
Graphique 5 : Représentations des variables sur les axes factoriels 1 et 2.....	96
Graphique 6 : Dépenses de consommation et d'investissement publics en % du PIB par groupe de pays.....	107
Graphique 7 : Evolution du PIB par tête de la Côte d'Ivoire de 1970 à 2001.....	113
Graphique 8 : Cycles des séries BCF et soldes BOC.....	122
Graphique 9: Evolution des déficits cyclique et structurel de 1976 à 2002.....	126
Graphique 10: Productions effective et potentielle de 1975 à 1999.....	127
Graphique 11 : Impulsion budgétaire de 1975 à 2002.....	129
Graphique 12 : Programme d'investissements publics de 1995 à 2002.....	132
Graphique 13 : Programme d'investissements publics pour le développement économique	136
Graphique 14: Parts de FBCF dans le BTP réalisés par agents économiques	138
Graphique 15 : Programme d'investissements publics pour le soutien au développement économique.....	139
Graphique 16 : : Programme d'investissements publics pour le soutien au développement Socio-culturel.....	147
Graphique 17: Croissance économique et taille de l'Etat.....	160
Graphique 18: Evolution du ratio des dépenses publiques sur le PIB de 1960 à 2001... ..	162
Graphique 19: Pression fiscale optimale et croissance équilibrée en Côte d'Ivoire... ..	167

INTRODUCTION GENERALE

L'Etat, en tant qu'agent économique, contribue à l'atteinte des objectifs macroéconomiques, à savoir le plein emploi, la stabilité des prix et les équilibres interne et externe. En effet, l'intervention de l'Etat, à travers ses rôles microéconomique (allocation, répartition) et macroéconomique (stabilisation), et les modalités de leur financement, ont des incidences sur les objectifs macroéconomiques, notamment sur le taux de croissance, objet de la présente étude sur la Côte d'Ivoire.

Il convient donc de présenter la problématique centrale de cette thèse, les objectifs et hypothèses de recherche, le plan suivi et les principaux résultats et recommandations.

1 - Problématique

L'un des constats, dans l'histoire macroéconomique de la Côte d'Ivoire, est que la satisfaction au besoin de financement du secteur public a permis des niveaux élevés de consommation et d'investissement publics représentant, en moyenne, respectivement 16% et 11% du PIB de 1960 à 1978 et le taux de croissance réel de l'économie était de 7% en moyenne sur la période. A partir de 1979, en revanche, la rareté des ressources publiques se manifeste par une chute de l'investissement public qui est pratiquement divisé par trois pour représenter seulement 4% du PIB de 1984 à 2003 et une compression drastique de la consommation publique (malgré sa rigidité à la baisse), à 10% du PIB de 1994 à 2003. Le taux de croissance économique oscille autour de 0% de 1984 à 2003, hormis la parenthèse de croissance de 5,5% en moyenne de 1994 à 1998 consécutive à la dévaluation de la monnaie, le Franc CFA. Ce constat amène à soupçonner l'existence d'une certaine relation entre les dépenses publiques, leur financement et la croissance économique en Côte d'Ivoire.

La recherche d'un lien entre les finances publiques et la croissance économique présente des enjeux économiques voire politiques importants dans les économies modernes. En effet, les dépenses publiques, la fiscalité et le solde budgétaire exercent une influence sur la croissance, l'inflation et le taux de change, pouvant donner lieu à des effets d'éviction ou d'entraînement. Cependant, la

nouvelle macroéconomie classique redoute plutôt les effets d'éviction dus à des niveaux élevés de dépenses publiques et de fiscalité. Leur prévention se traduit par la recherche d'un équilibre budgétaire ou, à défaut, d'un déficit soutenable dans la plupart des pays. Ainsi, la loi de finances de 1997 des Etats-Unis d'Amérique proscrit le déficit budgétaire⁽¹⁾ et le traité de Maastricht limite le déficit de chaque pays membre de l'Union Européenne à 3 % de son PIB. Les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vertu de l'Acte additionnel n°03/2003 modifiant l'acte additionnel n°4/99 du 8 décembre 1999 portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats, ont défini des critères de convergence dont les principaux sont un déficit budgétaire inférieur à 3 % du PIB⁽²⁾, un taux de pression fiscale supérieur à 17 %, une dette publique inférieure à 70 % du PIB, un taux d'inflation annuel inférieur à 3% et une non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements.

En Côte d'Ivoire, l'Etat a été promoteur d'investissement et de développement durant les deux premières décennies des indépendances (1960 à 1980). Cependant, depuis le début des années 80, il a été obligé de réduire sensiblement ses interventions et, donc, le financement public dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. En dépit des efforts d'ajustement structurel, il persiste des problèmes de financement général de l'économie, d'endettement et de pauvreté liés à la crise économique qui prévaut depuis la fin des années 70, malgré la courte période d'expansion de 1994 à 1998 consécutive à la dévaluation de 1994. Cette crise économique, aux dimensions socio-politiques, a pris une tournure particulière avec le coup d'état de décembre 1999 et la guerre intervenue en septembre 2002. L'impact économique et social de cette guerre est énorme. Selon les Autorités ivoiriennes, le taux de croissance réel est descendu à -1,6% en 2002 et à -1,8% en 2003. Le seuil de pauvreté projeté a augmenté de cinq points en passant de 38% avant la guerre à 43% après la guerre, selon la Banque Mondiale (2003).

La situation actuelle de l'économie ivoirienne se caractérise par des excès d'offres sur les marchés de l'emploi, des biens et services et de la monnaie constatables à travers les niveaux élevés du chômage et de la sous-consommation pendant que le secteur bancaire est surliquide. Cette situation paradoxale traduit une double contrainte de financement qui pèse sur l'économie ivoirienne :

⁽¹⁾ Cf. Bougrine (2000): *Fiscal policy and the current crisis: are budget deficits a cause, a consequence or a remedy?* Edward Elgar Bulding Ltd, Cheltenham, UK ; Northampton, M.A., USA

⁽²⁾ A l'instar de l'Union Européenne

- une aversion prononcée des banques au risque, pour raison de hasard moral voire de sélection adverse; d'où le rationnement du crédit, avec pour conséquence, la surliquidité du système bancaire face à un besoin de financement de l'économie chroniquement insatisfait ;
- un financement de la balance des paiements soumis à des contraintes sévères pour cause d'aléa moral, comme dans la plupart des pays du Tiers monde (Cohen, 1991).

Dans ces conditions, l'ajustement vers l'équilibre de plein emploi, ne pouvant se faire aisément en raison de la rigidité des prix et des salaires, n'est il pas opportun de s'orienter vers un ajustement par les quantités à travers un accroissement de la demande globale ?

Par ailleurs, la théorie récente de la croissance endogène montre que les différentes formes d'accumulation du capital (physique, humain et public) et le progrès technique lui-même, sont fortement influencés par la politique budgétaire dans le sens de la croissance. On peut même noter, avec Guellec et Ralle (2003, p.104), que « parmi les chercheurs ayant construit ces modèles, se trouvent des partisans convaincus de l'offre » comme Lucas (1988) et Barro (1990, 2000) qui démontrent, respectivement, les rôles du capital humain et du capital public dans le processus de croissance. En outre, il est de plus en plus établi la relation entre la qualité des institutions, la stabilité politique, les niveaux des investissements et la croissance économique, par exemple chez Alésina et Perotti (1994) et Mauro (1995). Enfin, depuis le milieu des années 90, les FRPC (Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance) et le DSRP (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté), classent, parmi les priorités, les dépenses sociales ciblées et les dépenses d'infrastructures. Par exemple, le niveau des infrastructures économiques procure un avantage comparatif favorisant la compétitivité de l'économie ivoirienne par rapport à celles des autres pays de l'UEMOA. Or, les infrastructures économiques ont besoin d'être rénovées et renforcées ; toutes choses qui reposent sur une politique budgétaire hardie.

Tout ce qui précède justifie l'importance des dépenses publiques et, de manière générale, le rôle primordial de l'Etat devant l'urgence à recréer les conditions favorables à la reprise de la croissance économique. Cette intervention de l'Etat, par le budget, requiert un financement public conséquent. Cependant, la politique financière de l'Etat ivoirien est soumise à des contraintes, dont :

- la politique monétaire restrictive de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine);
- la suppression, depuis janvier 2002, des concours de la Banque Centrale au Trésor Public, en vue de préserver l'indépendance de cette institution ;
- la politique budgétaire restrictive inscrite dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA;
- les mesures déflationnistes contenues dans les PAS mis en place par les autorités ivoiriennes avec la collaboration des institutions de Bretton Woods.

Face à une telle situation, l'Etat ivoirien cherche à desserrer ses contraintes financières en ayant souvent recours à des solutions ponctuelles comme le rééchelonnement de la dette, la recherche de l'éligibilité à l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très endettés) et la recherche de l'équilibre budgétaire. En arrière plan de cette politique, transparait l'idée que l'épargne budgétaire pourrait rassurer la communauté financière internationale et redonner confiance aux investisseurs. Cependant, fait remarquer Stiglitz (2003, p. 89) : « rien n'inspire davantage confiance que la croissance. Si [...] les déficits stimulent l'économie, il s'en suit qu'ils sont le meilleur moyen de rétablir la confiance, pourvu qu'ils soient modérés et conçus pour disparaître dès que l'économie aura retrouvé la santé ». Ainsi, un solde public soutenable (Chouraqui et al. 1990) voire négatif (Bougrine, 2000) peut être assumé sous réserve d'une meilleure qualité des dépenses publiques et d'une plus grande efficacité de leur financement par l'emprunt ou par l'impôt. Toutefois, la politique actuelle d'endettement de la Côte d'Ivoire présente des faiblesses relevées par Assémien (1994), car l'effet levier n'est pas toujours évident. Le système fiscal, en dépit des reformes introduites annuellement depuis 1990, n'a pas encore atteint la performance requise en termes de rendement et d'efficacité, au niveau général selon Grandcolas (1995) et sectoriel selon Gbaka (2002), Kacou (2003)...

Dès lors, dans le contexte économique actuel, caractérisé par l'incertitude, l'instabilité macroéconomique et les politiques monétaires et budgétaires restrictives imposées par l'UEMOA et les programmes d'ajustement structurel, on peut s'interroger sur la marge de manœuvre dont dispose encore l'Etat ivoirien pour mener une politique budgétaire expansionniste et même prendre un risque de déficit soutenable en vue de relancer la croissance économique. C'est la question centrale que cette thèse s'attache à examiner.

2 – Objectifs, hypothèses et méthodologie de recherche

L'objectif général de cette thèse est de rechercher les conditions de financement efficace du budget de l'Etat pour une relance rapide de l'économie ivoirienne.

L'efficacité est l'aptitude à faire une allocation de ses ressources rares de sorte à en tirer le maximum. En matière de politique économique, l'efficacité, peut se comprendre, au premier niveau, comme l'affectation de chaque instrument à l'objectif macroéconomique pour lequel il est le mieux adapté. En général, la politique budgétaire est considérée comme plus efficace dans la recherche de l'équilibre interne pendant que les politiques monétaire et de taux de change sont plutôt recommandées pour l'objectif d'équilibre externe. Dans le domaine de l'équilibre interne, les objectifs poursuivis sont l'équilibre budgétaire, la lutte contre l'inflation et la promotion de la croissance. Dans le cadre de cette étude, la priorité revient à la promotion de la croissance économique pour des raisons invoquées plus haut. Le financement budgétaire sera donc considéré comme efficace s'il contribue à promouvoir la croissance et à lutter contre la pauvreté. L'objectif général est précisé par trois objectifs spécifiques:

- montrer qu'en Afrique et notamment en Côte d'Ivoire, le financement budgétaire exerce un effet d'entraînement (crowding in) par son impact positif sur les objectifs de croissance;
- présenter les mécanismes de transmission du financement budgétaire à la croissance économique;
- indiquer les possibilités d'optimisation du financement budgétaire dans la perspective d'une croissance équilibrée.

Les trois objectifs spécifiques sont soutenus respectivement par les trois hypothèses ci-dessous que nous testerons de la manière suivante:

- Hypothèse 1 : En l'absence d'un secteur privé disposé à prendre suffisamment de risque pour assurer la croissance de l'économie ivoirienne en crise, l'Etat peut mener, à court terme, une politique budgétaire expansionniste de relance économique et de lutte contre la pauvreté ; sans créer d'effet d'éviction.

Le test de cette hypothèse se fera d'abord par l'analyse factorielle, en particulier l'analyse en composantes principales (ACP) pour établir une classification des pays en fonction des agrégats de dépenses publiques et ceux de croissance. Ensuite, interviendront des estimations économétriques à partir de données de panel de 40 pays africains et de séries

chronologiques sur l'économie ivoirienne. Il s'agira, dans chaque cas, de régresser le PIB par tête sur les variables budgétaires de dépenses, à savoir la consommation, l'investissement et la dette publique.

- Hypothèse 2 : Les facteurs et moteurs de la croissance constituent les canaux par lesquels les dépenses publiques se transmettent au PIB. Pour tester cette hypothèse, nous procéderons par une analyse conjoncturelle des relations entre les fluctuations des soldes publics et celles de la balance courante puis celles de la production potentielle. Les calculs de corrélations, le filtre de Hodrick-Prescott et les tests de causalité de Granger seront utilisés à cet effet.
- Hypothèse 3: L'économie ivoirienne se trouve loin du sentier de croissance équilibrée pendant que les ressources publiques ne sont pas mobilisées de manière efficace. Pour retrouver le sentier de croissance équilibrée, l'Etat dispose d'une marge de manœuvre pour optimiser le financement de son budget et procurer un financement public de la croissance économique. Le test de cette hypothèse se fera par un calibrage numérique du modèle de croissance endogène de R. Barro appliqué à la Côte d'Ivoire. Ensuite des études économétriques seront faites pour mesurer l'élasticité du système fiscal. Enfin des analyses statistiques permettront d'apprécier les méthodes de mobilisation des ressources non fiscales de l'Etat.

Le logiciel Stata est utilisé pour les calculs sur les données transversales en Afrique et l'analyse en composantes principales (ACP). Les logiciels Excel 2000 et Eviews 4 permettent de faire les différentes régressions économétriques ainsi que les différents tests pour les calculs de certains coefficients statistiques.

3- Justifications du plan

L'objectif général de l'étude est la recherche d'un financement optimal du budget de l'Etat, en vue de permettre à l'économie ivoirienne de retrouver un sentier de croissance équilibrée. Par rapport aux objectifs spécifiques et aux hypothèses sous jacentes, l'étude est organisée en trois parties :

La première partie porte sur la problématique de la politique budgétaire et de la croissance économique. Dans cette partie, il s'agit de faire la synthèse, d'un point de vue théorique comme pratique, de l'apport de la politique budgétaire à la promotion de la croissance économique en Afrique en général et, en Côte d'Ivoire, en particulier. Ainsi, le premier chapitre, qui est une revue de littérature économique, fait une synthèse du débat théorique contemporain sur l'incidence du financement des opérations et du solde budgétaires sur la croissance économique. De la controverse théorique, transparaissent des points de repères sur le rôle de la politique budgétaire en Afrique et la revue de littérature empirique relative à la Côte d'Ivoire. Le chapitre II présente l'évolution du financement budgétaire et de la croissance en Côte d'Ivoire. Il montre que la croissance économique est intimement liée à la politique financière menée par l'Etat en matière de dépenses publiques, d'imposition et d'endettement. Le chapitre III est une évaluation critique de l'efficacité des modes de financement budgétaire sur la croissance économique en Côte d'Ivoire. L'étude porte sur le rendement et l'efficacité du système fiscal, ainsi que l'efficacité des autres modes de financement budgétaire en rapport avec l'objectif de croissance économique.

La deuxième partie de la thèse consiste à faire une analyse empirique des mécanismes de transmission du financement budgétaire à la croissance économique. Le chapitre IV est un essai de vérification de l'hypothèse selon laquelle les dépenses publiques ont un impact positif sur la croissance en Afrique. L'objectif est de démontrer que la différence de niveau de développement des pays africains peut, en partie, s'expliquer par la différence d'efficacité dans la transmission de l'impact des dépenses publiques au revenu par tête. Le chapitre V est consacré, en particulier, à l'étude de l'impact des dépenses publiques et du solde budgétaire sur la croissance ivoirienne. Le chapitre VI présente l'influence des dépenses publiques sur les secteurs moteurs et les branches motrices de l'économie ivoirienne.

La troisième partie de la thèse a pour principal objectif de rechercher une optimisation du financement budgétaire en rapport avec les objectifs de croissance économique. Le chapitre VII est consacré à la recherche de l'articulation des niveaux optima de dépenses publiques et de pression fiscale, permettant d'atteindre un sentier de croissance équilibrée en Côte d'Ivoire. Le chapitre VIII recherche des voies d'amélioration du rendement et de l'efficacité du système fiscal ivoirien par le calcul de l'élasticité des différents impôts et l'analyse des possibilités offertes par la réforme fiscale pour promouvoir la croissance économique. Enfin, le chapitre XIX est orienté vers une recherche de performance des portefeuilles des titres publics en vue du financement budgétaire et de la croissance économique.

PRINCIPAUX RESULTATS OBTENUS ET RECOMMANDATIONS

Les résultats majeurs et les recommandations découlant de la thèse sont exposés ci-dessous:

I- Principaux résultats de l'étude

La première partie, consistant à faire l'état des lieux en matière de financement budgétaire et de croissance, au plan théorique et pratique, donne les résultats suivants :

- 1- Par rapport au lien entre finances publiques et croissance économique, la littérature théorique laisse apparaître quelques divergences entre deux courants de pensée que l'on peut schématiquement rapprocher des nouvelles macroéconomies classique et keynésienne. Toutefois, un consensus se dégage sur les rôles macroéconomique (stabilisation) et microéconomique (allocation et redistribution) de l'Etat. Bien plus, la théorie récente de la croissance endogène réhabilite le rôle du secteur public dans la croissance économique à travers l'accumulation du capital public qui participe à l'accumulation du capital dans son assertion la plus large.
- 2- En matière de politique économique, les programmes d'ajustement structurel (PAS) ont donné des résultats mitigés au niveau général et peu satisfaisants par rapport à l'objectif de croissance. Le taux de croissance réel par habitant est inférieur à l'unité en Afrique subsaharienne depuis plus de vingt ans. La Côte d'Ivoire ne fait pas exception à la règle. Les PAS ont permis d'obtenir un relatif équilibre des finances publiques, une maîtrise de l'inflation et un assainissement du secteur financier qui ont donné un déficit budgétaire inférieur à 3% du PIB et un taux d'inflation proche de 3%. Toutefois, hormis la courte période de reprise économique (1994-1998) consécutive à la dévaluation de 1994, le taux de croissance moyen est pratiquement nul de 1980 à 2004.
- 3- Il apparaît un lien étroit entre les politiques publiques et la croissance économique en Côte d'Ivoire. Cependant, le financement budgétaire n'a pas été efficace. Malgré les réformes entreprises depuis 1990, le système fiscal n'a pas encore atteint la performance attendue au double plan du rendement et de l'efficacité. La dette publique (en particulier sa composante extérieure) a un taux de croissance supérieur à ceux du PIB et des investissements. Son taux d'accroissement se situe toujours au-dessus de ceux des valeurs ajoutées sectorielles

(agriculture, industrie et service). Tout ceci ne permet pas de déceler un effet de levier, mais, au contraire, un financement à perte de la croissance (debt overhang). Pour gérer la crise financière, l'Etat a obtenu des réaménagements de sa dette par des rééchelonnements qui ont allégé le service de la dette sans en réduire l'encours.

La deuxième partie de la thèse a consisté à étudier les mécanismes de transmission du financement budgétaire à la croissance économique. Les principaux résultats sont:

- 4 La répartition de 40 pays africains, issue de l'analyse factorielle, en particulier de l'analyse en composantes principales (ACP), permet de faire une classification en trois groupes sur la base d'agrégats macroéconomiques : les économies les plus fortes (groupe 1), les économies intermédiaires (groupe 2) et les économies les plus faibles (groupe 3).
- 5- L'ACP indique également que les conditions initiales (situation géographique, environnement naturel, économique et institutionnel) expliquent, en grande partie, les différences de niveaux de croissance et de développement entre les pays africains. Les dotations des pays en ressources énergétiques (pétrole, gaz naturel), minières, agricoles et en espace maritime constituent des avantages comparatifs indéniables. La stabilité politique apparaît comme un facteur clé de performance économique.
- 6- L'analyse des données de panels de 40 pays africains et l'estimation empirique montrent que, pour l'ensemble de l'échantillon, la consommation publique et l'investissement public exercent des effets positifs sur le PIB par tête à hauteur, respectivement de 28,2% et 7,2% pendant que la dette publique, elle, l'affecte négativement, avec un coefficient de -33%.
- 7- L'étude révèle également que la sensibilité du revenu national par tête à la variation des dépenses publiques (notamment l'investissement public) est de plus en plus forte lorsque le pays se développe. Dans le groupe 1, les élasticités du revenu par tête à la consommation publique et à l'investissement public sont de 40% et 30%.

Dans le groupe 2, elles sont de 47% et 14%. Dans le groupe 3, elles ne sont que de 30% et de 9%. Cette transmission plus rapide de l'effet multiplicateur de la dépense publique dans les économies les plus fortes est due à leur plus grande flexibilité. Tandis que dans les pays les moins avancés d'Afrique, le revenu per capita est plutôt sensible à la variation de la

consommation publique et la transmission des effets des dépenses publiques est plus faible à cause de multiples rigidités.

8- En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, l'analyse conjoncturelle, sur la période de 1970 à 2001, du besoin de financement du secteur public et de la balance des opérations courantes montre que ces deux variables sont procycliques. Ce résultat est confirmé par le coefficient de corrélation de 76%. Bien plus, le test de Granger (avec un retard) suggère que la causalité va du déficit externe (balance courante) vers l'interne (finances publiques); contrairement au modèle des « déficits jumeaux ».

9- Le solde conjoncturel et la production effective sont procycliques; mais le déficit structurel et la production potentielle, quoique tous deux sensibles aux chocs internes et externes, restent indépendants. L'impulsion budgétaire est nulle car le déficit budgétaire n'a pas d'incidence réelle et durable sur la production. Le déficit budgétaire est davantage compensé par l'épargne du reste du monde que par l'épargne privée nationale

10- L'estimation d'un modèle de croissance de long terme sur la période de 1978 à 2001 montre que la consommation publique, l'investissement public et la dévaluation de 1994 (intervenant comme variable muette) ont des effets positifs sur la croissance du PIB par tête, avec des coefficients de 59%, 7% et 9%. La dette publique a un impact négatif de 12,6%. A court terme, les coefficients de la consommation publique et de l'investissement public sont de 29% et 4,8% et la dette publique n'est pas significative. Les effets des dépenses publiques sur le revenu par tête sont donc plus puissants à long terme qu'à court terme.

11- On note une corrélation forte et positive entre les investissements publics et privés (83%) et les seconds sont Granger causes des premiers. Ce résultat fait penser à la loi de Wagner établissant une causalité entre le développement d'un pays et l'accroissement relatif des dépenses publiques. En retour, les projections faites par la

Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique montrent qu'il faut un taux d'accroissement annuel moyen de 17% d'investissement public pour atteindre les objectifs de croissance économique de 3,6% en 2005, 4,3% en 2006; 4,9% en 2006 et 5,2% en 2008.

12-Par ailleurs, les dépenses publiques agissent positivement sur les branches motrices des secteurs primaire et tertiaire (infrastructures économiques, transport et énergie). Le désengagement de l'Etat de certaines branches motrices du secteur secondaire (bâtiment et travaux publics, textile...) apparaît comme l'une des causes du blocage industriel des vingt dernières années, avec des conséquences néfastes sur la croissance en général. En effet, les cessions d'actifs de l'Etat, à l'occasion des privatisations et des liquidations, n'ont pas permis d'atteindre les objectifs initialement fixés, à savoir: la mobilisation de ressources publiques, la modernisation de l'appareil de production, la stimulation de la concurrence, la relance de la croissance et les créations d'emplois.

13-En plus des dépenses publiques, les programmes de lutte contre la pauvreté (notamment en matière d'urbanisme, d'éducation et d'infrastructures sociales) constituent également des voies de transmission du financement budgétaire à la croissance.

Au regard de l'impact positif du financement budgétaire sur la croissance et la lutte contre la pauvreté, la troisième partie de la thèse recherche les voies d'une optimisation des ressources publiques permettant à l'économie ivoirienne d'atteindre l'état régulier.

14 L'étude empirique, par calibrage numérique, du modèle de croissance endogène de Robert J. Barro (1990) adapté à l'économie ivoirienne, donne un taux de pression fiscale optimale de 21,4 % et un taux de croissance équilibré par tête de 4,2%. Or le taux de pression fiscale, au cours de la dernière décennie, oscille autour de 16,5 % pour un taux de croissance du PIB négatif depuis 2001 et qui s'établit à -1,8% en 2003. L'économie ivoirienne est donc loin d'un sentier de croissance équilibrée; Pour y arriver, l'Etat devra procéder à une augmentation de la pression fiscale d'au moins 5 points en vue de financer des

dépenses publiques productives. Mais, compte tenu de la situation particulièrement difficile du secteur privé en raison de la crise socio politique, l'Etat ne saurait compter uniquement sur les recettes fiscales. Il devra recourir à d'autres sources de financement du budget, pourvu que le ratio recettes publiques/PIB soit égal à 21,4%.

15- Le système fiscal actuel n'est pas optimal mais, à la suite des différentes mesures de réforme, il est devenu plus élastique qu'il ne l'était il y a vingt ans. Les élasticités globale et

automatique de l'ensemble du système fiscal se situent, aujourd'hui, au-dessus de l'unité. Il se prête donc à des mesures de politique économique. Toutefois, il convient de remarquer que si les impôts directs sont très élastiques en raison de leur assiette relativement facile à identifier, les impôts indirects (en particulier la TVA) ne le sont pas, ce qui entrave la performance du système fiscal.

16- Outre les recettes fiscales, l'Etat peut mobiliser des ressources nationales pour apurer la dette intérieure, prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés et contribuer à la relance économique. Il peut continuer d'accroître la performance des titres publics au fil des émissions. Par exemple, les emprunts publics étaient à 9% 1999-2002, 7% 2003-2005 et 6,5% 2003-2006 et les taux de sortie sont de 7,48% en 2003 contre 8,5% en 2002 et 11,62% en 1999. La poursuite de cette tendance peut permettre à l'Etat de recycler une partie de la surliquidité bancaire, estimée à plus 400 milliards de FCFA.

Les résultats de l'étude suggèrent quelques recommandations.

II- Recommandations

Les recommandations portent sur les conditions d'une plus grande efficacité de la mobilisation du financement budgétaire et de sa transmission à la croissance.

- 1- L'environnement économique et institutionnel étant un déterminant essentiel de la croissance économique, l'Etat devrait tout mettre en œuvre pour assurer la stabilité macroéconomique et politique, la solidité des institutions et la promotion de la bonne gouvernance.
- 2- La priorité en matière de politique économique a été, pendant près de vingt cinq ans, l'équilibre budgétaire. Les conséquences sont l'absence de croissance et la recrudescence de la pauvreté. Il apparaît opportun de réorienter la politique économique en fixant comme nouvelle priorité, la croissance et la lutte contre la pauvreté quelles qu'en soient les contraintes.
- 3- Les dépenses publiques se révèlent être un puissant facteur de croissance à court et long terme. Les rigidités qui freinent la vitesse de leur transmission aux facteurs et sources de la croissance économique doivent être cernées et éliminées.

- 4- Les entreprises publiques, au lieu d'être privatisées ou liquidées dans des conditions non optimales, doivent demeurer dans le patrimoine public mais, avec un système de gestion respectant les critères d'efficacité et d'efficience. De nouvelles dispositions devront donc être prévues au niveau du recrutement des dirigeants et du management.
- 5- L'Etat peut améliorer l'efficacité de l'emprunt extérieur en matière de financement des investissements et de la croissance à condition que des dispositions soient prises pour harmoniser les procédures des dépenses publiques et celles des bailleurs de fonds.
- 6- Renforcer la réforme fiscale dans les directions suivantes :
 - a. au niveau du rendement : augmenter la pression fiscale de cinq points, en particulier, par l'élargissement de l'assiette ; ce qui requiert une politique plus dynamique d'identification exhaustive du potentiel fiscal, une lutte plus active contre l'évasion et la fraude fiscale, une technique plus rationnelle de détermination des coûts de gestion de la fiscalité et de mise en œuvre de nouvelles mesures de réforme fiscale, une démarche des autorités ivoiriennes en vue de la révision du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO...
 - b. au niveau de l'efficacité : mesurer, au cas par cas, l'impact réel des mesures fiscales sur la compétitivité, l'investissement privé et la croissance économique.
 - c. au niveau de l'équité : s'assurer que les mesures fiscales permettent de respecter les règles d'équité verticale et horizontale.
- 7- Revoir la politique d'endettement par des efforts pour obtenir des emprunts concessionnels, diversifier les créanciers et rechercher des allocations plus efficaces des fonds d'emprunt.
- 8 Revoir la politique monétaire restrictive menée par l'UEMOA en faveur d'une politique de détente du crédit pour financer le budget de l'Etat et, de manière générale, l'économie. Dans ce sens, les avances statutaires de la Banque Centrale au Trésor Public, supprimées depuis janvier 2002, devraient être réinstaurées. L'accroissement de l'offre de monnaie, dans le cas présent, se justifie par deux raisons :
 - a- Transformer l'épargne « oisive » du système bancaire en investissement productif.
 - b- Prendre une précaution supplémentaire de politique économique pour compenser une éventuelle perte de croissance consécutive à l'élévation de la pression fiscale. En

principe, la pression fiscale n'étant pas saturée, on peut encore l'augmenter pour financer le budget de l'Etat en vue de la croissance. Mais, pour prévenir tout éventuel effet de freinage de la croissance se traduisant par un affaissement des courbes IS et LM, un accroissement de l'offre de monnaie est conseillé.

- 9- Etablir une connexion entre la gestion budgétaire et la gestion de trésorerie afin de prévenir les tensions de trésorerie qui allongent le circuit des dépenses publiques et alourdissent les arriérés de paiements et, de manière générale, améliorer l'ingénierie financière du Trésor Public Ivoirien par le renforcement de ses capacités humaines et institutionnelles en vue de lui permettre d'intervenir plus efficacement sur les marchés des capitaux étrangers.

Au total, face à la crise de financement de l'économie ivoirienne, la thèse montre, au risque d'une friction avec le paradigme dominant constitué par la connexion entre le monétarisme, l'économie de l'offre et la nouvelle macroéconomie classique, que dans les conditions actuelles, une politique économique expansionniste en vue de relancer la croissance est possible et souhaitable en Côte d'Ivoire. Le financement d'une telle politique réside dans l'optimisation des ressources fiscales et non fiscales.

Par voie de conséquence, les perspectives de recherche suivantes ont besoin d'être approfondies :

1 – En matière de politique budgétaire.

- la réallocation des dépenses budgétaires vers des destinations plus productives ;
- le réajustement de la réforme fiscale dans cette période de crise en vue d'accroître le rendement, l'efficacité et l'équité.
- l'amélioration des effets des facteurs institutionnels (gouvernance, stabilité politique ...) sur la croissance en Côte d'Ivoire.

2- En matière de politique monétaire.

Une politique budgétaire expansionniste appelle une politique monétaire appropriée. Il convient donc de prospecter les diverses voies de transmission de la monnaie à la croissance en Côte d'Ivoire et dans l'UEMOA : taux de l'intérêt, crédit net à l'Etat et crédit à l'économie, effet de richesse, ratio « q » de Tobin, asymétrie de l'information etc.

Enfin, l'intervention du Trésor Public sur le marché des capitaux en vue du financement budgétaire suscite deux problèmes majeurs : la stabilité monétaire et financière et la maîtrise des nouveaux instruments financiers.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE

LE BUDGET ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE: APPROCHES THEORIQUE ET PRATIQUE

« Quand tout était dans les ténèbres, aucun soleil n'ayant encore illuminé le ciel et aucune aurore ne s'étant levée sur le monde, les dieux s'assemblèrent à Teotihuacàn pour y tenir conseil. Ils se parlèrent, se lançant les uns aux autres : approchez, ô dieux ! Qui portera ce fardeau ? Qui acceptera de devenir le Soleil ? Qui se chargera d'éclairer la terre ? »

Karl Taube
(Mythes aztèques et mayas)

Introduction

L'Etat, de par sa place et ses fonctions, constitue un acteur important du fonctionnement général de l'économie, dans la mesure où il intervient par la réglementation et par l'instrument budgétaire. Il définit les grandes orientations de l'économie nationale et veille à l'organisation du cadre par lequel s'harmonisent les décisions et les plans des agents. Les fonctions de l'Etat définies par R. Musgrave sont celles :

- d'affectation (ou d'allocation) des ressources pour la production de biens publics ;
- de répartition pour la redistribution des revenus de transferts ;
- de conjoncture (ou stabilisation) pour la stabilisation des équilibres économiques.

Dans la littérature économique moderne, les deux premières fonctions sont classées dans la politique microéconomique ou structurelle de l'Etat pendant que la dernière est associée à son rôle macroéconomique ou budgétaire.

Toutefois, la conception du rôle de l'Etat et de sa taille optimale, notent Begg et Wyplosz (1999)¹, dépend des bases idéologiques de la société donnée qui représentent un équilibre entre l'individualisme et le comportement collectif (ou social). Il en découle des divergences de vues relatives aux incidences des activités budgétaires sur la croissance économique.

En Côte d'Ivoire, l'économie est confrontée, depuis plus d'une vingtaine d'année, à un problème chronique de financement caractérisé par les déficits interne et externe. Les volumes de l'épargne et de l'investissement se situent en deçà des niveaux requis pour la reprise économique. Quelle politique économique l'Etat, à travers les dépenses publiques et le financement budgétaire, a-t-il utilisé en vue de la croissance économique ?

Pour répondre à cette interrogation, il convient de faire un tour d'horizon des considérations théoriques relatives au sujet avant de voir son effectivité en Côte d'Ivoire. Ainsi, la première partie de la thèse, qui fait l'état des lieux, se subdivise en trois chapitres:

- le chapitre I, qui est une revue de littérature, porte sur les relations théoriques et empiriques entre le financement budgétaire et la croissance économique;

¹ cités par Tretyak (2003)

- le chapitre II est une rétrospective du rapport entre le financement budgétaire et la croissance économique en Côte d'Ivoire;
- le chapitre III fait un bilan critique des modalités de financement du budget de l'Etat ivoirien en rapport avec les objectifs de croissance.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : FINANCEMENT BUDGETAIRE ET CROISSANCE ECONOMIQUE : CONSIDERATIONS THEORIQUES ET EMPIRIQUES.

Le déploiement des fonctions régaliennes, économiques et tutélaires de l'Etat et les modalités de leur financement ont des incidences sur les objectifs macroéconomiques, notamment le taux de croissance. La relation entre la politique budgétaire et la croissance occupe, de plus en plus, une place de choix dans la littérature économique contemporaine en général, en Afrique et en Côte d'Ivoire.

La section I essaie donc, à différents niveaux, de faire le point sur la perception du lien entre les variables budgétaires et celles de croissance dans la littérature théorique.

La section II tente de dégager quelques points de repères théoriques pour l'analyse macroéconomique du financement budgétaire et de la croissance en Afrique.

La section III essaie de faire une synthèse de quelques résultats de travaux empiriques sur le sujet en Côte d'Ivoire.

1.1 POLITIQUE BUDGETAIRE ET CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LA LITTERATURE THEORIQUE CONTEMPORAINE.

A. Wagner¹, dans sa « loi de l'extension croissante de l'activité publique », montre que le processus d'industrialisation s'accompagne d'un accroissement des dépenses publiques à un taux supérieur à celui de l'activité économique globale. L'augmentation de la dépense publique est donc une conséquence de celle de l'activité économique comme l'étudie Tretyak (2003, PP.75-78) dans le cas de la Russie. Dans la présente étude, l'une des hypothèses consiste à considérer la dépense publique plutôt comme inductrice de croissance ; ce qui amène à se pencher sur :

¹ A. Wagner (1883) : *The nature of the fiscal economy*, cité par B. Landais (1998).

- les effets des dépenses publiques et du déficit budgétaire sur la croissance (1.1.1);
- le rôle de l'impôt dans la couverture des opérations budgétaires de l'Etat (1.1.2) ;
- les problèmes posés par le financement du solde budgétaire (1.1.3).

1.1.1 - Effets des dépenses publiques et du déficit budgétaire sur la croissance économique.

Pour les keynésiens, les dépenses de consommation, d'investissement et de transfert public exercent des effets multiplicateurs sur le revenu, se traduisant, ceteris paribus, par une augmentation de la demande globale. Elles pallient, en outre, l'insuffisance de la demande privée et contribuent, ainsi, à lutter contre le sous-emploi. Les monétaristes font un raisonnement opposé pour aboutir à l'inefficacité de la politique budgétaire. Le débat entre les keynésiens de divers courants et le groupe constitué des néo-classiques, monétaristes et économistes de l'offre s'est prolongé sous différentes formes durant pratiquement le dernier tiers du 20^{ème} siècle.

La nouvelle économie classique (NEC) explique les fluctuations économiques à partir des principales hypothèses classiques. Pour S. Fischer (1993), le déficit budgétaire et l'inflation sont des signes de mauvaise gestion publique qui affectent l'efficacité des prix relatifs, réduisant ainsi la productivité et la croissance. L'instabilité et l'incertitude qui en résultent font baisser la propension à investir des entrepreneurs. En revanche, le surplus budgétaire détermine positivement la croissance. Les résultats des études empiriques d'Alésina et Perotti (1995 ; 1996) vont quelque peu dans le même sens en montrant que les ajustements budgétaires réussis sont ceux qui ont permis de réduire le ratio de la dette sur le PNB de cinq points en quatre ans au minimum, avec un accent particulier sur la baisse des dépenses publiques de transferts et de masse salariale. A l'inverse, les ajustements manqués reposaient sur une baisse des investissements publics et une augmentation des impôts. Pourtant, se demande B. Landais (1999, P.63), « si l'ajustement a pu réussir et abaisser fortement le ratio dette /PNB, n'est ce pas aussi sous l'effet des stabilisateurs automatiques ? »

La nouvelle économie keynésienne, tout en intégrant l'hypothèse des anticipations rationnelles, met toujours l'accent sur les imperfections du marché, par exemple chez Stiglitz (2000 ; 2002 et 2003). Les déséquilibres économiques sont expliqués, entre autres, par le manque de transparence c'est à dire par l'imperfection de l'information, la lenteur des ajustements, la rationalité des comportements microéconomiques et organisationnels comme les contrats à long terme et la concurrence imparfaite

qui constituent des obstacles à la flexibilité des prix et à l'équilibre des marchés. Par rapport à ce qui précède, la politique économique demeure nécessaire, notamment en économie fermée.

En économie ouverte, le modèle de Mundel-Fleming montre que l'efficacité de la politique économique dépend du régime de change. En régime de change fixe avec mobilité imparfaite des capitaux¹, la politique budgétaire est plus efficace que la politique monétaire pour rétablir l'équilibre intérieur pendant que la politique monétaire est plus apte à assurer l'équilibre extérieur. En régime de change flottant avec mobilité imparfaite des capitaux, l'impact de la politique monétaire sur le revenu est plus important que celui de la politique budgétaire. J. Frankel (1999) déduit « qu'aucun régime de taux de change ne convient à tout pays, à tout moment ». C. Wong (2002) conseille donc « un ajustement convergent en combinant les politiques monétaire et budgétaire de manière que chacune influe sur le type de déséquilibre pour la résolution duquel elle présente un avantage comparatif. »

Pour un pays comme la Côte d'Ivoire confronté à une crise économique et sociale et un faible niveau d'épargne, on peut emprunter la voie de l'investissement à long terme et l'Etat, doit maintenir un budget en équilibre, voire en excédent. Mais, à court terme, les déficits peuvent être absolument essentiels pour se relever d'une récession ; et prolonger une récession a des coûts économiques et sociaux énormes, bien supérieurs à ceux qu'induit l'alourdissement du déficit, observe J. Stiglitz (2003, P. 330).

Dans ce sens, l'apparition, vers la fin des années 80, de la théorie de la croissance endogène, présente un intérêt tout particulier dans le cadre de cette étude sur le financement budgétaire et la croissance économique en Côte d'Ivoire. Cette théorie permet de dépasser les limites de la croissance exogène des néoclassiques représentée par le modèle de R. Solow (1956). Le progrès technique, contrairement à l'hypothèse de Solow (op cit), est endogénéisé. Il croit avec l'accumulation des différentes formes de capital ; et l'accroissement du stock de capital ne conduit pas à l'annulation de la productivité marginale de ce facteur. La productivité marginale des facteurs est plutôt constante, ce qui est une condition nécessaire à la croissance auto entretenue, caractéristique essentielle des modèles de croissance endogène, notent Guellec et Rall (1995). L'accumulation du capital physique, par le progrès technologique

¹ Cela ressemble au cas de la Côte d'Ivoire

(Romer, 1986), par l'accroissement des produits en variétés (Grossman et Helpman, 1991) et en qualité (Aghion et Howitt, 1992), entretient un processus de croissance continu (Crabbé, 2001). L'accumulation du capital humain, selon Lucas (1988) et Rebelo (1991) constitue également un facteur de croissance. Enfin, l'accumulation du capital public, comme le montrent Barro (1990) et Rivière (1997)¹ est un puissant facteur d'accroissement de la productivité du capital privé et, donc, de stimulation de la croissance.

Le deuxième intérêt analytique des modèles de croissance endogène est que l'Etat, par la politique budgétaire, participe activement au développement du progrès technologique et à l'accumulation des différentes formes de capital (physique et humain). Toutefois, la réhabilitation du rôle de l'Etat par la théorie de la croissance endogène implique un certain niveau de mobilisation de ressources pour couvrir les dépenses publiques et le déficit budgétaire par l'impôt et par l'emprunt.

1.1.2 - le rôle de l'impôt dans la couverture des activités budgétaires de l'Etat et dans la croissance

La fiscalité, en tant que composante de la politique budgétaire, fait l'objet de débats entre classiques et keynésiens, à travers l'opposition entre la théorie de « l'échange marchand » ou « échange volontaire » et celle de « la contrainte ».

Dans la théorie de « l'échange marchand » ou de « l'échange volontaire », la contribution de l'individu au financement du service public doit être proportionnelle à l'utilité personnelle retirée de l'existence de ce bien ou du service public. La tarification au coût marginal des biens et services publics (à la place de l'imposition) garantit mieux l'optimum parétien. Même si, pour des motifs régaliens, l'impôt doit intervenir, il doit être neutre c'est à dire éviter d'introduire des distorsions dans les processus de production et de répartition.

Cette conception utilitariste de l'imposition est défendue particulièrement par les économistes de l'offre qui vont trouver, dans la courbe de Laffer, une formulation scientifique de l'adage « trop d'impôts tue l'impôt ». L'impôt exerce un effet d'éviction sur le secteur productif, réduisant ainsi, à terme les recettes fiscales de l'Etat. A la suite de ses prédécesseurs des années 80 qui considèrent que le taux de pression fiscale a dépassé le seuil tolérable dans les pays industrialisés, P. Salin

¹ Crabbé (2001) et Rivière (1997) cités par Gaffard (2003)

(1996) dénonce « l'arbitraire fiscal » qui spolie le détenteur du capital et du revenu. A la question de savoir si la baisse des impôts peut s'autofinancer suite à un accroissement supposé de l'assiette, les « supply siders » répondent par l'affirmative à condition que le processus ne soit pas neutralisé par une augmentation des dépenses publiques. Mais, la courbe de Laffer, argument favori des économistes de l'offre, est contestée par certains auteurs à cause de ses spécifications jugées critiquables⁽¹⁾ et du caractère imprécis du taux de pression optimale (Fullerton, 1995).

A l'opposé de la théorie de « l'échange volontaire » ci-dessus présentée, se dresse la théorie de la « contrainte », de l'imposition ou encore de la budgétisation. Tout citoyen doit, par principe civique et communautaire, participer à la réalisation des biens et services collectifs sans que le bénéfice qu'il en retire soit immédiatement proportionnel à sa contribution fiscale. Cela se justifie par les principes de solidarité, de justice sociale et de service public nécessaires à l'équilibre social et à la croissance durable. La budgétisation s'inscrit dans la théorie keynésienne de la régulation.

1.1.3 - Les problèmes posés par le financement du déficit budgétaire

Les problèmes posés par le financement du déficit budgétaire sont de deux ordres : la concurrence entre les effets d'éviction et d'entraînement, d'une part et l'équivalence entre l'emprunt et l'impôt, d'autre part.

1.1.3.1- Le financement du déficit budgétaire a-t-il un effet d'éviction ou d'attraction ?

En situation de déficit inéluctable, une attention particulière doit être accordée à la qualité de son financement. D'une manière générale, il y a cinq modes de financement du déficit public, selon l'équation suivante⁽²⁾:

⁽¹⁾ Les critiques théoriques et analytiques, parfois radicales, sont faites par des auteurs dont :

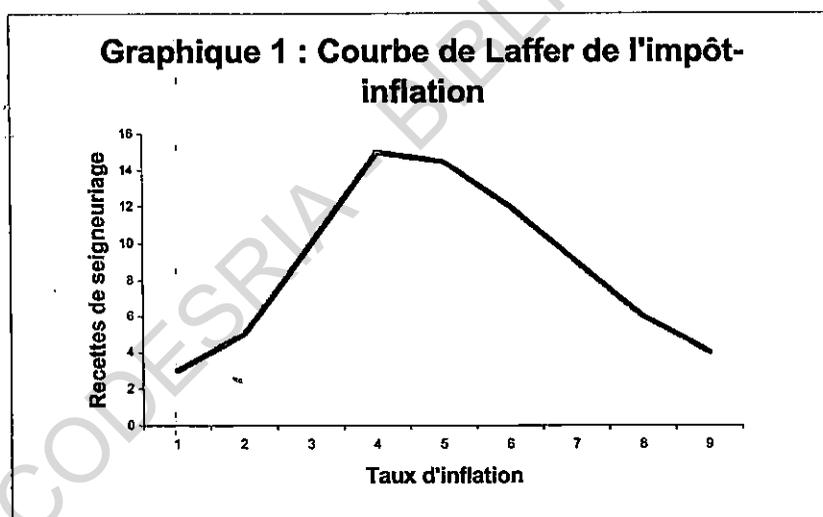
- Théret et Uri (1988, pp. 786-803) ainsi que les auteurs cités
- Lacoude (1992, pp. 353-375)
- Akesbi (1993, pp. 90-96).

⁽²⁾ Une présentation plus détaillée est faite par :

- S. Fischer et W. Easterly (1990) : *Les aspects économiques de la contrainte budgétaire de l'Etat*, World Bank Research Observer, vol.5, n°2, juillet, Washington DC.
- FMI (1996) : *Ajustement budgétaire : principes directeurs*, Série des brochures du FMI, n°49-F, pp.13-15, Washington DC.
- P.R. Agénor (2000) : *The economics of adjustment and growth*, Academic Press, Washington DC, pp.80-117.

Déficit public = émission de monnaie + utilisations des réserves de change + emprunt intérieur + emprunt extérieur + arriérés de paiement.

La littérature monétariste tend à associer, à chaque type de financement, un déséquilibre macroéconomique avec des risques sérieux d'inflation et d'éviction. L'émission de monnaie accroît, dans un premier temps, les recettes de seignuriage qui, ayant atteint un niveau maximum imposé par l'élévation du taux d'inflation, chutent ; tout le processus suivant une trajectoire de Laffer. C'est la courbe de Laffer de l'impôt-inflation excellemment présentée par Romer (1997, pp.464-468) et Angénor (2000, pp. 165-170). Dans le cas extrême, l'hyper-inflation, générée par cette situation, réduit l'efficacité du système fiscal à mesure que le taux d'inflation augmente, car les recettes fiscales sont définies en termes nominaux et collectées avec retard. Il s'en suit des besoins encore plus grands de seignuriage au fur et à mesure que le taux d'inflation s'élève. C'est ce cercle vicieux qui est l'effet Keynes- Olivera-Tanzi¹.



Le recours aux réserves internationales pour financer le déficit public ne permet que de différer les tensions inflationnistes consécutives au financement monétaire. Les limites de cette solution résident dans l'épuisement des réserves internationales et dans l'appréciation du taux de change. Les conséquences sont la dégradation de la balance courante, les risques de dévaluation, les

¹ Cf : - J. Olivera (1967) : «Money, prices and inflation lags : a note on the dynamics of inflation », Banca Nazionale de Lavoro, Quartely Review, n°20
-V. Tanzi (1977) : «Inflation, lags in collection and the real value of tax revenue », IMF Staff Papers, n° 24

anticipations du secteur privé se traduisant par des fuites de capitaux et une crise de la balance des paiements (Krugman, 1979).

Le recours excessif à l'emprunt extérieur est, également, source d'appréciation du taux de change, donc de dégradation de la balance courante. Il en découle la crise de la dette extérieure (Sachs, 1989) et la fuite de capitaux. Même l'emprunt extérieur pour financer « une croissance à crédit » appauvrit plutôt le pays car la richesse nationale créée ne parviendra pas à couvrir les charges du service de la dette, selon M. Feldstein (1995). L'utilisation excessive de l'emprunt intérieur a trois conséquences, en particulier dans les pays en voie de développement (PVD) :

- les possibilités d'emprunt du secteur public sont limitées par le faible développement des marchés financiers ; d'où le recours à l'emprunt extérieur avec les conséquences déjà analysées.
- le réescompte des titres publics à la Banque Centrale par les banques commerciales qui les ont acquis revient au cas de création monétaire.
- les émissions de titres publics présentent également des risques d'éviction sur le marché financier.

L'école monétariste et la nouvelle macroéconomie classique établissent donc une relation entre la monétisation du déficit public et la base monétaire. La souscription des titres publics par les banques réduit d'autres postes d'actifs dans leur bilan. L'emprunt public auprès de la Banque Centrale se répercute directement sur la base monétaire, ce qui peut constituer une source de tension inflationniste. L'emprunt public auprès des banques commerciales présente également des tendances inflationnistes sauf en cas de rationnement du crédit aux autres emprunteurs, mais avec des risques d'éviction. En outre, un volume important d'arriérés internes, comme moyen de financement du déficit public, est purement et simplement nocif pour le secteur privé national. Enfin, en union monétaire, « si un déficit public important apparaît dans un pays, la balance commerciale de l'ensemble de l'union se déprécie. Le taux d'intérêt s'accroît. Les pressions inflationnistes peuvent apparaître dans l'ensemble de l'union monétaire », observe P. Artus (1996).

Au total, la nouvelle macroéconomie classique, inspirant les programmes financiers du FMI et de la Banque Mondiale, considère que l'existence et le financement du déficit public produisent un double effet d'inflation et d'éviction.

En revanche, la nouvelle macroéconomie keynésienne ne fait pas de l'inflation une fatalité forcément liée à la politique budgétaire et montre, en outre, la supériorité des effets d'attraction sur ceux d'éviction. Pour J. Creel et H. Sterdyniak (1995), ce n'est pas le déficit budgétaire qui renchérit le taux de l'intérêt mais c'est plutôt l'accroissement du taux de l'intérêt qui amplifie la dette publique. La hausse du taux de l'intérêt est due à l'utilisation de la politique monétaire pour lutter contre l'inflation, à la dérégulation financière et à la libéralisation des marchés financiers. L'accroissement de la dette publique est donc le fait de la politique monétaire mais non de la politique budgétaire, concluent ces deux auteurs, au terme d'une étude sur les pays européens sur la période de 1980 à 1993. Même en cas d'existence d'inflation, la dette publique réelle a tendance à baisser lorsqu'elle n'est pas indexée, selon Eisner et Sang-In Hwang (1993). Eisner (1993) montre, en plus, que les déficits publics ont tendance à s'autofinancer par leurs effets positifs sur la croissance. Pour B. Friedman (1978), à court terme, les titres publics sont de meilleurs substituts de la monnaie que du capital réel, si bien que le financement du déficit public par la dette aura un effet financier de portefeuille qui renforcera l'incidence expansionniste de la politique budgétaire. Buitier (1977) montre qu'à court terme, les effets d'entraînement sont supérieurs aux effets d'éviction et les conditions de stabilité sont satisfaites. Même à long terme, on ne peut affirmer l'avènement d'une dynamique explosive de la dette de nature à perturber la stabilité.

En plus du débat ci-dessus présenté, le deuxième problème, en matière de financement du solde budgétaire est l'éventuelle équivalence entre l'impôt et l'emprunt.

1.1.3.2 - Le financement du déficit public par l'impôt ou l'emprunt?

La politique monétaire au sein de l'UEMOA limite considérablement les possibilités de création monétaire par chaque Etat pour financer ses opérations budgétaires. La marge de manœuvre de la Côte d'Ivoire se définit donc davantage dans l'arbitrage entre l'impôt et l'emprunt dans le temps. La possibilité, pour l'Etat, de faire un arbitrage lui est donnée par son pouvoir de répartir, d'une période à l'autre, le poids du financement de la dépense publique. Par cet arbitrage, la puissance publique, au moyen de l'endettement, peut influencer sur le niveau de la consommation globale et sur la conjoncture. Cette modification du niveau de la consommation agrégée est directement liée au comportement des agents privés, d'où l'aspect micro-économique de la question.

En effet, face à une émission de titres publics pour financer les dépenses de l'Etat, les agents privés peuvent adopter deux comportements différents. Ils peuvent assimiler ces titres à des actifs

financiers qui augmentent leur richesse nette. La détention de ces titres les amènera alors à accroître leur consommation.

Toutefois, ils peuvent être plus rationnels en anticipant les effets à long terme de la politique budgétaire, comme le prévoient Ricardo et Barro. Pour D. Ricardo¹, l'emprunt public, comme l'impôt, sont un prélèvement sur les moyens productifs du pays et, de ce point de vue, rien ne les distingue. L'impôt et l'emprunt ont donc le même effet macro-économique. R. Barro² ajoute que les individus, au lieu de considérer la détention des titres publics comme une richesse nette, ont plutôt conscience que l'endettement actuel de l'Etat sera remboursé par les impôts futurs prélevés sur eux-mêmes ou sur leurs descendants. Dès lors, au lieu d'accroître leur consommation actuelle suite à l'acquisition de titres publics, ils préfèrent augmenter leur épargne pour pouvoir faire face à leur obligation fiscale future tout en protégeant leur niveau de consommation atteint. Au nom des rapports d'héritages, de dons et de transferts de toute nature qui lient les générations les unes aux autres, les individus se comportent comme s'ils avaient un horizon de vie infinie et font par conséquent des anticipations rationnelles. L'option, par l'Etat, pour l'emprunt ou l'impôt ne modifie pas leur contrainte budgétaire intertemporelle de consommation. La consommation agrégée demeure donc identique dans le temps quel que soit le mode de financement des dépenses publiques (par l'impôt ou par l'emprunt). En d'autres termes, le mode de financement du budget de l'Etat demeure neutre sur les décisions de consommation des individus.

Cette hypothèse d'équivalence de Ricardo et Barro rencontre, cependant, beaucoup de critiques. Les post-keynésiens estiment que l'anticipation rationnelle est incertaine. En effet, les titres publics peuvent être, en partie ou en totalité, considérés par les agents, comme des éléments de leur patrimoine financier donc, comme une richesse nette. Par ailleurs, en substituant l'emprunt à un impôt supplémentaire, l'Etat fait augmenter la consommation, dans la mesure où celle-ci dépend du revenu disponible. Par ailleurs, des critiques relatives aux hypothèses de rationalité, d'altruisme, de perfection des marchés financiers et d'autres implications du principe d'équivalence proviennent de

¹ Cité par :

- Jean-Pierre Galavielle (1992) : « L'impôt ou l'emprunt ? Vrai ou faux débat ? Suggestions pour une révision du financement public, *Economie appliquée*, tome XLV, n°2 p.28
- John I. Seater (1993) : *Ricardian equivalence*, *Journal of Economic literature*, vol XXXI, march pp 142 - 190
- D. Kessler et al. (1986) : *L'hypothèse d'équivalence entre impôt et emprunt : un test pour les pays de l'OCDE*, *Annales d'Economie et de Statistique*, n° 3, pp 141 - 149.

² R.J. Barro (1974) : *Are government bonds net wealth ?* *Journal of political economy*, vol 82 pp1095-16
cf également: R. J Barro (1978) : *comment from an unreconstructed ricardian*, *Journal of monetary Economics*, pp 569 - 581.

P. Darreau (2003, p.86). Enfin, J. P. Galavielle (1992, pp. 31-37) fait une synthèse de la discussion sur la validité de l'hypothèse d'anticipations rationnelles altruistes en montrant que les ménages peuvent opter pour une variété de stratégies différentes de celles retenues par Barro. Par exemple, on pourrait même envisager l'éventualité d'un « héritage négatif ». Les critiques portent également sur l'environnement économique sur lequel les ménages n'ont pas toujours une influence.

Au total, le débat théorique sur le rapport entre le financement budgétaire et la croissance demeure très animé. Il apparaît donc nécessaire d'identifier quelques points de repères permettant une approche pratique de la politique budgétaire en Afrique et en Côte d'Ivoire.

1.2 QUELQUES REPERES THEORIQUES POUR L'ANALYSE DU FINANCEMENT BUDGETAIRE ET DE LA CROISSANCE EN AFRIQUE

L'analyse des liens entre finances publiques et croissance en Afrique peut se faire à partir de trois points de repères qui apparaissent aujourd'hui comme des passages obligés. Ce sont les causes et les remèdes des déséquilibres macroéconomiques d'une part, les structures optimales des dépenses et recettes publiques d'autre part, et enfin, la taille optimale de l'Etat.

1.2.1- Causes, remèdes des déséquilibres macroéconomiques et résultats

On peut voir, successivement les causes des déséquilibres macroéconomiques, les remèdes appliqués et les résultats obtenus du point de vue des rapports entre finances publiques et croissance économique.

1.2.1.1 Causes des déséquilibres macroéconomiques

Les causes des déséquilibres macroéconomiques sont résumées par C.H.Wong (2002), à savoir :

- les facteurs exogènes : variation des termes de l'échange, variation des taux d'intérêt internationaux, inflation ou récession mondiale, conflits sociaux et chocs sur l'approvisionnement intérieur;
- les rigidités structurelles : rigidités des salaires et des prix et autres rigidités structurelles du secteur financier (dans le système de commerce, d'échanges et dans les recettes et dépenses de l'Etat) nuisibles à l'affectation efficace des ressources ;

- les politiques inadaptées : politiques budgétaires et monétaires trop expansionnistes, désalignement des taux de change, emprunts extérieurs excessifs, régulation et contrôle inadéquats du secteur financier.

Cette situation engendre «les déficits jumeaux » constatables selon les approches par l'absorption, fiscale et monétaire de la balance des paiements présentées par Daumont et al (1999). Un excès d'absorption sur le revenu national se répercute sur le solde de la balance courante. L'approche fiscale montre que l'écart négatif entre l'épargne et l'investissement publics se répercute sur la balance courante. Selon l'approche monétaire de la balance des paiements, l'accroissement du crédit intérieur détériore le niveau des avoirs extérieurs nets et, partant, le solde de la balance des paiements.

En résumé, les trois approches de la balance des paiements tendent à montrer que le déficit interne (provoqué notamment par le secteur public) est la cause du déficit externe, d'où l'appellation de modèle des deux déficits ou des « déficits jumeaux ».

1.2.1.2- Mesures de politique économique contenues dans le Consensus de Washington et dans les PAS

Les remèdes aux déficits jumeaux sont retracés dans le Consensus de Washington et dans les programmes d'ajustement structurel (PAS). Le Consensus de Washington relatif aux réformes fondées sur l'économie libérale vise dix objectifs :

- la discipline budgétaire ;
- le recentrage des dépenses publiques sur l'éducation, la santé et les infrastructures ;
- la réforme fiscale par l'élargissement de l'assiette et la réduction des taux d'imposition marginaux ;
- les taux d'intérêt réels, déterminés par le marché, seront positifs mais modérés ;
- les taux de change compétitifs ;
- la libéralisation du commerce consistant notamment au remplacement des contingentements par des droits faibles et uniformes ;
- l'ouverture aux investissements étrangers ;
- la privatisation des entreprises d'Etat ;

- la déréglementation par l'abolition des règles limitant la concurrence, sauf si elles sont nécessaires pour assurer la sécurité, la protection de l'environnement et celle des consommateurs, et la supervision prudentielle des institutions financières ;
- la garantie juridique des droits de propriété.

« Le triomphe et la débâcle » du Consensus de Washington sont mis en relief par J. Stiglitz (2003).

Les programmes d'ajustement structurels (PAS) comprennent essentiellement trois catégories de mesures :

- les politiques de gestion de la demande composées de politiques budgétaires et monétaires restrictives en vue de comprimer l'absorption et de juguler l'inflation ;
- les politiques de gestion de l'offre par les réformes structurelles afin de corriger les rigidités et distorsions, rendre plus efficiente l'allocation des ressources et accroître le potentiel de croissance ;
- les politiques de taux de change dont les objectifs sont la compétitivité de l'économie, l'amélioration du solde extérieur et l'équilibre du marché des changes.

En réalité, l'élaboration d'un programme consiste à faire une combinaison idoine des trois catégories de mesures. Les contenus des réformes, selon les auteurs, doivent être organisés suivant les séquences résumées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Séquences des réformes en matière d'ajustement structurel

Auteurs	Réforme institutionnelle	Libéralisation des prix	Stabilisation macro économique.	Réforme système financier	Privatisation	Réforme commerce extérieur	Flux de capitaux
Pays en développement							
Edwards			1	2		3	4
Lal			1	1		3	2
Pays en transition							
Dornbusch	1	4	2	5	3	4	3/4/5
McKinnon	1	3	1	2		3	4

Source : Institut du FMI (2002), Washington DC.

Ainsi, la plupart des auteurs accordent une priorité à la stabilisation macroéconomique et à la réforme du système financier. Ils donnent moins de priorité à la privatisation et à la libéralisation des prix.

1.2.1.3 Evaluation sommaire des P.A.S

Certes, « il est difficile d'évaluer ex-post les programmes d'ajustement économique compte tenu du fait qu'il n'est pas aisé d'entrevoir ce qui se serait passé en l'absence de tels programmes », observe Kouadio Yao (1993, p.28). Les travaux empiriques relatifs à l'impact des PAS sur la croissance ont été tout de même faits et ils donnent des résultats mitigés, selon les auteurs¹. A court terme, Khan (1990) observe une baisse de croissance pendant que Dicks-Mireaux et al (2000) trouvent des effets positifs sur la croissance dans les pays à faible revenu appliquant les programmes FASR (Facilités d'Ajustement Structure Renforcé). Mais à moyen terme, Easterly (1996) montre que le PIB baisse si l'inflation est supérieure à 40% et augmente lorsqu'elle est maîtrisée. Khan et Sanhadji (2000) observent le ralentissement de la croissance dès que l'inflation est supérieure à 1% ou 3% dans les pays industrialisés et à 7% ou 11% dans les PVD.

En ce qui concerne l'Afrique subsaharienne, les PAS ont permis d'obtenir l'assainissement des finances publiques dans beaucoup de pays. La dévaluation de 1994, par exemple, a amélioré, à court terme, les comptes extérieurs des pays de l'UEMOA. Cependant, de manière générale, les conséquences recessionnistes des sévères mesures de stabilisation des années 80 ont été observées par Elbadawi et N'Dulu (1994). Les indicateurs économiques sont, aujourd'hui, les plus faibles parmi les différentes régions du monde après plus de vingt ans d'application de PAS. 32 pays sur 53 sont plus pauvres qu'en 1980 (début des PAS). Les indicateurs ci-après sont suffisamment explicites.

Tableau 2 : Résultats synthétiques en Afrique Subsaharienne après plus de 15 ans de PAS.

Indicateurs de performances économiques	Afrique subsaharienne	Autres PVD
Croissance du PIB réel par habitant de 1965 à 1990	0.5	1.7
Taux d'investissement en 1997	18	25
Croissance de la population de 1980 à 1997	2.8	1.8
Ratio des flux de capitaux sur la richesse privée	39	14

Source: Collier et Gunning (1999)

¹ Khan (1990) et Dicks-Mireaux et al (2000) cités par N. Funke (2002) : *cours de macroéconomie, Institut du FMI, Washington DC.*

Les résultats mitigés des PAS en Afrique et peu convaincants dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne sont, en partie, liés aux conditions initiales et à l'environnement institutionnel dans ces pays ; mais ils peuvent également s'expliquer par des faiblesses intrinsèques des PAS. Greffe (1991, pp. 244-246) fait une bonne présentation des références monétaristes des PAS et des contraintes y afférant par rapport aux PVD. Il faut enfin relever la causalité à sens unique du déséquilibre interne (sous-entendu de finances publiques) vers l'externe. Cette approche est contredite par les résultats d'une série d'études empiriques rapportés par Llao (1988). Après la méthode d'analyse des déséquilibres, le deuxième point de repère est l'approche structurelle des dépenses et recettes publiques.

1.2.2 - Structures optimales des dépenses et recettes publiques

Pendant longtemps, le débat théorique dans la littérature économique a porté sur les niveaux de dépenses et de recettes publiques. Mais de plus en plus, les préoccupations sont davantage tournées vers la qualité ou encore les structures optimales des dépenses et des recettes publiques.

1.2.2.1- Structures optimales des dépenses publiques par rapport à la croissance.

La dépense publique optimale est celle qui maximise l'efficacité et l'efficacités⁽¹⁾, permettant ainsi à l'Etat d'accomplir avec plénitude ses fonctions d'allocation, d'affectation et de stabilisation. La dépense publique peut être qualifiée de productive ou d'improductive selon qu'elle satisfait ou non aux conditions d'efficacité, d'efficacités mais aussi de bon sens et en rapport avec les objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté. Dans ce sens, si certains principes directeurs énoncés par le FMI sont facilement acceptés par les gouvernements africains, d'autres en revanche, le sont moins. En matière d'ajustement budgétaire, les recommandations suivantes sont généralement acceptées sans difficultés :

⁽¹⁾ Pour un approfondissement de la maximisation de l'efficacité et de l'efficacités, voir les développements faits par :
- X.Greffe (1997) : *Economie des politiques publiques*, Paris, Dalloz, pp.319-353.
- X.Greffe (1999) : *Gestion publique*, Paris, Dalloz, pp.402-418

- éviter les réductions générales des dépenses publiques sans prendre le temps nécessaire de faire des discernements ;
- mieux identifier les dépenses prioritaires pour les protéger des coupes aveugles en cas de pertes inattendues de ressources ;
- cibler avec précision les programmes sociaux ;
- assurer le service de la dette au moindre coût et éviter de garantir des emprunts non publics.

En revanche, les recommandations suivantes font bien souvent l'objet de longues discussions:

- baisser la masse salariale du secteur public en vue de réaliser des économies budgétaires.

Les conséquences d'une telle mesure sont évidemment la réduction simultanée de l'épargne et de la consommation des ménages et la survenance de remous sociaux. La répercussion sur l'investissement privé et la croissance est souvent négative ;

- réviser les programmes d'investissement par le report de certains projets ou la réduction de leur dimension. Mais, on néglige parfois le fait que la baisse de l'investissement peut entraîner celle de la croissance, lorsque les investissements n'ont pas été efficacement ciblés;

- réformer les entreprises publiques par l'amélioration de leurs performances en réduisant les subventions et même en les privatisant. Si la réduction des subventions est justifiée dans la plupart des cas, les privatisations, elles, impliquent assez souvent des licenciements massifs (source d'accroissement de la pauvreté) et placent les entreprises publiques privatisées sous le contrôle exclusif de certains monopoles privés. On passe ainsi des monopoles publics à des monopoles privés (étrangers).

La qualité des dépenses publiques, nous le disions plus haut, s'apprécie par rapport à l'impact de celles-ci sur la croissance et la lutte contre la pauvreté. La littérature empirique montre des résultats contrastés à propos de l'incidence des composantes de la consommation publique sur la croissance⁽¹⁾. Mais un consensus se dégage nettement sur les effets positifs des dépenses d'investissement, d'éducation, de santé et de lutte contre la pauvreté sur la croissance. De récentes publications de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de la Banque Mondiale et du FMI confirment cette tendance.

⁽¹⁾ Il suffit de confronter les résultats de Barro (2000), de Devarajan et al (1996), d'Easterly et al (1997) et de Bils et Klenov (1998).

1.2.2.2 -Aspects de l'optimum fiscal

Les structures optimales du système fiscal sont définies par rapport aux normes ci-dessous décrites⁽¹⁾:

- la capacité de dégager des recettes pour permettre à l'Etat de financer (aisément) les dépenses publiques ;
- l'efficacité par l'extension de l'assiette et la réduction des taux afin de ne pas trop modifier les prix relatifs ;
- l'équité consistant en une répartition juste et équitable de la charge fiscale. L'équité verticale repose sur le principe de la capacité (ou de la faculté) contributive de l'individu. L'équité horizontale repose sur l'égalité de traitement de deux contribuables ayant des capacités contributives semblables ;
- la transparence par la clarté, la précision et la simplicité du code des impôts ;
- la viabilité administrative par l'amélioration de l'efficacité des administrations fiscale et douanière.

Le troisième point de repère dans l'analyse de l'effet des finances publiques sur la croissance est l'appréciation de la taille de l'Etat.

1.2.3 – La taille optimale de l'Etat

La taille optimale de l'Etat peut s'apprécier par rapport aux niveaux optimaux des dépenses et recettes publiques, à la soutenabilité du solde budgétaire et à la promotion de la bonne gouvernance.

Le niveau optimal des dépenses publiques peut se comprendre par rapport au rendement décroissant en terme d'utilité sociale. « Ce qui justifie, à partir d'un certain niveau de dépenses publiques, une relation négative entre le poids de l'Etat, la croissance économique et le bien-être », note Landais (2000, P. 201). Tout cela s'explique, en effet, par le fait qu'il existerait un niveau de dépenses publiques à partir duquel la désutilité sociale liée à la hausse des prélèvements supplémentaires excède le bénéfice social des actions entreprises par l'Etat (Landais, op. cit.). Tanzi et Schuknecht

¹ Cf.FMI (1996, pp.35-36).

(1996) classent les tailles des Etats selon la proportion que représentent les dépenses publiques dans le PIB. Les Etats de petite, moyenne et grande taille sont ceux pour lesquels ces proportions sont respectivement inférieures à 40%, comprises entre 40 et 50% et supérieures à 50%.

Pour Barro (1990), la taille optimale de l'Etat est celle qui maximise la croissance c'est à dire celle qui est égale à l'élasticité des dépenses publiques à la production^(1,) :

$$(dy/dg) * (g/y) = \eta$$

y = production g = dépenses publiques η = élasticité

(dy/dg) = 1 si bien que la taille de l'Etat est optimale lorsque les variations des dépenses publiques et celles du PIB s'égalisent.

Le niveau optimal des recettes publiques s'analyse, lui, souvent à partir d'un certain point de saturation de la pression fiscale, dans une optique lafférienne.

Quant à la soutenabilité du solde (déficit budgétaire), elle peut se définir, en suivant Blanchard et al (1990, P.11), comme une politique permettant de ramener, à terme, le rapport de la dette au PNB à son niveau initial. Ils ajoutent « qu'il ne serait guère judicieux de considérer comme non soutenable une politique impliquant un gonflement temporaire de ce rapport. En revanche, il est beaucoup plus difficile de justifier un retour à terme de ce ratio à son niveau initial et non, par exemple, à zéro ou à niveau plus élevé mais stable ». Cette définition de la soutenabilité implique que l'Etat peut mener toute sorte de programme de politique économique pourvu que la dette publique ne s'alourdisse pas. Par ailleurs, la soutenabilité du solde budgétaire ne saurait s'apprécier uniquement à court terme mais également à long terme. La soutenabilité du solde budgétaire apparaît donc comme un élément essentiel dans l'analyse de la gestion de la politique économique. Elle est étroitement liée à la solvabilité de l'Etat et à la viabilité de la dette publique. La dette publique est considérée comme viable si la valeur actualisée des excédents primaires futurs suffit à rembourser la dette actuelle.

Outre ce qui précède, deux indicateurs d'endettement et de viabilité doivent être soulignés en rapport avec des seuils critiques d'endettement :

- la valeur actualisée nette (VAN) du service de la dette sur les exportations doit être inférieure à 200 ou 250%.

(1) Voir les démonstrations dans le test du modèle de Barro que nous effectuons dans la troisième partie au chapitre VII.

- le service de la dette due sur les exportations doit être inférieur à 20 ou 25%.

En ce qui concerne le développement humain, il convient de rappeler que, pendant longtemps, les institutions financières internationales pensaient qu'il suffisait d'ajuster l'économie des pays du Tiers Monde sur les règles du marché pour y enrayer plus tard la pauvreté. Vers la fin des années 80, suite à la célèbre publication de l'UNICEF sur les conséquences dramatiques, au plan social des PAS¹, à des rapports de certains experts en développement et à la pression exercée par la société civile, il a été admis au moins deux évidences :

- la croissance a un effet asymétrique sur la pauvreté ;
- la pauvreté tend à neutraliser la croissance économique.

La croissance est donc une condition nécessaire mais non suffisante de lutte contre la pauvreté dans le Tiers Monde. La dimension sociale de l'ajustement ne saurait se réduire à de simples mesures d'accompagnement destinées à soulager les pauvres comme préconisées par Addison et Demery². Dans les PAS des années 90, la lutte contre la pauvreté devient un objectif à part entière, au même titre que les équilibres macroéconomiques. Il est donc important d'indiquer les voies par lesquelles l'action budgétaire peut permettre de promouvoir la bonne gouvernance en tant que facteur de développement humain, d'impliquer davantage les pauvres dans le processus de croissance et d'améliorer leur condition de vie.

Enfin, la question du rapport entre la bonne gouvernance et le développement fait partie des grands enjeux en matière de politique publique. Les travaux de Gastil (1982-1983 ; 1991) ont permis de mettre en place des indicateurs de mesure et de classement de la démocratie dans les pays. Plusieurs auteurs, à la suite de Gastil, mettent en relation démocratie et croissance. Dans un modèle de croissance avec des données de panel, Barro (2000) montre que « le taux de croissance du PIB réel par habitant est stimulé par un meilleur contrôle du respect de la loi... ». L'auteur ajoute que « les renforcements des droits civils et politiques stimulent au départ la croissance, mais tendent à la freiner lorsqu'un niveau modéré de démocratie a été atteint ». A. Sen (1999) établit une causalité entre la liberté et les changements rapides dans le sens du développement.

¹ UNICEF (1987) : *l'ajustement à visage humain*, Paris, Economica.

² Addison and Demery (1987) : *The alleviation of poverty under structural adjustment*, World Bank, Washington DC.

Cependant, dans la relation bilatérale qu'ils ont établies entre le revenu par tête et la gouvernance, Kaufmann et Kraay (2002) arrivent à un résultat paradoxal. Si la bonne gouvernance concourt à l'augmentation du revenu par tête, en revanche, la causalité inverse n'est pas évidente. Le niveau élevé du revenu par tête a une incidence faible voire négative sur la gouvernance. L'étude a été menée sur 175 pays en 2000/2001 et les résultats ont été utilisés pour interpréter la nature des relations entre la gouvernance et le revenu par tête en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Le faible impact de l'accroissement du revenu sur la gouvernance est mis, par les deux auteurs, à la charge des comportements des élites nationales de ces pays.

L'intérêt de cette étude, pour les pays africains, est qu'ils ont des niveaux de développement économique et social relativement proches de ceux des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes. La transmission des effets du développement économique à la bonne gouvernance et au développement humain demande à être améliorée. En effet, la bonne gouvernance repose certes, sur la démocratie, l'Etat de droit et la lutte contre la corruption ; mais elle touche aussi les conditions de vie et de travail décentes des fonctionnaires en général, le rapprochement des structures administratives des populations, la promotion du développement humain...

1.3 ESSAI DE SYNTHÈSE DE LA LITTÉRATURE APPLIQUÉE RÉCENTE SUR LE FINANCEMENT BUDGÉTAIRE ET LA CROISSANCE EN CÔTE D'IVOIRE.

Les analyses sur le lien entre le financement budgétaire et la croissance économique en Côte d'Ivoire ont été abordées dans plusieurs travaux sur l'économie ivoirienne. Certaines études relèvent des liens entre les dépenses publiques, le solde budgétaire et la croissance pendant que d'autres soulignent des relations entre les ressources budgétaires et la croissance.

1.3.1 **Rapports entre dépenses publiques, soldes budgétaires et croissance économique en Côte d'Ivoire.**

La plupart des études montrent la contribution des dépenses publiques dans la promotion de la croissance économique ivoirienne. L'investissement public, à travers les plans quinquennaux, a impulsé la croissance (Foirry et Resquier-Desjardins, 1986).

Touna et alii (2002), suite à une estimation de relations d'équilibre de long terme, trouvent que « l'investissement public a un effet d'éviction dans les cas du Burkina Faso et du Cameroun (...). En Côte d'Ivoire, l'investissement privé est plutôt entraîné par l'investissement public ». Ils expliquent cet effet d'entraînement par le fait que si l'Etat a été fortement impliqué dans les activités d'investissement dans les trois pays considérés, la composante en infrastructures aurait été prédominante en Côte d'Ivoire.

La DGBF(2003) ajoute que la politique budgétaire, sous certaines conditions et les investissements publics, dans tous les cas, peuvent participer à l'accélération de la croissance. N'Zué (2003) va plus loin pour montrer que même le déficit budgétaire n'a pas d'impact négatif avéré sur la croissance économique en Côte d'Ivoire. Selon lui (op cit, p.12), « il n'y a pas de relation d'équilibre de long terme entre la croissance économique et le solde budgétaire. Ainsi, il peut y avoir une croissance économique avec un solde budgétaire déficitaire, de même qu'il est possible d'avoir une récession avec un solde budgétaire non déficitaire ».

La littérature empirique, en général, présente l'impact positif de l'investissement public sur la croissance en Côte d'Ivoire. Certes, Tenou (1998) trouve que la consommation publique est un canal de transmission de l'effet négatif de l'endettement extérieur sur la croissance du PIB réel par tête dans les pays de l'UEMOA. Mais, les effets d'éviction liés à la consommation publique restent à prouver de manière formelle. Par ailleurs, la politique monétaire restrictive de la BCEAO n'est pas de nature à favoriser, à priori, une éviction du secteur privé sur le marché des fonds prêtables, selon Touna et alii (2002).

Toutefois, si l'impact positif de la politique budgétaire sur la croissance est mis en évidence par la littérature empirique récente, son financement l'est moins.

1.3.2 Rapports entre ressources budgétaires et croissance

La qualité du financement budgétaire ne semble pas avoir souvent été à la hauteur du niveau d'intervention de l'Etat et serait même l'une des causes principales de la crise financière. La politique d'endettement a révélé son inefficacité au regard de la croissance à long terme, selon Assémien (1994). La dette publique a donc constitué un financement à perte de la croissance (déb^t overhang). La dette publique intérieure a des effets nocifs sur toutes les variables de croissance, relève Kouassy (1995). En matière de fiscalité, des faiblesses liées à l'inefficacité, à l'inefficience et

au manque d'équité ont été identifiées par plusieurs missions du FMI et de la Banque Mondiale, en particulier le Rapport Conrad (Août 1981) sur le système fiscal ivoirien, l'Aide mémoire de Baldet (Août 1986) portant sur certains aspects de la fiscalité et du système douanier, le Rapport Grandcolas (Juin 1995) sur les réformes fiscales et le renforcement des administrations fiscale et douanière. A cela s'ajoutent l'inélasticité du système fiscal observée par Leuthold et Tchétché (1988) et la saturation de la pression fiscale, selon Koulibaly (1989) et la DCPE (1998). Les distorsions observées dans la politique et le financement budgétaires constituent l'une des raisons de mise en place des PAS en Côte d'Ivoire, pour Devarajan et De Melo (1987), Chamley et Ghanem (1990).

Toutefois, N'Zué (2003, p.15) montre que « la réduction du déficit budgétaire ne garantit pas la croissance économique comme l'indiquent les résultats du test de coïntégration, encore moins la création d'emploi ». Grandcolas (op cit) présente les insuffisances persistantes dans le système fiscal ivoirien, malgré les réformes entreprises depuis 1990. Gbaka (2002) identifie des insuffisances majeures du système actuel de taxation des propriétés foncières pendant que Kacou (2003) montre l'impact négatif du désarmement douanier imposé par le tarif extérieur commun (TEC) sur le commerce extérieur et les finances publiques de la Côte d'Ivoire. Bamba (2003) indique qu'en plus de la politique monétaire relevant presque exclusivement de

la BCEAO, la gestion budgétaire est suivie de très près par l'UEMOA à travers les dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres. La politique commerciale (avec ses incidences fiscales donc budgétaires) est de plus en plus encadrée par l'UEMOA. La politique douanière est supplantée par les nouvelles dispositions de l'UEMOA et de la CEDEAO. Même les politiques sectorielles (agriculture, commerce...) tendent à être récupérées par l'UEMOA. « Finalement, les engagements communautaires laissent très peu de place à la politique discrétionnaire de la Côte d'Ivoire », observe N. Bamba (2003). La solution, pour la Côte d'Ivoire, revient donc à identifier les possibilités d'exploitation des opportunités permises par les textes communautaires, poursuit Bamba (op.cit.)

En conclusion, le débat théorique, relatif au lien entre financement budgétaire et croissance, a pour principal enjeu le rôle et la taille optimale de l'Etat dans l'économie. La théorie récente de la croissance endogène montre, qu'au-delà de ce débat, le secteur public, en participant à l'accumulation du capital dans son assertion la plus large, contribue à la promotion de la croissance économique.

En Afrique, le cadre d'analyse macroéconomique du financement budgétaire et de la croissance économique, est, depuis le début des années 80, défini par les programmes d'ajustement structurel. La crise économique est expliquée par des causes structurelles, exogènes et endogènes, se traduisant respectivement par les rigidités, les chocs et les politiques expansionnistes. Les politiques économiques recommandées se trouvent dans les mesures de stabilisation et d'ajustement et dans le consensus de Washington.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les résultats de travaux empiriques montrent l'impact positif de l'investissement public sur la croissance économique. Les effets d'éviction de l'investissement privé par les dépenses publiques ne sont pas mis en évidence de manière systématique. En revanche, certains travaux ont tendance à montrer implicitement, à certains niveaux, l'inefficacité du financement du budget de l'Etat au regard de l'objectif de croissance. Il convient donc de faire un rappel de l'évolution du financement budgétaire et de la croissance économique en Côte d'Ivoire. C'est l'objet du chapitre suivant.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE II : EVOLUTION DU FINANCEMENT BUDGETAIRE ET DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE EN CÔTE D'IVOIRE.

Comme dans tous les pays africains, la structure et le financement du budget de l'Etat influencent notablement l'économie nationale. Les relations entre le financement budgétaire et la croissance économique ivoirienne sont dominées par un interventionnisme accentué durant les deux premières décennies d'indépendance (1960-1980), une politique de stabilisation de 1980 à la dévaluation de 1994 et des mesures en vue de la relance économique dans les programmes de la dernière décennie.

2.1- L'INTERVENTIONNISME ACCENTUE DES DEUX PREMIERES DECENNIES D'INDEPENDANCE.

Après l'indépendance de la Côte d'ivoire, la double nécessité de suppléance de l'initiative privée et de mise en place d'infrastructures socio-économiques de base conduit l'Etat à impulser une dynamique de développement tirée par les dépenses publiques. Les mécanismes de financement utilisés, tout en permettant d'obtenir des résultats satisfaisants en terme de croissance, comportent quelques faiblesses.

2.1.1- La politique volontariste pour impulser la croissance

La politique volontariste pour impulser la croissance peut se percevoir à trois niveaux : la nécessité d'accroissement du capital productif, l'exercice des fonctions régaliennes et tutélaires de l'Etat et la stabilisation à la hausse de la conjoncture.

L'action de l'Etat s'est inscrite dans des plans quinquennaux de développement agricole, agro-industriel et d'infrastructures de base en vue de rechercher un taux de croissance élevé. Dans les trois plans quinquennaux de 1965 à 1980, les dépenses d'action directe sur le capital productif (prises de participation, création d'unités industrielles...) et d'accompagnement de la croissance du capital (transport, énergie, urbanisation...) représentent trois quarts de l'investissement public qui, lui-même, constituent plus de 60% de l'investissement total.

Pour assurer l'unité et la sécurité d'une nouvelle nation en construction, la cohésion sociale et la stabilité politique nécessaires à la promotion de la croissance et du développement, l'Etat a réalisé plusieurs activités à caractère régalien ou tutélaire. Ce sont les subventions à la consommation, les subventions de biens collectifs, les transferts sociaux, les soutiens à divers mécanismes de création ou de préservation de l'emploi etc.

La stabilisation à la hausse de la conjoncture vise le maintien d'un taux de croissance élevé quelle que soit la conjoncture. En effet, l'histoire macro-économique de la Côte d'Ivoire, de 1960 à 1980 est caractérisée, selon J. Pégatiéan (1987), par des cycles : surplus extérieur, expansion et faible inflation (1960-1972) ; déficit et récession (1972-1974) en raison de la chute des cours du cacao de 1972, de la grande sécheresse (1972-1973) et de la crise pétrolière (1973-1974) ; déficit extérieur et expansion (1974-1975) ; surplus extérieur et expansion (1976-1977) ; déficit extérieur et récession (1978-1980).

Toutefois, les différentes politiques conjoncturelles des deux premières décennies d'indépendance ont consisté non pas à prévoir des ressources pendant les années d'excédents extérieurs pour financer les manques à gagner des années creuses¹, mais plutôt à opter pour une stabilisation à la hausse par l'emprunt extérieur en vue de maintenir le taux de croissance élevé ; d'où une politique pro cyclique pendant les bonnes années de recettes extérieures et anticyclique par le recours à l'emprunt extérieur pour financer le « gap » pendant les récessions. Même au plus haut des cours du café et du cacao qui ont permis le doublement des recettes publiques de 1976 à 1978, le déficit global a été multiplié par neuf en passant de 18,7 milliards à 170,3 milliards. En effet, si les dépenses courantes ont évolué au même rythme que les recettes, en revanche les dépenses d'investissement ont triplé du fait d'une participation accrue de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA) au financement des investissements, selon les statistiques de l'Institut du FMI (1984). L'emprunt extérieur, du secteur public seul, s'est établi à 12 % du PIB. Cette politique budgétaire expansionniste permit une croissance régulière d'en moyenne 7 % l'an en valeur réelle pendant près de deux décennies (1960 à 1978). C'était l'âge d'or de l'économie ivoirienne appelée communément « miracle ivoirien ».

¹ Comme cela se faisait, par exemple, au Cameroun.

La forte croissance économique des années 60 et 70 masque, cependant, l'évolution contrastée du solde budgétaire et des variables financières. Pour mieux comprendre la politique financière de l'époque, il apparaît important de rappeler les mécanismes de financement du budget et de la croissance.

2.1.2 – Mécanismes de financement du budget et de la croissance

Il semble important de détecter, dans le sillage de la croissance économique, des évolutions conjoncturelles voire cycliques liées aux mécanismes de financement du budget de l'Etat et de la croissance économique qui procèdent, eux-mêmes, de sources internes et externes.

2.1.2.1-Financement interne du budget de l'Etat et de la croissance économique

On note, de 1960 à 1972, une légère capacité de financement du secteur public, un surplus extérieur, une expansion remarquable et un faible niveau d'inflation. Cela se traduit par une croissance des exportations de 27 % et une capacité de financement des importations de 800 % en moyenne annuelle. En revanche, de 1973 à 1974, il se produit un déficit budgétaire (et même interne) et une récession à cause de la baisse des cours du cacao, de la grande sécheresse de 1973 et de la crise pétrolière de 1973-1974 consécutive à la troisième guerre israélo-arabe.

Mais, la croissance revient en 1975 et se poursuit jusqu'en 1978 consécutivement au boom caféier. Les exportations augmentent de plus de 50 % et les importations sont couvertes à plus de 700 % l'an. Les recettes publiques enregistrent un doublement et pourtant, le déficit public global est multiplié par 12 en valeur nominale, en passant de 18,7 milliards en 1975 à 227,8 milliards en 1979, en raison d'un triplement des investissements publics. Mais, ce déficit est financé par les emprunts extérieurs, ce qui permet à l'Etat s'engager dans un processus de désendettement intérieur sur toute la période, se traduisant par un financement négatif du solde budgétaire de – 17 milliards FCFA en 1973 à – 154,7 milliards FCFA en 1977. Les mécanismes mis en œuvre sont principalement les réductions des escomptes et avances faites par le système bancaire, la réduction des dépôts de l'Etat auprès du système bancaire, la baisse du niveau des obligations cautionnées ; mais surtout le paiement de la dette à l'égard de divers créanciers (FMI, 1984, p.131). Cela se reflète dans la situation monétaire où les créances nettes sur le gouvernement sont régulièrement négatives sur la période.

En effet, dans le bilan de la BCEAO, les créances sur l'Etat sont quasiment insignifiantes jusqu'en 1978 et même inexistantes en 1970, 1973 et 1977. Or, les créances de la Banque Centrale sur les banques secondaires sont corrélées à la base monétaire et évoluent au même rythme. Le doublement des créances sur les banques commerciales de 1970 (22,9 milliards) à 1973 (31,5 milliards) correspond à celui de la base monétaire qui passe de 45 milliards en 1970 à 87,5 milliards en 1974. Le doublement des créances aux banques commerciales de 90,4 milliards en 1975 à 197,7 milliards en 1979 correspond à celui de la base monétaire qui passe de 99,3 milliards à 230,1 milliards sur la même période, selon le FMI¹.

La grande solvabilité de l'Etat et le bon niveau des agrégats macroéconomiques (FMI, op.cit. p.27) vont conférer à la Côte d'Ivoire une crédibilité indéniable sur les marchés internationaux des capitaux.

2.1.2.2 – Abondance du financement extérieur

Le désendettement et l'équilibre, au plan interne, sont, dans une certaine mesure, supportés par l'abondance du financement extérieur. Par exemple, le financement extérieur du solde budgétaire est multiplié par 9 en six ans en passant de 16,9 milliards en 1973 à 156,2 milliards en 1978. Ce financement extérieur est composé, en moyenne, de deux tiers d'emprunts obtenus par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) sur le marché international et le reste, de la dette avalisée nette.

La situation monétaire présente des avoirs extérieurs nets (AEN) positifs jusqu'en 1978. La faible variation de cet agrégat sur la période est observable dans la balance des paiements. Le solde déficitaire de la balance des opérations courantes est exactement compensé par les entrées nettes de capitaux. On note également, dans la balance des paiements, une entrée massive de capitaux à long terme dont le montant double de 1970 (19,27 milliards) à 1974 (41,16 milliards) et triple de 1975 (60,67 milliards) à 1979 (180,18 milliards).

Toutefois, les belles performances de l'économie ivoirienne comportent des faiblesses qui se révèlent à la fin des années 1970.

¹ FMI (1984) : *Analyse et programmation financière, application à la Côte d'Ivoire*, Institut du FMI, Washington DC p.215.

2.1.3 – Limites de la politique financière et conséquences

Les deux principales faiblesses de la politique financière de l'Etat ivoirien résident dans la trop grande dépendance de l'économie par rapport aux aléas des marchés des produits primaires, mais aussi de la politique d'endettement.

La maximisation, par la Côte d'Ivoire, de ses avantages comparatifs consistant en l'exploitation de ses ressources naturelles, lui a permis d'obtenir des devises à partir des excédents agricoles pour financer les engagements budgétaires en faveur de la croissance. Cette orientation est appuyée par une politique d'ouverture sur l'extérieur favorisant l'entrée massive de capitaux sous forme de prêts, d'aides et d'investissements directs.

Cependant, ce mode de financement de la croissance, basée sur les ressources extérieures, a révélé ses limites durant toute la décennie 80 et au début des années 90. En effet, les chocs d'offre et de demande expliquent, selon B. Akitoby (1997), la volatilité des termes de l'échange, avec un impact significatif sur les fluctuations économiques. La Côte d'Ivoire, dans la littérature économique, peut être assimilée, comme dans les modèles d'économie dépendante, à « un petit pays », dont les difficultés financières sont fortement liées à la situation de son commerce extérieur. Son économie dépend fortement des recettes d'exportations de quelques produits primaires dont les prix sont fixés par les marchés internationaux. Sur ces marchés, le pays producteur, malgré son exportation plus ou moins importante, est incapable individuellement d'influencer les cours à la hausse. Cette situation se vérifie en ce qui concerne le cacao dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial et le café dont elle est le troisième (derrière le Brésil et la Colombie). Le pays a subi fatalement le retournement violent des marchés des produits primaires intervenu sous forme de chute de plus de 35 % des cours de 1978 à 1979. Il a également été victime du choc pétrolier de 1979. A cela s'ajoute l'assèchement des marchés financiers internationaux en liaison avec la hausse des taux d'intérêts et la forte appréciation du dollar (monnaie de facturation des importations et de la dette).

Bien plus, si la Côte d'Ivoire est incapable d'influencer à la hausse les cours mondiaux de ses produits échangeables, elle peut, en revanche, contribuer à leur dépression en raison de son volume important d'exportation. Selon J. N. Bhagwati (1958, 1968), un pays peut être victime de sa trop grande production et du volume important de son offre sur le marché mondial.

La Côte d'Ivoire est dans cette situation en ce qui concerne particulièrement le cacao. Premier producteur mondial de cacao, le pays a participé avec le Ghana, la Malaisie et d'autres grands exportateurs, à la constitution de stocks importants sur le marché international. Les conséquences sont les dépressions fréquentes des cours.

Concernant l'endettement, la solidité de l'économie ivoirienne des années 60 et 70 va rétrécir les voies d'accès aux emprunts concessionnels au profit de marchés financiers sur lesquels le crédit coûte relativement plus cher. Le recours plus intensif aux financements extérieurs a non seulement accru l'encours de la dette extérieure, mais modifié sa structure. D'une part, l'Etat a donné son aval à des emprunts réalisés par des sociétés multinationales¹, des banques et des institutions financières ; d'autre part, on remarque une diminution des emprunts à long terme au profit des emprunts à moyen terme », note le FMI (id, p.279). L'encours de la dette envers les établissements financiers privés représente plus de 50 % de l'encours de la dette extérieure en 1978.

La situation financière devient réellement préoccupante à partir de 1979 à cause de la conjugaison de trois facteurs : la chute brutale des cours des produits primaires de plus du tiers de 1978 à 1979, le choc pétrolier de 1979, la tendance haussière des taux d'intérêts internationaux et la forte appréciation du dollar (monnaie de facturation des importations et du service de la dette). Ainsi, si jusqu'en 1978, les entrées nettes de capitaux ont permis de financer un déficit courant de plus en plus important, voire d'élever le niveau des réserves officielles en devises, en 1979, les phénomènes ci-dessus décrits ont provoqué un déficit de la balance globale de 90,66 milliards. La plupart des emprunts contractés aux conditions du marché (dette publique ou garantie par l'Etat) durant les années 1960 et 1970 étaient arrivés à échéance. L'encours total de la dette (y compris les montants souscrits mais non encore encaissés) quadruple de 1975 à 1979 en passant de 326,8 milliards à 1.074,5 milliards dont deux tiers d'emprunts de l'Etat et un tiers d'emprunts garantis par l'Etat.

En outre, on note un changement dans la structure des engagements par créateur. La part des prêts multilatéraux baisse de moitié, de 1975 (32%) à 1979 (16,1%). La part des crédits-fournisseurs baisse très sensiblement en passant de 36,9% en 1975 à 9,7% en 1979. En revanche, la part des prêts bilatéraux augmente de 59% sur la période et celle des institutions financières est multipliée par pratiquement trois en passant de 19,9% en 1975 à 56,4% en 1979. Le service de la dette publique quadruple en passant de 29,5 milliards en 1975 à 120,8 milliards en 1979. Le ratio du

¹ *A vocation africaine ou sous régionale.*

service de la dette sur les exportations double pratiquement en passant de 9,1 % en 1975 à 17 % en 1979. Les intérêts sur la dette évoluent plus vite que le principal. Ils triplent en volume de 1976 (17,9 milliards) à 1979 (53,2 milliards contre un doublement du principal sur la même période, avec 31,9 milliards et 67,6 milliards).

La dégradation de l'environnement international, associée à des faiblesses internes de politique économique, s'est répercutée sur l'équilibre macro-économique et plus particulièrement sur le secteur public. Le déficit public passe de 2,2 % du PIB en 1975 à 12 % en 1980.

Au total, l'afflux massif de capitaux étrangers consécutif à l'accroissement des exportations et des emprunts extérieurs a permis de financer facilement les soldes budgétaires et courants de 1965 à 1978. Mais, la dégradation de l'environnement international a eu des répercussions directes sur l'économie ivoirienne, se traduisant par une crise financière et économique à la fin des années 70. Pour faire face à cette crise, les pouvoirs publics ont recours aux programmes d'ajustements structurels (PAS) inspirés par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale.

2.2 : GESTION DE LA CRISE FINANCIERE DE 1980 A 1993 ET CROISSANCE ECONOMIQUE

Pour les institutions de Bretton Woods, le déficit du secteur public est la principale cause des déséquilibres interne et externe. Elles vont donc prescrire des mesures déflationnistes dans le cadre de politiques monétaire et budgétaire restrictives en vue de l'assainissement des finances publiques. Des étapes importantes sont à identifier dans l'application des PAS sur la période: l'application des deux premiers PAS de 1981 à 1986, la suspension du troisième PAS en 1988 et la reprise des PAS de 1990 à 1993.

2.2.1 – Les deux premiers programmes d'ajustement structurel de 1981 à 1986

De 1981 à 1986, deux programmes d'ajustement structurel sont mis en œuvre en Côte d'Ivoire.

2.2.1.1-Le premier programme d'ajustement structurel de 1981 à 1983

Le premier PAS (1981-1983) comporte essentiellement des mesures déflationnistes. La compression drastique des dépenses publiques se traduit par une baisse de 15 % des dépenses d'investissements, un blocage des salaires nominaux de la fonction publique et une réduction des subventions aux établissements publics nationaux (EPN). La réduction des subventions aux EPN provoque une élévation de plus de 30 % du tarif des transports urbains, de plus de 7,5 % et de 10 % respectivement des prix de l'électricité et de l'eau.

La chute du pouvoir d'achat est, dès lors, inévitable. En théorie, la réduction de la demande devait permettre de retrouver la voie menant vers l'équilibre budgétaire. Mais cet objectif n'est pas atteint à cause, principalement, d'un facteur exogène, la sécheresse de 1983. Cette sécheresse déprime l'offre et l'exportation de produits agricoles, pourvoyeuses de ressources publiques. Bien plus, pour faire face au délestage préjudiciable à la production industrielle, l'Etat passe de grosses commandes de turbines pour relayer les barrages hydroélectriques.

Le besoin de financement du secteur public est certes réduit de 40 % de 1981 (-269,2 milliards) à 1983 (- 191,9 milliards), mais il demeure toujours important. L'objectif de recherche d'équilibre budgétaire n'est que partiellement atteint avec un déficit budgétaire qui passe de 11,8 % du PIB en 1981 à 7,8 % en 1983. La balance courante, qui était excédentaire en 1981 de 82 milliards, devient déficitaire en 1983 de 10 milliards. L'encours de la dette publique ainsi que le service de la dette sont multipliés par plus de deux en passant respectivement de 972 milliards et de 122 milliards en 1980 à 2186 milliards et à 265 milliards en 1983. Le ratio du service de la dette sur les exportations s'élève à 24,7 % en 1980 et à 33,7 % en 1983. Malgré la sécheresse de 1983, on note une amélioration du solde de la balance commerciale qui redevient, pour la première fois, excédentaire depuis 1980. Mais cela n'est pas ressenti sur le solde de la balance courante dont le déficit est de 13 % du PIB à cause de l'augmentation des intérêts à acquitter sur la dette extérieure.

Les apports nets de capitaux au secteur public chutent de manière drastique de 852 millions de dollars US en 1982 à seulement 42 millions de dollars US, suite aux difficultés rencontrées par le gouvernement ivoirien pour mobiliser des ressources extérieures. Le déficit de la balance globale, qui était de 1,1 % du PIB, remonte jusqu'à 7,7 %, retrouvant son niveau de 1980. Le gouvernement ivoirien adopte donc un groupe de mesures immédiates consistant à recouvrir aux facilités en

compte courant auprès de la BCEAO¹, à obtenir en 1983, un moratoire sur la dette extérieure et accélérer les tirages sur les emprunts déjà signés pour faire face au besoin de financement important.

2.2.1.2 – Le deuxième programme d'ajustement structurel (1984 à 1986)

Le deuxième Programme d'Ajustement Structurel (PAS) qui couvre la période de 1984 à 1986 renforce le premier. Une prime à l'exportation est instaurée. Les tarifs publics sont à nouveau revus à la hausse avec 25 % pour l'énergie et le transport urbain, 23 % pour l'eau et 8 % pour le carburant. Les salaires dans quarante-huit (48) organismes publics sont alignés sur ceux de la Fonction Publique à partir de 1985.

Contrairement à la première période, les facteurs exogènes sont, cette fois ci, favorables. L'avènement de meilleures conditions atmosphériques fait augmenter significativement la production et l'exportation de produits agricoles dont les cours avaient remonté. Les excédents dégagés par la caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA) permettent d'augmenter les prix payés aux producteurs de café et cacao (+ 33 %), de coton (+ 43 %) et de palmier à huile (+ 35 %). Les ressources publiques connaissent une croissance régulière de 1984 à 1986 pendant que les dépenses publiques stagnent, si bien que le solde public, qui était déficitaire jusqu'en 1983, devient légèrement positif en 1985 et 1986. L'excédent de la balance commerciale arrive à corriger le déficit de la balance courante qui passe de - 13,3 % du PIB en 1983 à + 3,6 % en 1985.

Parallèlement, les négociations avec la communauté financière internationale aboutissent à de bons résultats aussi bien au niveau des créanciers privés que publics. A la réunion du Club de Paris de mai 1984, les créanciers publics acceptent de refinancer les crédits commerciaux garantis ou assurés par les gouvernements des pays créanciers participants ainsi que les prêts consentis par ces gouvernements. Pour la Côte d'Ivoire, les modalités de l'accord de consolidation de la dette sont que :

- la période de consolidation (inclue dans la période de mise en œuvre du PAS) est de treize mois ;

¹ Ce qui dégrade évidemment la PNG (position nette du gouvernement)

- les termes de la consolidation, c'est-à-dire les options et menus acceptés par les parties, sont le rééchelonnement classique et portent sur 50 % du capital et 50 % des intérêts.

Le 25 juin 1985, un autre accord est signé avec le Club de Paris pour une période de consolidation classique de 12 mois portant sur la totalité du capital et la moitié des intérêts.

Tableau 3: Différents accords conclus avec le Club de Londres

Accords	Date de signature	Période de consolidation	Termes de consolidation
Accord I	27 février 1985		
Tranche 1		13 mois (1 ^{er} déc 1983-31 déc 1984)	Classique (100 %K ; 0%i)
Tranche 2		12 mois (1 ^{er} jan 1985-31 déc 1985)	Baker (90 %K ; 0 %i)
			New money 50 M de dollars
Accord II	19 novembre 1986		
Tranche 1		12 mois (1 ^{er} jan 1986-31 déc 1986)	Classique (80%K ; 0 %i)
Tranche 2		12 mois (1 ^{er} jan 1987-31 déc 1987)	Classique (70%K ; 0 %i)
Tranche 3		12 mois (1 ^{er} jan 1988-31 déc 1988)	Classique (60%K ; 0 %i)
Tranche 4		12 mois (1 ^{er} jan 1989-31 déc 1989)	Classique (50%K ; 0 %i)

Note: K = Capital et i = Intérêt

Source : DGTCP (2004), Manuel sur les mécanismes de gestion et de traitement de la dette publique, DGCPT.

Les négociations avec le Club de Londres aboutissent à la signature de deux accords pluriannuels de rééchelonnement selon le tableau 3. A la suite de la restructuration de la dette envers le Club de Londres, des ressources nouvelles sont accordées à la Côte d'Ivoire à hauteur de 49,1 milliards FCFA en avril 1985. Les autres créanciers de la Côte d'Ivoire, non membres des Clubs de Paris et de Londres, représentés au sein du « Club d'Abidjan » arrivent, au terme de discussions, à signer des accords de réaménagement avec les autorités ivoiriennes.

Les résultats de toutes ces négociations avec les créanciers des Clubs de Paris, de Londres et d'Abidjan modifient la structure du stock de la dette et le niveau des soldes extérieurs.

Suite à différents rééchelonnements, la part de l'encours de la dette à moyen et long terme passe de 73,6 % du PIB en 1984 à 48,8 % en 1986 et l'aide publique au développement prend le dessus sur la dette commerciale. Le solde public, depuis 1979, devient excédentaire pour la première fois en 1985, ainsi que le solde courant. La balance globale, d'un déficit de 7,7 % du PIB en 1979, réalise

un excédent de 5 % en 1985. La courte expansion de 1985 et 1986 est interrompue en 1987, encore une fois, par des facteurs exogènes.

2.2.2– La récession de 1987 à 1989 et la suspension du PAS en 1988

Les détériorations des termes de l'échange sur les marchés du café, du cacao et du coton sont si importantes que, pour la première fois, il se produit un déficit de 58,2 milliards de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA). La même tendance se poursuit en 1988 et en 1989 avec des déficits de 103,5 milliards et de 158,5 milliards. La balance courante, qui a connu des excédents en 1985 et 1986, redevient déficitaire en 1987, 1988 et 1989 à hauteur de 96 milliards, 270 milliards et 363 milliards. Les intérêts versés sur la dette augmentent de 31 % de 1986 à 1989. Il en découle un accroissement du déficit budgétaire (base ordonnancement) en moyenne de 65 % entre 1986 et 1988 et s'élevant jusqu'à 16,8 % du PIB. Cette mauvaise conjoncture amène les autorités ivoiriennes à signer, en 1988, un troisième PAS comportant des mesures de compression de la demande et d'accroissement des recettes fiscales. Par exemple, on enregistre une baisse de 50% des prix garantis aux producteurs agricoles. Les tarifs douaniers connaissent une augmentation de 30% en moyenne et la TVA est étendue au champ de la distribution.

Un accord de restructuration de la dette publique extérieure est signé avec le Club de Paris le 18 décembre 1987 pour une période de consolidation de quatorze (14) mois en vue d'un rééchelonnement classique de 100 % du capital et 95 % des intérêts ainsi qu'un rééchelonnement des arriérés de 100 % du capital et 95 % des intérêts.

Toutefois, il est important de souligner que si le rééchelonnement permet d'alléger provisoirement les charges du service de la dette (réduisant ainsi les déficits budgétaire et extérieur), il n'améliore nullement les indicateurs de solvabilité du pays (encours de la dette/exportations, dette/PIB etc.). Il accroît le stock de la dette et, par conséquent, le service futur de la dette. Ainsi, sur la période de 1986 à 1990, le service de la dette publique baisse en moyenne de 20,4 % par an. La différence avec le service de la dette dû après rééchelonnement correspond aux arriérés (intérieurs et extérieurs) dont l'accumulation s'élève à 955 milliards en 1990. L'encours de la dette publique enregistre une progression annuelle de 6,2 % pour s'établir à 103 % du PIB en 1989 et 133 % en 1990 contre 85 % en 1987. Le ratio du service de la dette dû sur les exportations, même après rééchelonnement, progresse pour s'établir successivement à 33 % en 1987, 38 % en 1988 et 42 % en 1989.

Face aux difficultés éprouvées par l'Etat pour honorer le service de la dette, la mise en œuvre du PAS et des rééchelonnements est suspendue en 1988. Il est tout de même important de constater que les transferts nets (différences entre services de la dette et tirages) effectués par la Côte d'Ivoire sont restés négatifs sur la période. Malgré les difficultés financières, la Côte d'Ivoire a transféré plus de ressources à l'extérieur qu'elle n'en a reçu, notamment en direction des Institutions de Bretton Woods (cf. tableau 4).

Les années 1980 se terminent avec une situation financière grave. Selon Assémien (1994), la dette extérieure est multipliée par 19 en passant de 126,5 milliards en 1980 à 2525,5 milliards en 1990. Elle passe de 58,8 % du PIB et 107 % des exportations en 1980 à 109 % du PIB et 262,2 % des exportations en 1990.

Tableau 4 : Transferts nets effectués (en milliards CFA)

Années	FMI	Banque Mondiale	Total
1985	- 29,2	- 10,3	- 18,9
1986	- 27,5	+ 6,9	- 20,6
1987	- 56,5	+ 51,9	- 4,6
1988	- 28,7	- 43,7	- 72,4
1989	- 49,5	- 41,3	- 90,8
Total	- 191,4	- 15,9	- 207,3

Source : CAA

Les autorités ivoiriennes relancent les négociations avec la communauté financière internationale en fin d'année 1989. Le 18 décembre 1989, un accord de consolidation de quatorze (14) mois, portant sur un rééchelonnement classique de 100 % du capital et de 100 % des intérêts, est signé avec le Club de Paris.

2.2.3 – Les programmes de stabilisation et de relance économique de 1990 à 1993.

Au début de la décennie 1990, trois groupes de mesures d'ajustement structurel sont appliqués auxquelles sont associés des réaménagements de la dette intérieure et extérieure.

2.2.3.1 – Les mesures d’ajustement structurel

De 1990 à 1993, les autorités ivoiriennes, en accord avec les institutions de Bretton Woods, mettent en œuvre trois programmes d’Ajustement Structurel. Le programme de stabilisation de 1990 comprend :

- du côté des recettes, le renforcement de l’administration fiscale, l’élargissement de l’assiette et l’amélioration du recouvrement des recettes fiscales ;
- du côté des dépenses, des mesures sont prises pour mieux les maîtriser et les contrôler. Dans la foulée des coupes budgétaires, on procède à la suppression de 7200 emplois journaliers, à la contraction des dépenses d’investissements et à de nombreuses privatisations d’entreprises publiques.

A la suite du programme de stabilisation de 1990, est mis en œuvre le programme intérimaire de 1991-1992 dont le but est de :

- promouvoir le secteur privé par des allègements fiscaux d’un montant total de 5,2 milliards et des primes à l’exportation de 10 milliards ;
- poursuivre les coupes budgétaires en vue de réduire les dépenses de l’Etat.

Enfin, un programme de relance économique, appliqué en 1992-1993 consiste essentiellement en des incitations fiscales, d’où la baisse des droits de douane dans les secteurs textile et agricole et la reprise des investissements publics pour stimuler, en particulier, les secteurs des bâtiments et travaux publics. On peut noter, par ailleurs, que les trois PAS de la période 1990-1993 sont tous assortis de mesures de restructuration de la dette publique intérieure et extérieure.

2.2.3.2 – Le réaménagement de la dette domestique et le financement intérieur du déficit budgétaire

En 1991, l’Etat et ses principaux créanciers nationaux trouvent un accord de réaménagement de la dette intérieure. La restructuration de la dette détermine, dans une certaine mesure, le financement du déficit budgétaire.

Au niveau de la BCEAO, les dettes des banques liquidées¹ sont consolidées en 1991 sur treize ans au taux de 3 %. La consolidation coûte 15,1 milliards en 1991. La contrepartie FMI, qui est un débit d'office du compte du Trésor à la BCEAO en vue du remboursement de la dette de l'Etat envers le FMI, coûte 45,7 milliards. Comme nous l'avons signalé plus haut, la crise financière n'exonère pas la Côte d'Ivoire du service de sa dette envers le FMI. Mais l'Etat arrive à assurer ce service de la dette grâce aux avances statutaires de la BCEAO qui s'élèvent à 78 milliards sur la période. En effet, la Banque Centrale pouvait faire des avances de trésorerie aux Etats membres. Conformément à l'alinéa 1 de l'article 16 des dispositions statutaires relatives aux concours de la BCEAO aux Etats, « le montant total des concours consentis par la banque centrale à un Etat de l'Union, en application des dispositions des articles 13,14 et 15 ci-dessus, ne peut dépasser un montant égal à 20 % des recettes fiscales nationales constatées au cours de l'exercice financier écoulé ».

Au niveau des banques commerciales, la dette de l'Etat est gérée dans le cadre du plan d'ajustement du secteur financier (PASFI) soutenu par un prêt de la Banque Mondiale signé en octobre 1991 pour assainir, rendre plus solvable et diversifier le secteur financier. Les dettes de l'Etat envers les principales banques commerciales (BICICI, SGBCI, SIB, BIAO, CONFINCI) sont titrisées en 1991 puis en 1993. La titrisation de 1991 s'étend sur une période de quinze ans dont deux ans de différé au taux de 8 % l'an. Les arriérés dus à la CAA-dépôts (Caisse Autonome d'Amortissement) sont titrisés sur quinze ans avec deux ans de différé au taux de 0,5 %. Une autre partie des arriérés est consolidée sur six ans au taux de 3 %.

Au total, les banques commerciales participent au financement du déficit budgétaire à hauteur de 198,1 milliards de 1990 à 1993. Au niveau du secteur privé non bancaire, les amortissements de la dette due sont compensés par d'importants arriérés de remboursements et par des compensations de créances et dettes entre l'Etat et certaines entreprises privées. Malgré toutes ces mesures, la dette totale de l'Etat envers les entreprises publiques et le secteur privé non bancaire n'a pu être totalement résorbé. Elle s'établit à 68,3 milliards en 1993.

¹ Ces banques sont : *BIDI (Banque Ivoirienne pour le Développement Industriel)*, *BNEC (Banque Nationale pour l'Epargne et le Crédit)*, *CCI (Crédit Côte d'Ivoire)*.

2.2.3.3 – Le réaménagement de la dette extérieure

La Côte d'Ivoire parvient à signer, un accord de réaménagement de sa dette pour douze mois le 20 novembre 1991 selon les termes de Toronto et portant sur une réduction de 50 % de la valeur actualisée nette. Lors du Sommet du G7 en juin 1988 à Toronto (Canada), les principaux pays industrialisés ont adopté le principe de traitement spécial de la dette des pays les plus pauvres et endettés. Il s'agit de procéder à une annulation en valeur actualisée du tiers de la dette éligible. Deux options sont au menu. L'option A consiste en une réduction sur la dette éligible et un rééchelonnement du reliquat sur 14 ans dont 8 ans de grâce mais au taux du marché. L'option B, qui ne prévoit pas d'annulation, consiste à faire un traitement de la dette à taux réduit pour obtenir un montant de réduction de 33 % en valeur actualisée. La dette concessionnelle, quant à elle, est rééchelonnée sur 25 ans dont 14 ans de différé.

Malgré cela, les mesures de portée générale ou sectorielle, contenues dans les PAS, n'ont pu enrayer la crise. Les amortissements de la dette extérieure sur la période 1990-1993 ne sont assurés que par les tirages sur les prêts projets et les autres tirages pendant que les arriérés sur paiements augmentent sans cesse. A la fin de 1993, les indicateurs financiers demeurent préoccupants. Le ratio de la dette publique sur le PIB passe de 87% en 1986 à 133 % en 1990. Le taux de change effectif réel s'apprécie jusqu'à 40 % en 1993, déprimant ainsi la compétitivité des exportations ivoiriennes. Le déficit budgétaire (base ordonnancement) est de 12 % du PIB. Le ratio du service de la dette sur les exportations s'élève à 33 % et celui du service de la dette sur le PIB, à 12 %. La dette extérieure totale représente plus de deux fois le PIB (211 %) et plus de six fois les exportations (637 %). Les réserves internationales couvrent à peine trois semaines d'importations (ratio réserves/importations = 0,68 %). Le taux de croissance est globalement négatif sur toute la période et baisse en moyenne de 1% par an de 1987 à 1993. Le solde budgétaire demeure constamment négatif de 1980 à 1993. Le taux d'accroissement de la pauvreté passe de 11 % en 1985 à 31,3 % en 1993.

Le déficit du secteur public devenu insoutenable, la crise économique devenue persistante, il fallait, en plus des mesures monétaires et budgétaires restrictives, avoir recours à un autre instrument de politique économique qui est le maniement du taux de change en procédant à l'ajustement monétaire. La dévaluation de la monnaie, intervenue le 12 janvier 1994, marque le début d'une nouvelle ère économique en Côte d'Ivoire.

2.3- POLITIQUE FINANCIERE DE LA DERNIERE DECENNIE EN VUE DE LA RELANCE ECONOMIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (1994-2003)

L'économie ivoirienne connaît une évolution particulière depuis 1994. La dévaluation de 1994 marque une rupture notable après douze années de PAS infructueux. Le coup d'Etat de décembre 1999 et la guerre déclenchée en septembre 2002 constituent des événements majeurs qui ont déterminé le niveau des agrégats macroéconomiques. La politique budgétaire de la dernière décennie semble donner priorité à l'assainissement des finances publiques avec en plus la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Les moyens prévus sont, certes, le financement extérieur mais, surtout, la réforme fiscale.

2.3.1 – L'assainissement des finances publiques pour la relance économique.

Face à la crise financière quasi insurmontable à la fin de l'année 1993, la Côte d'Ivoire, ensemble avec les autres pays membres de l'UEMOA, a recouru à un autre instrument de politique économique, l'ajustement monétaire qui, accompagné d'autres mesures, a des incidences sur les agrégats macroéconomiques.

Le 21 janvier 1994, intervient à Dakar, siège de la BCEAO, au cours d'une réunion des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'UEMOA, la dévaluation du Franc CFA de 50 %. En Côte d'Ivoire, des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre dans le cadre de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) arrêté avec le FMI et la Banque Mondiale pour la période 1994-1997. Au niveau des ressources publiques, des mesures sont prises en vue d'optimiser les recettes fiscales. Les taxes à l'exportation sur le café et le cacao sont rétablies mais on procède à une baisse de la TVA sur certains produits de première nécessité pour

adoucir les effets de la dévaluation sur les prix à la consommation. Les salaires augmentent légèrement pour adoucir également la baisse du pouvoir d'achat des ménages ; mais avec des coefficients de revalorisation plus élevés pour les salaires les plus bas. Les incidences sont remarquables sur le secteur réel, les finances publiques et les secteurs monétaire et extérieur.

En effet, à la suite de la FASR, est élaboré, pour la période 1998-2000, le DCPE (document cadre de politique économique). L'objectif affiché est le développement durable à moyen terme ; d'où la nécessité à court terme, d'assainissement des finances publique par :

- la gestion rigoureuse des dépenses publiques ;
- le désengagement de l'Etat en vue de promouvoir l'investissement privé ;
- le ciblage de certaines dépenses sociales à l'effet de réduire la pauvreté.

Les investissements publics augmentent en vue de la relance économique. La dévaluation, la FASR et le DCPE ont permis au pays de renouer avec la croissance de 2% en 1994 et de pratiquement 7 % l'an de 1995 à 1997. A partir de 1998 (2ème semestre), on observe une décélération (5,4 %) qui s'aggrave en 1999, avec seulement un taux de croissance de 1,6 %. Cette dernière situation s'explique, encore une fois, principalement par des facteurs exogènes dont la montée des cours du pétrole et du dollar contre la dégradation des prix des produits primaires.

Au niveau des finances publiques, le taux de pression fiscale se situe autour de 21 % entre 1994 et 1998 pour chuter à 16,4 % en 1999. Les recettes totales de l'Etat connaissent une croissance de 52,4 % sur la période de 1994 à 1999. Cette forte croissance est consécutive à celle, encore plus forte, de la composante recette fiscale qui est de 69 % sur la période.

On peut noter, du côté des dépenses, une croissance moyenne annuelle de 4,5 % de 1994 à 1998 et une chute de 2,2 % de 1998 à 1999. La chute de 1999 est liée à la compression des dépenses d'investissement de 100 milliards. Le ratio dépense primaire sur PIB manifeste une légère tendance annuelle à la baisse en raison du PIB qui croît plus rapidement que les dépenses publiques. Le maintien du taux de pression fiscale autour de 21 % pendant que le ratio des dépenses totales sur le PIB est constamment inférieur à 25 % fait que le solde budgétaire s'améliore au fil des ans. Le solde budgétaire (base ordonnancement) sur le PIB diminue annuellement de moitié de 1993 à 1996 en passant de - 12 % à - 2 %, se stabilise à ce niveau jusqu'en 1998 avant de remonter légèrement à - 2,7 % en 1999. Cette évolution favorable retentit sur le solde primaire de base qui devient, pour la première fois excédentaire, depuis une dizaine d'années en 1994 et maintient son signe positif jusqu'en 1999.

En ce qui concerne le financement du solde budgétaire, deux phases peuvent être distinguées. De 1994 à 1996, le déficit budgétaire est principalement financé par des sources extérieures pendant qu'on procède prioritairement à l'apurement de la dette intérieure en vue d'une part, de l'assainissement du secteur financier et, d'autre part, de la relance de l'appareil productif.

En ce qui concerne le secteur financier, le paiement du service de la dette intérieure à l'égard des banques améliore la PNG et contribue à l'assainissement dudit secteur. Le plan d'ajustement du secteur financier (PASFI), mis en œuvre de 1991 à 1995, avait justement pour objectifs d'assainir, rendre solvables et diversifier le système financier national. Même si la politique de diversification des produits financiers est lente à se réaliser, on peut dire que les objectifs d'assainissement et de solvabilité du secteur des banques et assurances sont globalement atteints grâce, en particulier, au paiement de l'important service de la dette publique envers le système financier. Au niveau de la Banque Centrale, l'Etat réduit ses avances statutaires de 65,4 milliards et assure la consolidation de 28,5 milliards de dettes des banques liquidées ou en voie de l'être. Il réduit très sensiblement le recours au crédit auprès des banques commerciales qui passe de 90,5 milliards en 1995 à seulement 5,5 milliards en 1996 puis à 3,5 milliards en 1997. Le secteur privé non bancaire est le plus grand bénéficiaire de l'apurement de la dette domestique avec un montant cumulé de 309,4 milliards de 1994 à 1996.

Concernant le financement extérieur, sa mobilisation est facilitée d'une part, par le paiement du service de la dette et d'autre part, par un accord de restructuration de la dette. Le service de la dette payée, suivant le TOFE (cf. annexe IA), s'élève en moyenne annuelle à 351,4 milliards d'amortissement et à 337,9 milliards d'intérêts. Un accord de consolidation est conclu avec le Club de Paris le 23 mars 1994 pour 36 mois selon les termes de Toronto renforcé et portant sur 50 % de réduction de la valeur actualisée nette. Tout cela permet d'obtenir de nouveaux tirages et des rééchelonnements.

Mais, de 1997 à 1999, la tendance s'inverse. Le financement interne compense la réduction très substantielle du financement extérieur qui se raréfie. Le financement intérieur du déficit budgétaire passe de - 66,6 milliards en 1996 à 251,4 milliards en 1999 pendant que les concours extérieurs nets chutent de 165,2 milliards à seulement 14 milliards. Pour parvenir à mobiliser le financement intérieur, l'Etat est amené à réduire le rythme d'apurement de la dette envers le secteur bancaire, à maintenir la contribution des entreprises publiques et à recourir aux produits des privatisations.

En matière de financement extérieur, la Côte d'Ivoire signe un accord avec le Club de Paris le 24 avril 1998 pour une période de consolidation de 36 mois selon les termes de Lyon et portant sur

80 % de réduction de la valeur actualisée nette¹. Un autre accord de restructuration de la dette est signé avec le Club de Londres le 31 mars 1998 selon les termes du plan Brady pour les PPTE, portant sur une réduction de 78,5 % de la valeur actualisée nette. Le reliquat est titrisé selon des modalités Brady sur une durée de 20 à 30 ans. Les réaménagements ont permis de réduire les arriérés de 120,9 milliards en 1998 ; mais les amortissements et les intérêts sur la dette absorbent la totalité des nouveaux tirages.

Par ailleurs, l'interruption des négociations entre les autorités ivoiriennes et les bailleurs de fonds provoque l'arrêt des financements extérieurs en 1999 et la fragilisation encore plus prononcée des finances publiques. Le déficit budgétaire (base ordonnancement) qui était de 1,8 % du PIB en 1998, devient 2,7 % en 1999. Le service de la dette qui était de 59,7 % du PIB en 1998, s'élève à 65,9 % en 1999. C'est dans cette ambiance de morosité économique que survient le coup d'état de 1999, suivi d'une période d'incertitude socio-politique jusqu'en 2004.

2.3.2 – Gestion de la politique budgétaire en période d'instabilité socio-politique (2000-2003)

La Côte d'Ivoire a vécu des événements inhabituels depuis l'an 2000. L'instabilité socio-politique a commencé par le coup d'état militaire du 24 décembre 1999. Il s'en est suivi l'instauration d'un régime militaro-civil en janvier 2000, l'adoption d'une nouvelle constitution en juillet 2000, l'organisation de nouvelles élections présidentielles, la mise en place d'un nouveau gouvernement en octobre 2000 et la survenance d'une guerre le 19 septembre 2002. Durant cette période d'instabilité socio-politique, des mesures de politique financière ont été prises et ont donné quelques résultats.

2.3.2.1 – Panorama de quelques mesures de politique financière de 2000 à 2003

Après les élections générales de 2000 et 2001, les autorités ivoiriennes ont mis en place plusieurs mesures regroupées dans les budgets des exercices 2001, 2002 et 2003. Le budget de l'exercice 2001, appelé « budget sécurisé », est essentiellement orienté vers les dépenses prioritaires de l'Etat

¹ Les termes de Lyon comportent deux options au menu pour la dette non concessionnelle. La première option est une réduction de 80 % et une consolidation du reliquat au taux du marché sur 23 ans dont 6 ans de grâce. La seconde option est une consolidation de la totalité de la dette sur 40 ans dont 8 ans de grâce. Quant à la dette concessionnelle, elle est consolidée sur 40 ans dont 16 ans de grâce.

et le recouvrement des recettes intérieures ; la bonne exécution de ce budget a permis la reprise des négociations avec les institutions de Bretton Woods ; et un programme intérimaire, d'une durée de 6 mois, est conclu avec le FMI en juin 2001.

En 2002, les autorités ivoiriennes mettent en place un « budget d'assainissement » et concluent, avec le FMI et la Banque Mondiale, un programme triennal (2002-2004) appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) dont les objectifs sont de :

- Consolider les acquis en matière d'assainissement des finances publiques ;
- Préparer les bases de la renaissance économique et financière de la Côte d'Ivoire ;
- Obtenir la baisse effective du stock de la dette publique dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (ou initiative PPTE).

Ainsi, le 10 avril 2002, un accord de consolidation de trois ans est signé avec le Club de Paris, selon les termes de Lyon, consistant en une réduction de 80 % de la valeur actualisée nette de la dette. Une promesse ferme est même faite à la Côte d'Ivoire de lui faire bénéficier des termes de Cologne consistant en une réduction de 90 % en valeur actualisée nette dès que le pays aura atteint et franchi le point de décision en matière d'initiative PPTE. Les négociations avec le Club de Londres ont commencé lorsque survint la guerre le 19 septembre 2002.

Le budget de l'exercice de 2003, appelé « budget de sauvetage », se justifie par les difficultés économiques et financières aggravées par la suspension des concours extérieurs à cause de la guerre. Même les dons connaissent une restriction de 13,7 % par rapport à leur niveau de 2002 et de 39,2 % par rapport à celui de 2001. « Dans ce contexte, le budget 2003, qui est un budget de sauvetage, est conçu essentiellement à partir des ressources intérieures avec, pour priorités, les urgences d'après guerre (reconstruction, sécurité, santé, éducation...) et la sauvegarde des bases économiques et financières », explique le Ministère d'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances (2003, p.13).

2.3.2.2. – Résultats financiers et financement du solde budgétaire de 2000 à 2003

Les opérations financières s'apprécient aux niveaux des recettes, des dépenses et du financement des soldes.

On observe une baisse des recettes totales de l'Etat de 5 % de 1999 à 2000 et une remontée progressive de 8,3 % en 2001 et 5,8 % en 2002 pour se maintenir à ce niveau en 2003. Cette situation s'explique par une chute drastique des dons extérieurs, compensée par un effort remarquable de recouvrement des ressources internes déployé par les régies financières. En effet, en pleine crise socio-politique, au moment où la Côte d'Ivoire a le plus grand besoin d'aide extérieure, les dons chutent de moitié sur toute la période 2000-2003 par rapport à la période précédente (1994-1999). Les recettes non fiscales baissent également par rapport à la période précédente malgré l'instauration de redevance de télécommunication pour amortir le choc. Pour compenser ces pertes énormes, les régies financières déploient des efforts notables pour recouvrer les recettes internes. Ainsi, les recettes fiscales s'établissent, en moyenne, à 1177,7 milliards FCFA par an de 2000 à 2003 contre 1111,2 milliards de 1996 à 1999, soit une croissance nominale de 6 %.

Du côté des dépenses, s'observe un niveau moyen de dépenses budgétaires annuel de 1419,8 milliards sur la période 2000-2003 contre un montant de 1496,3 milliards en moyenne annuelle de 1996 à 1999, soit une baisse nominale de 5,1 %. Cette baisse est liée au fait que l'augmentation régulière des dépenses courantes (hormis 2003) est contrebalancée par la baisse notable des dépenses d'investissement et des intérêts dus sur la dette.

Le résultat de l'évolution des recettes et dépenses se lit dans le solde budgétaire (base ordonnancement) qui représente 1 % du PIB en moyenne de 2000 à 2003 contre 2 % à la période précédente. Le solde primaire et le solde primaire de base conservent même leur signe positif qui prévaut depuis 1994. Malgré la crise, la Côte d'Ivoire a pu donc réaliser un relatif équilibre budgétaire¹.

Cependant, le financement de ce mince déficit budgétaire n'est pas si simple, à cause des difficultés de mobilisation de ressources extérieures. Le financement intérieur prend le dessus sur l'extérieur en dépit du marasme économique. Un effort important est fait pour apurer une bonne partie de la dette envers le système bancaire (hormis l'année 2002) qui voit sa part dans les flux de remboursements de la dette publique augmenter d'année en année, avec 43,3 % en 2000, 48 % en 2001 et 67,5 % en 2003. Force est de constater que le plus grand bénéficiaire des remboursements envers le système bancaire est le FMI dont la part dans les flux financiers nets en provenance de la

¹ Mais avec une contrepartie négative sur la croissance et l'emploi.

BCEAO passe de 42,8 % en 2000, à 83 % en 2001 et 73% en 2003. Pour réussir un apurement si important de la dette bancaire, le Trésor Public s'est appuyé sur les entreprises publiques (notamment le transfert à la CAA du service de la dette), les tirages sur les emprunts obligataires et les arriérés envers le secteur non bancaire¹. Il s'est également appuyé sur le financement extérieur à travers les autres tirages extérieurs, le rééchelonnement de la dette et les amortissements dus.

En somme, l'Etat a essayé de financer son déficit budgétaire, devenu par ailleurs soutenable depuis 1994, selon certaines modalités et à partir d'une certaine gestion de la dette publique. Quelle évaluation de la politique financière peut-on faire aujourd'hui ? La contrepartie de cette politique déflationniste est la stagnation économique et la recrudescence de la pauvreté.

En conclusion du chapitre II, on peut noter que les politiques volontaristes des deux premières décennies d'indépendance ont permis à la Côte d'Ivoire d'avoir des taux de croissance remarquables. Les financements du budget de l'Etat et de la croissance ont reposé sur des sources internes et externes. Les ressources internes procédaient essentiellement de recettes d'exportations de produits primaires. Les ressources externes étaient constituées d'emprunts de l'Etat et de dettes avalisées ou rétrocédées par lui.

Toutefois, la faiblesse du système provient du fait que la Côte d'Ivoire est un cas typique d'économie dépendante, exposée aux chocs extérieurs (fluctuations sur les marchés internationaux) et intérieurs (aléas climatiques). Elle n'a pu donc résister aux chocs intervenus sur les marchés de produits primaires et les marchés financiers à la fin des années 70. Il en a découlé une crise financière et économique dont l'ampleur a exigé le recours à des PAS. Les mesures dominantes des PAS de 1981 à 1993 sont celles liées à la stabilisation consistant, essentiellement, à rechercher l'équilibre budgétaire et à assainir le secteur financier. La crise persistant de manière encore sévère, il a fallu, en 1994, procéder à la dévaluation de la monnaie. La dévaluation et ses mesures d'accompagnement permirent d'améliorer les agrégats des finances publiques et ceux des secteurs réel, financier et extérieur. Depuis 1999, les agrégats macroéconomiques sont en baisse.

En dépit de la politique budgétaire restrictive, les indicateurs des finances publiques et macroéconomiques se dégradent de plus en plus à cause des crises socio politiques. Par delà cette

¹ *Ce qui est néfaste pour la croissance.*

situation, le constat est que la politique budgétaire et la croissance ont été étroitement liées depuis 1960 en Côte d'Ivoire. Quelle analyse peut-on faire de cette politique budgétaire en terme de financement ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE III : APPRECIATION DU FINANCEMENT DU BUDGET IVOIRIEN EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ECONOMIQUE.

A l'exclusion de la création monétaire, les modalités de financement budgétaire sont l'impôt, l'emprunt et les produits des actifs publics. Ces différents modes de financement ont été utilisés pour couvrir les charges budgétaires et le déficit public. Mais quelle a été leur efficacité ?

La réponse à cette question permettra de savoir l'opportunité de leur utilisation en tant qu'instruments de politique économique dans la situation actuelle de l'économie ivoirienne. L'hypothèse de travail, dans ce chapitre, est que les possibilités offertes par l'impôt, l'emprunt et les actifs publics n'ont pas été pleinement exploitées. En d'autres termes, l'Etat disposerait encore d'une marge de manœuvre lui permettant d'optimiser ses ressources. Pour vérifier cette hypothèse, nous consacrons chaque section à l'étude d'une modalité de financement budgétaire. Ainsi, sont analysées successivement :

- le rendement et l'efficacité du système fiscal ivoirien (3.1) ;
- la contribution des actifs publics au financement budgétaire et à la promotion de la croissance (3.2);
- la contribution de la dette publique au financement de la croissance économique (3.3).

3.1: ANALYSE DU RENDEMENT ET DE L'EFFICACITE DU SYSTEME FISCAL IVOIRIEN

L'évaluation des réformes fiscales peut se faire sur la base de critères qui caractérisent un système fiscal optimal. Les normes, en la matière, sont le rendement financier pour permettre à l'Etat de financer aisément ses dépenses, la neutralité ou l'efficacité consistant à ne pas trop modifier les prix relatifs pour éviter l'introduction de distorsions, l'équité comportant deux dimensions, verticale et horizontale. Par rapport à l'objectif de cette section, seuls le rendement et l'efficacité seront analysés.

3.1.1 Appréciation du rendement du système fiscal ivoirien.

Apprécier le rendement du système fiscal consiste à mettre en relation les recettes procurées à l'Etat et les moyens mis en œuvre. Compte tenu des données à notre disposition, cette approche ne sera pas toujours aisée. Cela nous a conduit à opter pour l'étude des niveaux et taux de réalisation des recettes fiscales et des gains et pertes financiers provoquées par les réformes.

3.1.1.1- Niveaux et taux de réalisation des recettes fiscales

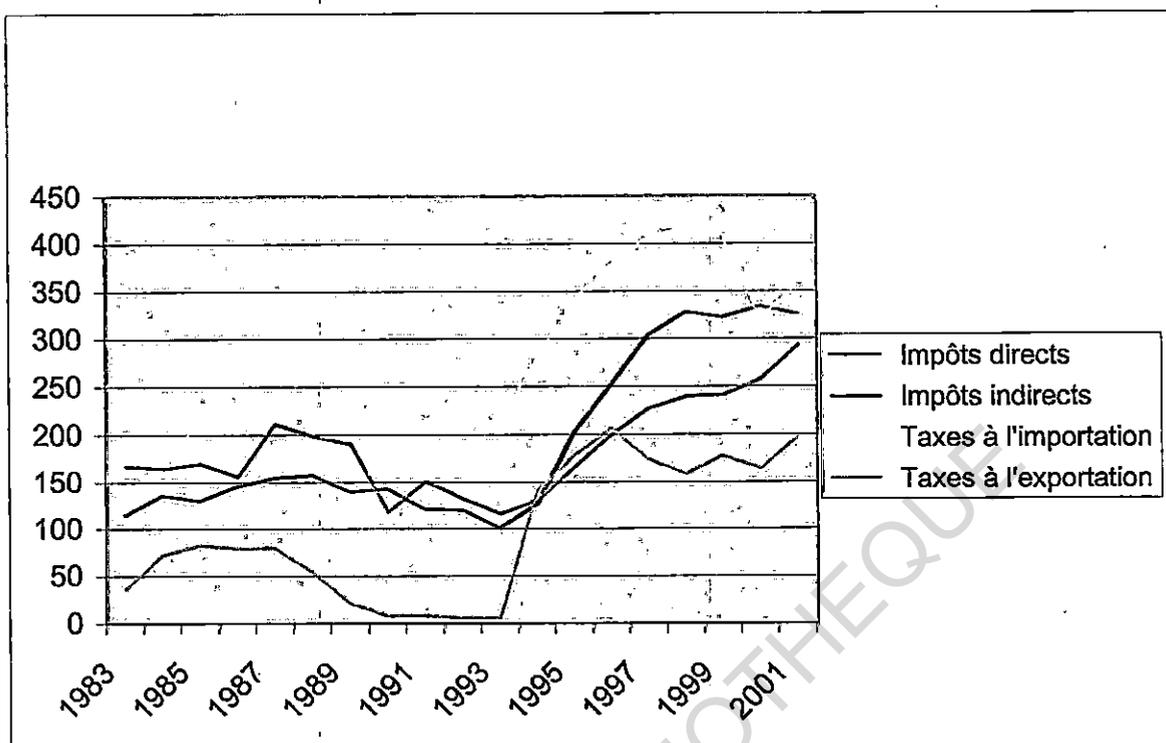
Les niveaux et taux de réalisation des recettes fiscales aident à apprécier le rendement financier de chaque nature d'impôt. On peut donc les étudier les uns à la suite des autres.

3.1.1.1.1. Evolution des grandes masses d'impôts

Le niveau de réalisation de recettes fiscales est déterminé par l'évolution des grandes masses d'impôts. Le graphique 2 permet de distinguer quatre phases dans l'évolution des recettes fiscales au cours des vingt dernières années (1983-2002). Malgré la récession économique, les recettes fiscales connaissent une relative croissance de 1983 à 1987. Elles passent de 514,5 milliards à 670,3 milliards de 1983 à 1987. Cela peut s'expliquer, en partie, par l'effet prix (donc l'inflation) et en partie par l'effet quantité (l'assiette fiscale). On peut observer, en ce qui concerne le second élément, que le pays a connu une phase de croissance de 1960 à 1979 et que les sept années de récession n'ont pas réussi à entamer sérieusement l'assiette fiscale.

Les taxes sur le commerce extérieur ont vu leur part dans les recettes fiscales passer de 45% à 50%, avec une grande proportion de taxes à l'importation qui représente plus de 34% sur la période. La fiscalité intérieure est restée pratiquement constante sur la période. En revanche, la période de 1988 à 1993 se caractérise par une aggravation de la récession, donc une véritable crise économique. Le volume des recettes fiscales chute continuellement en passant de 670,3 milliards en 1987, 624,1 milliards en 1988 à 435,1 milliards en 1993 ; soit une perte d'environ 200 milliards et cela, malgré la constance du niveau des taxes à l'importation. Les autres impôts, en effet, baissent plus ou moins légèrement.

Graphique 2: Evolution des grandes natures d'impôts (en milliards de fcfa)

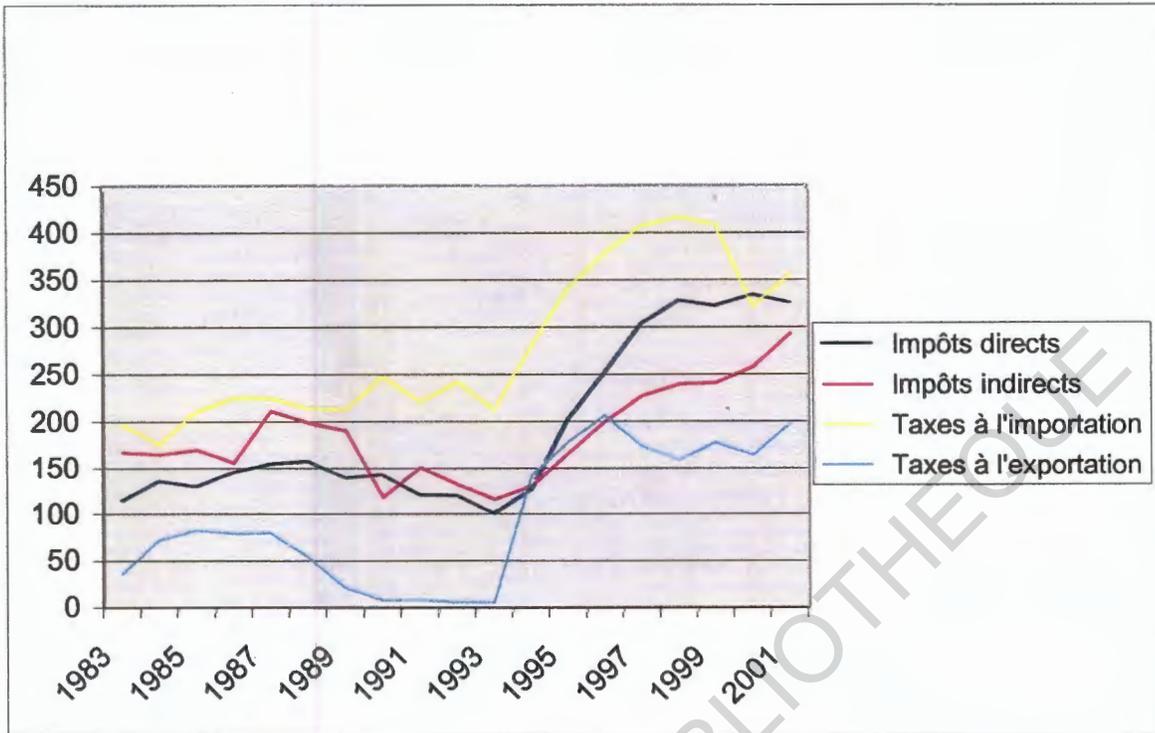


Source : DCPE

En 1994, suite à la dévaluation de la monnaie, l'activité économique connaît une reprise incomparable depuis plus de quinze ans. Les recettes fiscales augmentent de plus de 50% en passant de 435,1 milliards en 1993 à 678,5 milliards en 1994 et à 897,3 milliards en 1995. A partir de 1996, le niveau des recettes fiscales franchit la barre de 1000 milliards.

Ces résultats sont dus à la progression des recettes fiscales intérieures qui croissent même plus rapidement que la fiscalité de porte. On peut noter le triplement des impôts directs qui passent de 100,6 milliards en 1993 à 327,8 milliards en 1998. Cette hausse accélérée est liée à la croissance remarquable des impôts BIC consécutifs à l'amélioration des résultats des entreprises et aux impôts sur les salaires. Les recettes des impôts indirects ont été multipliées pratiquement par deux en passant de 116,5 milliards en 1993 et 131 milliards en 1994 à 241,2 milliards en 1999 ; cela grâce à la plus-value réalisée par la TVA et l'ASDI (acompte sur divers impôts). Les taxes à l'importation connaissent une augmentation réelle mais modérée d'environ 15% en moyenne sur la période.

Graphique 2: Evolution des grandes natures d'impôts (en milliards de fcfa)



Source : DCPE

En 1994, suite à la dévaluation de la monnaie, l'activité économique connaît une reprise incomparable depuis plus de quinze ans. Les recettes fiscales augmentent de plus de 50% en passant de 435,1 milliards en 1993 à 678,5 milliards en 1994 et à 897,3 milliards en 1995. A partir de 1996, le niveau des recettes fiscales franchit la barre de 1000 milliards.

Ces résultats sont dus à la progression des recettes fiscales intérieures qui croissent même plus rapidement que la fiscalité de porte. On peut noter le triplement des impôts directs qui passent de 100,6 milliards en 1993 à 327,8 milliards en 1998. Cette hausse accélérée est liée à la croissance remarquable des impôts BIC consécutifs à l'amélioration des résultats des entreprises et aux impôts sur les salaires. Les recettes des impôts indirects ont été multipliées pratiquement par deux en passant de 116,5 milliards en 1993 et 131 milliards en 1994 à 241,2 milliards en 1999 ; cela grâce à la plus-value réalisée par la TVA et l'ASDI (acompte sur divers impôts). Les taxes à l'importation connaissent une augmentation réelle mais modérée d'environ 15% en moyenne sur la période.

En revanche, les taxes à l'exportation réalisent un bon extraordinaire car elles sont multipliées par 25 entre 1993 (5,7 milliards) et 1994 (140,5 milliards). Elles croissent, ensuite, à un rythme plus lent sur le reste de la période¹.

La quatrième phase de l'évolution des recettes fiscales part de l'année 1997 à 2002. Déjà en 1999, le volume total des recettes fiscales n'est que légèrement supérieur aux réalisations de 1998, (114,9 milliards contre 1142,2 milliards) comparativement aux taux de progression précédents. En 2000, la situation s'aggrave avec une baisse de 6,2%. Le contexte politique difficile consécutif au coup d'Etat de décembre 1999 ralentit les activités économiques en général et le commerce extérieur en particulier. Ainsi, les taxes à l'importation et à l'exportation ont chuté respectivement de 6,2% et de 7,6% de 1999 à 2000. Même si l'on observe une légère reprise de la croissance des recettes fiscales en 2002, les impôts directs n'ont pas encore connu d'amélioration.

Enfin, il convient d'observer que l'évolution des recettes fiscales ne donne qu'une idée primaire du rendement du système fiscal. Un autre indicateur permet d'aller un peu plus loin dans l'analyse. C'est le taux de recouvrement

3.1.1.1.2 – Taux de réalisation des grandes natures d'impôts

Généralement, l'indicateur utilisé pour apprécier les efforts faits en matière de recettes fiscales est le taux de réalisation (ou d'exécution) qui est le ratio des réalisations sur les prévisions. Le calcul de l'effort fiscal d'un pays intègre, certes l'assiette, la situation économique, le niveau des recouvrements ; mais également des variables, comme les émissions, l'évasion et la fraude fiscales. Ne pouvant disposer de tous ces éléments, nous nous limiterons aux données disponibles à la DCPE, à la DGI, à la DGD et à la DGTCP pour calculer des indicateurs de recouvrements.

Le graphique 3 montre que, sur la période de 1994 à 2003, trois phases se distinguent :

- de 1994 à 1997, à la faveur de la dévaluation, les taux de réalisation des recettes fiscales internes se situent au-dessus de 100%, consécutivement à la forte croissance des impôts

¹ Ce bon est dû à la croissance vertigineuse des exportations consécutive à la dévaluation.

directs sous l'effet puissant des impôts BIC¹. Le taux de réalisation des impôts indirects a pu dépasser la barre de 100% en 1995 et 1996. Quant à la fiscalité de porte, elle a connu

- un taux de réalisation suffisamment proche de 100%. Elle se situe au-dessus de 100% en 1994 et 1995 grâce aux droits et taxes à l'importation et elle se maintient, en moyenne au-dessus de 96% les deux années suivantes grâce à la montée des taxes à l'exportation ;

Graphique 3 : Niveau des recettes fiscales au cours de la dernière décennie.



Source : DCPE

- De 1998 à 2000, les taux de réalisation sont tous descendus en dessous de 100%, certainement à cause des prévisions demeurées trop optimistes ;
- En revanche en 2001 et 2002, les taux de réalisation connaissent une remontée en se retrouvant tous au-dessus de 100%, en raison sans doute, de la prudence observée dans les prévisions dans le cadre du budget dit «sécurisé¹».

¹ Certaines entreprises ont été bénéficiaires de rentes de situation au cours des mois qui ont suivi la dévaluation. Cette situation très favorable a procuré à l'Etat des impôts BIC substantiels avec, par exemple, un taux de réalisation de 200,9% en 1995.

¹ « le budget sécurisé », consistant à ne compter que sur les ressources internes, a le caractère ambivalent d'être prudent mais peu ambitieux, et partant, peu stimulateur de croissance.

3.1.1.2- Evaluation de quelques gains et pertes de l'Etat.

Dans ce paragraphe, nous tenterons de donner quelques résultats en termes de gains obtenus et pertes subies par l'Etat consécutivement à la mise en œuvre des réformes. Ces résultats n'ont qu'une valeur illustrative.

3.1.1.2.1 –Quelques gains obtenus par l'Etat suite aux réformes fiscales

Suite à la dévaluation, le volume des recettes fiscales doubla pratiquement entre 1993 et 1998. On ne saurait donc imputer aux seules mesures fiscales, les plus values obtenues par l'Etat. Néanmoins, en attendant que des études plus approfondies soient menées sur l'incidence financière spécifique de chaque nature d'impôt, on peut rappeler quelques résultats relatifs. Le caractère relatif des résultats, (apparemment positifs), s'explique par le fait que la contrepartie en termes de coûts financiers ou administratifs doit être prise en compte dans l'appréciation des gains.

Selon le rapport de la mission du FMI du 13 au 27 janvier 1999¹, le produit net de l'ASDI pour la période allant de 1990 à juin 1998 s'élève à 144,079 milliards ; soit une moyenne annuelle de 14 milliards. Mais il faut relever, dans ce rapport, que le rendement net (après déduction des crédits d'impôt remboursés) est de plus en plus faible. De 30,69 milliards en 1996, il descend à 16,68 milliards en 1999. Selon cette même étude, le produit net de la retenue de 10% sur la période 1994-1998 est de 85,86 milliards, soit une moyenne annuelle de 17 milliards. Les recettes de l'impôt synthétique connaissent une croissance régulière de 3,134 milliards en 1995 à 3932 milliards en 1999. Mais, a-t-on évalué les coûts de détermination de l'assiette et de recouvrement de cet impôt ? En matière de TVA, des simulations faites par la DGI et la DGD donnent des résultats globalement positifs. La performance de cet impôt, comparativement aux résultats dans les autres pays de l'UEMOA, est résumée dans le tableau 5.

La Côte d'Ivoire a une expérience de plus de vingt ans de pratique de TVA par rapport aux autres pays de l'UEMOA et son taux d'imposition est le plus élevé. Cependant, la performance de la TVA semble plus faible. Les recettes issues de cet impôt constituent 25%

¹ *Projet de rapport cité par Camara (2000. pp 25-26)*

des recettes totales (pourcentage le moins élevé de l'UEMOA) contre une moyenne communautaire de 31,4% et la part de la TVA dans le PIB est de 3,9% contre une moyenne de 4,01%.

Tableau 5 : Performances de la TVA dans les pays de l'UEMOA en 1998

Pays	Dates d'introduction	Taux unique	Autres taux positifs ¹	Seuil d'imposition (en millions)	Recettes en % du total des recettes	Recettes en pourcentage du PIB
Bénin	1991	18	-	40	46	6,2
Burkina Faso	1993	18	-	50	33	4,1
Côte d'Ivoire	1960	20	11	30	25	3,9
Mali	1996	18	-	30	27	3,7
Niger	1986	17	-	30	26	1,7
Sénégal	1980	20	10	100	27	4
Togo	1995	18	-	30	36	4,7

Source : FMI

En somme, les résultats positifs des réformes fiscales doivent être confirmés par des études de rentabilité financière des différents impôts. Les études devront être menées également sur les pertes de recettes subies par l'Etat.

3.1.1.2.2- Pertes de recettes subies par l'Etat à cause des réformes

Les pertes de recettes fiscales occasionnées par les réformes ne sont pas encore évaluées de manière exhaustive et définitive. Néanmoins, la DGI a fait une estimation des coûts fiscaux de certains impôts, récapitulés dans le tableau 6.

La loi 95-620 du 3 août 1995 portant code des investissements prévoit, au titre des privilèges accordés aux investisseurs, les régimes de la déclaration et de l'agrément à l'investissement.

Le régime de la déclaration accorde certains privilèges sur les impôts sur bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et sur la patente.

¹ Il est à noter que les taux réduits de TVA applicables en Côte d'Ivoire et au Sénégal jusqu'en 2001 ont été supprimés depuis lors en vertu de la directive d'harmonisation de la TVA au sein de l'UEMOA.

Tableau 6 : Coûts prévisionnels d'impôts divers

ANNEES	2001	2002	2003	Moyenne
REGIMES				
<u>Déclaration à l'investissement</u>				
Nombre d'entreprises	17	20	34	24
Montants d'investissements cumulés (en milliards)	1,961	2,046	1,902	1,97
Coût fiscal total (BIC et patente, en milliards)	1,451	2,116	2,540	2,036
En pourcentage du montant des investissements	74	103	133	103
<u>Agrément à l'investissement</u>				
Nombre d'entreprises	11	24	18	18
Montants d'investissements cumulés (en milliards)	249,255	77,884	82,029	136,389
Coût fiscal total (BIC, patente, foncier)...	76,073	6,407	10,243	30,908
En pourcentage du montant des investissements	30,5	8,3	12,5	17,1
<u>Logements économiques et sociaux</u>				
Nombre de logements	336	2885	703	1308
Montants d'investissements cumulés (en milliards).	2,941	28,794	7,06	12.932
Coût fiscal total (TVA, TPS, DE) en milliards	0,888	10,296	2,538	4,574
En pourcentage des montants des investissements	30	36	36	34

Source : DGI

Les pertes subies par l'Etat représentent plus du tiers des investissements réalisés par ce secteur. Malgré ce sacrifice consenti par l'Etat, les logements produits par les entreprises privées de construction sont de moindre qualité et plus chers que ceux fournis par les anciennes entreprises publiques (SICOGI et SOGEFIHA). Il y a également, là, une inefficacité et une inéquité dans la réforme fiscale.

L'agrément à l'investissement est réservé aux sociétés réalisant un montant d'investissement supérieur à 500 millions de FCFA. Le champ d'application est constitué des impôts BIC, fonciers et de la patente. Sur la période d'étude, les pertes de recettes fiscales subies par l'Etat représentent 17,1% des investissements réalisés.

A la Direction Générale des Douanes (DGD), on estime les coûts des exonérations douanières (tableau 7) à 72,34 milliards en 1999 contre 33,3 en 2000. Ces chiffres sont importants, malgré leur baisse de plus de moitié en 2000. Cette baisse est principalement due à la forte dépression économique consécutive au coup d'état de décembre 1999 et à la difficile transition politique ayant caractérisé l'an 2000. A cela, il faut ajouter l'effet de la sous-facturation qui a fait perdre à l'Etat plus de 7,32 milliards pour les quatre premiers mois de 2001. L'application du tarif extérieur commun (TEC) a provoqué des pertes de recettes de 20 milliards en 1999 et de 47,86 milliards en 2000.

Le TEC, pour les pays de l'UEMOA, est de 20% maximum. La Côte d'Ivoire, ayant des droits de porte situés au-dessus de 30%, a été ramenée à 20%, d'où ces pertes de recettes douanières, contrairement à d'autres pays de l'UEMOA ayant des taux initialement inférieurs à 20% et qui enregistrent donc des gains. L'ouverture commerciale, semble, à court terme, préjudiciable à la Côte d'Ivoire en terme de recettes douanières voire de croissance. Selon Kacou (2003) : « A partir d'un modèle de commerce international qui permet de distinguer les importations selon leurs origines, l'étude a montré que le désarmement fiscal entraîne, pour la Côte d'Ivoire, une baisse du surplus commercial due à la baisse des exportations et une accumulation de moins-value en douane. Par ailleurs, la mise en œuvre du tarif extérieur commun (TEC) accentuera ces baisses et moins-values ; ce qui aura un impact très négatif sur les finances publiques et la croissance de l'économie ivoirienne ».

Cette conclusion fait penser aux résultats des études empiriques menées par Baldwin (2000) et Lutz (2001) qui émettent des doutes sur le lien systématique entre ouverture commerciale et croissance économique ; car pour Avalone et Nicolas (2003), les liens sont plus complexes qu'on ne le pense. Gbaka (2002, P.2) résume son diagnostic du système d'imposition foncière actuellement en vigueur en Côte d'Ivoire dans ces termes : « Celui se révèle comme un système assez judicieusement conçu mais fort limité dans son rendement en raison des nombreuses imperfections qu'il comporte, tant au niveau de la saisie de la matière imposable qu'à celui du recouvrement effectif de l'impôt ».

Tableau 7: Coût des exonérations douanières (fcfa)

Bénéficiaires	Année 1999	Année 2000	Ecart	
	Droits et taxes	Droits et taxes	Valeur	%
-ambassades	2.108.360.134	1.702.327.304	406.032.830	19,26
-ONG	118.086.427	74.145.118	43.941.309	37,21
-députés	161.772.550	11.887.115	149.885.435	92,65
-écoles	65.239.239	51.890.773	13.348.466	20,46
-fondations	488.306.052	63.708.867	424.597.185	86,95
-organisations inter et régi	4.813.562.272	6.249.744.969	1.436.182.697	29,84
-12 travaux	14.609.807.677	1.186.781.508	13.423.026.169	91,88
-boulangeries et pâtisseries	2.107.214.214.52	1.772.914.479	334.300.042	15,86
-codes des investissements	31.367.156.624	10.862.134.763	20.505.021.861	65,37
-codes minier et pétrolier	6.724.945.859	1.401.514.202	5.323.431.657	79,16
-conventions d'Etat	9.062.950.301	90.525.165.529	462.215.228	-5,10
-article 159 du	619.337.797	368.414.080	250.923.717	40,51
code des douanes	90.077.909	26.521.221	63.556.688	70,56
Total	72.336.817.362	33.297.149.928	39.039.667.434	53,97

Source : Direction Générale des Douanes, Direction de la Statistique

Au total, de 1983 à 2002, le niveau général des recettes fiscales s'est notablement élevé avec une croissance très forte à partir de 1994, en raison de la dévaluation monétaire. Les taux de réalisation sont généralement supérieurs à 95% à partir de 1994. Cela semble généralement satisfaisant. Mais les études ont montré que le rendement de l'impôt est en deçà de ce qu'on est en droit d'attendre, vu l'importance de la matière fiscale. Bien plus, les coûts budgétaires consécutifs aux réformes fiscales semblent énormes.

3.1.2- Analyse de l'efficience du système fiscal ivoirien

Un système fiscal est efficient ou neutre si les mesures qu'il contient n'introduisent pas de distorsions dans le système de production, par exemple, par des modifications des prix relatifs de nature à décourager l'investissement privé et, partant, à freiner la croissance. L'un des critères d'inefficience est, par exemple, la saturation de la pression fiscale. Les modèles cherchant à mesurer le niveau de saturation de la pression fiscale sont concentrés autour de la courbe de Laffer, mettant en relation inverse le taux de pression et le produit fiscal.

En Côte d'Ivoire, des tentatives d'estimation d'une courbe de Laffer ont été faites. Koulibaly¹, à partir d'une adaptation du modèle Beenstock-Fourçan à la Côte d'Ivoire, arrive à la thèse paradoxale que d'une part, les exonérations fiscales n'entraînent pas la hausse des investissements et que d'autre part, la pression fiscale conduit à une baisse de la demande et des revenus. Sa conclusion est que « la fiscalité intérieure hypothèque la croissance économique et s'inscrit comme élément de rupture de la chaîne allant de l'accumulation du capital à la croissance économique ». La même approche lafférienne est faite par la Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique (DCPE) dans sa publication biennale n°1 d'Août 1998 intitulé « Côte d'Ivoire, Développements Economiques Récents et Perspectives : 1998-2000 ». La DCPE (op cit. p.35) estime que le taux de pression fiscale de 21% sur la période de 1990-1995 est trop élevé et observe la trop grande prépondérance des impôts sur le commerce extérieur (13% du PIB). Par rapport à tout cela, la DCPE (id, p 36) estime que « la Côte d'Ivoire devra poursuivre une politique de réduction de la fiscalité, en général, plus particulièrement sur le commerce extérieur afin de gagner en compétitivité dans le contexte de la globalisation de l'activité économique ».

Enfin, le Ministère de l'économie et des Finances, dans le cadre du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADESFI), en collaboration avec la Banque Mondiale, a commandité une étude suivie par le Trésor Public et dont les principales conclusions consistent en la réduction substantielle de la fiscalité sur les produits financiers afin d'encourager l'épargne longue et la défiscalisation totale des opérations des institutions mutualistes d'épargne et de crédits (IMEC).

Toutefois, l'observation des faits amène à s'interroger sur la réalité de la saturation de la pression fiscale en Côte d'Ivoire. La pression fiscale ivoirienne est-elle vraiment saturée ? Certaines analyses économétriques et statistiques n'attestent pas formellement le caractère nocif de la pression fiscale actuelle sur les facteurs de croissance en Côte d'Ivoire. Il convient de remarquer que la DCPE fonde son analyse sur un taux de pression fiscale de 21%. Mais, lisant le tableau des ratios de prélèvements de la page 35 de la même publication biennale de la DCPE, on relève que les taux de pression fiscale calculés uniquement avec des recettes fiscales se situent entre 15% et 18%.

¹ Koulibaly, M. (1989) : *Prélèvements obligatoires et stabilisation économique*, Université d'Abidjan, Miméo.

Or, nous montrons dans le chapitre VII de la présente étude, que la pression fiscale actuelle ne sera saturée qu'à hauteur de 21.4%.

En outre, nous avons procédé à l'étude de corrélations simples entre la pression fiscale et certains indicateurs de croissance. Le coefficient de corrélation entre les taux de pression fiscale et d'investissement privé sur la période de 1984 à 1997 (cf. annexe IIG) est de 43%. Ce taux est faible, et s'il devait, malgré tout, être pris en compte dans une quelconque analyse, il contredirait les thèses laffériennes, dans la mesure où son signe est positif ; ce qui signifierait que la pression fiscale et l'investissement évoluent dans le même sens. Ainsi, les nombreuses exonérations contenues dans les codes des investissements ne se justifient pas a priori, car rien n'indique un effet dépressif de la fiscalité sur l'investissement privé en Côte d'Ivoire. Le coefficient de corrélation entre le nombre d'agrément prioritaires et les volumes des investissements réalisés ne traduit pas autre chose. Ce coefficient de corrélation, calculé sur la période de 1960 à 1994, est de 7,6%. Les agrément prioritaires, qui font perdre tant de recettes fiscales à l'Etat, n'ont pourtant pas d'effet stimulateur avéré sur l'investissement privé. C'est la conclusion à laquelle aboutit également Grancolas (1995).

A cela s'ajoutent les fraudes et évasions fiscales sur lesquelles une étude s'avère nécessaire pour en quantifier l'ampleur. Les montants de ces fraudes et évasions devraient être prises en compte de tout calcul de taux de pression fiscale. Après la fiscalité, la deuxième source de financement du budget est l'ensemble des produits issus de la gestion des portefeuilles de l'Etat.

3.2 : CONTRIBUTION DU PORTEFEUILLE DES TITRES PUBLICS AU FINANCEMENT BUDGETAIRE ET A LA PROMOTION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

La gestion de tout actif du secteur public doit, en principe, viser les finalités liées aux fonctions régaliennes, économique et tutélaire de l'Etat. La gestion optimale du portefeuille financier de l'Etat se traduit par la maximisation des ressources issues de la détention d'actifs financiers (dividendes, revenus de privatisations et de liquidations).

3.2.1 : Rendement du portefeuille des actions

Le diagnostic fait par le gouvernement du fonctionnement des entreprises publiques sur la période 1992-1998 révèle un résultat net pour l'ensemble du secteur parapublic de 39 milliards F CFA contre un montant total de subventions s'élevant à 568 milliards dont 165 milliards alloués aux

sociétés d'Etat (SODE) et aux sociétés d'économie mixte. Selon Danho (2001, P. 8), le sous-secteur des SODE (où l'Etat détenait 100 % du capital) a réalisé des pertes nettes cumulées de 85 milliards sur la période. Les sociétés à participation financière publique (SPFP) majoritaire ont généré des pertes nettes cumulées de 10 milliards. En revanche, les SPFP minoritaires ont généré des bénéfices cumulés de 134 milliards. Cette faible performance du secteur parapublic est imputable au système de gestion, à la lenteur du progrès technologique ayant pour corollaire, la faible productivité. L'auteur indique, en outre, que les SODE ont versé 31 milliards d'impôts sur la période contre 213 milliards versés par les SPFP minoritaires.

La Direction de la Participation et de la Privatisation (DPP) note que les dividendes des entreprises publiques ont chuté de 86 % de 1998 à 2000. Les dividendes de 2000 se sont situés à 1,973 milliards F CFA et ont atteint 2,246 milliards en 2001. Ces dividendes sont-elles optimales, autrement dit, le secteur public n'aurait-il pas dû mieux faire ? La réponse se trouve dans la nature et les domaines d'activités des différentes sociétés. Certes, certaines sociétés d'Etat n'ont pas, pour vocation première, la maximisation de profit ; mais des études approfondies s'avèrent nécessaires pour apprécier la performance des entreprises publiques.

3.2.2- Rendement des opérations de désengagement de l'Etat par la restructuration de son portefeuille.

La DPP a dénombré, en 2003, 149 entreprises publiques liquidées réparties comme suit :

- 35 sociétés pour lesquelles il n'existe aucune information sur l'issue des liquidations ;
- 47 sociétés pour lesquelles l'on dispose de quelques informations administratives ;
- 67 sociétés pour lesquelles il existe toutes les informations administratives.

Sur les 67 sociétés pour lesquelles les informations sont disponibles à la DPP, 29 liquidations sont clôturées, 25 sont non clôturées ou en désuétude ; seulement 13 liquidations sont encore vivantes et font l'objet de suivi. Le bilan financier des liquidations clôturées présente un passif évalué à 56,8 milliards, soit un mali de 19,9 milliards à la charge de l'Etat en fin de liquidation. En ce qui concerne les liquidations non clôturées, l'actif et le passif étaient estimés respectivement à 20 milliards et à 175 milliards au début des opérations mais ils prennent des valeurs inférieures à 25 milliards et à 20 milliards à la clôture .

Les expertises du patrimoine des entreprises publiques varient donc d'un liquidateur à un autre, remarque N'Dri (2003, P.121). Cette situation pose le problème d'efficacité dans les opérations de liquidation.

Dans une communication en Conseil des Ministres d'avril 2002 portant déclaration de politique de privatisation, le Ministère de l'Economie et des Finances fait le bilan financier suivant des privatisations : « La privatisation a généré plus de 302 milliards de FCFA de recettes pour l'Etat et permis la reprise, par le secteur privé, d'environ 100,2 milliards de dettes qui étaient à la charge de l'Etat ; soit un gain total pour l'Etat de 402,2 milliards de FCFA. Le montant des investissements réalisés pour la période s'élève à 330 milliards, selon une étude du BNETD. Le programme de privatisation aura coûté au total plus de 10,3 milliards FCFA (...) ». Les gains issus des privatisations durant les années 90 figurent sur le tableau 8.

Tableau 8 : Produits des privatisations réalisées de 1992 à 2001.

Années	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Produits des privatisations (en milliards)	1,1	2,3	6,6	32,7	53,7	144,2	38,5	25,1	9	5

Source : Danho (2001, P. 23).

On observe que les recettes de privatisation sont très faibles pendant les périodes de crise. Avant la dévaluation, les produits annuels des privatisations étaient inférieurs à 2,5 milliards. Après la dévaluation de 1994, les recettes de privatisation ont connu une croissance exponentielle jusqu'en 1997. Même en 1998 et 1999, ces recettes, malgré leur diminution, restent relativement élevées. Mais la situation socio-politique qui prévaut depuis 2000 a fait tomber les recettes annuelles de privatisation en dessous de 10 milliards. Cela peut s'expliquer par le fait que, pendant les périodes de crise, l'Etat a vendu moins d'entreprises publiques et les entreprises publiques proposées à la privatisation subissent une espèce de décote.

Des améliorations s'avèrent donc nécessaires dans la gestion du portefeuille des actions de l'Etat. Les opérations de liquidations et de privatisations n'ont donc pas été suffisamment efficaces. Qu'en est-il de la gestion de la dette publique, en tant que mécanisme de financement de la croissance économique ?

3.3-ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DE LA DETTE PUBLIQUE AU FINANCEMENT DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Au-delà d'une gestion statique de la dette publique consistant en l'obtention de l'allègement des charges récurrentes par divers mécanismes de restructurations, la politique d'endettement présente une dimension plus dynamique. Celle-ci se traduit par la stimulation de la croissance économique et du développement social.

En l'absence d'une épargne budgétaire suffisante comme c'est le cas en Côte d'Ivoire depuis plus d'une vingtaine d'années, la dette publique se présente comme un substitut pour financer les investissements publics, contribuant ainsi à la promotion de la croissance. Mais la dette peut aussi produire des résultats en deçà des attentes. Il apparaît donc nécessaire d'analyser :

- L'impact de la politique d'endettement sur la croissance du PIB (331);
- L'incidence de la dette extérieure sur l'investissement (332 ;
- Les problèmes posés par la gestion des projets cofinancés (333).

3.3.1 : Politique d'endettement et croissance du PIB

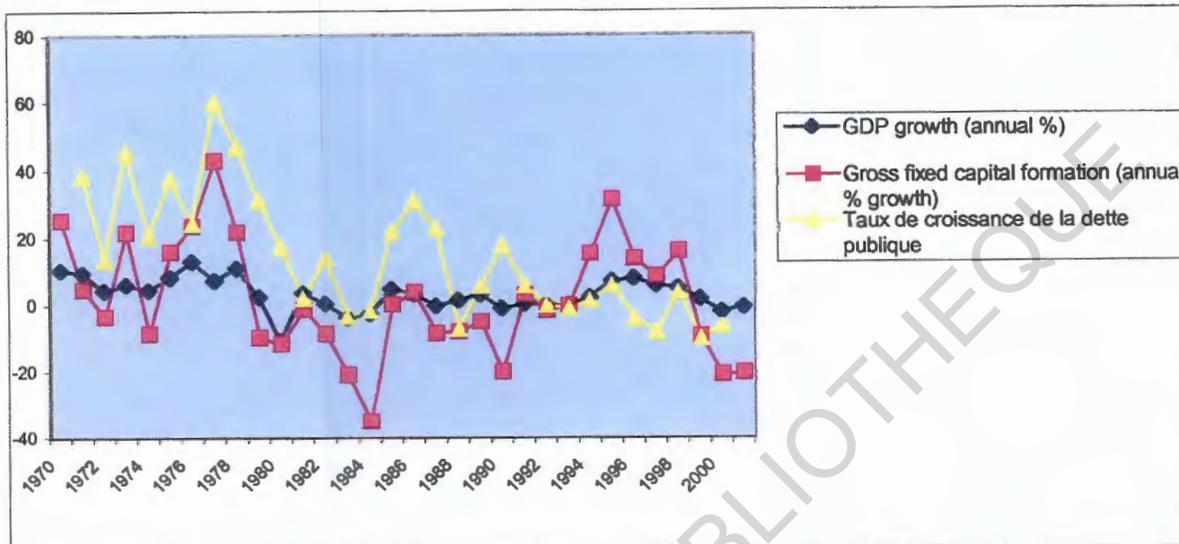
L'analyse du lien entre la politique d'endettement et la croissance du PIB devrait se faire à partir d'une batterie d'indicateurs et surtout par une régression économétrique. Mais, « les informations sur la dette sont difficiles à obtenir d'une année à une autre. Cela est dû aux méthodes d'enregistrement statistique de ces données et à leur comptabilisation », note Assémien (1994, p.5).

La dette peut être considérée comme viable si la valeur actualisée des excédents primaires futurs suffit à rembourser la dette actuelle. Le calcul de la valeur actualisée suppose la disposition du taux d'intérêt ; ce qui n'est pas le cas ici. Nous avons donc opté pour une définition moins stricte axée sur une exigence plus faible, à savoir que la dette est viable si le ratio dette/PIB reste constant. Cette seconde définition s'assimile à la notion de soutenabilité de la politique budgétaire au sens de Blanchard et al (1991).

Sur le graphique 4, on aperçoit un taux de croissance de la dette publique supérieur à celui du PIB de 1970 à 1980. Beaucoup d'emprunts ont été contractés à un rythme si rapide que le taux de croissance, pourtant appréciable (7 % en moyenne annuelle) de l'époque, ne pouvait suivre. De 1981 à 1993, les différents PAS tentent de maîtriser le rythme de l'endettement. Même si ce rythme

est inférieur à celui de la période antérieure (1970 à 1980), il reste toujours supérieur à la croissance du PIB qui, elle-même, oscille autour de 0 % à cause de la crise économique.

Graphique 4 : Taux de croissance du PIB, de l'investissement et de la dette publique



Source des données : Banque Mondiale, CDrom (2003)

Les restructurations obtenues avec les bailleurs de fonds n'ont pas d'effet sur l'accumulation de la dette publique totale de l'Etat ou garantie par l'Etat. Ces réaménagements ne font qu'alléger le service de la dette par des reports d'échéances ; ou encore ils procurent des prêts servant, en partie, à financer le service de la dette. En tout état de cause, l'impact réel sur le PIB est limité. Le coefficient de corrélation entre la croissance de la dette et celle du PIB est faible (23 %). Le sentier de la croissance du ratio dette publique sur PIB est déterminé par Assémien (1994, pp. 25-26) à partir du modèle de Dornbusch et Fischer (1987, p.621).

$$\Delta b = \alpha [(r - y) b - x]$$

Avec : b : ratio dette publique sur PIB

r : Taux d'intérêt réel.

y : Taux de croissance du PIB

x : Ratio du déficit des finances publiques sur PIB

α : Coefficient d'ajustement.

Les résultats obtenus sont :

1966-1974	:	- 21,28
1975-1980	:	+ 163,30
1981-1985	:	+ 944,45
1986-1990	:	+ 668,65

Ces résultats confirment l'allure des courbes du graphique 4. Hormis la période 1966-1974, la variation de la dette publique est toujours positive avec un record durant la sous-période 1981-1985. L'amoncellement de la dette publique extérieure atteint 4816,4 milliards en 1993 et représente 163,5% du PIB pendant que le taux de croissance est globalement négatif sur la période 1980-1993. La dette publique, en particulier sa composante extérieure, a donc constitué un financement à perte de la croissance (debt overhang).

La situation est aggravée par la dévaluation de 1994, à cause notamment de la dette extérieure, libellée en devises. La Côte d'Ivoire se classe parmi les pays les plus endettés au monde en 1994, avec un encours de la dette extérieure s'élevant à 8007,5 milliards, soit quasiment le double du niveau de l'année précédente et représentant 188,1% du PIB. Mais, si la dévaluation augmente la valeur nominale de la dette extérieure, elle en réduit la vitesse de croissance par rapport à celle du PIB. Sur le graphique 4, on observe bien que le taux de croissance de la dette publique est descendu en dessous de celle du PIB depuis 1994. Toutefois, cela ne semble pas lié à un éventuel regain d'efficacité de la politique d'endettement de nature à renchérir la productivité de l'économie. Cette tendance favorable s'explique davantage par l'amélioration du solde budgétaire consécutive à la reprise économique provoquée par la dévaluation et la revitalisation des exportations et des investissements.

3.3.2 – Rapport entre l'évolution de la dette et celle des investissements

L'analyse de la viabilité de la dette poursuit, en fait, trois objectifs exprimés à travers les recherches de la rentabilité financière ou des impacts économiques et sociaux des projets. La rentabilité financière mesure le revenu financier issu du projet (public) par rapport au coût de mise en place et d'exécution. Le revenu se traduit par des dividendes ou des recettes fiscales.

Il doit être suffisant pour rembourser la dette lorsque le projet est financé sur fonds d'emprunt. C'est l'effet de levier. L'impact économique est l'ensemble des effets induits du projet ou de

l'action publique sur le développement du secteur productif, notamment aux plans de la productivité et de la compétitivité de l'économie. L'impact social, bien souvent difficile à quantifier, peut tout de même être apprécié sur la base de l'incidence sur l'amélioration de certaines composantes du développement humain, à savoir : l'espérance de vie, le niveau d'instruction, l'alimentation, le cadre de vie etc.

L'investissement, composante de la dépense, est relié au PIB par le multiplicateur keynésien. Ainsi, le taux de croissance du PIB peut être considéré comme un taux de rendement de l'investissement. Les raisons de l'inefficacité de la dette publique à stimuler la croissance du PIB pourraient donc être recherchées dans le type de lien entre cette dette et l'investissement. Pour savoir si le rendement de l'investissement arrive à couvrir le coût d'acquisition de la dette, nous aurions pu simplement comparer le taux de croissance du PIB avec le taux d'intérêt sur la dette. Mais, ne disposant pas de séries statistiques longues sur le second élément, nous procéderons par une comparaison entre le taux de croissance de la dette (publique et extérieure) et celui de l'investissement.

Sur le graphique 4 et par les calculs, on observe une corrélation entre trois taux de croissance :

- dette extérieure et dette publique ;
- chacune d'elles et investissement.

On observe, par ailleurs, que les taux de croissance de la dette extérieure et de la dette publique sont supérieurs à celui de l'investissement de 1970 à 1993. Cela s'explique par trois facteurs :

- l'affectation non intégrale des ressources d'emprunts à l'investissement ;
- la capacité d'absorption insuffisante des emprunts contractés en termes d'investissements ; les ressources d'emprunts mettant du temps à être transformées en investissements ;
- le blocage, le gel ou la réduction notables des volumes d'investissement public durant la période d'ajustement structurel.

Un quatrième facteur intervient pour expliquer le faible niveau d'investissement national, en particulier sur la période de 1980 à 1993 ; la dégradation des avoirs extérieurs nets de la Côte

d'Ivoire amène l'Etat à se tourner vers le financement intérieur bancaire et non bancaire. Mais, la monétisation de la dette intérieure est de nature à assécher le marché financier national et renchérir

le coût du crédit. L'accumulation des arriérés à l'égard du secteur non bancaire peut fragiliser le secteur productif.

Certes, en 1991, l'Etat a instauré le système de compensation pour échanger ses créances et dettes avec ses créanciers nationaux. L'arriéré de paiement de l'Etat est échangé avec la dette fiscale du contribuable fournisseur. Cette opération a l'avantage de réduire les arriérés de l'Etat tout en améliorant le taux de recouvrement de l'impôt. Mais la compensation présente l'inconvénient de ne pas résoudre immédiatement les problèmes de trésorerie des entreprises. Ainsi, de 1980 à 1993, la part de l'investissement dans le PIB chute de 16,5%. Suite à la dévaluation de 1994, les tendances s'inversent jusqu'en 1999. Le taux de croissance de l'investissement se situe au-dessus de celui de la dette. Les ressources importantes obtenues des exportations ont permis de financer de grands programmes d'investissement. Les investissements publics et privés croissent respectivement de 81% et de 133% de 1993 à 1998. Depuis l'an 1999, on observe un autre renversement de tendance. Alors que le taux de croissance du PIB et celui de la dette semblent se stabiliser, le taux d'investissement amorce une autre chute, en raison de l'incertitude socio-politique. Au total, l'effet levier n'apparaît pas de manière très évidente dans la politique d'endettement pour financer l'investissement et la croissance en Côte d'Ivoire. La question peut être également analysée sur le plan du développement sectoriel.

3.3.3– Problèmes posés par la gestion des projets cofinancés

Les projets cofinancés¹ participent à la croissance et au développement social. Toutefois, la persistance de certains problèmes non résolus est de nature à affaiblir la dynamique de leurs effets sur la croissance et le développement. Ces problèmes se manifestent par la faible performance dans l'exécution des projets, expression d'une faible capacité d'absorption des financements. Les délais séparant les dates de signature des conventions et les dates de mise en vigueur sont généralement supérieurs au semestre. La période allant de la date de mise en vigueur à la date limite de tirage est toujours supérieure à cinq ans pour une durée équivalente prévue pour l'exécution du projet.

¹ Par les bailleurs de fonds et par la partie ivoirienne.

Tableau 9 : Problèmes d'absorption des financements extérieurs

Identification des problèmes	Conséquences	Solutions proposées
Sanction des bailleurs pour non respect et retard dans le règlement des échéances	Blocage de l'exécution des projets, réduction de la performance des projets	Amélioration du service de la dette
Lenteur dans le circuit de paiement	Délais de traitement par les acteurs non maîtrisés ; méconnaissance des procédures de paiement du Trésor	Traitement rapide des décomptes, formation des acteurs sur le circuit de la dépense
Mauvaise maîtrise des procédures du SIGFIP par l'ensemble des intervenants du système	Lenteur dans l'exécution du projet	Répétition des ateliers de formation des DAF, des responsables des projets. Décentralisation du SIGFIP au sein des projets, assouplissements des procédures
Changements fréquents des gestionnaires de projets	Retard dans le traitement des dossiers	Passation des charges faite avec un rapport. Maintien des gestionnaires à leur poste sauf cas majeur
Lenteur dans l'approbation des marchés	Retard dans le traitement des dossiers, blocage de l'exécution des projets, réduction de la performance des projets	Elaboration de fiches de délais indiquant les temps de traitement par service. Les correspondants pour chaque service doivent être désignés.
Insuffisance ou inexistence des contreparties contractuelles ; demande de réalimentation non régulière	Blocage des fournitures en douane, retard dans le démarrage des projets	Mise en place des contreparties contractuelles dans le budget
Difficultés de l'utilisation des chèques spéciaux du Trésor, méconnaissance des procédures de paiement du	Blocage des fournitures en douane, perturbation dans l'avancement du projet	Séance d'information entre l'Agent Comptable de la Dette Publique et des responsables des projets, formation des DAAF et des chefs de projets
Mauvais suivi des dates limite de tirage par les gestionnaires des projets	Annulation des soldes disponibles, beaucoup de projets inachevés	Meilleur suivi des dates de tirage, concertation entre gestionnaires des projets et de la dette publique
Equipe de négociation souvent incomplète	Non maîtrise de tous les contours des problèmes et des techniques de négociation	Equipe pluridisciplinaire
Lenteur dans les levées des conditions de mise en vigueur	Retard dans le démarrage des projets	Remplir rapidement les conditions préalables
Non maîtrise des procédures de décaissements	Retard dans le démarrage des projets	Formation des responsables des projets
Inadéquation entre la construction des locaux et l'acquisition d'équipements	Paiement des montants élevés en douane	Mieux planifier l'exécution des projets
Réaction tardive des bailleurs pour les avis de non objection, les approbations des appels d'offre...	Retard dans le démarrage et exécution des projets	Fixer des délais de traitement aux bailleurs et à l'administration
Incapacité de certaines PME à réaliser les projets	Annulation du projet, paiement inutile des commissions d'engagement	Critère sélectif de passations des marchés
Retard dans l'émission des décomptes par les projets	Blocage de l'exécution des projets, réduction de la performance des projets	Emission régulière des décomptes

Source : DGTCP (DDP), novembre 2003.

Bien souvent, à la date limite de tirage, le projet et le décaissement prévus sont rarement exécutés à plus de deux tiers. A l'issue de négociations, la date limite de tirage est prorogée de quelques années correspondant au délai supplémentaire requis pour achever l'exécution du projet, démontrant ainsi les difficultés d'absorption du financement extérieur. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) identifie les causes de ces problèmes et propose quelques solutions résumées dans le tableau 9. La mise en œuvre des solutions proposées devra intervenir rapidement afin d'accroître la performance des projets et, partant, la rentabilité de la dette.

En plus des problèmes ci-dessus identifiés, la DGTCP (2003, pp.7-9) relève des limites à la mobilisation de l'aide extérieure et, en particulier, la difficulté de prévoir des décaissements au moment opportun. Quelques éléments de ce risque sont relatifs :

- Au coût du financement, en particulier les caractères concessionnel ou non du prêt, remboursable ou non de l'aide ;
- A la conditionnalité : la mesure dans laquelle les conditionnalités liées aux aides sont compatibles avec les objectifs économiques du Gouvernement ;
- Ces conditionnalités elles-mêmes relevant de motivations parfois politiques ;
- A la longueur et à la spécificité des procédures de décaissements de chaque bailleur de fonds ;
- Aux promesses non tenues ou tenues avec retard de certains bailleurs de fonds.

Au total, l'inefficacité de la politique d'endettement se traduit par le rendement non perceptible des dettes contractées aux plans de la croissance du PIB et de la croissance sectorielle. Le taux d'endettement évolue plus vite que le taux de croissance du PIB et des productions sectorielles. Les causes sont essentiellement liées aux problèmes d'affectation des ressources, aux lenteurs dans l'exécution des projets cofinancés et aux conditionnalités dans la mobilisation de l'aide extérieure.

Conclusion de la première partie

La première partie de la thèse a pour but de faire un essai de synthèse, aux plans théorique et pratique, des rapports entre le financement budgétaire et la croissance économique en Côte d'Ivoire. Le débat théorique autour du sujet a pour enjeu final la taille optimale de l'Etat dans l'économie. La théorie de la croissance endogène, née au milieu des années 80, en donnant une définition large du capital pour l'étendre au capital humain et public, réhabilite le rôle de l'Etat dans les processus d'accumulation et de croissance économique.

En Afrique, le cadre d'analyse du financement budgétaire et de la politique économique, en général, s'inscrit dans les programmes d'ajustement structurel. La crise économique est expliquée par des causes structurelles, exogènes et endogènes se traduisant respectivement par des rigidités, des chocs et des politiques budgétaires expansionnistes. Aussi, les politiques économiques recommandées sont des mesures de stabilisation et d'ajustement. Toutefois, les résultats des PAS paraissent mitigés au regard des faibles performances des économies africaines et de la recrudescence de la pauvreté. Le taux de croissance par tête est inférieur à l'unité depuis un quart de siècle d'application de PAS et 32 pays africains sur 53 sont plus pauvres aujourd'hui qu'en 1980.

L'analyse du financement budgétaire et de la croissance économique, dans le cas de la Côte d'Ivoire, à partir des résultats de travaux empiriques, montre l'impact positif de l'investissement public sur la croissance économique. Les effets d'éviction de l'investissement privé par les dépenses publiques ne sont pas mis en évidence de manière systématique. En revanche, certains travaux ont tendance à montrer implicitement, à certains niveaux, l'inefficacité du financement du budget de l'Etat. L'histoire macroéconomique ivoirienne semble montrer, en pratique, les rapports étroits entre l'évolution du financement budgétaire et celle de la croissance économique du pays. L'interventionnisme accentué des deux premières décennies d'indépendance a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser des taux de croissance réelle remarquables (7% l'an). Les financements du budget de l'Etat et de la croissance économique ont été faits, essentiellement, à partir de recettes d'exportations de produits agricoles et de ressources d'emprunts extérieurs obtenus pour l'Etat, avalisés ou rétrocédés par lui à des structures parapubliques.

Le système de financement du budget et de la croissance comportaient des faiblesses liées au fait que la Côte d'Ivoire est un cas typique de « petit pays » et d'économie dépendante, exposée aux chocs extérieurs (fluctuations sur les marchés internationaux) et intérieurs (aléas climatiques). Les chocs intervenus sur les marchés internationaux de produits primaires et les marchés financiers à la fin des années 70 n'ont pu être résorbés à tant, d'où la crise financière et économique qui a sévi jusqu'en 1993, malgré l'application de programmes d'ajustement structurel depuis 1981. Le taux de croissance est globalement négatif sur toute la période. Le déficit public se situe régulièrement au-dessus de 12%. Le taux d'accroissement de la pauvreté est pratiquement multiplié par trois en passant de 11% en 1985 à 31,3% en 1993. La dette extérieure représente plus de deux fois la production nationale (211%). Le taux de change effectif réel s'apprécie jusqu'à 40%.

Il fallut alors, en 1994, procéder à l'ajustement monétaire. La dévaluation et la politique de stimulation de l'offre permettent une relance économique et une amélioration sensible des agrégats macroéconomiques jusqu'en 1998. Le déficit budgétaire descend en dessous de 3% du PIB et le taux de croissance moyen de la période est 5,5%. Depuis 1999, la dégradation de l'environnement socio-politique a des répercussions sur les finances publiques et le secteur réel. La politique budgétaire restrictive menée permet d'avoir un déficit soutenable de moins de 3% du PIB ; mais la contrepartie se manifeste par un taux de croissance moyen négatif.

L'évolution économique de la Côte d'Ivoire suggère une certaine relation entre la politique budgétaire et la croissance économique. Il apparaît donc approprié d'analyser la nature du financement permettant de mener la politique budgétaire à des fins de croissance. A ce niveau, l'analyse statistique débouche sur quelques insuffisances dans la mobilisation des ressources publiques. Les recettes fiscales connaissent une relative croissance depuis la dernière décennie. Cependant, le rendement du système fiscal demeure en deçà du potentiel fiscal du pays, surtout que les coûts budgétaires des réformes ne sont pas suffisamment pris en compte dans les estimations du rendement de l'impôt. L'efficacité du système fiscal reste également à améliorer car l'impact des mesures de réforme sur l'investissement et la croissance ne semble pas suffisant.

En ce qui concerne les autres modalités de mobilisation de ressources publiques à des fins de financement budgétaire pour la croissance, les cessions d'actifs de l'Etat, à l'occasion des liquidations et des privatisations, ne semblent pas avoir été faites dans les conditions les plus efficaces si bien qu'elles n'ont pas donné tous les résultats attendus.

La politique d'endettement comporte, elle aussi, des limites dans la mesure où le taux de croissance de la dette est demeuré supérieur à ceux de l'investissement et de la croissance du PIB. La dette semble avoir constitué un financement à perte de la croissance (debt overhang).

Tous les mécanismes actuels du financement budgétaire ont montré leurs limites en termes d'efficacité. Or la politique budgétaire se présente comme un instrument de promotion de la croissance économique en Côte d'Ivoire. Il apparaît donc nécessaire, dans la deuxième partie, de prouver que le financement budgétaire se transmet à la croissance de la production par les dépenses publiques.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEUXIEME PARTIE

TRANSMISSION DU FINANCEMENT BUDGETAIRE A LA CROISSANCE ECONOMIQUE PAR LES DEPENSES PUBLIQUES

« Une bonne partie de la nouvelle économie qui a impulsé l'expansion (dixit américaine) reposait sur Internet, créé par la recherche publique, sur les milliers d'autres innovations issues de la recherche pure et sur la biotechnologie fondée sur des découvertes (...) financées par l'État. »

Joseph Stiglitz¹

(Quand le capitalisme perd la tête)

¹ Prix Nobel d'Economie 2001

Introduction

En matière de politique économique, la Côte d'Ivoire, comme tous les pays africains, pratique les programmes d'ajustements structurels consistant en des mesures de stabilisation et d'ajustement depuis près d'un quart de siècle. Si l'on note des aspects positifs au plan des finances publiques, le bilan économique général n'apparaît pas satisfaisant. Les indicateurs sociaux se dégradent au fil des années pendant que la pression démographique reste forte. L'environnement institutionnel, macroéconomique, technologique et social est peu favorable à une croissance auto entretenue. Le secteur privé n'arrive manifestement pas à promouvoir la croissance à cause des difficultés de financement de l'économie liées à l'insuffisance de l'épargne nationale et à l'aversion prononcée du système bancaire pour le risque.

Or, en Côte d'Ivoire, l'évolution macroéconomique semble aller au rythme de la politique budgétaire. Pour apporter un éclairage nouveau sur le rôle de l'Etat dans cette période de crise économique aiguë, il est judicieux d'étudier le caractère éventuellement expansionniste de la politique budgétaire. Dans cette deuxième partie, l'objectif est donc de démontrer que les dépenses publiques et le solde budgétaire ont des effets positifs sur la croissance économique en Afrique et en Côte d'Ivoire. Dans ce sens :

- le chapitre IV consiste à faire une analyse transversale de la transmission du financement budgétaire à la croissance économique par les dépenses publiques en Afrique ;
- le chapitre V est une étude économétrique des effets des dépenses publiques et du solde budgétaire sur les objectifs de croissance économique en Côte d'Ivoire ;
- le chapitre VI présente les mécanismes de transmissions des effets des dépenses publiques sur les facteurs et moteurs de la croissance du PIB en Côte d'Ivoire.

CHAPITRE IV : IMPACT DES DEPENSES PUBLIQUES SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE EN AFRIQUE : UNE ETUDE DE PANEL.

Le rôle des dépenses publiques dans la stimulation de la croissance en Afrique consiste à analyser l'incidence de celles-ci, d'une part, sur l'élévation du revenu national et du bien-être social et, d'autre part, sur les variables de croissance. L'hypothèse principale est que les dépenses publiques favorisent la croissance en Afrique. Pour tester cette hypothèse, on peut procéder par une analyse en coupe transversale des données de 40 pays africains pour lesquels des données ont pu être réunies dans le cadre de cette étude. A cet effet, il convient de faire une classification des pays africains de l'échantillon selon les principaux agrégats macroéconomiques (4.1), d'estimer les relations entre les dépenses publiques et la croissance économique (4.2) et d'en tirer des enseignements pour l'analyse économique (4.3).

4.1 CLASSIFICATION DES PAYS AFRICAINS SELON LES PRINCIPAUX AGREGATS MACROECONOMIQUES.

La classification des pays selon les principaux agrégats macroéconomiques est faite avec la méthode de l'analyse en composantes principales (ACP). La démarche consiste, ici, à faire un bref rappel sur la méthode d'analyse et à identifier des variables pertinentes (4.1.1), à interpréter les axes factoriels (4.1.2) avant d'arriver à la classification proprement dite des pays(4.2.3).

4.1.1 –Rappel sur la méthode d'analyse et définition de variables pertinentes.

L'analyse en composantes principales (ACP) est une technique statistique qui permet d'obtenir une carte des individus (pays) en fonction de leur proximité et une carte des variables en fonction de leur corrélation. Elle ne s'applique qu'à des variables continues. L'ACP cherche à :

- référer les groupes de pays semblables par rapport à l'ensemble des variables identifiées ;
- mettre en évidence les individus dont les comportements (caractéristiques) sont atypiques ;
- savoir si l'information contenue dans l'ensemble des variables ne peut pas être obtenue à partir d'un nombre restreint de variables.

Nous avons extrait 9 variables économiques de la base de données de la Banque Africaine de Développement (BAD) et 2 variables de bien-être social de celle du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur la période 1980-2000.

Les variables économiques sont:

- 3 variables budgétaires : consommation publique (CG), investissement public (IG), service de la dette publique extérieure (SDPG) ;
- 2 variables de croissance : exportations (X), investissement privé (IP) ;
- 1 variable de financement au sens du TOFE (Tableau des Opérations Financières de l'Etat): dette publique extérieure (DPE).
- 1 variable objectif de croissance : PIB/tête (PIB_TE) ;
- 2 soldes : solde budgétaire (SB) et solde de la balance des opérations courantes (SBOC).

Les 2 variables de bien-être social sont l'indice de développement humain (IDH) et l'espérance de vie, obtenues dans les rapports annuels du PNUD.

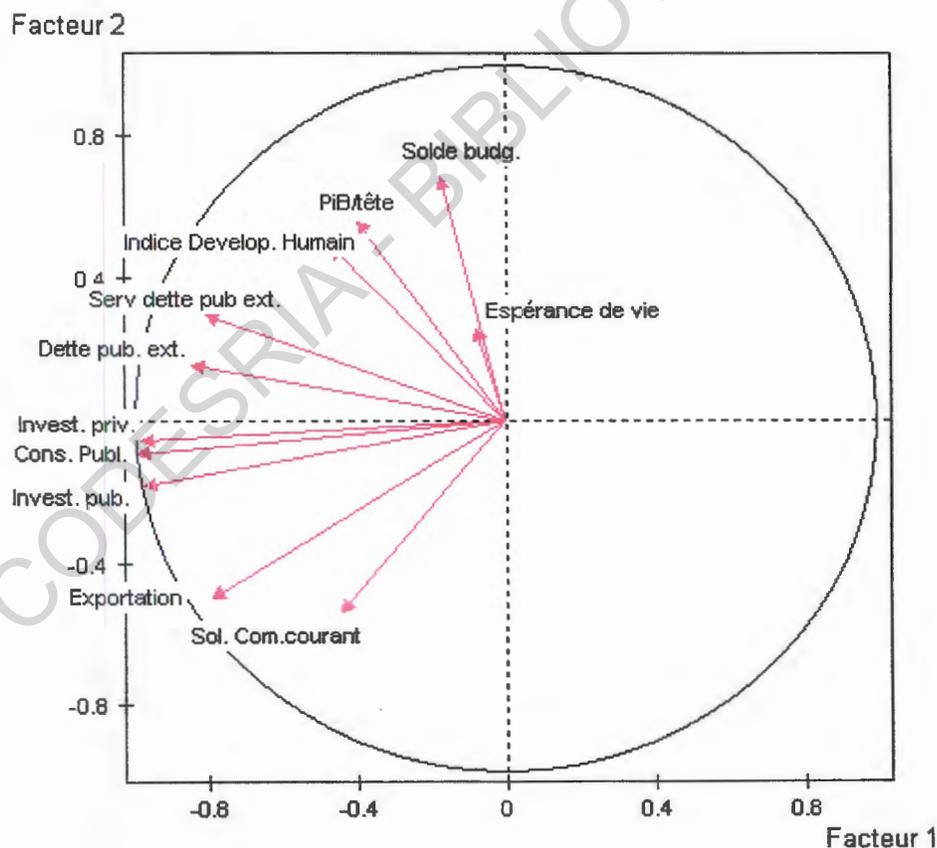
Cela fait 9 variables continues et actives et construites à partir de la moyenne arithmétique des données en valeurs courantes exprimées en dollars (\$US) et 2 variables de bien-être, soit 11 variables au total.

Dans ce genre d'étude transversale, la plupart des auteurs choisissent de croiser les statistiques de pays appartenant à différents continents ou à différentes régions du monde, (Mlanbo et Oshikoya, 1999) et (Barro, 2000). Nous avons plutôt opté pour une confrontation entre pays africains parce que les économies évoluent dans des environnements quasi similaires. Cela permet alors de mieux faire des discriminations sur la base des variables antérieurement identifiées.

4.1.2- Choix et interprétations des axes factoriels

Les deux premiers axes factoriels permettent d'expliquer 68,14% de l'inertie globale (Annexe IV A): Histogramme des 12 premières valeurs propres). Le seuil doit, en pratique, être compris entre 60% et 80%. D'après le critère du taux d'inertie, nous pouvons retenir les deux premiers axes factoriels, le troisième n'apportant que très peu d'information complémentaire. Par ailleurs, le critère de Kaiser exige de ne retenir que les axes factoriels dont les valeurs propres sont supérieures à l'unité. On constate que les axes 1 et 2 ont des valeurs propres supérieures à l'unité et expliquent ensemble 68,14% de l'inertie globale. Les deux critères (du taux d'inertie et de Kaiser) suggèrent donc le choix des axes factoriels 1 et 2.

Graphique 5 : Représentation des variables sur les axes factoriels 1 et 2



Source : Nos calculs

Les positionnements des variables par rapport aux axes 1 et 2 permettent de caractériser ces deux axes factoriels. Une variable est bien représentée sur un axe factoriel si sa coordonnée est proche de

l'unité en valeur absolue. L'annexe IV A fournit les coordonnées des différentes variables sur les cinq (5) premiers axes factoriels. Il ressort de la lecture de ce tableau que :

- l'axe factoriel 1 est celui qui représente le mieux le plus de variables. Sur cet axe, sont bien représentées les variables suivantes : la consommation publique (CG), l'investissement public (IG), le service de la dette publique extérieure (SDEG), la dette extérieure publique (DEG), les exportations (X) et l'investissement privé (IP).
- Sur l'axe factoriel 2, quelques variables sont néanmoins bien représentées. Ce sont : le solde budgétaire (SB), le solde de la balance des opérations courantes (SBOC), le PIB/tête et l'indice de développement humain (IDH).

Toutes les variables, à l'exception de l'espérance de vie (qui est d'ailleurs contenue dans l'IDH), sont représentées de manière satisfaisante dans le plan constitué par les axes factoriels 1 et 2. On peut alors procéder à la caractérisation (interprétation) de ces deux axes factoriels.

L'interprétation des axes factoriels 1 et 2 donne les résultats suivants :

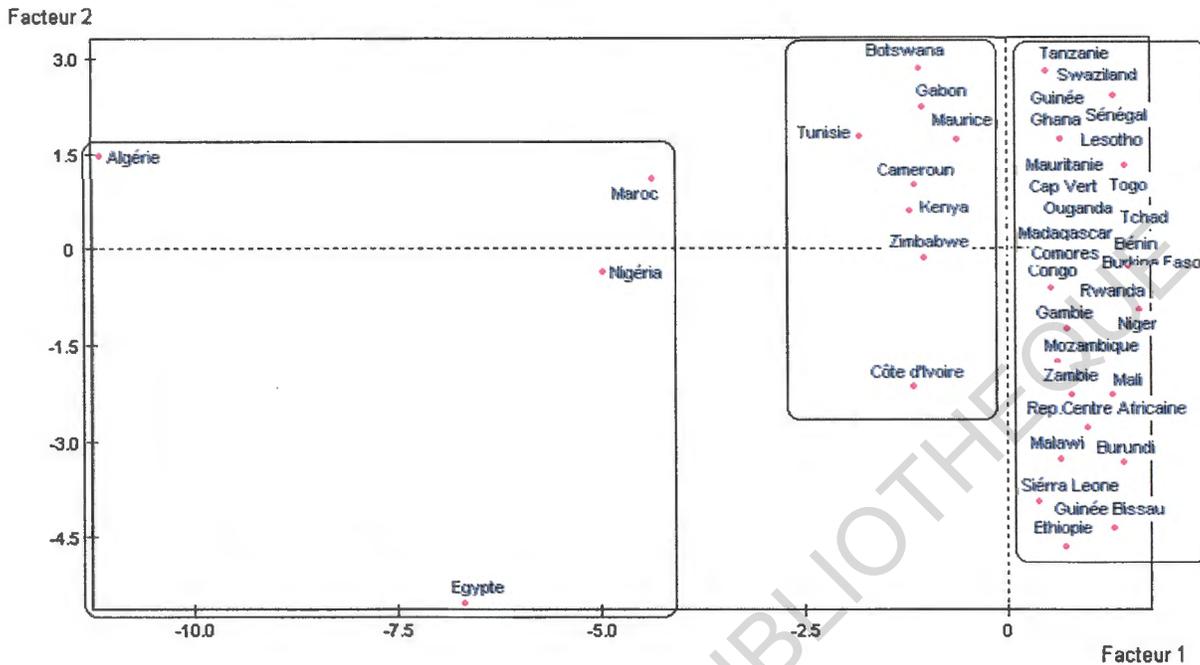
- axe factoriel 1 : Les variables économiques sont fortement et négativement corrélées à cet axe. Celui-ci matérialise donc le développement économique. Une évolution dans le sens positif sur cet axe traduit une mauvaise performance économique.
- axe factoriel 2 : La variable de bien-être social est positivement corrélée à cet axe. Cet axe traduit, quant à lui, le développement social. Une évolution dans le sens positif est le signe d'un développement social.

4.1.3 – Positions des pays dans le plan factoriel et classification

Les 40 pays africains sur 53 choisis sont ceux pour lesquels nous avons pu réunir des données sur 21 ans (1980-2000) dans la base de données de la BAD.

Le plan factoriel constitué par les axes 1 et 2 donne une meilleure représentation de la plupart des pays, excepté le Cameroun, l'Ile Maurice, la Malawi et le Burkina Faso. Quant à la contribution des pays à la formation des axes factoriels, l'Algérie et l'Egypte ont fortement participé à la constitution de l'axe 1. Le Botswana et l'Egypte ont été déterminants dans le positionnement de l'axe factoriel 2

Tableau 9 : Classification des pays dans le plan factoriel (1;2)



Source: Nos calculs

La représentation des pays dans le plan factoriel (1 ; 2) révèle l'existence de trois classes de pays.

Ces classes se composent de la manière suivante :

Classe 1 : Elle est composée de 4 pays, à savoir l'Algérie, le Maroc, l'Egypte et le Nigéria. Dans ces pays, les variables budgétaires et les variables de croissance sont élevées ;

Classe 2 : Elle se compose de 8 pays, à savoir le Botswana, le Gabon, la Tunisie, l'île Maurice, le Cameroun, le Kenya, le Zimbabwe et la Côte d'Ivoire. Ces pays se caractérisent, surtout pour les quatre premiers cités, par un PIB par tête et un IDH (indice de développement humain) élevés ;

Classe 3 : Elle est constituée des 28 pays restants de l'échantillon, une fois retirés les 12 pays des classes 1 et 2. Tous ces pays sont fortement et positivement corrélés au facteur 1. Ainsi, ils se caractérisent par de faibles niveaux des variables économiques et sociales. Il s'agit des pays les plus pauvres d'Afrique (hormis le Cap Vert, le Lesotho et le Swaziland).

4.2 DETERMINATION DE RELATIONS ENTRE DEPENSES BUDGETAIRES ET OBJECTIFS DE CROISSANCE.

Le but de cette section est de mesurer la liaison entre les variables de dépenses budgétaires, la croissance économique et le bien-être social. Nous procéderons par :

- une régression du PIB par tête sur les variables budgétaires (4.2.1);
- une analyse économique des estimations des données de panel (4.2.2) ;
- une liaison entre la performance de l'économie » et le développement humain (4.2.3).

4.2.1– Régression du PIB par tête sur les dépenses publiques en Afrique.

Pour faire l'estimation, nous utiliserons des données de panels de 40 pays africains pour lesquels des chiffres complets existent dans la base de données de la BAD pour la période 1980-2000. La forme générale de la relation à estimer est :

$$\text{Log PIB_TE}_i = \beta_0 + \beta_1 \log \text{CG}_i + \beta_2 \log \text{IG}_i + \beta_3 \log \text{DEG}_i + \epsilon_i$$

Avec PIB_TE_i : PIB par tête

CG : consommation publique

IG : investissement public

DEG : dette publique extérieure

L'indice *i* désigne les pays.

ϵ_i : terme de l'erreur

L'estimation du modèle général se fera dans chacun des trois groupes de pays, puis pour l'ensemble.

4.2.1.1 -Estimation du modèle dans le groupe 1.

Les quatre pays classés dans le groupe I sont l'Algérie, l'Egypte, le Maroc et le Nigeria.

Ici, il s'agit de la mise en œuvre de la procédure décrite plus haut pour choisir le modèle de panel approprié aux données disponibles. Les tests statistiques relatifs au groupe 1 sont résumés dans l'annexe IV B. Les tests dans les autres groupes suivent la même procédure. La statistique du test de Fisher vaut $F(3, 76) = 209,38$ (pour le choix entre modèle à effets fixes et à constante unique) et la probabilité de dépassement de cette statistique est nulle.

Donc, au niveau de signification de 5%, on rejette l'hypothèse nulle H_0 selon laquelle "les effets spécifiques sont les mêmes". Par ailleurs, la statistique de Khi deux pour le test de Breusch et Pagan vaut $\chi^2(1) = 316,61$ et la probabilité de dépassement de cette statistique est 0.00 ; ce qui confirme l'hypothèse de la présence des effets individuels dans le modèle. Nous pouvons donc opter pour le modèle à effets fixes. Les résultats du modèle retenu sont donnés par les statistiques ci-dessous.

Tableau 10 : Régression du PIB par tête sur les dépenses budgétaires dans le groupe 1.

Variables	Coefficients	Probabilité
Logcg	0,4023445 (6,13)	0,000
Logig	0,3145433 (5,14)	0,000
Logdeg	-0,1190163 (-2,55)	0,013
Constante	1,952242 (2,81)	0,006
Nombre d'observations	84	
Nombre de pays	4	
R ² within	0,76	

Note: Les statistiques de Student des coefficients estimés sont entre parenthèses.

Source: Nos calculs

Le modèle final retenu est de la forme :

$$\text{LogPIB_te} = 1,952 + 0,402 * \text{LogCG} + 0,3145 * \text{LogIG} - 0,1190 * \text{LogDEG}$$

$$R^2 \text{ within} = 76\%$$

Ce modèle est globalement significatif et tous les coefficients sont significatifs. Le R² de l'estimateur Within correspondant à l'estimation des effets individuels est de 76%; ce qui présage d'une bonne qualité de l'estimation. Par ailleurs, le test d'aplatissement et d'asymétrie (Skewness et Kurtosis) pour la normalité des résidus indique que ces derniers sont normaux, car la probabilité critique de dépassement de la statistique de Khi Deux de ce test est de 0,398 et est largement supérieure à 0,05.

Nous pouvons donc dire que, dans les pays les plus industrialisés d'Afrique, les dépenses publiques (consommation publique et investissement public) ont des effets multiplicateurs sur le revenu par tête. Un accroissement de 10% de la consommation publique et de l'investissement public a des

effets respectifs de 40,2% et de 31,5% sur le PIB par tête. En revanche, l'encours de la dette publique extérieure a une incidence négative sur la croissance, comme le montre bien S.I. Ajayi (1991) dans le cas du Nigeria. Apparemment, la consommation publique a un effet sur le PIB plus important que l'investissement public. Pourtant, le test de Wald sur l'égalité des coefficients de l'investissement et de la consommation publique donne le résultat ci-dessous.

On teste $\logcg = \logig$ ou encore $-\logig + \logcg = 0$. La statistique de ce Test de Wald suit un Fisher de degrés de liberté (1;77). La valeur estimée de cette statistique est $F(1;77) = 0,57$ et la probabilité $Prob >F = 0,4531$. D'après le test de Wald, l'investissement public a un effet similaire que la consommation publique sur le PIB par tête pour cette catégorie de pays. En tout état de cause, l'un et l'autre ont des effets positifs sur la croissance.

4.2.1.2 Estimation du modèle dans le groupe 2.

Les pays africains classés dans le groupe 2 sont : Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Zimbabwe, Gabon, Kenya, Ile Maurice et Tunisie.

Tableau 11: Régression du PIB par tête sur les dépenses budgétaires dans le groupe 2.

Variables	Coefficients	Probabilité
Logcg	0,4731164 (13,99)	0,000
Logig	0,1399133 (5,68)	0,000
Logdeg	-0,0505393 (-1,94)	0,054
Constante	2,846898 (15,40)	0,000
Nombre d'observations	147	
Nombre de pays	7	
R ² within	0,85	

Note: Les statistiques de Student des coefficients estimés sont entre parenthèses.

Nous avons fait les mêmes tests que précédemment pour retenir, pour ce groupe de pays, le modèle à effets fixes. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessus. Le modèle obtenu est globalement significatif ainsi que toutes les variables du modèle.

$$\text{LogPIB_te} = 2,8469 + 0,4731\text{LogCG} + 0,1399\text{LogIG} - 0,0505\text{LogDEG}$$

$$R^2 \text{ within} = 85\%$$

Le R^2 de l'estimateur Within correspondant à l'estimation des effets individuels est de 85% ; ce qui présage d'une bonne qualité de l'estimation. Le test d'aplatissement (Skewness) et d'asymétrie (Kurtosis), pour la normalité des résidus, indique que ces derniers sont normaux, car la probabilité critique de dépassement de la statistique de Khi Deux de ce test est 0,0733 et est supérieure à 0,05.

Comme dans le premier groupe, la consommation publique et l'investissement public ont des effets positifs sur la croissance du PIB par tête. Mais ici, le test de Wald ne montre pas une égalité des coefficients. On teste $\text{logcg}=\text{logig}$ ou encore $-\text{logig}+\text{logcg}=0$. La statistique de ce test de Wald suit un Fisher de degré de liberté (1;77). La valeur estimée de cette statistique est $F(1;137)=50,85$ et la probabilité $\text{Prob} >F=0,0000$.

La probabilité critique du test d'égalité des coefficients est inférieure à 0,05 ; ce qui indique le rejet de l'hypothèse nulle qui postule l'égalité des deux coefficients. Les deux coefficients sont, par conséquent, significativement différents. La consommation publique (47,3%) a un effet plus important sur le revenu par tête que ne l'a l'investissement public (14%). La dette publique extérieure a un impact négatif sur la croissance. Cette situation est illustrée par l'exemple de la Côte d'Ivoire dans le chapitre V.

4.2.1.3– Estimation du modèle dans le groupe 3

Nous procédons de la même manière que précédemment pour retenir le modèle à effets fixes. Le modèle obtenu est globalement significatif et toutes les variables du modèle sont significatives.

$$R^2 \text{ within} = 69\%$$

**Tableau 12: Régression du PIB par tête sur les dépenses budgétaires
dans le groupe 3.**

Variabes	Coefficients	Probabilité
Logcg	0,301294 (12,59)	0,000
Logig	0,0922643 (4,01)	0,000
Logdeg	-0,0795876 (-4,85)	0,000
Constante	4,294767 (29,84)	0,000
Nombre d'observations	609	
Nombre de pays	27	
R ² within	0,69	

Note: Les statistiques de Student des coefficients estimés sont entre parenthèses.

Le R² de l'estimateur Within correspondant à l'estimation des effets individuels est de 69%; ce qui présage d'une bonne qualité de l'estimation. Mais, le test d'aplatissement et d'asymétrie (Skewness et Kurtosis) indique que ces les résidus ne sont pas normaux. Nous avons donc procédé à des tests asymptotiques de Wald pour obtenir la significativité des coefficients. La fonction est de la forme :

$$\text{LogPIB_te} = 4,2948 + 0,3013 \text{ LogCG} + 0,09226 \text{ LogIG} - 0,0796 \text{ DEG}$$

On constate, comme précédemment, que la consommation publique (30,1%) a un impact plus déterminant sur le PIB par tête que ne la l'investissement public (9,2%). La dette publique extérieure, évidemment, a une incidence négative sur la croissance, confirmant les résultats de B. Degefe (1992) dans le cas de l'Ethiopie.

4.2.1.4 Estimation du modèle pour l'ensemble des pays.

Nous avons retenu un modèle à effets fixes pour faire l'estimation concernant l'ensemble de tous les pays de l'échantillon, sur la base de tests statistiques. Ici aussi, la consommation, l'investissement et le service de la dette extérieure publics affectent positivement la croissance du revenu par tête.

Tableau 13 : Régression du PIB par tête sur les dépenses budgétaires dans l'ensemble des pays.

Variables	Coefficients	Probabilité
Logcg	0,2822371 (9,73)	0,000
Logig	0,0723502 (2,89)	0,004
Logdeg	-0,33692 (-16,26)	0,000
Constante	5,955513 (38,38)	0,000
Nombre d'observations	840	
Nombre de pays	39	
R ² within	0,375	R ² between = 0,423

Note: Les statistiques de Student des coefficients estimés sont entre parenthèses.

Le modèle se présente sous la forme suivante:

$$\text{LogPIB_te} = 5,9555 + 0,2822 \text{ LogCG} + 0,0723 \text{ LogIG} - 0,3369 \text{ logDEG}$$

$$R^2 \text{ within} = 37,5\% \quad \text{et} \quad R^2 \text{ between} = 42,3\%$$

La consommation publique (28,2%) exerce un effet plus puissant que ne le fait l'investissement public (7,2%) sur la croissance du PIB par tête. Ainsi, dans chaque groupe de pays comme au niveau général, les composantes des dépenses publiques ont des effets positifs sur la croissance et la consommation publique a un effet plus important que celui de l'investissement public. Ce caractère prédominant de la consommation publique sur la croissance du PIB par tête contredit les résultats de Barro (2000) tendant à montrer que cette variable est négativement liée au PIB.

4.2.2 – Analyse économique des estimations des données de panel.

Les études empiriques faites dans le paragraphe précédent permettent de faire des analyses économiques sur l'environnement de la croissance, les rapports entre les composantes des dépenses publiques et les niveaux de développement et, enfin, les liens entre la croissance économique et le développement social en Afrique.

4.2.2.1 Analyse de l'environnement de la croissance en Afrique

La répartition des pays issue de l'analyse en composantes principales (ACP) donne une idée sur l'environnement de la croissance en Afrique. Les conditions initiales (notamment les données géographiques) expliquent, en partie, les différences de niveau de développement économique. La proximité avec l'Europe et le monde arabe constitue en soi une opportunité en matière d'investissement. Hormis le Nigéria, les pays du groupe 1 (les pays les plus développés d'Afrique, sans l'Afrique du Sud qui n'est pas dans l'échantillon pour insuffisance de données statistiques) sont tous proches de l'Europe et du Moyen Orient. On peut même leur ajouter la Tunisie qui est du groupe 2. Ces pays bénéficient de délocalisations d'entreprises européennes grâce à leurs coûts des facteurs moins élevés. Ils reçoivent également des masses importantes de revenus des travailleurs émigrés en Europe ou dans les pays arabes. Les pays méditerranéens constituent surtout des destinations touristiques des européens ; ce qui leur procure des devises. Ils sont, enfin, tous exportateurs de ressources énergétiques (pétrole, gaz naturel).

Dans le groupe 2, certains pays bénéficient de dotations en ressources énergétiques (Tunisie, Gabon, Cameroun), d'autres de richesses agricoles (Côte d'Ivoire, Cameroun, Kenya) et d'autres encore, de bonne image auprès des institutions financières internationales et des investisseurs étrangers en raison, par exemple, de la stabilité politique et des performances économiques remarquables réalisées ces dernières années (Botswana, Ile Maurice). La plupart des pays du groupe 3 n'ont ni les avantages des pays du groupe 1, ni les dotations en ressources naturelles et économiques de ceux du groupe 2.

Le deuxième facteur important en matière de développement est « la chance » d'accès à la mer. Les pays des groupes 1 et 2 sont tous côtiers. Par contre, près de la moitié des pays du groupe 3 sont enclavés. Les deux facteurs de croissance ci-dessus mentionnés confirment les résultats de Barro (1997) établissant une relation entre l'accumulation des facteurs et les variables comme les politiques publiques, les dotations en ressources naturelles et le niveau initial de capital physique et humain.

Le troisième facteur qui justifie la différence de niveau de développement procède de l'environnement institutionnel caractérisé par la stabilité macro économique et politique. Les éléments de la stabilité macroéconomique pris en compte par les investisseurs sont la dette

extérieure, le solde de la balance courante, le taux d'inflation, le taux de change effectif réel, la pérennité des mécanismes d'incitations, la solidité des infrastructures économiques etc. Des travaux empiriques sur les économies africaines mettent en évidence des relations significatives et négatives entre certaines variables et la croissance. Guillaumont (1994) montre l'impact négatif de l'instabilité des exportations sur la croissance. Amoateng et Amoaku-Adu (1996) trouvent que la croissance des exportations et celle du PIB sont réciproquement Granger causes. Cela peut signifier que les baisses de ces variables peuvent aussi se déterminer réciproquement dans le sens contraire (même si ces auteurs n'ont pas étudié ce cas). Ghura et Hadjimichael (1996) concluent à une relation négative entre le taux de change effectif réel et le taux de croissance du PIB par tête en Afrique. Easterly et Levine (1997) présentent les effets négatifs, sur la croissance, du déficit en infrastructures et du faible niveau de développement financier dans les pays d'Afrique Subsaharienne. Le problème est que les facteurs de stabilité macroéconomiques sont peu solides dans les pays du groupe 3, contribuant ainsi au freinage de leur croissance économique.

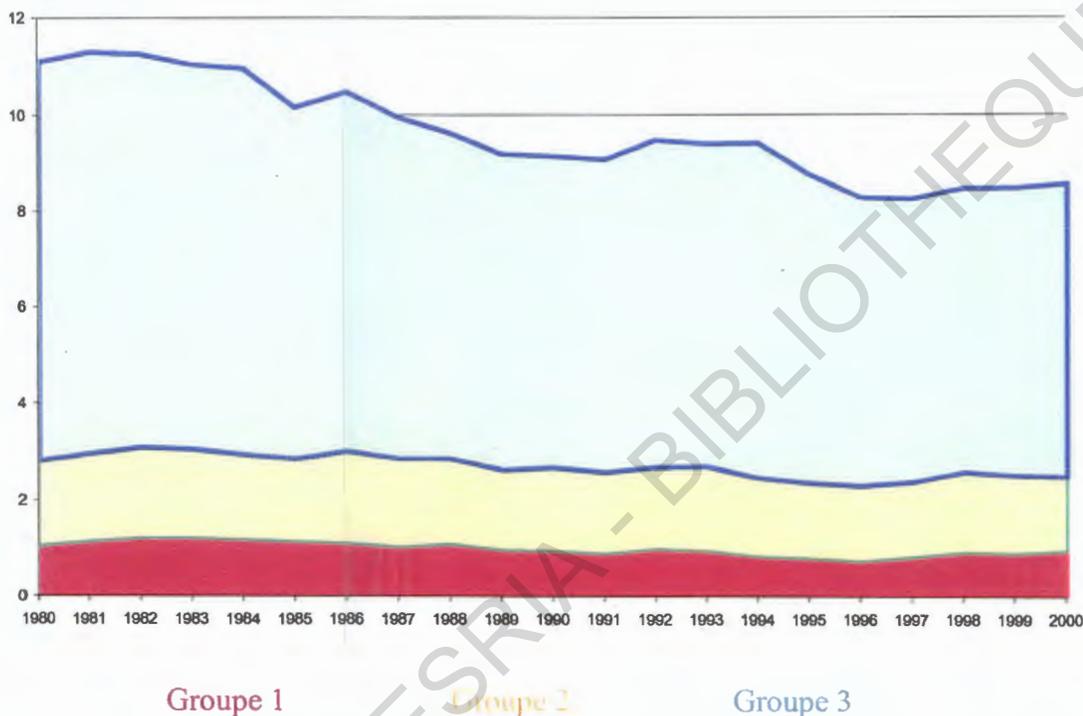
En ce qui concerne la stabilité politique, elle est éminemment importante. Ghura et Hadjimichael (1996) trouvent que l'instabilité socio politique est l'une des causes de la faible performance économique des pays d'Afrique Subsaharienne. Alesina et Perotti (1994) soulignent une espèce de cercle vicieux dans lequel sont enfermés certains pays pauvres « qui sont politiquement instables parce que la gestion de leur économie ne les conduit pas à la prospérité ; et ils ne sont pas prospères parce qu'ils sont politiquement instables ». Les pays des groupes 1 et 2 ont été les plus stables d'Afrique sur la période couverte par l'étude (1980-2000). Dans le groupe 1, deux pays (Maroc et Egypte) sur quatre ont été stables, soit un taux de 50%. Dans le groupe 2, tous les huit pays ont été stables, soit un taux de 100%. Dans le groupe 3, en revanche, seuls six pays sur 28 ont connu une stabilité, soit un taux de 22%. Ces pays sont le Bénin, le Cape Vert, le Lesotho, le Malawi, le Swaziland et la Tanzanie. Cette tendance confirme bien les résultats des études ci-dessus citées.

En somme, les facteurs exogènes comme la situation géographique, les dotations en ressources naturelles, la stabilité macroéconomique et l'environnement institutionnel sont plus favorables dans les pays des groupes 1 et 2 que dans ceux du groupe 3. On peut donc dire qu'ils expliquent, dans une certaine mesure, les différences dans les performances économiques entre les pays. Ils préparent indirectement les conditions de déploiement efficace de la politique budgétaire.

4.2.2.2– Rapports entre les composantes des dépenses publiques et la croissance en Afrique.

L'analyse de l'impact des composantes des dépenses publiques sur la croissance peut se faire à partir de leurs rapports, d'une part, avec le PIB et, d'autre part, avec les facteurs de croissance.

Graphique 6: Dépenses de consommation et d'investissement publics en % du PIB par groupe de pays.



Source : Nos calculs

Sur le graphique 6, on observe que les dépenses de consommation et d'investissement publics, en pourcentage du PIB, sont plus élevées dans les pays les plus pauvres d'Afrique (groupe 3). Bien plus, les dépenses de consommation sont relativement plus élevées que celles affectées à l'investissement. Cette tendance semble obéir bien à la loi d'Engels qui, à l'échelle microéconomique, stipule que l'acquisition de biens de première nécessité occupe une proportion importante dans les budgets des personnes ayant de faibles niveaux de revenus.

Même en ajoutant le service de la dette publique, la tendance reste inchangée. Plus un pays est pauvre en Afrique, plus le niveau des dépenses publiques en général, et de la consommation publique en particulier, est relativement plus élevé.

La figure 6 présente, en revanche, la diminution du poids des dépenses publiques dans le PIB au fur et à mesure que les économies deviennent fortes (groupes 1 et 2). En d'autres termes, la taille de l'Etat tend à être plus grande dans les pays les moins développés d'Afrique et plus petite dans les pays les plus avancés.

Cette tendance semble aller dans le sens des résultats de Tanzi et Schuknecht (1996) qui montrent que l'Etat de petite taille a des indicateurs de résultats économiques et d'efficacité meilleurs en matière de régulation. Toutefois, la prudence doit être observée dans cette déduction. Si la corrélation entre les dépenses publiques et le PIB par tête était négative, ou encore si les coefficients des variables explicatives (consommation et investissement publics) du PIB par tête étaient de signe négatif, alors on pourrait conclure que la grande taille de l'Etat affecte négativement la croissance économique. Dans le cas d'espèce, les composantes des dépenses publiques déterminent positivement la croissance économique en Afrique et le chapitre V montre que les variables budgétaires et les facteurs de croissance sont positivement corrélés en Côte d'Ivoire.

Pourquoi, dans le groupe 1, l'Etat a une taille plus petite que ceux des autres groupes ? En restant dans le cadre de cette étude, nous voyons deux réponses à cette question. Les pays du groupe 1 ont déjà certaines infrastructures de base et un secteur privé plus dynamique pour relayer l'Etat dans le financement des investissements et, partant, de l'économie. Dans les pays du groupe 3, au contraire, l'Etat est obligé d'intervenir massivement dans l'économie en raison de la fragilité du secteur privé. La deuxième réponse à la question réside dans le degré de transmission des dépenses publiques au PIB par tête. Les estimations économétriques faites plus haut montrent, effectivement, que les composantes des dépenses publiques ont des effets multiplicateurs sur le revenu par tête. Mais, le tableau 15 ci-dessous permet de comparer l'efficacité avec laquelle les dépenses publiques agissent sur le PIB par tête selon les groupes de pays.

Les paramètres β_1 , β_2 et β_3 représentent les élasticités du PIB/tête par rapport aux composantes des dépenses publiques: consommation, investissement et dette publique. On constate, sur le tableau 14, que les élasticités β_i du PIB/tête par rapport aux dépenses publiques sont plus élevées dans le groupe 1 que dans le groupe 2 et dans le groupe 3.

Tableau 14 : Effets des dépenses publiques sur le PIB/tête par groupe de pays

	β_1	β_2	β_3
Groupe de pays			
Groupe 1	0,40	0,31	- 0,12
Groupe 2	0,47	0,14	- 0,05
Groupe 3	0,30	0,09	- 0,08
Ensemble des pays	0,28	0,07	-0,34

Source: Nos calculs

La sensibilité du revenu à la variation de la dépense publique est de plus en plus forte lorsque le pays se développe. Cette transmission plus rapide de l'effet multiplicateur est due à la plus grande flexibilité d'une économie en voie de modernisation. Ainsi, dans les pays avancés (groupe1), la consommation et l'investissement publics ont des effets équivalents sur le PIB par tête. Ces effets sont plus efficaces que dans les autres groupes grâce à une plus grande flexibilité liée au développement de l'économie. Certes, l'effet négatif de la dette publique sur la croissance est notable, mais il est compensé par l'efficacité des dépenses publiques. Ainsi, le ratio de la dette publique sur le PIB est moins élevé que dans les autres groupes.

L'efficacité des dépenses publiques et particulièrement de l'investissement public est un facteur déterminant dans la croissance et le développement des pays. En effet, la matrice des corrélations (annexe IV A) révèle de fortes corrélations entre investissement public et variables de croissance. Par exemple, les coefficients de corrélations entre investissements public et privé d'une part et, entre investissement public et exportations d'autre part, s'élèvent respectivement à 95% et 85%. Cela confirme les résultats d'Angénor (2000, pp.40-42) qui montre la corrélation positive entre les parts respectives des investissements publics et privés dans la production nationale sur la période 1970-1992 dans beaucoup de pays en voie de développement (PVD) dont la Côte d'Ivoire.

En revanche, les économies pauvres, comme celles du groupe 3, sont influencées par des rigidités de toutes sortes qui sont de nature à neutraliser l'efficacité de la politique budgétaire.

On observe, sur le tableau 14 que, dans l'ensemble des pays et particulièrement dans les groupes 2 et 3, la consommation publique a un effet multiplicateur plus important sur le revenu que ne l'a l'investissement public, en particulier dans les pays les plus pauvres. Cela peut s'expliquer par la période couverte par l'étude qui va de 1980 à 2000. Cette période coïncide avec l'application des PAS. En raison de la rigidité à la baisse de la consommation publique (pour cause de résistance sociale) sur une longue période, les coupes budgétaires ont beaucoup plus frappé l'investissement public.

Beaucoup de petites et moyennes entreprises (PME), acteurs essentiels de la croissance dans les groupes 2 et 3, ont pour clientes les structures publiques ou parapubliques ou même prospèrent dans le sillage des externalités positives générées par le secteur public. Toutefois, augmenter la consommation publique au motif qu'elle participe activement à la croissance dans ces pays les exposera à des risques liés au mode de financement des dépenses publiques.

L'inefficacité de la transmission des dépenses publiques à la croissance se perçoit également à travers leur mode de financement. On constate sur le tableau 15, que la dette publique est un déterminant négatif du PIB par tête car le taux d'endettement agit négativement sur l'investissement, comme le souligne Oshikoya (1994). Le ratio d'endettement extérieur a une incidence négative et significative sur le PIB par tête en Afrique, montrent Ojo et Oshikoya (1995). L'étude d'Hadjimichael et Ghura(1995), portant sur un panel de 41 pays d'Afrique sub-saharienne sur la période de 1986 à 1992, montre que l'augmentation de la dette extérieure s'accompagne d'une anticipation de restrictions gouvernementales (en matière de transferts par exemple). Il en découle une baisse des investissements étrangers et privés nationaux.

4.2.3 – Liens entre performances économiques et indicateurs de développement humain.

L'indicateur de développement humain (IDH) est calculé à partir de l'espérance de vie à la naissance, du taux d'alphabétisation des adultes, du taux de scolarisation et du revenu par habitant corrigé des différences de pouvoir d'achat. Selon le classement du PNUD, les pays du globe sont regroupés en trois catégories. Les pays à IDH élevé (supérieur ou égal à 0,800), les pays à IDH moyen (compris entre 0,500 et 0,799) et ceux à IDH faible (inférieur à 0,500).

En rapprochant la classification des pays issue de l'ACP (section 1), l'estimation des données de panel (section 2) avec le classement des pays africains selon leur IDH présenté dans les rapports annuels du PNUD, nous trouvons des équivalences. Tous les pays (hormis la Côte d'Ivoire) figurant dans les groupes 1 et 2 de notre étude sont classés par le PNUD dans les pays à IDH moyen. Les autres pays appartenant au groupe 3 de notre étude sont classés par le PNUD dans la catégorie des pays à IDH faible, à l'exception du Cape Vert, du Lesotho, de la Guinée Equatoriale, du Ghana et du Swaziland. En fait, selon le PNUD, hormis une quinzaine de pays africains classés dans la catégorie des IDH moyens, les 38 autres pays du continent font partie du groupe des nations à IDH faible. A l'exception des pays comme le Pakistan, le Bouthan, le Népal, le Laos, le Yémen, le Bangladesh et Haïti, la catégorie des pays de la planète à faible IDH serait constituée uniquement de pays d'Afrique sub-saharienne. Le lien entre le développement économique et le développement humain apparaît donc avec évidence en Afrique. Cependant, deux exceptions sont à relever. La Côte d'Ivoire a un niveau de développement économique nettement supérieur à son développement social. En revanche, le Cape Vert, le Lesotho, la Guinée Equatoriale, le Ghana et le Swaziland ont des niveaux de développement humain supérieurs à leur performance économique.

En conclusion, nous pouvons dire que l'environnement naturel, économique et institutionnel constitue un facteur déterminant de la différence de niveaux de développement entre pays africains. A cela s'ajoute l'efficacité des dépenses publiques, en particulier celle des investissements publics qui explique, en partie, les différences de dynamisme économique. Enfin, à quelques exceptions près, la performance économique (donc la croissance) agit positivement sur le niveau de développement humain. Nous allons étudier les principaux problèmes soulevés ci-dessus dans le cas de la Côte d'Ivoire.

CHAPITRE V: EFFETS DES DEPENSES PUBLIQUES ET DU SOLDE BUDGETAIRE SUR LES OBJECTIFS DE CROISSANCE EN COTE D'IVOIRE: UNE ETUDE ECONOMETRIQUE.

La littérature économique donne des réponses contrastées relativement aux effets des dépenses publiques et du solde budgétaire sur les variables et objectifs de croissance et de bien-être social. Le chapitre précédent de la présente étude a démontré les effets positifs des dépenses publiques sur la croissance et le développement humain en Afrique. Ce résultat va servir d'hypothèse à tester dans le cas particulier de la Côte d'Ivoire. Deux méthodes seront utilisées à cette fin :

- l'analyse de l'incidence à court et long terme des variables de dépense publique sur les objectifs de croissance (5.1);
- le niveau d'investissement public requis pour la croissance économique (5.2).
- l'analyse de l'impact des soldes publics sur la croissance économique (5.3) ;

5.1 ANALYSES DES EFFETS DE COURT ET LONG TERME DES DEPENSES PUBLIQUES SUR LES OBJECTIFS DE CROISSANCE.

Dans cette section, on recherche l'impact des dépenses publiques sur la croissance du PIB par tête. L'objectif étant de faire des estimations de modèles de long terme et de court terme, il apparaît important, au préalable, de prendre certaines précautions statistiques consistant à rechercher les éventuels changements structurels intervenus dans l'évolution du PIB par tête en Côte d'Ivoire et à tester la stationnarité des séries chronologiques (5.1.1) avant d'estimer les modèles de long terme (5.1.2) et de court terme (5.1.3).

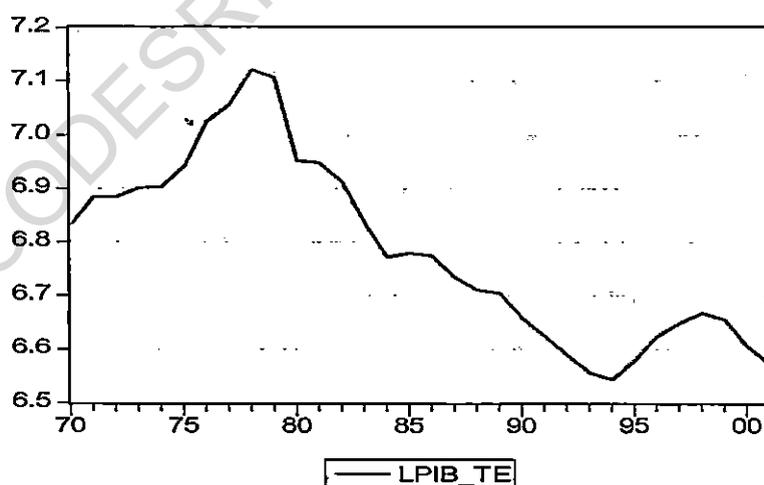
5.1.1- Changements structurels intervenus dans l'évolution du PIB par tête et stationnarité des séries chronologiques.

On peut analyser les « ruptures » intervenues dans l'évolution du PIB par tête en Côte d'Ivoire puis la stationnarité des séries.

5.1.1.1 Changements significatifs intervenus dans l'évolution du PIB par tête en Côte d'Ivoire.

L'observation de la série brute du PIB par tête indique un changement de tendance dans son évolution, comme l'indique le graphique 7. Le test de Chow, appliqué à l'année 1978, met en exergue le changement de structure intervenu à la suite de cette date. Les tests de Cusum et de Cusum carré confirment ce changement et indiquent, par conséquent, que la spécification choisie est inadaptée par rapport à la période étudiée. Il faut donc diviser la période d'étude en deux sous périodes : 1970 – 1977 et 1978 – 2001. Le changement de tendance, observée en 1978, s'explique par le fait que cette date marque le début d'une phase d'essoufflement de l'économie ivoirienne. En effet, les cours des deux principales matières premières, le café et le cacao, chutent de 30% entre 1977 et 1980 et les termes de l'échange connaissent une dégradation de 35%.

Graphique 7 : Evolution du PIB par tête de la Côte d'Ivoire de 1970 à 2001



Source des données : Banque Mondiale, CDROM (2003)

En ce qui concerne la dévaluation du franc CFA survenu en 1994, le test de Chow révèle qu'elle n'a pas provoqué de changement significatif de tendance, dans l'évolution du PIB par tête. Le

changement provoqué par la dévaluation est beaucoup plus conjoncturel que structurel. Le seul changement notable de structure est donc celui observé en 1978. Les estimations devaient donc être faites sur les deux sous périodes 1970-1977 et 1978-2001. Compte tenu de la taille très réduite des observations entre 1970 et 1978, seule la sous période 1978-2001 sera retenue pour une estimation pertinente.

5.1.1.2 Stationnarité des séries.

Toutes les séries de produit Intérieur Brut (PIB) par tête, consommation publique (CG), investissement public (IG) et dette publique (DG) sont en valeurs constantes de 1995 dans la base de données de la Banque Mondiale et s'étendent sur la période 1970-2001.

Nous avons recherché la stationnarité des mêmes séries en niveau et en différences premières. Les résultats comparés des tests de Dickey-Fuller Augmenté (ADF) sont récapitulés ci-après.

Tableau 15 : Tests ADF de stationnarité des variables au seuil de 5 %.

Variables en niveau	ADFC	ADFT	Variables en différences premières	ADFC	ADFT
Log PIB-TE	-2,2957	-3,5670	Δ PIB-TE	-3,4828	-1,9526
Log CG	-2,5968	-2,9627	Δ CG	-5,5957	-1,9526
Log IG	-1,8346	-2,9591	Δ IG	-4,3586	-1,9526
Log DG	0,5449	-1,9526	Δ DG	-4,7518	-3,5670

Source: Nos calculs

Tels que : ADFC = ADF calculé

ADFT = ADF théorique

H0 = Série stationnaire, si $ADFC < ADFT$

H1 = Série non stationnaire, si $ADFC > ADFT$

On constate que toutes les séries ne sont pas stationnaires en niveau mais le sont en différences premières.

5.1.2- effets des dépenses budgétaires sur le PIB par tête à court et long terme

Nous avons vu, précédemment, que les séries chronologiques $\log Y_i$ et $\log X_i$ n'étaient pas stationnaires en niveau mais l'étaient en différences premières. On peut essayer d'estimer un modèle de long terme et un autre de court terme.

5.1.2.1- Estimation d'un modèle de long terme

Le modèle général de long terme est de la forme :

$$LPIB/tête = \beta_0 + \beta_1 LCG + \beta_2 LIG + \beta_3 LDG + \beta_4 dum94$$

La variable muette « dummy » ($dum94$) a été introduite pour capter l'effet de la dévaluation de 1994 sur le PIB par tête.

Tableau 16: Coefficients des variables de dépense publique à long terme

Variabes	Coefficients	Probabilité
Logcg	0,5928 (5,2853)	0,001
Logig	0,0708 (1,8108)	0,0869
Logdg	-0,1256 (-3,2913)	0,0041
Dummy (=1 en 1994)	0,0914 (2,6030)	0,0180
Constante	-7,0776 (-2,9746)	0,0081
Nombre d'observations	24	
R ² ajusté	0,93	
DW	1,5	

Source: Nos calculs

L'estimation du modèle de long terme, correspondant à la sous période 1978 -2001, est la suivante :

$$\text{LogPIB}/\text{tête} = -7,0777 + 0,5928\text{LogCG} + 0,0708\text{LogIG} - 0,12546\text{LogDG} + 0,0914\text{dum94}.$$

$$R^2_{\text{ajusté}} = 93\%$$

$$DW = 1,5$$

Les tests de validation du modèle d'équilibre de long terme sont concluants en raison de l'homoscédasticité et de la normalité des résidus et de l'absence d'auto corrélation. En outre, les tests de Cusum et Cusum carré en annexe VB prouvent la stabilité ponctuelle et structurelle du modèle. Le test de stationnarité des résidus issus du modèle de long terme montre que ces deniers sont stationnaires ; ce qui implique que les séries sont cointégrées. On peut alors procéder à l'estimation d'un modèle de court terme.

5.1.2.2- Estimation d'un modèle dynamique de court terme.

Le test de la stationnarité résiduelle du modèle de long terme ayant révélé l'existence d'une relation de coïntégration, nous pouvons passer à l'étape d'estimation d'un modèle à correction d'erreur (MCE). Le modèle de court terme estimé est le suivant :

Tableau 17: Coefficients des variables de dépense publique à court terme

Variables	Coefficients	Probabilité
Δ (Logcg)	0,2914 (4,1979)	0,0007
Δ (Logig)	0,0482 (2,0234)	0,0601
Δ (Logdg)	-0,0132 (-0,0480)	0,7871
Res(-1)	-0,4168 (2,4934)	0,0240
Dummy (=1 en 1994)	0,0219 (1,5452)	0,0418
Constante	-0,0215 (-2,7916)	0,0131
Nombre d'observations	23	
R ² ajusté	0,65	
DW	2,2	

Source: Nos calculs

La variable dette publique n'est pas significative. La variable investissement public est significative au seuil de 10%. Le modèle dynamique se présente donc sous la forme suivante :

$$\Delta \text{LogPIB/tête} = -0,0215 + 0,2914\Delta \text{logCG} + 0,0481\Delta \text{LogIG} + 0,0219 \text{ dum94} - 0,4168\text{RES} (-1)$$

$$R^2 \text{ ajusté} = 65\%$$

$$DW = 2,2$$

Le coefficient de la série résiduelle (RES), appelé force de rappel vers l'équilibre de la série des résidus, est significativement négatif; ce qui implique que nous sommes effectivement en présence d'un modèle à correction d'erreur. Ce modèle est valable car les tests de normalité et d'homoscédasticité des résidus sont concluants. Le modèle est également stable au niveau ponctuel comme structurel.

La force de rappel est la vitesse à laquelle tout déséquilibre entre les niveaux désiré et effectif du PIB réel par tête est résorbé dans l'année qui suit le choc est de 41,7%. On arrive à ajuster 41,7% du déséquilibre entre les niveaux désiré et effectif du PIB par tête. Il faut, théoriquement, environ deux ans et demi pour qu'un déséquilibre soit totalement résorbé.

Par ailleurs, on peut noter qu'à court terme, la consommation et l'investissement publics exercent des effets multiplicateurs sur le revenu national par tête. La dette publique, elle, a un impact négatif mais non significatif. A long terme, les impacts positifs des dépenses publiques sur la croissance du revenu par tête demeurent effectifs voire supérieurs à leurs impacts de court terme. Ainsi, une dépense publique, dont l'efficacité n'est pas perçue immédiatement, peut se révéler être un puissant facteur de croissance à long terme. C'est, en particulier, le cas des dépenses ciblées de lutte contre la pauvreté. On remarque, en outre, que la dévaluation de janvier 1994 a eu un impact significatif de 2,19% la même année sur le revenu par tête et a contribué à hauteur de 9%, à l'élévation du revenu par tête les années suivantes.

Enfin, nous avons déjà expliqué, au chapitre précédent, qu'en Afrique, la consommation et l'investissement publics participaient activement à la croissance du PIB par tête pendant que la dette publique l'affectait négativement. Ce résultat se vérifie bien en Côte d'Ivoire. Comme l'investissement public s'est révélé être un puissant facteur de croissance, il apparaît important de savoir quelle peut être sa contribution à la sortie de crise et à l'amorce d'une expansion.

5.1.3 - Niveau d'investissement public requis pour la croissance à court et moyen terme

L'investissement public, à travers l'effet d'attraction sur l'investissement privé, stimule la productivité et la croissance. La relation entre le taux d'investissement, la productivité et la

croissance du revenu national peut s'exprimer par le modèle de l'accélérateur simple. Dans ce modèle, le stock de capital désiré est proportionnel au niveau de la production nationale.

$$(1) \quad K^* = k.Y$$

Tels que : K^* est le niveau du capital désiré

Y est la production nationale, représentée par le PIB

k , le ratio du capital sur le PIB, appelé ICOR (Incremental capital output ratio).

L'ICOR est l'accroissement du capital nécessaire à la production d'une unité supplémentaire d'output, en situation de plein emploi¹. Pour déterminer un ICOR pour la Côte d'Ivoire, la DCPE (1998, PP.90-91) part de l'hypothèse que le stock de capital actuel est toujours égal au niveau désiré. Comme l'investissement représente la variation du stock de capital, on réécrit l'équation (1) en termes de variation :

$$(2) \quad I = kY$$

Avec I , niveau réel de l'investissement privé.

$$(3) \quad ICOR = \frac{K}{Y} = \frac{\Delta K / Y}{\Delta Y / Y} = \frac{I / Y}{g_Y}$$

où g_Y représente le taux de croissance du PIB. La formule ci-dessus indique que l'ICOR est égal au rapport du taux d'investissement au taux de croissance du PIB.

L'ICOR est le rapport du taux d'investissement et du taux de croissance du PIB, ou encore, le taux d'investissement est égal au produit de l'ICOR et du taux de croissance du PIB.

La productivité marginale brute du capital est l'inverse de l'ICOR. L'accroissement de l'ICOR correspond donc à l'abaissement de la productivité du capital.

L'équation (2) peut être réécrite pour faire apparaître la relation entre le taux d'investissement (I/Y), la productivité du capital (Y/K) et le taux de croissance potentiel du PIB.

¹ Une bonne présentation de l'ICOR est faite par Easterly (1999) et Angénor (2000).

$$(4) \quad g_Y = \frac{1}{k} \frac{I}{Y}$$

Cette équation montre que l'accroissement de la productivité du capital et/ou l'accroissement du taux d'investissement détermine le taux de croissance potentiel du PIB.

Sur la période de 1960 à 1995, la DCPE a pu calculer un ICOR de 3,692 de la manière suivante :

$$(I/Y) = 3,692 g(Y)$$

$$R^2 \text{ ajusté} = 0,90$$

$$\text{Soit l'ICOR} = \text{FBCF} / \text{PIB}$$

En réécrivant l'équation (4), on a $(I/Y) = \text{ICOR} \cdot g(Y)$.

Tableau 18: Calcul de l'ICOR moyen sur la période 1994-1999

Années	PIB à prix constants 1986	Taux de croissance	FBCF	ICOR
1994	3573	2,2 %	278	3,7
1995	3825	7 %	357	1,4
1996	4083	6,7 %	441	1,7
1997	4315	5,7 %	454	1,9
1998	4560	5,4 %	562	2,3
1999	4624	1,4 %	523	8,1

Source : DCPE

A partir de l'ICOR, la Direction de la Prévision et de la Conjoncture Economique (DCPE) a fait des projections de taux d'investissements figurant dans le cadrage macroéconomique 2002-2010. Le tableau 18 présente les taux de croissance réels des investissements publics requis pour soutenir les taux de croissance du PIB en volume pour les années à venir.

Les objectifs fixés de croissance vont de 2,4% en 2004 à 5,2 % en 2008. Par rapport à cela, les taux de croissance réels des investissements requis sont de 5,6 % de 2004 à 8,6% en 2008.

Les taux de croissance réels d'investissement publics requis sont de 16,1% en 2004 ; 36,6% en 2005 ; 7,9% en 2006 ; 12,5% en 2007 ; 14,6% en 2008.

Il existe une forte corrélation entre l'investissement public et l'investissement privé. Dans ces conditions, le financement efficace de l'investissement public peut être déterminant dans la stimulation de l'investissement privé.

Tableau 19: Projection de taux de croissance de l'investissement requis pour la période 2004-2008 (en volume)

Années	Objectifs visés de croissance (%)	Taux de croissance requis de FBCF (%)	Taux de croissance requis de FBCF publique (%)
2004	2,4	5,6	16,1
2005	3,6	12,4	36,6
2006	4,3	5,9	7,9
2007	4,9	7,6	12,5
2008	5,2	8,6	14,6

Source : DCPE

Toutefois, pour que l'accroissement du capital désiré puisse atteindre les objectifs de croissance et de bien-être, il faut un financement public suffisant et efficace. Le chapitre III fait, à cet effet, une analyse critique de l'efficacité des modalités de financement budgétaire par rapport à l'objectif de croissance économique.

5.2 : ANALYSE CONJONCTURELLE DES EFFETS DES SOLDES PUBLICS SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE.

L'objectif, ici, est de voir d'abord si les soldes publics et la croissance économique évoluent dans le même sens et, ensuite, de mesurer l'impact des premiers sur la seconde. Les définitions des différentes catégories de soldes publics se feront au fur et à mesure des présentations. Pour cela nous essayons de tester les relations entre les soldes public respectivement avec le solde extérieur et avec la croissance du revenu national.

5.2.1 – Etude de la pro cyclicité entre les soldes public et extérieur.

Le modèle des deux déficits ou des « déficits jumeaux » postule une causalité à sens unique du déséquilibre intérieur vers l'extérieur et plus précisément, du déficit public vers celui de la balance courante. Les données fournies par la Comptabilité Nationale Ivoirienne permettent d'étudier le type de relation existant entre le besoin ou la capacité de financement (BCF) des administrations publiques et le solde de la balance des opérations courantes sur la période 1970-2001.

En Comptabilité Nationale, la capacité ou le besoin de financement (CBF) est le solde du compte du capital. Il est aussi égal au solde, au niveau des administrations publiques (APU), du tableau des ressources-emplois (TRE). En mettant ce solde en relation avec celui de la balance des opérations courantes (BOC), on peut percevoir un aspect des rapports entre les finances publiques et les comptes extérieurs.

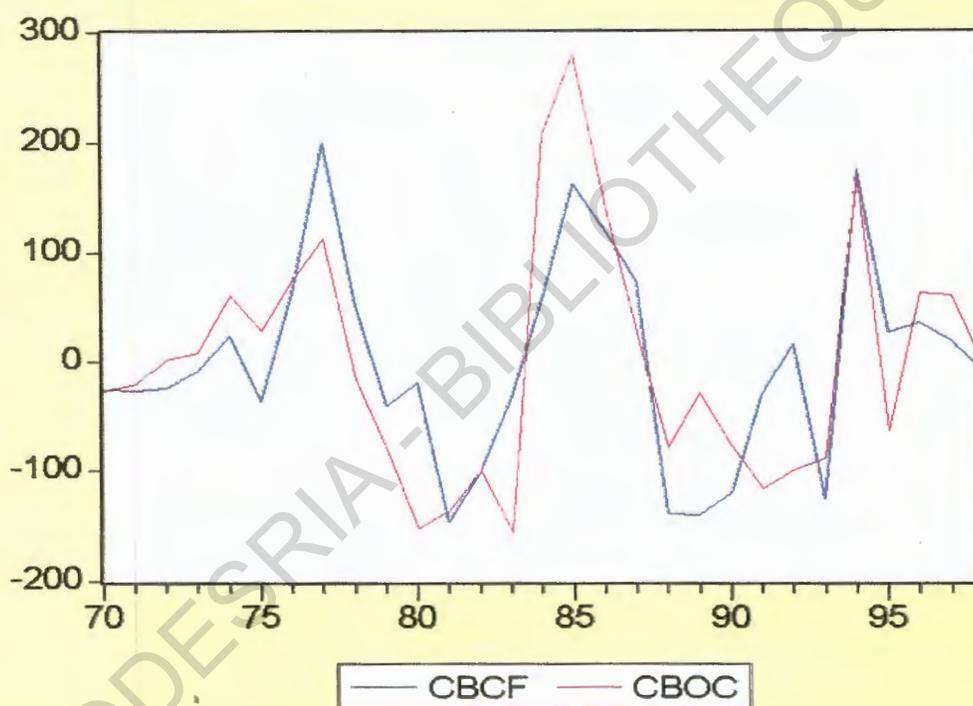
Il s'agit, dans un premier temps, de voir si le besoin¹ de financement du secteur public et le solde de la balance courante évoluent dans le même sens et ensuite de mesurer l'impact des fluctuations du premier sur le second. Pour cela, nous analyserons d'abord les séries brutes pour voir leur nature. Elles peuvent, en effet, être de tendance déterministe, stochastique ou mixte. L'étude de la stationnarité des séries par les tests de Dickey –Fuller Augmenté (Augmented Dickey-Fuller ou ADF) montrent que BCF (besoin ou capacité de financement) du secteur public et BOC (solde de la balance des opérations courantes) ne sont pas stationnaires. BCF est un processus non stationnaire de type stochastique. BOC est un processus mixte, avec une tendance stochastique et une tendance déterministe plus une constante.

On extrait alors, des séries, les tendances de manière à n'avoir que les cycles qui traduisent les fluctuations. Parmi les méthodes utilisées pour faire le lissage de telles séries, nous préférons, ici, le filtre de Hodrick et Prescott. Ce choix se justifie par le fait qu'il permet d'extraire, des données observées, les fréquences liées au cycle économique et d'estimer leur composante cyclique non observée. Il s'agit de décomposer chaque série temporelle en une composante tendancielle et une composante cyclique reflétant les fluctuations conjoncturelles. Le filtre de

¹ Ou la capacité

Hodrick-Prescott ou filtre HP présente également l'avantage d'être rapide dans sa détermination et facile dans son utilisation. L'analyse conjoncturelle intervient ici pour mettre en relief la cyclicité des phénomènes. Les représentations données par le graphique 8 montrent que les deux séries sont procycliques. Ce résultat est confirmé par le coefficient de corrélation positif (0,76) entre les cycles de deux séries. Le besoin de financement du secteur public et le solde de la balance courante évoluent donc dans le même sens.

Graphique 8 : Cycles des séries BCF et soldes BOC



Source des données: Comptabilité Nationale

CBCF: Cycles d'évolution du besoin ou de la capacité de financement
du secteur public.

CBOC: Cycles d'évolution du solde de la balance des opérations courantes

La question est alors de savoir la nature de la relation existant entre les deux variables. Pour mesurer l'incidence des fluctuations du solde public sur le solde courant et réciproquement, nous avons recours au test de causalité de Granger. Une variable est la cause d'une autre, au sens de Granger, si la prédictibilité de la seconde est améliorée lorsque l'information apportée par la première est incorporée dans l'analyse. Le test de causalité de Granger (avec un retard), effectué

sur la période de 1970 à 1998, au seuil de 5%, montre que CBOC cause CBCF et que CBCF ne cause pas CBOC. En d'autres termes, on prévoit mieux le sens de l'évolution du besoin de financement du secteur public d'une année en se basant sur le solde de la balance courante de l'année antérieure. Plus précisément une dégradation du solde courant de cette année implique un besoin de financement plus important de l'Etat l'année prochaine.

Test de causalité de Granger entre cycles de BCF et BOC

	F-stat	Probabilité
CBOC ne cause pas CBCF	4,15	0,05237
CBCF ne cause pas CBOC	0,76	0,39391
Nombre d'observations	28	

Source: Nos calculs

Ce résultat semble contredire la thèse de causalité à sens unique du modèle des « deux déficits » défendue par les institutions de Bretton Woods. La causalité semble aller plutôt du déficit extérieur vers l'intérieur. En effet, comme dans la plupart des pays africains, le budget ivoirien dépend de l'exportation de produits primaires dont les cours sont instables. En Afrique, les recettes budgétaires issues des exportations de produits primaires servent à financer des dépenses procycliques, si bien que la chute des cours sur le marché mondial entraîne des déficits insoutenables, notent Collier et Gunning (1996). La raison est que les gouvernements ont tendance à croire que les chocs positifs sont permanents et que les négatifs sont temporaires ; alors que Kwasi-Fosu (1996) montre que dans les PVD, les exportations de produits de base (hors pétrole) ne produisent pas souvent les effets bénéfiques attendus sur la croissance. Par exemple, le retournement brutal des marchés des matières premières occasionnant une chute de plus de 35 % des cours de 1978 à 1980, associé au choc pétrolier de 1979 et à l'appréciation des taux d'intérêts internationaux, ont eu pour conséquence de faire passer le déficit public ivoirien de 2,2 % du PIB en 1975 à 12 % en 1980. La DGBF (2003) observe que la baisse des prix du coton, du café et du cacao associée à l'accroissement du service de la dette ont entraîné, pour la première fois, un déficit de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA) de 58,4 Milliards et est à l'origine de la récession de 1987 à 1989. Malgré la réduction de 50 % des prix garantis aux producteurs, le déficit des finances publiques est monté jusqu'à 16,8 % du PIB en 1989.

Sans ignorer l'importance des chocs internes (aléas climatiques) et des problèmes de gouvernance, il convient tout de même d'observer qu'en Côte d'Ivoire, le déséquilibre macro économique semble aller plutôt du déficit externe vers l'interne à cause de la situation d'économie dépendante du pays.

5.2.2- Etude des relations entre l'évolution du solde budgétaire et celle du PIB.

Dans le paragraphe précédent, il a été montré que les chocs extérieurs se répercutaient sur le solde public. Akitoby (1997) va dans le même sens en démontrant que les chocs d'offre et de demande sur les marchés d'exportations déterminent la volatilité des termes de l'échange et ont une incidence significative sur les fluctuations économiques en Côte d'Ivoire. Si la conjoncture extérieure retentit sur les agrégats macroéconomiques intérieurs, le solde budgétaire connaîtra une variation mécanique. Le solde budgétaire ivoirien subit aussi des variations conjoncturelles liées à des chocs internes sur l'offre et la demande.

Toutefois, dans ce paragraphe, l'objectif est d'étudier plutôt l'influence du solde budgétaire sur la croissance, c'est à dire son caractère expansionniste ou contractionniste. La méthode utilisée est la détermination de l'impulsion budgétaire. L'impulsion budgétaire est la variation annuelle de la mesure de la position budgétaire qui, elle-même, est exprimée comme une part de la production nationale. La position budgétaire est obtenue en soustrayant le solde budgétaire cycliquement neutre du solde budgétaire courant. En effet, le solde budgétaire courant comprend une composante cyclique ou conjoncturelle et la position budgétaire qui traduit la composante structurelle. Il convient de préciser que les fluctuations du solde budgétaire liées aux cycles économiques sont considérées comme auto-correctrices et, partant, cycliquement neutres. En revanche, celles qui procèdent de facteurs structurels (par exemple de mesures durables de politique budgétaire) ne peuvent être corrigées que par des mesures discrétionnaires.

La méthode de la mesure de l'impulsion budgétaire a été développée par le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE)¹ et a été appliquée par Bevilaqua et Werneck (1997)¹ aux économies en voie de développement, en particulier à l'économie brésilienne sur la période 1989-1996. Leur résultat

¹ Pour une présentation plus complète de cette méthode, cf. P. R. Angénor (2000, pp.96-107)

est que l'impulsion budgétaire est expansionniste et la position budgétaire (plus que ne le suggèrent certains indicateurs comme le solde primaire) a un impact significativement positif sur la croissance.

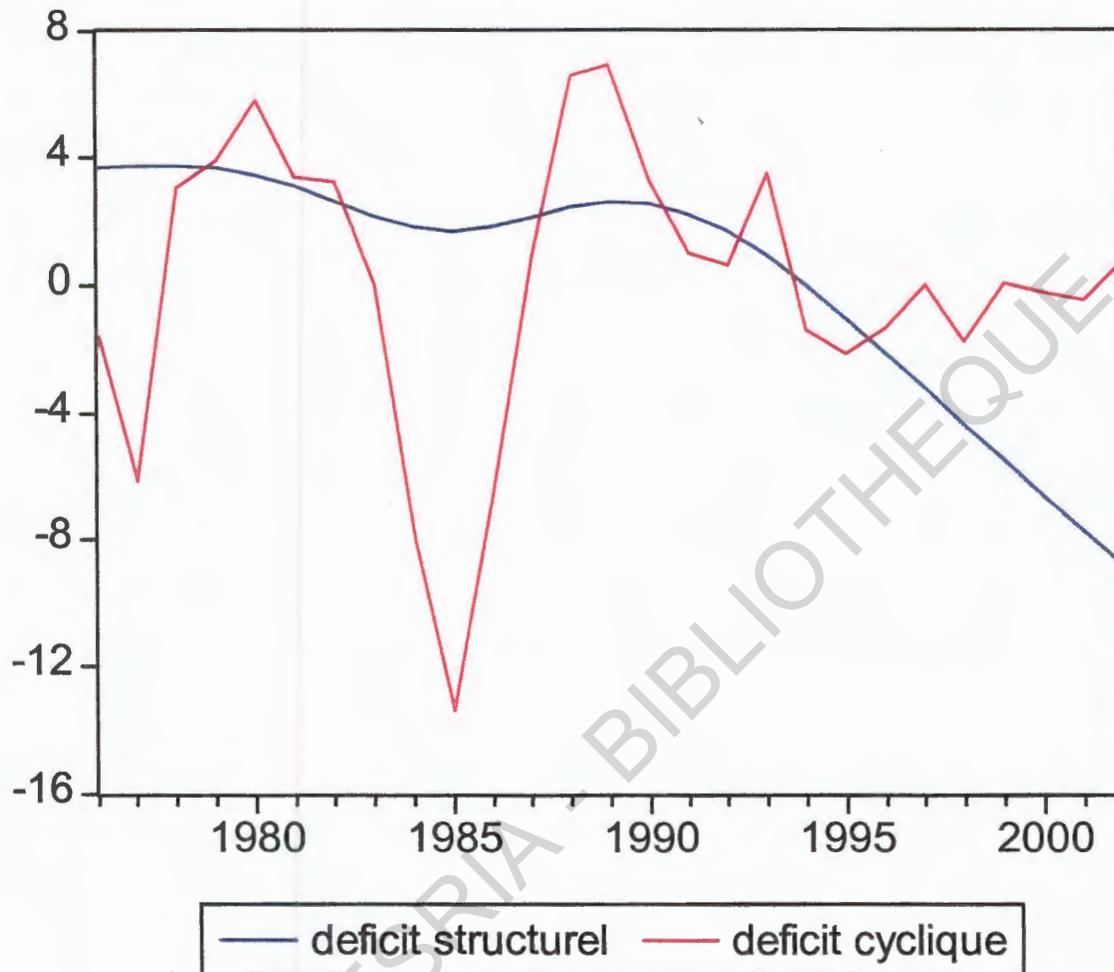
Qu'en est il du cas de la Côte d'Ivoire? Sur le graphique 9, on peut bien percevoir la différence entre les déficits conjoncturel et structurel. L'évolution conjoncturelle du déficit budgétaire décrit trois cycles. Le premier commence en 1977, connaît une pointe en 1980 et se termine en 1985. Le deuxième commence en 1985, avec pour sommet l'année 1990 pour s'achever en 1993. Le troisième a commencé en 1994 et aurait du prendre fin normalement en 2001 ou 2002 si l'on suit les périodicités de sept à huit ans des deux premiers cycles. Mais ce cycle se prolonge à cause de la crise socio politique. Les déficits cycliques reflètent globalement l'évolution macroéconomique de la Côte d'Ivoire décrite dans la première partie au chapitre II et traduite par le graphique précédent.

En rapprochant les graphiques 8 et 9, on s'aperçoit que les courbes décrivent des cycles exactement opposés. Cela n'est qu'une apparence qui s'explique par le fait que la capacité de financement du secteur public et le déficit budgétaire évoluent en sens opposé. En revanche, le besoin de financement et le déficit budgétaire ou encore la capacité de financement et l'excédent budgétaire (déficit négatif) évoluent dans le même sens car ils sont corrélés. Pour faire un rapprochement entre les deux graphiques, il faut les interpréter dans des sens opposés. Après cette précision, on constate que les fluctuations de la période post -dévaluation ont des amplitudes moins fortes que celles des périodes antérieures.

Cela peut s'expliquer, en partie, par l'effet des stabilisateurs automatiques liés à l'augmentation de la fiscalité consécutivement à la dévaluation et dans le sillage des réformes fiscales. Bien plus, on peut remarquer que les fluctuations conjoncturelles sont contenues dans une amplitude inférieure à 3% du PIB; En effet, un déficit budgétaire inférieur à 3% du PIB fait partie des critères de convergence imposés par l'UEMOA aux Etats membres.

¹ Cités par Angénor (op cit. P.98).

Graphique 9: Evolution des déficits cycliques et structurels de 1976 à 2002



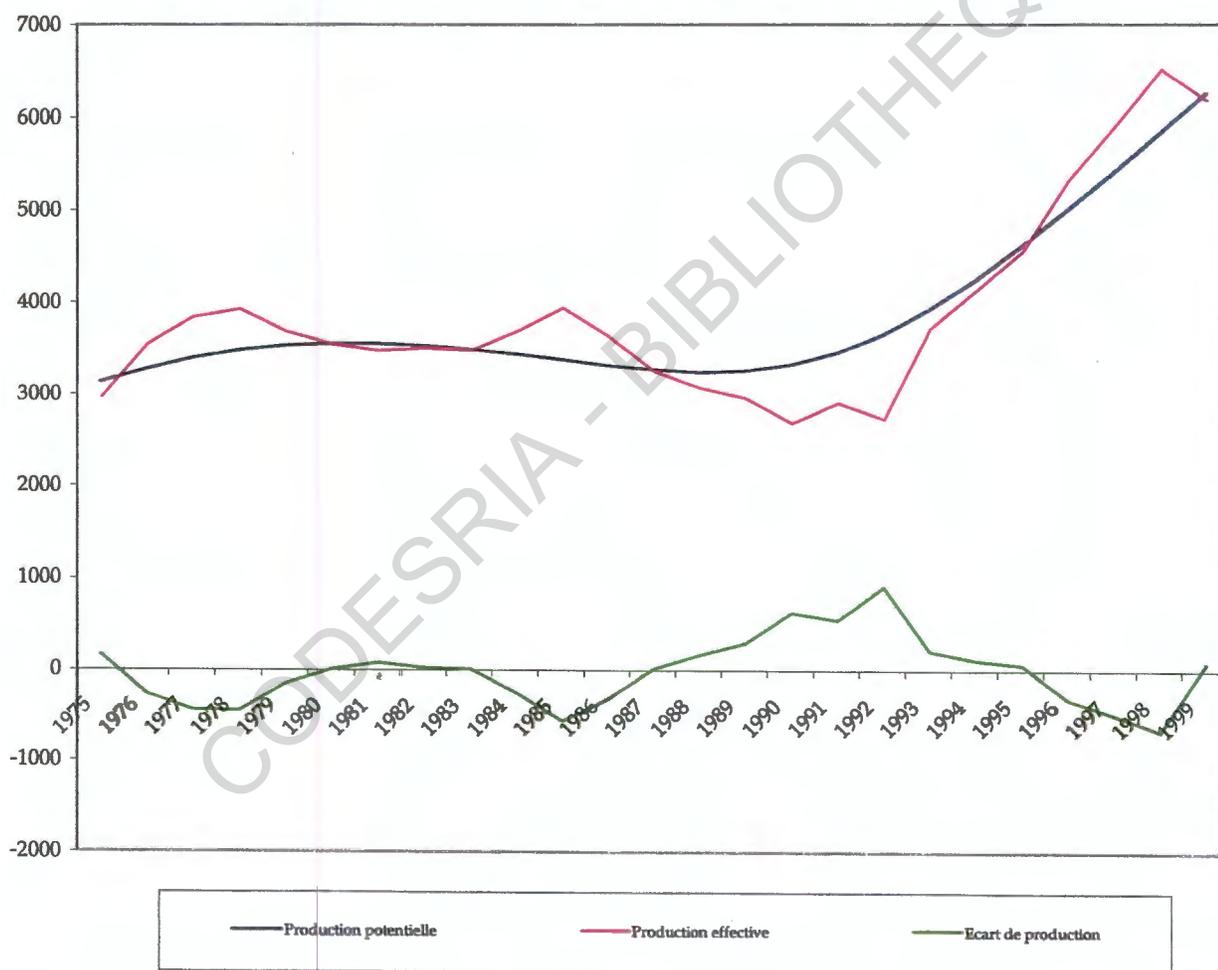
Source : Nos calculs.

La Côte d'Ivoire s'est donc efforcée de le respecter. Cet effort de discipline budgétaire par des mesures discrétionnaires contenues dans les lois des finances de la période sont reflétées dans l'orientation descendante du déficit structurel.

Il convient, alors, d'analyser l'impact du déficit budgétaire sur le PIB. La démarche se fera, ici, en deux étapes: rechercher l'écart entre la production potentielle et la production effective et voir dans quelle mesure on peut les rapprocher par l'impulsion budgétaire. En d'autres termes, l'impulsion budgétaire peut elle permettre à la production effective de rejoindre la production potentielle?

La production potentielle d'une économie est celle qui peut être réalisée durablement dans des conditions non inflationnistes et d'utilisation optimale des facteurs de production. Elle est déterminée par l'état actuel de la productivité des facteurs ; mais elle peut s'accroître consécutivement à l'amélioration de la productivité du capital physique et humain. Pour déterminer la production potentielle, on fait une estimation d'une fonction reliant la production aux niveaux considérés comme normaux de l'utilisation du capital, du taux de chômage naturel, de la productivité des facteurs et de l'inflation.

Graphique 10 : Productions effective et potentielle de 1975 à 1999



Source: Nos calculs

Dans les pays en développement, compte tenu des difficultés à disposer de données fiables sur ces variables, plusieurs méthodes sont utilisées pour déterminer la production potentielle, dont

les trois principales sont l'estimation d'une fonction de production (comme dans les pays industrialisés), l'utilisation de la méthode VAR (Vectorial Autoregressive ou Auto régression vectorielle), par exemple par Morling (2002) et le recours au filtre de Hordrick-Prescott (HP) par Angénor (2000). Pour étudier la dynamique de l'inflation en Côte d'Ivoire, dans une optique de production potentielle, N'Garesseum (2002) procède par une approche comparative des trois méthodes avant d'opter pour l'estimation d'une fonction de production. Dans la présente étude, notre préférence va plutôt au filtre HP qui, en dépit de ses quelques limites¹, est plus pratique. Cela nous amène à faire une approximation de la production potentielle par le trend du PIB constant (base 1996) estimé à partir du filtre HP. Concernant la production effective, elle est représentée par la série brute du PIB constant (base 1996). Les résultats figurant sur le graphique 10 montrent des écarts de production entre les PIB effectif et potentiel.

On observe une correspondance entre les graphiques 9 et 10. De 1976 à 1985, le déficit conjoncturel décrit un cycle de neuf ans au cours duquel la production effective est supérieure à la production potentielle. Cela signifie que l'écart de production entre la production réelle et celle qu'aurait pu procurer l'économie relativement à l'état de développement technologique est positif. Cependant, on peut remarquer que cette décennie se subdivise en trois séquences:

- de 1976 à 1978, la production effective tend à entraîner à la hausse la production potentielle.
- En revanche, de 1979 à 1983, c'est plutôt la production potentielle qui tire, vers le bas, la production effective en raison des chocs extérieurs.

De 1983 à 1985, la production effective reprend provisoirement le dessus sans pouvoir entraîner véritablement la production potentielle.

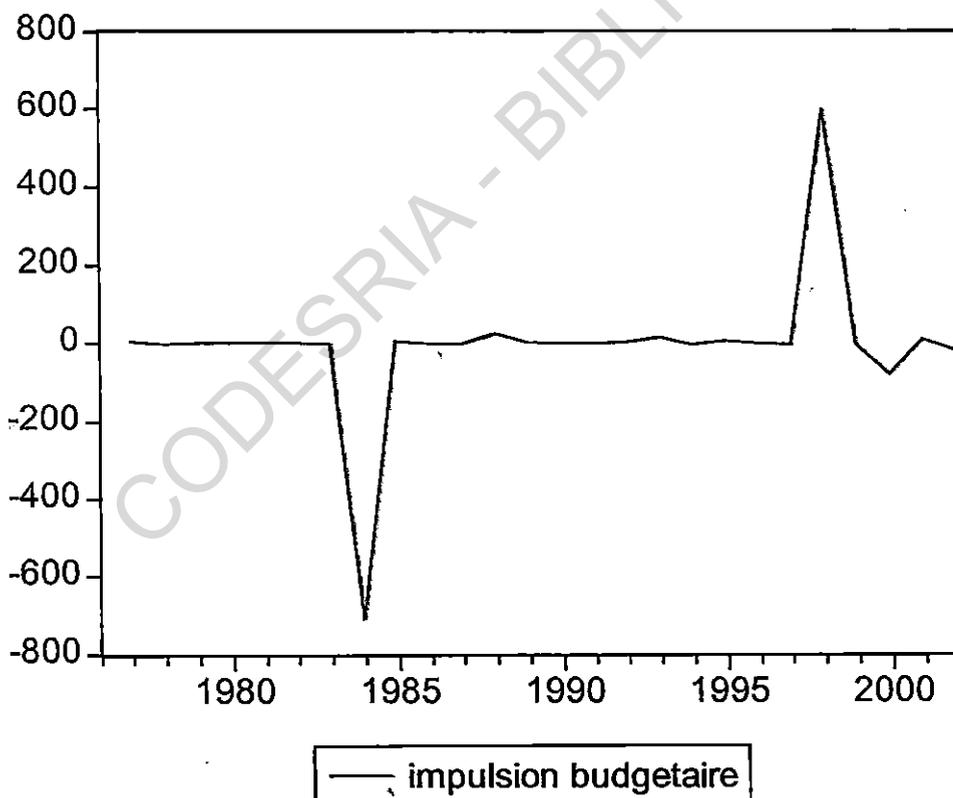
Le deuxième cycle décrit par le déficit conjoncturel et même structurel s'étend sur la période de 1986 à 1993. Sur cette période, la production effective est inférieure à la production potentielle en raison principalement de la faible productivité des facteurs. Les réductions drastiques des investissements publics ont eu, pour conséquence, une utilisation non optimale des facteurs de production. La rareté de plus en plus grande du capital, en réduisant la productivité marginale du travail, a constitué le principal facteur bloquant du processus de croissance.

¹ cf N'Guaresseum (2002, PP.12-13)

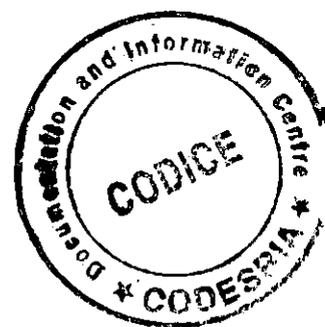
Le troisième cycle a commencé en 1994 et aurait pu se terminer en 2001 ou 2002 sans la crise politique. Elle se caractérise par une certaine indépendance entre les soldes conjoncturels et structurels. Cela s'explique par le fait que la dévaluation de 1994 et les politiques budgétaires restrictives menées les années suivantes ont amélioré le solde cyclique sans véritablement modifier les tendances lourdes du déficit budgétaire, sans doute, à cause du stock de la dette. Les rééchelonnements qui ont constitué l'essentiel des stratégies d'endettement, ont eu des impacts sur le service de la dette sans affecter l'encours.

Au total, on peut retenir que les cycles décrits par les soldes budgétaires et l'évolution des productions potentielle et effective sont liées. La question est alors de savoir la nature de l'impact du solde budgétaire sur la production. C'est l'objet du calcul de l'impulsion budgétaire représentée sur le graphique 11

Graphique 11: L'impulsion budgétaire de 1975 à 2002



Source : Nos calculs.



Sur le graphique 11, on observe, de 1975 à 2002, que l'impulsion budgétaire semble globalement nulle hormis les courtes périodes de 1983 à 1985 et de 1997 à 1999. Le solde budgétaire a eu une incidence négative sur la croissance de 1983 à 1985 et, au contraire, un effet positif de 1997 à 1999. . La règle est donc l'indépendance entre le solde budgétaire et la croissance. L'exception est l'influence du premier sur le second. Le solde budgétaire et la croissance du PIB sont certes sensibles aux chocs internes et externes, mais le déficit budgétaire est davantage compensée par l'épargne du reste du monde que par l'épargne privée nationale. Il n'a donc pas d'incidence réelle et durable sur la production. Ainsi, on ne peut pas affirmer que le solde budgétaire exerce un effet dépressif sur le PIB par la dégradation de la balance courante ou par la contraction de l'offre. Après avoir analysé l'impact des dépenses publiques et soldes budgétaires sur les objectifs de croissance, il s'agit de voir, ci-après, leurs effets sur les facteurs de croissance.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE VI : IMPACT DES DEPENSES PUBLIQUES SUR LES FACTEURS DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT HUMAIN.

Le financement budgétaire, à travers l'action des dépenses publiques et du solde budgétaire, a des effets positifs indéniables sur la croissance économique. La question est de savoir par quels mécanismes se transmettent ces effets positifs, autrement dit quels sont les canaux de transmission du financement budgétaire à la croissance de la production? Le financement budgétaire, comme tout financement, permet d'accroître la production de plusieurs manières dont les principales sont l'action sur les facteurs de la croissance (épargne, investissement exportations) et sur les sources de la croissance (productivités des facteurs et des secteurs de production) et l'environnement socio-politique et institutionnel.

Dans le cadre de ce chapitre, les données à notre disposition permettent d'étudier trois principales voies de transmission du financement budgétaire à la croissance :

la contribution des dépenses publiques à la promotion des investissements privés et à la compétitivité de l'économie (6.1);

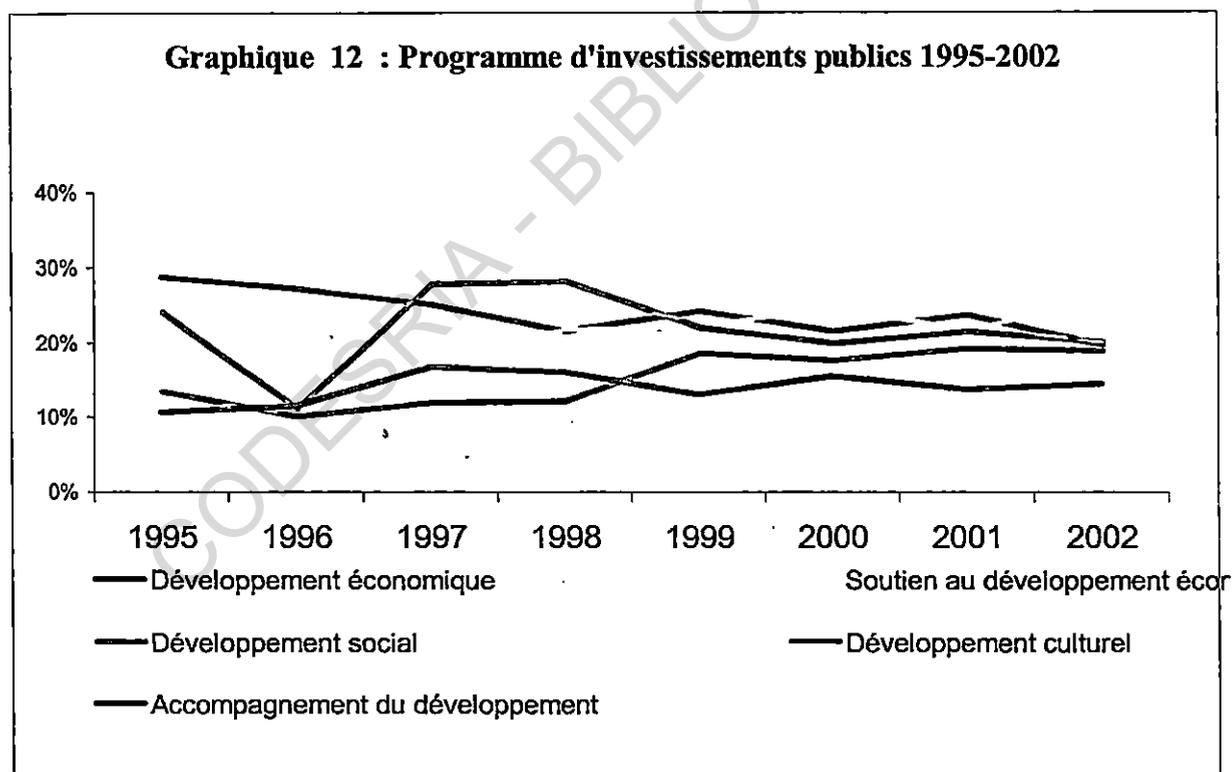
- l'impact des dépenses publiques sur les branches motrices de l'économie (6.2);
- la contribution des dépenses publiques à la lutte contre la pauvreté (6.3).

6.1: CONTRIBUTION GLOBALE DES DEPENSES PUBLIQUES A LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE ET DE LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE.

L'orientation de la politique économique, inscrite dans les programmes d'ajustement structurel, accorde la priorité à l'initiative privée pour impulser la croissance. L'Etat est appelé à organiser l'environnement macroéconomique et institutionnel pour favoriser la promotion du secteur privé en vue de la croissance. On peut apprécier l'aptitude de l'Etat à jouer ce rôle par ses actions sur l'investissement privé et sur la compétitivité.

6. 1.1: Les investissements publics pour promouvoir le secteur privé

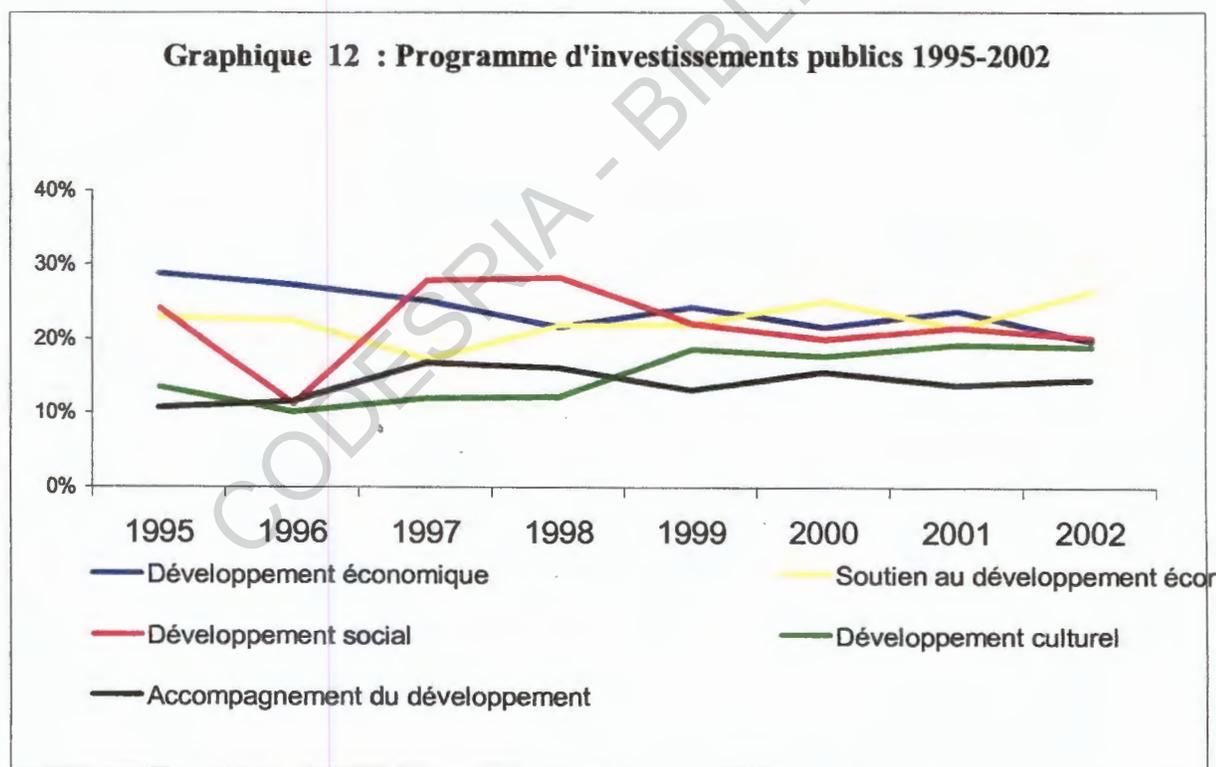
Au cours de la dernière décennie, des efforts importants ont été faits pour accroître les investissements publics à l'effet de développer le secteur privé. Le graphique 12 montre que les priorités, en matière d'investissement public, ont été accordées aux projets de développement économique à travers des actions dans les secteurs primaire et tertiaire. Ensuite viennent les projets de soutien au développement économique dans les domaines du transport, des télécommunications et de l'énergie. En troisième position, se situent les projets relevant des secteurs sociaux et culturels, en particulier l'habitat et l'éducation. L'éducation, notamment par ses composantes primaire et supérieure, a un impact certain sur la croissance (J. Yao, 1997). Toutefois, on peut remarquer la baisse relative du volume des investissements publics affectés à l'accompagnement du développement depuis 1998. Ce chapitre budgétaire comprend, notamment, l'administration générale, la sécurité intérieure et la défense nationale.



Source des données: Direction Générale du Plan

6. 1.1: Les investissements publics pour promouvoir le secteur privé

Au cours de la dernière décennie, des efforts importants ont été faits pour accroître les investissements publics à l'effet de développer le secteur privé. Le graphique 12 montre que les priorités, en matière d'investissement public, ont été accordées aux projets de développement économique à travers des actions dans les secteurs primaire et tertiaire. Ensuite viennent les projets de soutien au développement économique dans les domaines du transport, des télécommunications et de l'énergie. En troisième position, se situent les projets relevant des secteurs sociaux et culturels, en particulier l'habitat et l'éducation. L'éducation, notamment par ses composantes primaire et supérieure, a un impact certain sur la croissance (J. Yao, 1997). Toutefois, on peut remarquer la baisse relative du volume des investissements publics affectés à l'accompagnement du développement depuis 1998. Ce chapitre budgétaire comprend, notamment, l'administration générale, la sécurité intérieure et la défense nationale.



Source des données: Direction Générale du Plan

La qualité des institutions, la bonne gouvernance et la sécurité constituant des éléments déterminants de la propension à investir, il est indispensable d'accroître les crédits alloués à l'accompagnement du développement.

Par ailleurs, les matrices de corrélations et les tests de Granger figurant en annexe VIA donnent des indications sur les relations entre les investissements publics et les facteurs de croissance. La corrélation est positive et significative (72%) entre les deux composantes des dépenses publiques (consommation et investissement). Bien plus, la corrélation est forte et positive (83%) entre les investissements public et privé. L'investissement et la consommation publics sont, chacun, procycliques avec le PIB pendant que le service de la dette est anticyclique. Cela confirme bien les résultats du chapitre V.

Cependant, les résultats des tests de Granger établissent seulement une causalité allant de l'investissement privé à la consommation publique. Les éventuelles causalités entre les dépenses publiques et les facteurs de la croissance (investissements directs étrangers, exportations, ...) ne sont pas mises en évidence par les tests de Granger probablement parce que les liens sont indirects ou encore parce que les séries statistiques utilisées ne sont pas suffisamment longues (25 ans). Toutefois, nous pouvons raisonnablement penser que les dépenses publiques exercent des effets d'attraction sur les investissements privés nationaux et étrangers lorsqu'elles servent à financer des infrastructures économiques et sociales. En tout état de cause, les tests de Granger n'attestent pas formellement l'existence d'effets d'éviction en Côte d'Ivoire. Bien au contraire, les coefficients de corrélation semblent plutôt confirmer l'hypothèse d'entraînement (crowding in), soutenant ainsi les résultats de Touna et alii (2002) selon lesquels les dépenses publiques constituent un facteur de croissance en Côte d'Ivoire.

L'absence de causalité, au sens de Granger, entre les dépenses publiques et les valeurs ajoutées agricoles, industrielles et des services peut signifier, par exemple, que la transmission de leurs effets sur les secteurs de croissance se fait de manière indirecte ou à un rythme trop lent, en raison, sans doute, de certaines rigidités dans l'économie, mais aussi de l'inefficacité et de l'inefficience dans l'allocation des ressources publiques. Diop-Bouaré et Pégatiéan (1997, p.11) soulignent que "les interventions directes et indirectes de l'Etat, à travers la politique des prix, l'appréciation du taux de change réel, la faiblesse des investissements et leur réduction après

1980 ont été reconnus comme les principales causes de la stagnation de la croissance". Ainsi, la politique publique peut tout autant stimuler la croissance agricole lorsqu'elle est menée de manière efficace, à l'instar des années 60 et 70, que contrarier son développement agricole lorsqu'elle est inefficace, comme ce fut le cas au cours des années 80. L'analyse reste valable en ce qui concerne les secteurs industriels et des services. Analysons à présent les effets des dépenses publiques sur la compétitivité de l'économie.

6.1.2- Effets des dépenses publiques sur la compétitivité de l'économie

Les chiffres ayant permis de faire les calculs sont issus de la base de données de la Banque Mondiale (2003) pour la période 1970-2001. Les variables budgétaires sont la consommation publique (CG) et l'investissement public (IG). La compétitivité est représentée par deux indicateurs, à savoir les exportations (X) et le taux de change effectif réel (TCER). La matrice de corrélations en annexe VI B présente une absence de corrélations significatives (même au seuil de 10%) entre les cycles des variables budgétaires et ceux des variables de compétitivité.

En poussant un peu plus loin l'analyse avec le test de Granger, on obtient seulement une causalité bilatérale entre les exportations et la consommation publique. L'accroissement des exportations entraîne celui de la consommation publique à court et moyen termes. Les recettes budgétaires, liées aux ressources d'exportations de produits primaires, procurent à l'Etat des ressources budgétaires additionnelles issues de la parafiscalité pour financer ses dépenses courantes. Les investissements publics, paradoxalement, ne semblent pas liés aux recettes d'exportations. Cela peut s'expliquer par le fait que les coupes budgétaires des années 80 et 90 ont beaucoup plus touché les investissements publics. Même les programmes d'investissement de la deuxième moitié des années 90 ont été financés de manière substantielle par l'aide extérieure (dons et prêts). Ainsi, les ressources publiques (fiscales et parafiscales) issues des exportations, tendent à financer davantage la consommation que l'investissement public. Il se pose là un problème de qualité de la croissance.

En ce qui concerne le taux de change effectif réel, la théorie économique montre que l'accroissement des dépenses publiques, en augmentant le déficit budgétaire au détriment de l'épargne nationale, fait augmenter la demande globale. Cette situation crée des tensions

inflationnistes de nature à renchérir le taux de change effectif réel qui, à son tour, se répercute négativement sur les exportations nettes. Dans le cas présent, ni la consommation, ni l'investissement publics ne sont Granger causes du taux de change effectif réel. On ne peut donc percevoir nettement et qualifier leur impact direct sur la compétitivité extérieure de l'économie. Toutefois, on peut remarquer que la période d'étude de la procyclicité et des causalités est relativement courte (21 ans). Par delà ces résultats statistiques, plusieurs études montrent que la dotation en infrastructures économiques (portuaires, aéroportuaires, routières, en télécommunications...) représente un avantage comparatif et de compétitivité indéniable de la Côte d'Ivoire sur les autres pays de l'UEMOA, voire de la CEDEAO. Et, comme ces infrastructures procèdent d'un financement public, nous pouvons donc établir une causalité (ne serait ce qu'indirecte) entre les dépenses d'investissement public et la compétitivité extérieure de l'économie ivoirienne.

En somme, les dépenses budgétaires, notamment les investissements publics, semblent agir indirectement mais positivement sur les investissements privés et la compétitivité de l'économie ivoirienne. Il apparaît dès lors intéressant de voir leurs effets sur les branches motrices de l'économie.

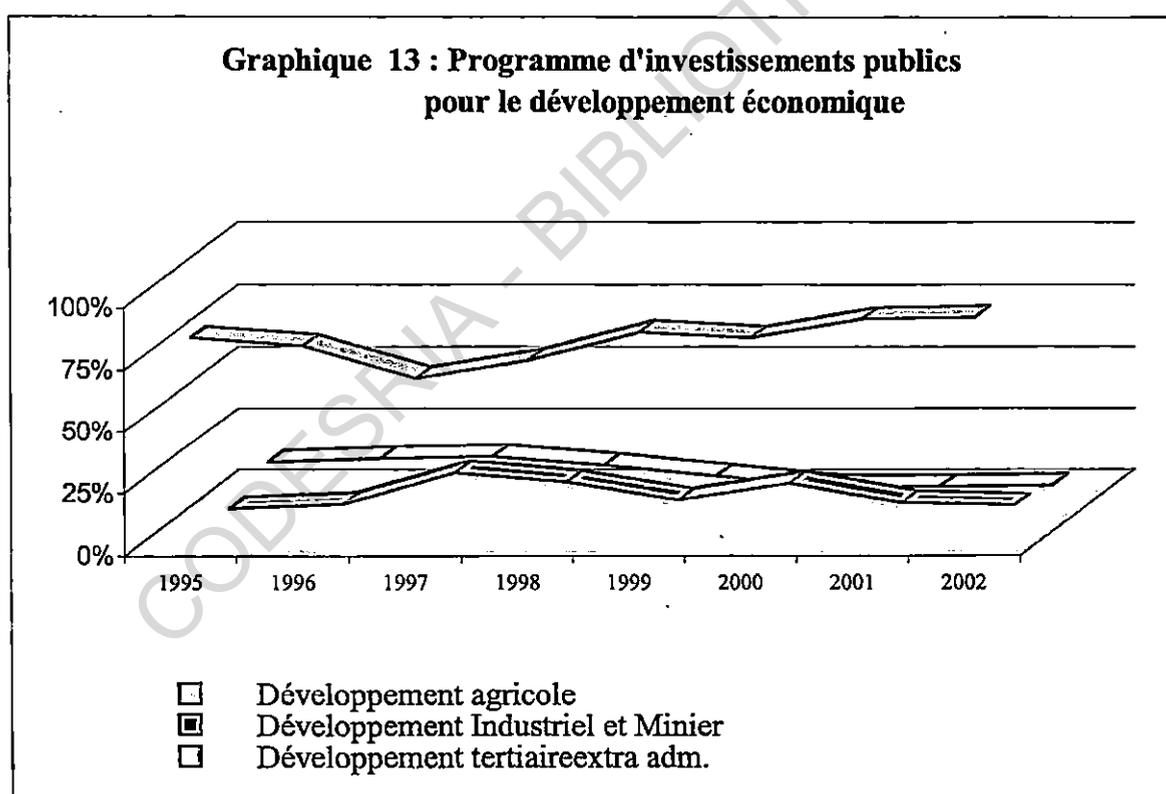
6.2- IMPACT DES DEPENSES PUBLIQUES SUR LES BRANCHES MOTRICES DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE.

Pour identifier les branches motrices de l'économie ivoirienne, nous avons utilisé deux méthodes complémentaires: d'une part, les coefficients techniques (c_{ij}) mesurant les rapports des consommations intermédiaires des produits (x_{ij}) qui rentrent dans les productions des branches (p_j) tel que $c_{ij} = x_{ij} / p_j$ et, d'autre part, les contributions des différentes branches à la croissance du PIB en Côte d'Ivoire ces dix dernières années. L'objectif de cette section est de montrer les canaux de transmission, secteur par secteur, des dépenses publiques à la croissance du PIB.

6.2.1 – Transmission des dépenses publiques à la croissance du PIB par les branches du secteur primaire.

A partir de matrice d'entrées intermédiaires, nous avons calculé des coefficients techniques avec les données les plus récentes fournies par la comptabilité Nationale c'est à dire celles de 1996 à 2000.

Le premier critère utilisé pour apprécier les branches motrices a consisté à retenir les couples branches- produits pour lesquelles les coefficients techniques sont supérieurs ou égales à 5% sur au moins trois ans de la période de 1996 à 2000. Cette méthode a permis d'identifier, comme branches motrices au niveau du secteur primaire, l'agriculture industrielle et d'exportations et l'extraction minière.

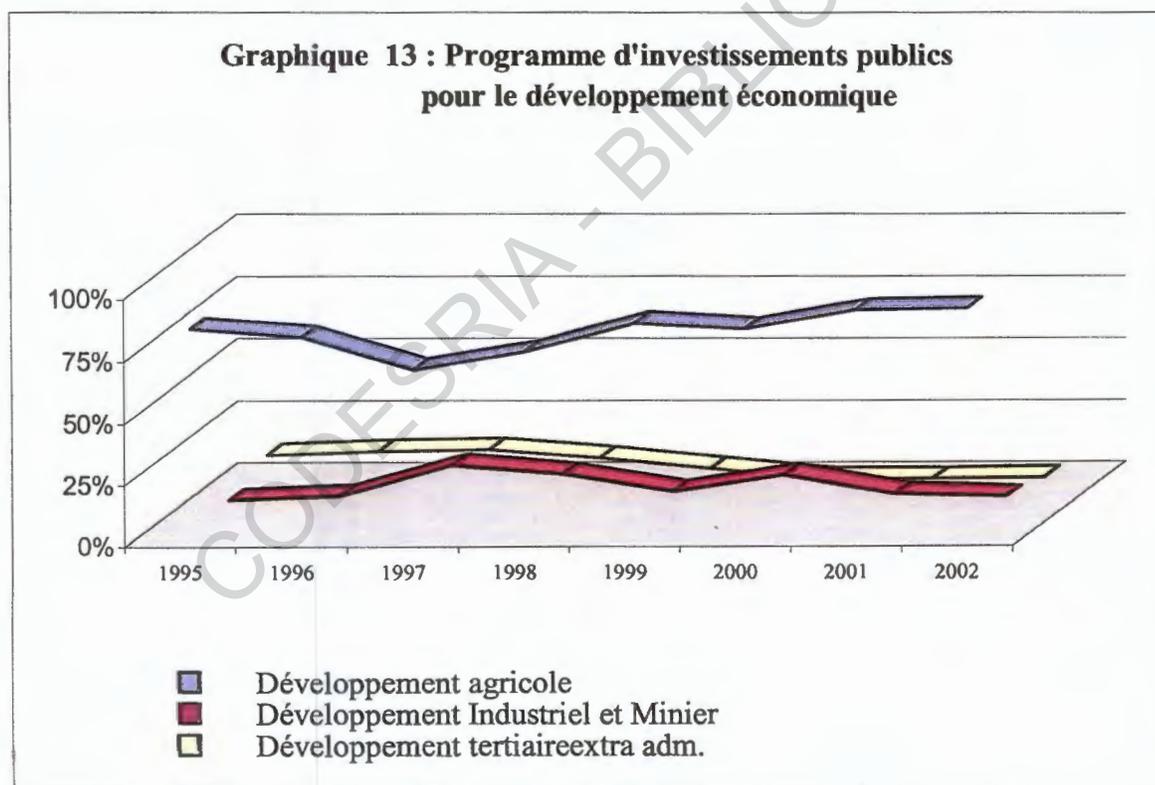


Source des données : DGP

6.2.1 – Transmission des dépenses publiques à la croissance du PIB par les branches du secteur primaire.

A partir de matrice d'entrées intermédiaires, nous avons calculé des coefficients techniques avec les données les plus récentes fournies par la comptabilité Nationale c'est à dire celles de 1996 à 2000.

Le premier critère utilisé pour apprécier les branches motrices a consisté à retenir les couples branches- produits pour lesquelles les coefficients techniques sont supérieurs ou égales à 5% sur au moins trois ans de la période de 1996 à 2000. Cette méthode a permis d'identifier, comme branches motrices au niveau du secteur primaire, l'agriculture industrielle et d'exportations et l'extraction minière.



Source des données : DGP

La deuxième méthode d'approche a consisté à apprécier les contributions des différentes branches à la croissance du PIB au cours de la période allant de 1996 à 2003 selon les chiffres de la DCPE.

En annexe VIC, on relève que la contribution du secteur primaire à la croissance du PIB a été positive sur toute la période, à l'exception de 1998 et de 2002. L'agriculture vivrière et l'élevage apparaissent comme les branches leaders pendant que l'agriculture d'exportation marque le pas ces trois dernières années. L'extraction minière se présente comme une branche d'avenir car ses performances actuelles et projetées sont encourageantes.

En combinant les deux méthodes, on peut retenir, comme branches motrices du secteur primaire, l'agriculture vivrière, l'agriculture d'exportation et l'extraction minière. Quels liens établir entre les dépenses publiques et ces branches motrices? Sur le graphique précédent, on a vu que le développement économique avait fait l'objet de la plus grande priorité des programmes d'investissement public. La décomposition de ce secteur, sur le graphique 13, montre que l'agriculture absorbe, seule, les trois quarts des investissements destinés au développement économique.

Selon les statistiques du Trésor Public (2004), le secteur agricole reçoit 15,2% des financements extérieurs obtenus par l'Etat. L'importance accordée par l'Etat au secteur agricole explique, en grande partie, sa première place dans les contributions sectorielles à la croissance du PIB.

6.2.2 – Transmission des dépenses publiques à la croissance du PIB par les branches des secteurs secondaire et tertiaire.

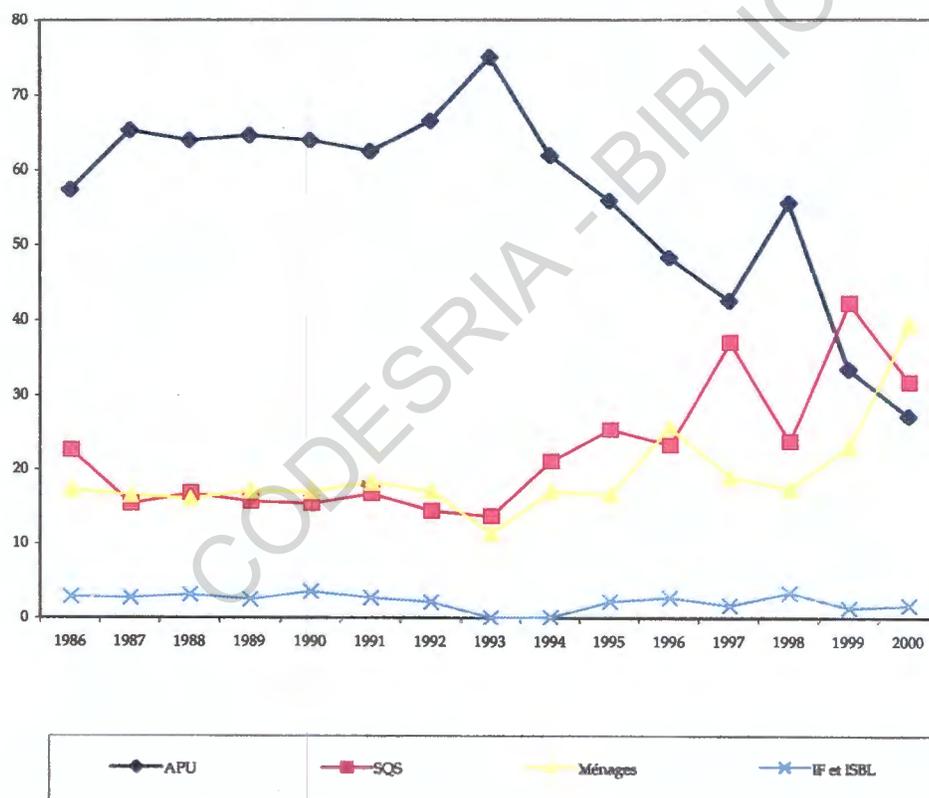
Selon Kouadio Yao (1993), les branches industrielles ayant le plus contribué à la valeur ajoutée du secteur, sur la période de 1965 à 1990, ont été l'industrie du bâtiment et de la construction (28,1%), les industries agroalimentaires (25,8%), les industries textiles (13,6%) et du bois (10%).

Au cours des années 90 et 2000, on observe un recul général de la contribution du secteur secondaire à la croissance du PIB, se traduisant, en particulier par la décroissance des industries agroalimentaires et des bâtiments et travaux publics pendant que les branches comme le textile et

le bois ne font plus partie des leaders (annexe VIC). L'une des causes de cette situation est à rechercher dans les difficultés éprouvées par le secteur privé pour suppléer le désengagement de l'Etat, par des investissements massifs. Le cas de la branche des bâtiments et travaux publics (BTP) est illustratif.

Sur le graphique 14, on observe que les administrations publiques (APU) ont contribué pour plus de 50% de la formation brute du capital fixe dans les BTP de 1986 à 1993 et plus de 40% jusqu'en 1999. Les sociétés et quasi sociétés (SQS) et les ménages n'ont pu atteindre le niveau d'investissement de l'Etat dans les BTP que depuis 2000.

Graphique 14 : Parts de FBCF dans le BTP réalisées par les agents économiques de 1986 à 2000

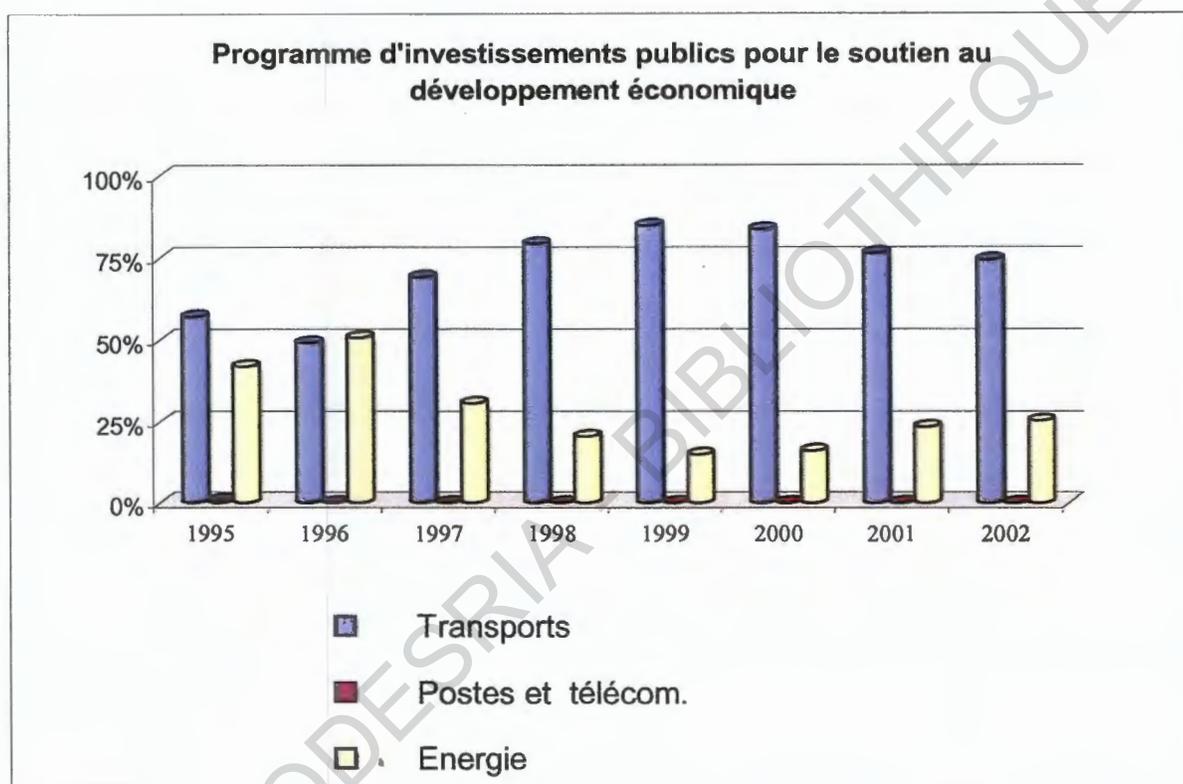


Source des données: Comptabilité Nationale

En tout état de cause, le désengagement de l'Etat correspond à la baisse de performance de la branche des BTP et du secteur secondaire en général. L'évolution des indices de la production

industrielle (annexe VID) confirme cette tendance. Ces indices, calculés sur la base de l'année 1984, connaissent une chute, avec des taux de croissance négatifs jusqu'en 1992. C'est la période du grand mouvement des désengagements de l'Etat. La production industrielle reprend dans le sillage de la dévaluation et la revitalisation des exportations du côté du secteur privé. Ce n'était qu'un phénomène éphémère. La poursuite du désengagement fait revenir la baisse de la production industrielle à partir de 1999.

Graphique 15



Source des données: Comptabilité Nationale

Le secteur tertiaire a une contribution négative à la croissance du PIB depuis 1998. Toutefois, il convient de remarquer que la faible performance de ce secteur est inférieure à la récession générale reflétée dans la décroissance du PIB, depuis 2000. Les branches des transports et de l'énergie tentent de résister à la crise économique, en partie parce que les trois quarts des investissements publics prévus pour le soutien au développement économique leur reviennent. La commercialisation de l'énergie est privatisée mais les investissements en matière d'électrification urbaine et rurale relèvent de l'Etat. La privatisation des postes et

télécommunications fait que l'Etat n'investit pratiquement plus dans ce secteur. Ainsi, l'Etat continue d'intervenir dans le tertiaire à travers les transports et l'énergie.

Au total, on peut noter que les branches du secteur primaire restent principalement les plus motrices de l'économie face au recul de celles des secteurs secondaire et tertiaire. Les estimations faites à partir des données de la Comptabilité Nationale et de la Banque Mondiale montrent que les contributions respectives de l'agriculture, de l'industrie et des services à la croissance du PIB étaient de 0,85%, 1,54% et 6,96% de 1966 à 1974. Elles sont passées à 1,23% ; 1,71% et 0,65% de 1975 à 1980. L'industrie occupait donc la première place dans les contributions sectorielles à la croissance du PIB jusqu'en 1980. Mais depuis la crise économique et l'avènement des programmes d'ajustement structurel, les tendances vont se renverser. Les contributions de l'agriculture, de l'industrie et des services s'établissent respectivement à 0,30% ; -0,01% et 1,90% de 1981 à 1985. De 1986 à 1990, les parts respectives sont 0,64% ; -0,75% et -6,92%. Ainsi, durant toute la décennie 80, l'industrie a non seulement perdu sa première place dans les contributions à la croissance du PIB au profit de l'agriculture, mais elle a occupé la dernière place, derrière le secteur des services. Les estimations que nous avons faites à partir des statistiques de la Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique (DCPE) et du Bureau National d'Etude Technique et de Développement (BNETD) confirment cette tendance au cours des années 90 et 2000. Ce recul du secteur industriel correspond à un recul de la productivité générale de l'économie et de la capacité de transformation des matières premières. L'une des causes de cette situation est le désengagement de l'Etat du secteur industriel.

6.2.3 – Problèmes posés par le désengagement de l'Etat du secteur industriel.

Dès son indépendance, la Côte d'Ivoire a fait une option pour l'économie libérale caractérisée par l'initiative privée et l'ouverture sur l'extérieur. Mais l'insuffisance de l'initiative privée nationale a amené les autorités ivoiriennes à pratiquer un « capitalisme d'Etat » par la création de plusieurs entreprises publiques. Au cours des années 80 et 90, l'avènement des PAS signifiait le désengagement de l'Etat par des liquidations et des privatisations consécutives au diagnostic posé sur la faible performance des entreprises publiques.

La Direction de la Participation et de la Privatisation (DPP) a dénombré 354 entreprises créées par l'Etat de 1960 à 1995 auxquelles s'ajoutent 11 autres sociétés d'Etat créées de 1996 à 2002. suite aux nombreuses liquidations et privatisations, il ne reste en 2003, que 79 sociétés d'Etat (SODE) et sociétés à participation financière publique (SPFP). La loi n°97-519 du 4 septembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat (SODE), en son article 2, définit la société d'Etat comme la société dont le capital est entièrement constitué par des participations de l'Etat et le cas échéant, d'une ou plusieurs personnes morales de droit public ivoirien. Le capital est divisé en actions. Les sociétés à participation financière publique (SPFP) sont régies par la loi n° 97-520 du 4 septembre 1997 qui présente la SPFP comme :

- une société commerciale dont le capital est particulièrement et directement détenu par l'Etat, une personne morale de droit public ou une société d'Etat ;
- toute société dont la majorité du capital est détenue par une société à participation financière publique majoritaire.

Les faibles performances des entreprises publiques ont été avancées pour justifier le désengagement de l'Etat. Le diagnostic fait par le gouvernement du fonctionnement des entreprises publiques sur la période 1982-1988 relève un résultat net pour l'ensemble du secteur parapublic de 39 milliards F CFA contre un montant total de subventions s'élevant à 568 milliards dont 165 milliards alloués aux sociétés d'Etat (SODE) et aux sociétés d'économie mixte. Selon Danho (2001, P. 8), le sous-secteur des SODE (où l'Etat détenait 100 % du capital) a réalisé des pertes nettes cumulées de 85 milliards sur la période. Les sociétés à participation financière publique (SPFP) majoritaire ont généré des pertes nettes cumulées de 10 milliards. En revanche, les SPFP minoritaires ont généré des bénéfices cumulés de 134 milliards. Cette faible performance du secteur parapublic est imputable au système de gestion, à la lenteur du progrès technologique ayant pour corollaire, la faible productivité.

Les PAS ont cherché à corriger cet état de fait par un recentrage du rôle de l'Etat à travers trois grandes catégories de mesures :

- la rationalisation des dépenses publiques, en particulier celles liées au fonctionnement et aux subventions ;
- L'incitation du secteur privé à prendre en main le financement de l'économie ;

- La recherche d'une plus grande compétitivité de l'économie à travers des réformes fiscales et administratives.

Pour mieux faire l'évaluation des privatisations, il est important de comparer les résultats avec les objectifs initialement fixés. Ces objectifs sont de court, moyen et long termes. L'objectif de court terme est d'accroître les ressources de l'Etat. Les privatisations permettent, en effet, de réduire les charges de l'Etat (subventions) et d'accroître les ressources publiques. Les calculs montrent qu'au cours des années 90, les produits des privatisations ont représenté, en moyenne, moins de 1,5% du budget de l'Etat. On peut donc les considérer seulement comme des ressources d'appoint en matière de trésorerie publique. Les objectifs de moyen et long terme des privatisations sont l'augmentation de la participation du secteur privé dans le financement de l'économie, l'accroissement de l'épargne privée et de l'actionnariat national (populaire), l'amélioration de la productivité des entreprises, la création des emplois, l'amélioration du bien-être du consommateur à travers un meilleur rapport qualité/prix des produits offerts.

Le Ministère de l'Economie et des Finances, dans une communication en Conseil des Ministres d'Avril 2001, indique que le désengagement de l'Etat a été relayé par la montée du secteur privé qui a réalisé un montant d'investissement de 330 milliards. En ce qui concerne l'accroissement de l'épargne privée et le rôle important joué par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), "la privatisation a été la principale cause d'animation du marché boursier ivoirien : 17 des 18 introductions de sociétés à la bourse de 1992 à 1999 sont le fait des opérations de privatisation. Plus de 18 milliards CFA ont été collectés sur le marché primaire dans le cadre de ces opérations. 80% de ces placements étaient le fait de personnes physiques", note Danho (2001, P.24).

Toutefois, le Ministère de l'Economie et des Finances, dans la communication en Conseil des Ministres citée plus haut, reconnaît les faiblesses de la politique de privatisation :

- le non-respect, par des repreneurs, de certaines de leurs obligations financières ;
- l'absence de réalisation de certains engagements pris en matière d'investissement ou de développement de l'entreprise et/ou du secteur ;
- la sous-utilisation ou l'absence totale d'utilisation de certains actifs cédés par l'Etat ;

- la concentration de plusieurs entreprises privatisées importantes entre les mains d'un nombre relativement limité d'investisseurs ;
- la faiblesse de l'actionnariat national dans les entreprises privatisées du fait d'un manque d'instruments de financement adéquats ;
- la faiblesse de la politique de suivi des entreprises privatisées avec pour corollaire un cadre institutionnel flou, non performant. Cela n'a pu permettre d'évaluer véritablement les résultats de la privatisation par rapport aux objectifs que l'Etat s'est fixés à la fois au niveau des entreprises considérées qu'à celui des secteurs dans lesquels elles opèrent.

Il est important de remarquer que les plus grandes entreprises publiques privatisées, au lieu de stimuler la concurrence, ont plutôt transformé les monopoles publics en monopoles privés, dans des secteurs stratégiques comme l'eau, l'énergie, le téléphone etc.

Concernant l'amélioration de la productivité des entreprises privatisées, une étude apparaît nécessaire pour voir l'effectivité en Côte d'Ivoire. Une étude est également nécessaire pour comparer les compressions d'effectifs intervenues à l'occasion des privatisations et le nombre de nouveaux emplois créés. Enfin, l'amélioration du rapport qualité/prix des produits et services offerts par les entreprises privatisées ne semble pas évidente, en particulier dans les secteurs du logement, de l'éducation, de la santé, de l'électricité, de l'eau, du téléphone etc. La multiplication du nombre d'associations de consommateurs en est une illustration.

De ce qui précède, on peut dire que le bilan de l'efficacité de la gestion du portefeuille des entreprises liquidées ou privatisées apparaît peu reluisant si l'on met en rapport ces opérations avec les objectifs de financement budgétaire, de croissance et de développement humain. Les privatisations constituent des entraves à la transmission des effets des dépenses publiques à la croissance, sans que les l'investissement privé puisse prendre le relais, en particulier dans le secteur industriel. Cela se traduit par le blocage industriel constaté depuis plus d'une vingtaine d'années dont la conséquence est le blocage de croissance et la recrudescence de la pauvreté. L'Etat doit, par les dépenses publiques, lutter contre la pauvreté.

6.3 CONTRIBUTION DES DEPENSES PUBLIQUES A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

A l'orée du 21^e siècle, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la Déclaration du Millénaire reconnaissant la responsabilité collective des Etats dans la défense, à l'échelon mondial, des principes de dignité humaine, d'égalité et d'équité. Quelles en sont les réalités en Côte d'Ivoire ?

L'économie ivoirienne est considérée comme l'une des plus dynamiques d'Afrique Subsaharienne. Pourtant, le pays est classé en 156^{ème} position par le PNUD (2002) en matière de développement humain. Cette situation appelle un engagement plus systématique dans la promotion du développement humain.

Malgré les coûts budgétaires qu'une telle politique engendrera, elle trouve sa justification dans la Déclaration du Millénaire dont plusieurs objectifs portent sur l'éradication de la pauvreté par l'implication des pauvres dans le processus de croissance, l'amélioration de leur condition de vie et, par conséquent, l'accroissement des investissements publics dans les secteurs sociaux.

6.3.1 - Implication des pauvres dans les activités de production

Les résultats de l'enquête de l'INS (Institut National de la Statistique) sur les conditions de vie des ménages en 1998 révèlent que les groupes sociaux les plus pauvres sont constitués de :

- 50 % des agriculteurs pratiquant la culture de produits vivriers ;
- 45 % des ménages d'agriculteurs de produits d'exportations ;
- le tiers des ménages d'employés agricoles ;
- le quart des employés du secteur informel ;
- près de 30 % des indépendants du secteur privé informel ;
- plus de 50 % de femmes.

En Côte d'Ivoire, il y a eu, par le passé, plusieurs initiatives gouvernementales de mobilisation contre la pauvreté. La dernière en date est le Programme Triennal 2002-2004 appuyé par le FMI dans le cadre d'un accord FRPC (Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la

Croissance). Ce programme, accompagné du DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) a pour objectif de réduire l'incidence de la pauvreté de 33,6 % en 1998 à 30 % en 2005, 28 % en 2007 et 15 % en 2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Sommet du Millénaire.

En matière de développement rural, il est à noter que la population rurale représente 57 % de la population ivoirienne. Le secteur primaire constitue le quart du PIB et les deux tiers de la main d'œuvre. L'Etat cherche à tirer des leçons des expériences du passé pour mieux faire approprier, par les populations, les programmes de développement rural, de modernisation et de maîtrise des techniques culturales, de réorganisation des filières et de commercialisation.

En matière de pression foncière et forestière, la tendance est à la pénurie de plus en plus sévère. En moins d'un demi siècle, la Côte d'Ivoire a perdu 4/5 de son couvert forestier qui est passé de 16 millions d'hectares en 1960 à 3 millions en 2004. L'Etat a un rôle à jouer dans la gestion intégrée des ressources foncières et forestières au profit des couches sociales les plus vulnérables, dans l'accès au crédit, dans le bénéfice de la recherche agronomique, dans l'amélioration des infrastructures rurales etc.

En matière de promotion du secteur privé, l'objectif est d'accroître la part de la production industrielle de 23,5 % du PIB en 2002 à 30 % en 2007. Cela suppose, du côté de l'Etat, des actions précises dont les effets directs ou indirects pourront être profitables aux pauvres.

La réussite véritable d'un tel programme commande que l'efficacité des politiques de l'emploi et du revenu soit évaluée en rapport avec les impératifs de croissance et de développement humain afin de rapprocher l'équilibre économique de l'optimum social.

6.3.2– Amélioration des conditions de vie des pauvres.

L'amélioration des conditions de vie des pauvres est une manière indirecte mais qualitative de leur implication dans le processus de production et de croissance conformément à la théorie du capital humain. Un consensus se dégage dans la théorie économique relativement aux effets positifs de la santé, de l'éducation et du cadre de vie sur la croissance. Les objectifs du Sommet

du Millénaire pour 2015 sont de réduire de deux tiers la mortalité infantile et post-infantile, de trois quarts, la mortalité maternelle et d'arrêter la propagation du VIH/SIDA. Il été donc mis en place un Plan National de Développement de la Santé (PNDS).

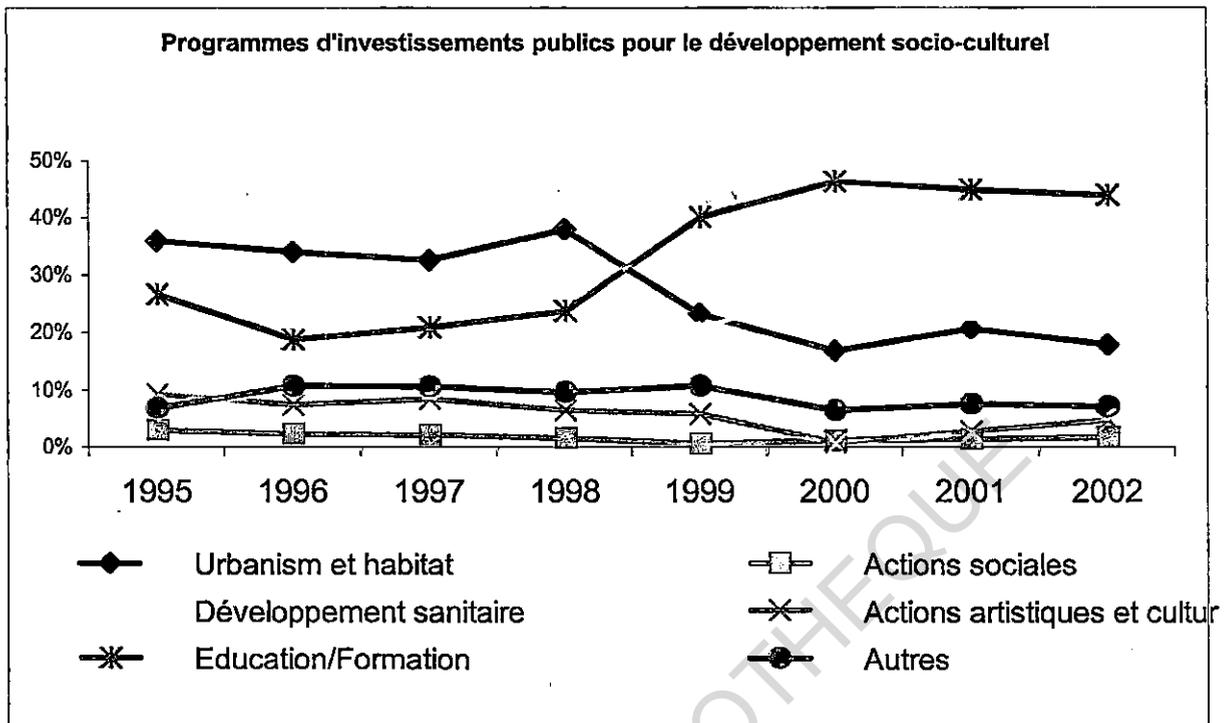
En matière d'éducation, la Côte d'Ivoire accuse un retard par rapport aux objectifs fixés par le Sommet du Millénaire. La part des dépenses publiques d'éducation dans le PNB sur la période 1995-1997 est de 5 %. Ce taux fait partie des taux les plus élevés au monde, et pourtant, la Côte d'Ivoire, selon le constat du PNUD (2002), accuse un retard important dans son aptitude à garantir à tous ses citoyens, une éducation primaire. Cela pose les problèmes d'efficacité et d'efficience des dépenses sociales. Cette situation trouve également son origine dans la forte pression démographique.

L'amélioration du cadre de vie signifie la meilleure possibilité offerte aux populations d'avoir accès à l'eau potable, à l'énergie, à l'habitat décent, aux infrastructures de base, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et à un environnement sain. Les objectifs du Millénaire sont un chantier très vaste. Comment le secteur privé ivoirien, si fragile et si attentiste, même pour des activités lucratives, pourrait-il investir dans les domaines de lutte contre la pauvreté (où le profit immédiat n'est pas visible) sans des initiatives préalables et soutenues de l'Etat ?

6.3.3 – Les investissements publics dans les secteurs sociaux.

Les investissements dans les secteurs sociaux et culturels se situent entre 35% et 40% des investissements publics totaux des dix dernières années. Selon les statistiques du Trésor Public (Direction de la Dette Publique, 2003), les financements extérieurs ont été alloués à hauteur de 47% aux infrastructures (y compris les infrastructures sociales), 10,5% aux dépenses d'éducation et 4% à la santé. Sur le graphique 16, on constate les parts des différentes composantes des secteurs sociaux dans les programmes d'investissement public de 1995 à 2002.

Graphique16



Source des données : DGP (PIP)

Au cours des dix dernières années, dans le budget général alloué au développement social et culturel, les chapitres dont les dotations ont été les plus élevées sont l'habitat et l'urbanisme, la santé et l'éducation. Les domaines les moins prioritaires sont les projets artistiques et culturels et les actions sociales et les autres projets. Suivant l'évolution des dotations budgétaires, on peut distinguer deux périodes: les périodes avant et après 1998. Avant 1998, les programmes d'habitat et urbanisme recevaient les plus grandes dotations budgétaires, suivis du développement sanitaire et de l'éducation/formation. A partir de 1998, suite au désengagement de l'Etat du secteur de l'habitat, une grande partie des crédits qui lui étaient habituellement destinés est réaffectée à l'éducation/formation qui prend la première place dans les priorités. Des prélèvements sont également faits sur les budgets des actions artistiques, culturelles et des autres projets au profit du développement sanitaire.

Pourtant, les indicateurs de développement humain sont descendus en dessous du niveau des années 80. Dès lors, la politique économique en vue de la croissance prend de plus en plus en compte la problématique de la lutte contre la pauvreté. Le cadre d'action est la Déclaration du Millénaire dont le but est l'éradication substantielle de la pauvreté à l'horizon 2015.

En Côte d'Ivoire, cette politique se traduit par le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) qui vise l'implication des pauvres dans le processus de croissance et l'amélioration de leur condition de vie. L'enjeu est non seulement d'affecter des parts importantes du financement public à la lutte contre la pauvreté mais de vérifier que sa transmission est efficace et efficiente.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Conclusion

Depuis une décennie, un consensus semble se dégager sur le fait que si la consommation publique a des effets ambigus sur la croissance, l'investissement public et les dépenses de lutte contre la pauvreté, eux, ont des impacts positifs sur le revenu par tête et le développement humain.

La classification des pays africains, issue de l'analyse en composantes principales (ACP) et prenant en compte des variables de dépenses publiques et de croissance, donne trois groupes : les économies les plus fortes (groupe 1), les économies intermédiaires (groupe 2) et les économies les plus faibles (groupe 3). L'analyse de ces groupes de pays indique que les conditions initiales (environnement naturel, économique et institutionnel) expliquent, en grande partie, les différences de niveaux de croissance et de développement entre les pays africains. La proximité avec l'Europe et les pays arabes constitue une opportunité pour les pays africains du Magreb en matière d'investissement, d'industrialisation et d'atouts touristiques. Les dotations des pays en ressources énergétiques (pétrole, gaz naturel), minières, agricoles et en espace maritime constituent des avantages comparatifs indéniables. La stabilité politique apparaît, également, comme un facteur clé de performance économique.

L'analyse des données de panels de 40 pays africains et l'estimation empirique montrent que, pour l'ensemble de l'échantillon, la consommation publique et l'investissement public exercent des effets positifs sur le PIB par tête à hauteur, respectivement de 28,2% et 7,2% pendant que la dette publique, elle, l'affecte négativement, avec un coefficient de -33%.

L'étude révèle également que la sensibilité du revenu national par tête à la variation des dépenses publiques (notamment l'investissement public) est de plus en plus forte lorsque le pays se développe. Dans le groupe 1, les élasticités du revenu par tête à la consommation publique et à l'investissement public sont de 40% et 30%. Dans le groupe 2, elles sont 47% et 14%. Dans le groupe 3, elles ne sont que de 30% et de 9%. Cette transmission plus rapide de l'effet multiplicateur de la dépense publique dans les économies les plus fortes est due à leur plus

grande flexibilité. Tandis que dans les pays les moins avancés d'Afrique, le revenu per capita est plutôt sensible à la variation de la consommation publique et la transmission des effets des dépenses publiques est plus faible à cause de multiples rigidités.

Pour mesurer l'impact des dépenses publiques et du solde budgétaire sur les objectifs de croissance en Côte d'Ivoire, l'estimation d'un modèle à correction d'erreur, sur la période de 1978 à 2001, montre qu'à long terme, la consommation publique, l'investissement public et la dévaluation de 1994 (intervenant comme variable muette) ont des effets positifs sur la croissance du PIB par tête, avec des coefficients de 59%, 7% et 9%. La dette publique a un impact négatif de 12,6%. A court terme, les coefficients de la consommation publique et de l'investissement public sont de 29% et 4,8% et la dette publique n'est pas significative. Les effets des dépenses publiques sur le revenu par tête sont donc plus puissants à long terme qu'à court terme. La force de rappel vers l'équilibre est de 51,7% ; Ce qui indique qu'il faut théoriquement deux ans pour qu'un choc soit résorbé.

L'analyse conjoncturelle, sur la période de 1970 à 2001, du besoin de financement du secteur public et de la balance des opérations courantes montre que ces deux variables sont procycliques. Ce résultat est confirmé par le coefficient de corrélation de 76%. Bien plus, le test d'exogénéité de Granger (avec un retard) suggère que la causalité va du déficit externe (balance courante) vers l'interne (finances publiques) ; contrairement au modèle des « deux déficits ». L'analyse conjoncturelle montre également que les cycles décrits par les soldes budgétaires et l'évolution des productions potentielle et effective sont liées. Mais l'hypothèse d'un effet positif ou négatif du solde budgétaire sur la croissance n'a pu être vérifiée par l'allure de la courbe d'impulsion budgétaire. Le solde budgétaire et le PIB sont tous deux influencés par des chocs internes et externes mais le premier ne détermine pas le second de sorte à induire un effet expansionniste ou recessionniste.

L'analyse des canaux de transmission des dépenses publiques à la croissance met en évidence une corrélation forte et positive entre les investissements publics et privés (83%) et les seconds sont Granger causes des premiers. On constate également des corrélations positives et significatives entre les dépenses budgétaires et les valeurs ajoutées du secteur tertiaire.

Cependant les relations directes entre les dépenses publiques et les facteurs de compétitivité n'ont pu être mises en évidence.

Par ailleurs, les dépenses publiques agissent positivement sur les branches motrices des secteurs primaire et tertiaire. Le désengagement de l'Etat de certaines branches motrices du secteur secondaire apparaît comme l'une des causes du blocage industriel des vingt dernières années, avec des conséquences néfastes sur la croissance en général. Enfin, les programmes de lutte contre la pauvreté sont également des voies de transmission du .financement budgétaire à la croissance. Les dépenses publiques ayant prouvé leur impact positif sur les objectifs, les facteurs et les moteurs de la croissance, comment arriver à les financer de manière optimale en vue d'une croissance équilibrée? C'est l'objet de la troisième partie.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TROISIEME PARTIE

**OPTIMISATION DU FINANCEMENT BUDGETAIRE POUR
UNE CROISSANCE EQUILIBREE EN CÔTE D'IVOIRE**

« Qu'on se souviene de moi comme quelqu'un qui a essayé »

« Mwalimu » Julius K. Nyerere¹

(in D. Gakunzi et Obe : Rencontres avec J.K. Nyerere)

¹ Ancien Président de la République de Tanzanie

Introduction

La politique budgétaire est non seulement liée à la croissance du PIB (première partie), mais elle la détermine positivement (deuxième partie). Or, le financement budgétaire présente quelques insuffisances rappelées dans la première partie, chapitre III. Il apparaît donc nécessaire de rechercher des voies d'une optimisation du financement budgétaire en vue de retrouver un sentier de croissance équilibrée. Une telle démarche ne saurait ignorer les caractéristiques essentielles des économies de l'Afrique subsaharienne en général et celle de la Côte d'Ivoire en particulier. La plupart des études montrent, en effet, que la stimulation de l'investissement et de la croissance repose sur la faiblesse de l'inflation, la stabilité politique et macroéconomique; l'assainissement des finances publiques et le développement des infrastructures économiques (d'où la nécessité de l'investissement public). Pourtant, la doctrine économique ambiante est l'option pour une plus grande libéralisation de l'économie.

Tout ceci demande de déterminer un niveau optimal d'intervention de l'Etat se traduisant par une contribution publique idoine au financement de la croissance. Lorsque ce niveau sera déterminé, il s'agira de rechercher les formes appropriées de mobilisation de ressources publiques. En l'absence d'un financement monétaire du budget en raison de la politique financière restrictive de la Banque centrale, comment l'Etat peut-il mobiliser des ressources sans créer d'effet d'éviction, et même en créant des effets d'entraînement? Il se pose donc un problème d'optimisation. L'objectif de cette partie est de déterminer un niveau optimal de ressources publiques à mobiliser par l'impôt et par l'emprunt dans l'optique de la croissance équilibrée. Le problème est traité dans trois chapitres:

- Chapitre VII: l'estimation du niveau optimal de dépense publique et de pression fiscale pour une croissance équilibrée en Côte d'Ivoire ;
- Chapitre VIII: la recherche d'une plus grande flexibilité du système fiscal ivoirien en vue d'améliorer son rendement et son efficacité ;
- Chapitre IX: la recherche d'une meilleure performance des portefeuilles de l'Etat.

CHAPITRE VII: DETERMINATION DU NIVEAU OPTIMAL DE DEPENSE PUBLIQUE ET DE PRESSION FISCALE PAR CALIBRAGE DU MODELE DE CROISSANCE ENDOGENE DE R. BARRO.

Les modèles de croissance endogène révèlent les limites de la théorie de la croissance exogène des néoclassiques. Ici, les facteurs explicatifs de la croissance sont endogénéisés. Le rôle de l'Etat dans la croissance économique est explicitement reconnu. Les principales caractéristiques des modèles de croissance endogène sont les suivantes :

- le capital humain et physique peut impulser et soutenir la croissance à long terme;
- contrairement aux thèses néoclassiques, la politique économique peut accélérer ou décélérer la croissance, même à long terme.

Pour apprécier le degré souhaitable de l'intervention publique par une fiscalité et une dépense publique optimales, le recours au modèle de Barro permet d'avoir un cadre d'analyse approprié. Nous faisons une présentation du modèle de Barro (7.1), un calibrage numérique adapté à la Côte d'Ivoire (section 7.2) et une analyse macroéconomique des résultats trouvés (7.3).

7.1- PRESENTATION DU MODELE DE ROBERT BARRO.

Notre démarche s'appuie sur l'article de Robert J. Barro¹ et sur les présentations et analyses des modèles de croissance endogène faites par Barro et Sala-I-Martin (1996), J. L. Gaffard (1997), Jacques et Rebeyrol (2001) et P. Darreau (2003). Nous rappelons les hypothèses du modèle et la caractéristique essentielle de sa fonction de production avant d'arriver à sa résolution.

¹ Barro (1990) : *Government spending in a simple model of endogenous growth*, *Journal of Political Economy*, vol. 98, n° 5, PP. 103-125.

7.1.1 Hypothèses du modèle de Barro.

Pour Barro, l'Etat produit des services publics qui entrent sous forme d'inputs ou d'externalités positives dans la production privée. Ils constituent des facteurs de croissance avec des effets de rendements croissants. Le capital privé seul, a des rendements d'échelle décroissants.

Associé au capital public, il a des rendements constants. Mais le revers de la médaille est que l'accumulation du capital public, tout en renforçant le capital privé, procède d'un financement (prélèvement fiscal). Or, le prélèvement fiscal réduit le rendement du capital privé. L'idée de Barro est de déterminer un taux de pression fiscale optimal c'est-à-dire celui dont l'effet de freinage sur la croissance est exactement compensé par les externalités positives exercées par les dépenses publiques sur la productivité marginale du capital privé. Autrement dit, à la dépense publique optimale, correspond une pression fiscale optimale, permettant de maximiser la croissance économique. Les hypothèses du modèle sont les suivantes :

1 - La population, correspondant au nombre de travailleurs et de consommateurs, est constante. Son taux de croissance est donc nul. Le stock de capital et le progrès technique sont constants.

2- La dépense publique est productive, elle est un input de la fonction de production intensive.

Cette fonction de production, au départ, est : $y = f(k)$ k = capital par tête

Barro la modifie en y introduisant le secteur public. Elle devient alors :

$$y = \Phi(k, g) \quad y = k\phi(1, g/k) \Rightarrow y = k\phi(g/k)$$

$$y = Ak^{(1-\alpha)}g^\alpha = Ak\left(\frac{g}{k}\right)^\alpha$$

y est la production par travailleur. k est le stock de capital par travailleur. g est la dépense publique par tête. A est une constante qui mesure la productivité marginale du capital.

3- L'Etat finance ses dépenses publiques par l'impôt proportionnel au revenu : $T = \tau Y$

T : prélèvement fiscal

τ : taux d'imposition

Y : revenu

4 - le budget de l'Etat est équilibré : $g = \tau y$

g = dépense publique par tête

Donc $\tau = g/y$

τ = taux d'imposition

5 - Soit la fonction d'utilité du consommateur représenté par un ménage vivant sur une période infinie en économie fermée.

$$U_c = \frac{c^{1-\sigma} - 1}{1-\sigma}$$

c : consommation par tête

$\sigma > 0$: élasticité de substitution inter temporelle si bien que l'utilité marginale

a une élasticité constante de $-\sigma$

7.1.2 – Caractéristique essentielle de la fonction de production du modèle de Barro

Selon Barro, chaque ménage – producteur adopte une technologie ayant les propriétés suivantes :

$$y = \Phi(k,g) \quad y = k\phi(1,g/k) \quad \Rightarrow \quad y = k\phi(g/k)$$

y est une fonction de production à rendement d'échelle constant. Elle satisfait, en outre, aux conditions de continuité, de dérivabilité, de concavité et, ici, de productivité marginale décroissante⁽¹⁾.

$$\phi' > 0 \quad \phi'' < 0$$

Elle est enfin une fonction Cobb-Douglas et peut alors s'écrire sous la forme :

$$Y = k^\alpha L^\beta \quad \alpha, \beta \in]0, 1 [$$

Dans cette fonction Cobb-Douglas, on suppose que la part du capital est unitaire

$$\alpha = 1 \Rightarrow Y = kL^\beta$$

Les rendements sont constants dans le facteur capital, facteur accumuleable. La productivité marginale constante du capital est $A = L^\beta$ telle que $A > 0$. Elle ne s'annule pas lorsque K tend vers l'infini si bien que la croissance ne tend pas vers son extinction.

La production par tête est $y = Ak$ et la productivité marginale du capital est constante.

« La propriété essentielle des modèles de croissance endogène est l'absence de rendements décroissants du capital. La version la plus simple de la fonction de production est la fonction Ak », rappellent Barro et Sala-I-martin (1996, p. 44). Le modèle Ak est un cas particulier des fonctions de production homogènes¹.

⁽¹⁾ Par rapport au facteur (g/k) mais non décroissante par rapport à k car la théorie de la croissance endogène est celle de la non décroissance de la productivité marginale du capital.

1 Cf. les démonstrations faites par : - Barro et Sala- I-Martin (1996) : la croissance économique, McGraw-Hill/Ediscience, pp.44-47

- Jacques et Rebeyrol (2001) : croissance et fluctuations, analyse économique de la croissance, Paris, Dunod, pp. 236-239.

La production est exprimée en fonction du facteur capital dans son assertion la plus large. En effet, observent Barro et Sala-I-Martin (1996, p.44) : « L'absence globale des rendements croissants peut sembler irréaliste, mais l'idée devient plus vraisemblable si l'on considère K dans un sens large, en incluant le capital humain ».

Comme dans le modèle de Solow, le taux de croissance du stock de capital est constant si le coefficient de capital $v = k/y$ est constant, en d'autres termes, si y et k évoluent au même rythme :

$$g_y = g_k.$$

Pour que cette trajectoire corresponde à un sentier régulier, il faut que n , taux de croissance démographique, soit nul. Si n est non nul, l'équation du coefficient de capital n'a pas de solution stationnaire¹

- Pour $n > 0$, le coefficient de capital tend vers zéro ;
- Pour $n < 0$, il explose (car le capital ne cesse de croître par rapport à la production) ;
- En revanche, pour $n = 0$, il conservera toujours sa valeur initiale, quelle qu'elle soit. Cela signifie que l'économie se situe automatiquement sur le sentier régulier, sans besoin de dynamique transitoire.

7.1.3 - Résolution du modèle de Barro

La fonction d'utilité du consommateur est : $U_c = \frac{c^{1-\sigma} - 1}{1-\sigma}$ (hypothèse 5)

Avec c : consommation par tête

$\sigma > 0$: élasticité de substitution inter temporelle

La fonction de production intensive du ménage – producteur est :

$$y = Ak^{(1-\alpha)}g^\alpha = Ak\left(\frac{g}{k}\right)^\alpha \quad (1) \quad (\text{hypothèse 2})$$

Les dépenses publiques sont financées par un impôt proportionnel sur le revenu $T = \tau Y$ et l'équilibre budgétaire est assuré $g = \tau y$. (hypothèses 3 et 4)

¹ Pour les démonstrations mathématiques, cf. Jacques et Rebeyrol (2001, pp.237-239).

L'Etat ayant prélevé une partie τ du produit national pour financer son budget, les ménages consacrent la fraction s à l'épargne et, par conséquent, à la dynamique d'accumulation du capital. Le consommateur maximise donc son utilité sous sa contrainte d'accumulation. Le programme du consommateur est le suivant :

$$\begin{cases} \text{Max}/c W = \int_0^{\infty} e^{-\rho t} \frac{c^{1-\sigma} - 1}{1-\sigma} dt \\ \dot{k} = (1-\tau)f(k) - c \end{cases} \quad (1)$$

\dot{k} : équation dynamique du capital par tête.

c : consommation par tête

τ : taux de pression fiscale

$\rho > 0$: taux constant de préférence pour le temps

Les conditions du premier ordre donnent l'équation d'Euler qui détermine la croissance de la consommation par tête.

$$\gamma = \frac{\dot{c}}{c} = \frac{1}{\sigma} [(1-\tau)Pmk - \rho] \quad (2)$$

Le ménage peut, ainsi, déterminer le taux de croissance de sa consommation.

Avec (1), on calcule la productivité marginale du capital (pmk). Ensuite, on l'exprime en fonction de (g/y) , la taille de l'État¹.

$$\frac{\partial y}{\partial k} = (1-\alpha)A \left(\frac{g}{k}\right)^{\alpha} = (1-\alpha)A^{1-\alpha} \left(\frac{g}{y}\right)^{\frac{\alpha}{1-\alpha}} \quad (3)$$

¹ on utilise $\frac{g}{k} = \frac{g}{y} \frac{y}{k} = \frac{g}{y} \frac{Ak \left(\frac{g}{k}\right)^{\alpha}}{k} = \left(\frac{g}{y} A\right)^{\frac{1}{1-\alpha}}$ pour exprimer la productivité marginale du capital en fonction de g/y . Puisque g/y est constant (selon l'équation 4), alors g/k est constant.

IL est important de remarquer que la maximisation du bien-être (ou de l'utilité) correspond à celle de la croissance¹.

Le taux de croissance par tête peut s'établir comme suit:

$$\gamma = \frac{1}{\sigma} \left[(1 - \tau)(1 - \alpha) A^{\frac{1}{1-\alpha}} \left(\frac{g}{y} \right)^{\frac{\alpha}{1-\alpha}} - \rho \right] \quad (4)$$

Tel que A = productivité marginale constante du capital.

Une augmentation de la taille de l'État ($\tau = g/y$) a deux effets sur le taux de croissance : un effet négatif en augmentant τ et un effet positif en augmentant (g/y) . L'accroissement de (g/y) élève la productivité marginale du capital et, partant, le taux de croissance γ .

En remplaçant τ et g/k par leur valeur et en dérivant γ par rapport à g/y , on peut obtenir une taille de l'État qui maximise la croissance telle que :

$$\frac{\partial \gamma}{\partial \tau} = 0 \quad \text{pour } \tau = g/y = \alpha. \quad (5)$$

Pour que la croissance soit maximale, la taille de l'État doit être égale à l'élasticité des dépenses publiques à la production, à savoir :

$$\eta = \frac{\partial y}{\partial g} \frac{g}{y} = \alpha. \quad (6)$$

Cela suppose que la productivité marginale des dépenses publiques $Pmg = \frac{dy}{dg} = 1$.

Soit $\tau^* = g/y = \alpha$ qui est la taille optimale de l'Etat en matière de dépense publique et de pression fiscale en rapport avec l'objectif de croissance.

- Pour $\tau < \tau^*$ ou encore $dg < dy$, l'État peut encore augmenter sa taille sans nuire à la croissance économique.
- Pour $\tau > \tau^*$ ou encore $dg > dy$, l'État ne doit pas augmenter sa taille, au risque de réduire la croissance.

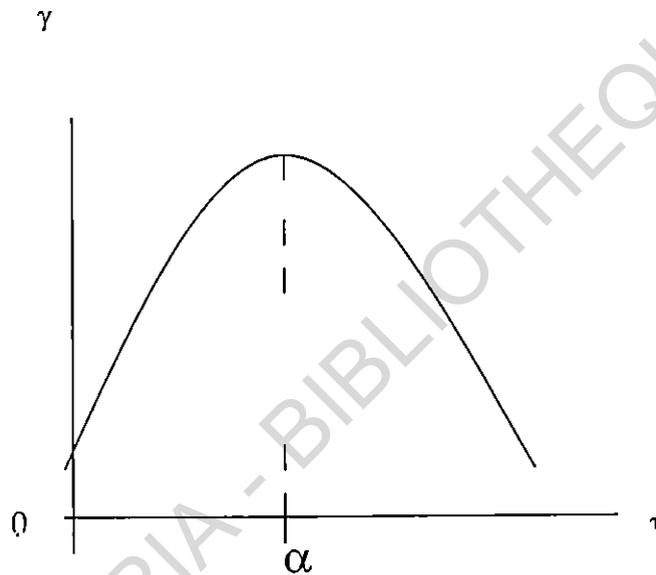
¹ Voir les démonstrations dans P. Darreau (2003, pp. 286-288)

« Pour de faibles valeurs du taux d'imposition, l'effet positif des dépenses publiques sur la productivité marginale du capital domine, la croissance augmente. Pour des valeurs élevées, l'effet négatif de la fiscalité l'emporte et la croissance baisse », note Darreau (op cit, p.91).

$$\text{Si } \tau=0 \text{ ou si } \tau=1, \text{ alors } \gamma = -\frac{\rho}{\sigma}.$$

Le modèle de Barro est inspiré par la courbe de Laffer qu'il reprend en dynamique.

Graphique 17 : Croissance économique et taille de l'État



Puisque l'utilité ne dépend que de la consommation, maximiser la croissance (de la consommation) revient à maximiser le bien-être intertemporel, remarque Darreau (id. P.92).

A partir de ces valeurs, on obtient une croissance maximale γ de 2% dans l'équation (5) pour $\alpha=0,25$. Les valeurs estimées de l'élasticité de la production au capital public (η) varient de 20% à 40% selon les études dont les résultats sont rapportés par Darreau (id. P.92).

Barro note même que « les pays occidentaux fixent des poids de l'État supérieurs aux niveaux optimaux exprimés par η . Toutefois, ces poids effectifs de l'État, de l'ordre de 40%, tiennent

compte, en plus des dépenses productives, des dépenses de transferts dont il n'est pas tenu compte dans le calcul de l'élasticité de la production au capital public productif ».

Les pays semblent déterminer un investissement public productif qui maximise la croissance. Toutefois, lorsque l'on introduit les dépenses de transferts (h), la corrélation entre le taux de croissance γ et $(g+h)/y$ devient négative. Une augmentation des dépenses non productives semble être associée à une croissance plus faible.

7.2– CALIBRAGE NUMERIQUE DU MODELE DE BARRO APPLIQUE A LA CÔTE D'IVOIRE

Pour le calibrage numérique, nous procédons par la détermination du taux de pression fiscale optimale et des autres paramètres du modèle avant d'arriver à la simulation du taux de croissance équilibrée. Pour faire un calibrage adapté à l'économie ivoirienne, nous pouvons déterminer des paramètres de l'état stationnaire et ceux de l'économie réelle du pays, dans chaque cas avec les données du pays.

7.2.1 – Détermination du taux de pression fiscale optimale.

Les fonctions d'utilité du consommateur et de production intensive du ménage-producteur sont toutes deux exprimées per capita, ce qui résout le problème posé par le caractère invraisemblable de l'hypothèse (1) de constance de la population dans un pays comme la Côte d'Ivoire dont le taux de croissance démographique n'est pas nul (3,5%). Par ailleurs, Barro réduit tous les consommateurs en un ménage vivant sur une période infinie (hypothèse 5). Dès lors, on peut normaliser la population à l'unité.

Le taux optimal de pression fiscale, nous le rappelons (équation 6) est celui qui réalise l'équilibre

budgétaire et maximise la croissance.
$$\frac{\partial \gamma}{\partial \tau} = 0, \quad \text{pour } \tau = g/y = \alpha.$$

Selon les démonstrations précédentes, ce taux est : $\tau = g/y = \alpha.$

Avec : τ : taux de pression fiscale optimale

g : dépenses publiques par tête

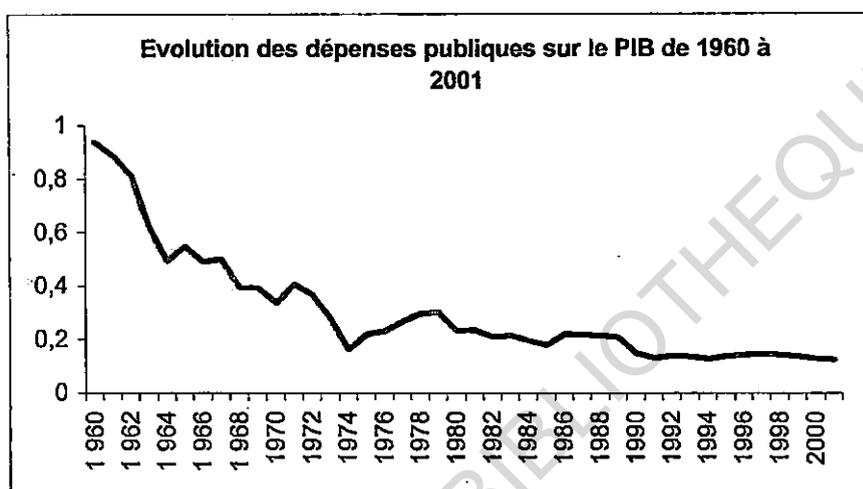
y : revenu par tête

α : élasticité des dépenses publiques à la production

A partir des données de la Comptabilité Nationale en valeurs constantes (base 1986), couvrant la période allant de 1960 à 2001, nous avons construit une série de ratios g/y représentée sur le graphique 18.

On constate, sur ce graphique, que la part des dépenses publiques dans le PIB reflète, de manière générale, l'évolution macroéconomique de la Côte d'Ivoire (cf. première partie, chapitre II).

Graphique 18



Source des données : Comptabilité Nationale

Pour trouver $\tau = \alpha = g/y$, taux de pression fiscale et niveau de dépense publique qui maximise la croissance, nous avons calculé la moyenne harmonique sur la période d'étude. Ce choix s'explique par le fait que nous sommes en présence d'une série dont les données sont des rapports. Nous obtenons $\tau = g/y = \alpha = 21,4\%$

Ainsi, le taux de pression fiscale optimale pour la Côte d'Ivoire s'établit à 21,4% et correspond également à l'élasticité des dépenses publiques à la production (α).

7.2.2 – Détermination des paramètres d'état stationnaire appliquée à la Côte d'Ivoire.

Comme le fait Barro, le taux de croissance équilibrée que nous retenons est celui qui maximise la consommation (donc le bien-être de la population). L'équation dynamique de la croissance équilibrée du modèle de Barro se présente comme suit.

$$\gamma = \frac{1}{\sigma} \left[(1 - \tau)(1 - \alpha) A^{\frac{1}{1-\alpha}} \left(\frac{g}{y} \right)^{\frac{\alpha}{1-\alpha}} - \rho \right] \quad (7)$$

Outre le taux de pression fiscale optimale, les autres paramètres du modèle pour un taux de croissance équilibrée (état stationnaire) sont l'élasticité de substitution inter temporelle (σ), le taux de préférence pour le présent (ρ) et le facteur de productivité (A). Les paramètres retenus par Barro, lui même, pour calibrer son modèle dans le cas des pays de l'OCDE sont, selon Darreau (op cit, P 92), les suivants: $\sigma = 1$ $\rho = 0,02$ $A = 0,195$

Il arrive à un taux de croissance par tête de 2%.

Pour déterminer le taux de croissance (équilibrée) de l'état stationnaire, nous retenons les valeurs suivantes des paramètres:

$\tau = 21,4\%$ comme taux de pression fiscale optimale calculée ci-dessus.

$\sigma = 1$: l'élasticité de substitution inter temporelle (σ) est fixée à un comme le fait Barro parce que nous sommes en présence d'un modèle Ak où ne compte, en dernière instance, que le seul facteur accumulable dont l'élasticité de substitution, dans le temps est l'unité.

$\rho =$: le taux de préférence pour le présent (ρ) . Selon Barro(id, p.S105), ρ est constant. Cela signifie que le ménage répartit l'utilité de sa consommation de manière égale dans le temps. Il donne la même importance au présent qu'au futur. On peut donc considérer que son taux d'escompte subjectif est égal au taux d'intérêt sur son épargne. En d'autres termes, le taux de préférence pour le temps à l'état stationnaire est celui qui égalise le taux d'escompte et le taux d'intérêt. En Côte d'Ivoire, la monographie des taux d'intérêt publiée par la Banque Centrale montre que, par moments, le taux d'intérêt légal et le taux d'escompte s'égalisent. Par exemple, ils s'établissaient tous les deux, en moyenne, à 6,5% en 2002 et en 2003 (cf. annexe VII B).

A: le facteur de productivité (A), représentée par la productivité marginale du capital, est également constant selon Barro(id, p S105), suivant en cela Solow (1956). Dans le cas ivoirien, on peut considérer comme productivité marginale constante du capital, celle de l'état stationnaire ou encore celle de long terme. La plupart des études trouvent des taux marginaux de capital situés entre 30% et 40%. Kouadio Yao (1992) trouve un taux de 40% sur la période de 1966 à 1990. S. Koffi (2004, P 12) établit des taux de 32% et 47%, respectivement pour les secteurs des

biens exportables et non échangeables. Nous prenons une moyenne de 35% comme productivité marginale du capital à l'état stationnaire.

En introduisant ces différents paramètres dans l'équation (7), nous obtenons un taux de croissance équilibrée par tête de $\gamma = 4,2\%$. Ce taux semble vraisemblable car lorsque nous déterminons le trend du PIB sur la période de 1963 à 1999, nous arrivons à la production potentielle dont le taux de croissance est de 4,6%.

7.2.3 - Détermination des paramètres de l'économie réelle de la Côte d'Ivoire

La situation concrète de l'économie ivoirienne demande une stylisation plus proche de la réalité. Cela permettra de mesurer le chemin restant à parcourir pour atteindre le sentier de croissance équilibrée. Reprenons les paramètres du modèle de Barro un à un :

τ : le taux de pression fiscale calculée à partir du TOFE (tableau des opérations financières de l'Etat) sur la période de 1990 à 2003 est de **16,5%**

σ : l'élasticité de substitution, dans les pays en développement, est généralement plus faible que celle des pays industrialisés. Des études montrent qu'elle est inférieure à l'unité. Bodart et Le Dem (1996) trouvent 0,8 pour la Côte d'Ivoire pendant que S. Koffi (2004) a un résultat de 0,1. Il semble plutôt intéressant de se pencher sur le résultat de Ogaky et al.(1996) même si leur étude ne porte pas spécifiquement sur la Côte d'Ivoire. Leurs travaux concernent plusieurs pays industrialisés, à revenu intermédiaire et à faible revenu. Ils trouvent des élasticités de substitution inter temporelle de 0,2 pour la Tanzanie et de 0,6 pour le Brésil. La Côte d'Ivoire étant classée dans la catégorie des pays intermédiaires à revenu faible, nous pouvons considérer que l'élasticité de substitution inter temporelle dans ce pays est comprise entre celle de la Tanzanie, pays pauvre et celle du Brésil, pays intermédiaire de rang supérieur. L'élasticité de substitution inter temporelle pour la Côte d'Ivoire peut être estimée à $\sigma = 0,4$.

ρ : le taux de la préférence pour le présent, représenté par le taux d'escompte subjectif, ne saurait être mesuré par le taux d'escompte bancaire ou le taux d'intérêt sur les titres publics. Le marché financier en général et le marché obligataire en particulier étant très embryonnaires en Côte d'Ivoire, les taux sur les obligations de l'Etat, considérés comme taux de référence, ne reflètent nullement les arbitrages faits par la grande majorité des ménages ivoiriens entre le présent et le futur. En raison du faible niveau de revenu, le taux d'épargne en Afrique est relativement moins élevé que celui des pays industrialisés; ce qui traduit une plus forte préférence pour le présent. L'utilité marginale de la consommation future est faible. Le paramètre ρ mesure le degré d'impatience du ménage pour la satisfaction de ses besoins immédiats; Ce taux d'escompte subjectif est estimé par B. Akitoby (1997) et S Koffi (2004) à 8% en Côte d'Ivoire. Ce taux d'escompte subjectif étant supérieur au taux d'intérêt légal de 6,5% en 2004, il traduit l'arbitrage favorable au présent par rapport au futur.

Toutefois, la question qui nous paraît cruciale est de savoir lequel des taux d'intérêt doit être pris en compte dans l'arbitrage entre le présent et le futur. Par habitude, on a tendance à considérer le taux d'intérêt créditeur, expression du gain sur l'épargne; mais aussi dans une optique d'anticipation rationnelle au sens de l'équivalence ricardienne. Une telle hypothèse est envisageable dans une économie de marché financier dans laquelle les agents peuvent planifier aussi bien leur consommation que leurs emprunts et prêts dans le temps.

Or, le contexte ivoirien, caractérisé par la pauvreté et le rationnement du crédit pour cause d'aléa moral et de sélection adverse, semble plus proche d'une économie d'endettement que d'une économie de marché financier. Les agents économiques sont plutôt soumis aux contraintes de liquidités dans leur arbitrage entre le présent et le futur. Dans ces conditions, il apparaît plus pertinent d'associer le taux d'escompte psychologique, guidant l'arbitrage des agents, au taux d'emprunt qu'au taux d'épargne bancaire. Le taux d'emprunt est le taux d'intérêt débiteur. Dans la présente étude, nous considérons comme taux d'emprunt, le taux de base bancaire qui est l'indicateur de prêt des banques à leurs clients. Ce taux est en moyenne de 10,75% en 2004, en Côte d'Ivoire. Ainsi, nous approximations le taux de préférence pour le présent par le taux de base bancaire qui est, en moyenne de $\rho = 10,75\%$ en 2004 (cf. annexe VIIA)

A = est la productivité marginale du capital. Nous l'avons déduite de l'ICOR (incremental capital output ratio) dont elle est l'inverse. L'ICOR calculée par la Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique (DCPE) est de 3,692 en Côte d'Ivoire. La productivité marginale du capital est donc de $A = 0,271$

En introduisant les paramètres de l'économie ivoirienne dans l'équation (7), nous obtenons un taux de croissance par tête $\gamma = -1,4\%$.

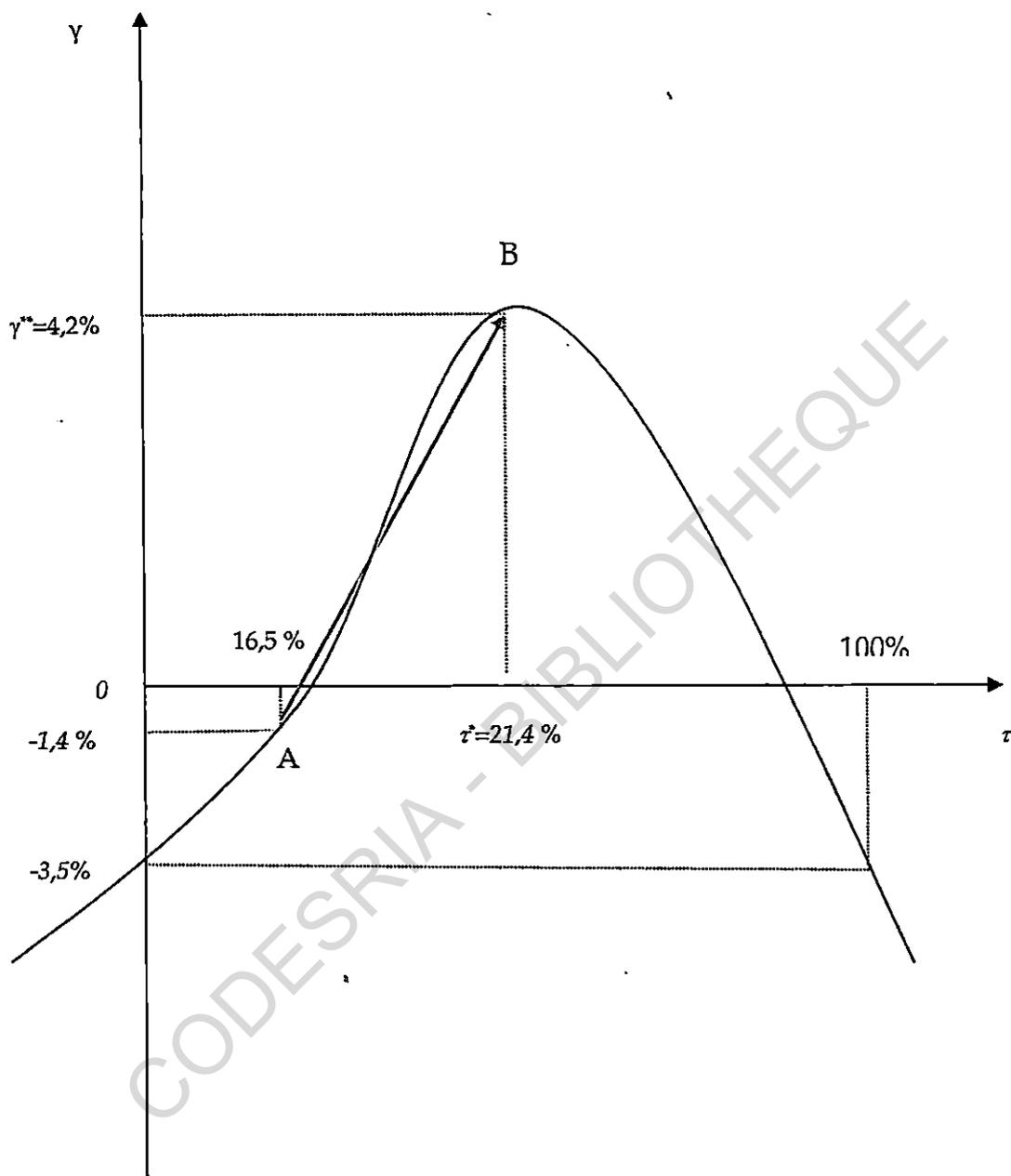
Tableau 20: Paramètres pour le calibrage du modèle de Barro

Paramètres	Barro (OCDE)	Etat stationnaire	Côte d'Ivoire
α	0,25	0,214	0,165
τ	0,25	0,214	0,165
σ	1	1	0,4
ρ	0,02	0,065	0,1075
A	0,19	0,35	0,271
γ	0,02	0,042	-0,014

Source: Nos calculs

Ainsi, selon nos calculs, le taux de pression fiscale optimale pour la Côte d'Ivoire est de 21,4% pour un taux de croissance équilibré par tête de 4,2%. Les résultats trouvés à l'aide du calibrage numérique du modèle de Barro amènent à faire une analyse macroéconomique de la pression fiscale.

Graphique 19 : Pression fiscale optimale et croissance équilibrée en Côte d'Ivoire (1960-2001).



Source : Nos calculs

7.3 – IMPLICATIONS ANALYTIQUES DES RESULTATS TROUVES.

Le problème est, en effet, de savoir si le taux de pression fiscale optimale de 21,4% est raisonnable en terme de politique économique. La comparaison avec des taux de pression de certaines régions du monde et les implications en matière de croissance économique donnent quelques réponses. Le taux de pression actuelle de la Côte d'Ivoire s'établit à environ 16,5%. Ce taux est certes supérieur à ceux de l'UEMOA (14%) et de l'Asie (14,7%) ; mais il demeure inférieur à la moyenne prévalant en Afrique (18,8%) et en Amérique Latine (17,7%). Par ailleurs, l'un des critères de convergence de l'UEMOA est d'avoir un taux de pression fiscale supérieur à 17% en vue de rechercher l'équilibre budgétaire.

Tableau 21: Taux de pression fiscale à travers le monde (1995-1999 en %)

Régions du monde	Afrique	UEMOA	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire En 2002	Asie	Amérique Latine	OCDE
Taux pression fiscale	18,8	14	15,96	15,5	14,7	17,7	29,4

Source : FMI, BCEAO

De ce qui précède, on peut s'autoriser à penser que la pression fiscale actuelle de la Côte d'Ivoire n'est pas optimale. Elle est en dessous des capacités productives de l'économie. On peut, dès lors, le relever de plus de cinq points pour le porter à 21,4% sans nuire à la croissance. Cela est possible compte tenu du fait que le potentiel fiscal ivoirien n'est pas suffisamment exploité et que l'on peut, par conséquent élargir encore l'assiette pour accroître les ressources publiques pour financer le budget de l'Etat dans une optique de croissance.

Les tableaux 20 et 21 montrent que le taux de pression fiscale est plus élevé dans les pays de l'OCDE qu'en Afrique et en Côte d'Ivoire. La faible pression fiscale de la Côte d'Ivoire explique en partie son faible taux de croissance. Sur le graphique 19, on observe que des taux de pression fiscale inférieurs à 21,4% donneront de faibles taux de croissance. Des taux de pression fiscale supérieurs à 21,4% induiront également de faibles taux de croissance. Un taux de pression fiscale nul ou de 100% engendrera un taux de croissance négatif de -3,5%. Le taux de 21,4% est donc optimal car il permet de réaliser une croissance équilibrée par tête de 4,2% tout en assurant l'équilibre budgétaire.

L'enseignement à tirer des analyses ci-dessus est que l'économie ivoirienne est loin de l'état stationnaire. Sur le graphique 19, elle se situe au point A. Pour atteindre le sentier de croissance équilibrée au point B, elle doit parcourir le chemin AB. Cela demande, entre autres, un accroissement de la pression fiscale qui ne signifie pas forcément une augmentation des taux d'imposition mais surtout un élargissement de l'assiette d'imposition.

Toutefois, la réussite d'une telle politique, dans le cas de la Côte d'Ivoire, dépendra de la politique monétaire associée. Trois cas de figures se présenteront à la Banque Centrale:

- si la réaction de la BCEAO consiste à maintenir constante l'offre de monnaie, la hausse de la pression fiscale, en tirant vers le bas la courbe IS (pendant que LM reste immobile), pourrait réduire la production ;
- Si la BCEAO redoute les conséquences d'une trop grande fluctuation du taux de l'intérêt, elle aura tendance, en réaction à la hausse de la pression fiscale, à comprimer l'offre de monnaie (d'où baisse de la courbe LM), en vue de maintenir constant le taux de l'intérêt ;
- Si, en revanche, la BCEAO cherche à compenser l'éventuelle perte de croissance consécutive à une hausse de la pression fiscale (provoquant un affaissement des courbes IS et LM), alors, elle optera pour un accroissement de l'offre de monnaie.

Les deux premières options relèvent de la politique déflationniste. La dernière vise un objectif de croissance et de lutte contre la pauvreté, point focal de cette étude. Cette dernière option se trouve d'autant plus justifiée que la pression fiscale n'a pas encore atteint son point optimal. On peut donc l'augmenter, de préférence, par l'élargissement de l'assiette. Mais pour que cette augmentation puisse donner les résultats recherchés, il apparaît nécessaire de voir l'aptitude du système fiscal à s'adapter aux réformes, c'est-à-dire sa performance.

CHAPITRE VIII : ACCROITRE LA PERFORMANCE DU SYSTEME FISCAL IVOIRIEN

Les institutions financières internationales, à l'issue de leur diagnostic des sources de financement du budget de l'Etat, ont recommandé à la Côte d'Ivoire, des mesures d'amélioration de son système fiscal. Suivant ces recommandations, les autorités ivoiriennes ont mené des réformes fiscales depuis 1990. Mais, contrairement à la pratique dans certains pays consistant en une réforme intégrale du système fiscal en vigueur, en Côte d'Ivoire, on a procédé par touches successives. A chaque début d'exercice budgétaire, l'annexe fiscale à la loi des finances présente un ensemble de nouvelles mesures visant les objectifs d'accroissement des ressources publiques à travers l'élargissement de l'assiette des impôts et de création de conditions favorables à l'investissement et à la compétitivité de l'économie. L'aptitude des réformes entreprises à répondre efficacement aux objectifs de financement budgétaire et de stimulation de la croissance réside dans le rendement du système fiscal et dans sa capacité à induire la croissance. Ces questions peuvent être examinées à travers la flexibilité du système fiscal (8.1), le coût de sa gestion (8.2) et son impact sur l'investissement et la croissance (8.3).

8.1 – DETERMINATION DE LA FLEXIBILITE DU SYSTEME FISCAL IVOIRIEN.

La flexibilité du système fiscal est déterminée à partir de son élasticité et de la possibilité d'élargir l'assiette fiscale..

8.1.1: Calcul de l'élasticité du système fiscal ivoirien

L'un des objectifs d'un système fiscal est de procurer des ressources suffisantes à l'Etat et de s'adapter facilement aux mesures de politique économique. L'élasticité d'un système fiscal est son aptitude à jouer ces rôles. L'élasticité d'un impôt mesure la variation relative des recettes fiscales procurées par cet impôt suite à une variation relative de son assiette. On calcule, en général, les élasticités globale et automatique.

8.1.1.1- Elasticités globales des impôts actuels

La relation entre les recettes fiscales (T) et le revenu (Y) est généralement approximée par la fonction :

$$T = \alpha Y^\beta$$

Pour trouver l'élasticité globale, on procède par une linéarisation qui donne une fonction bilogarithmique de la forme : $\text{Log}T = \log \alpha + \beta \text{Log} Y$

L'estimation économétrique donnera : $\text{Log}T = \alpha + \beta \text{Log} Y + e$

α = terme constant

β = élasticité globale ; nous sommes en effet, en présence d'une fonction double log.

e = terme de l'erreur

Sous cette forme, l'estimation des coefficients α et β peut se faire par la méthode des moindres carrés ordinaires, après avoir remplacé Y par les assiettes des différents impôts de la manière suivante :

- Les impôts directs ont pour assiette le PIB
- Les impôts indirects sont assis sur la consommation privé en ce qui la TVA/TPS, la taxe sur alcool, tabac et boisson. Les patentes, licences, droits d'enregistrement, accises eux, pour ont pour assiette le PIB
- La taxes à l'importation porte sur le volume des importations.
- La taxes à l'exportation porte sur le volume des exportations.

L'estimation a couvert toute la période de 1983 à 2002, soit 20 ans. On note, sur le tableau 23, que les modèles liant la contribution employeur et les taxes sur les boissons, tabacs et accises à leurs assiettes respectives ne sont pas pertinents, cela malgré l'introduction d'une auto régression d'ordre 1, AR(1). Les erreurs sont autocorrélées. On peut, en revanche, accepter les autres modèles car leurs statistiques, à savoir les R^2 ajustés et les t-statistiques sont acceptables ; donc les coefficients des variables sont significatifs.

L'élasticité globale du système fiscal ivoirien dans son ensemble, en 2002, est supérieure à l'unité (1,14). Les recettes fiscales varient donc, dans l'ensemble, plus rapidement que le PIB.

Cette tendance est particulièrement remarquable au niveau des taxes sur les produits pétroliers (2,57) et de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (1,89).

Tableau 22 : Elasticités globales des principaux impôts ivoirien (1983-2002)

Coefficients	α		β		ϕ AR (1)		R^2 ajusté DW	
	Valeur	t-Stat	Valeur	t-Stat	Valeur	t-Stat		
<i>Nature d'impôts</i>								
Recettes fiscales totales	-3,33	1,73	1,14	5,99	0,9	6,85	0,94	2,4
Impôts directs	-3,6	-2,51	1,04	6,22	0,61	2,81	0,93	1,9
Impôts sur BIC	-11,91	-6,53	1,89	8,77	0,36	1,51	0,91	1,54
ITS	-2,34	-1,76	0,79	5,04	0,68	3,01	0,92	1,89
Contribution employeur	-12,31	-0,39	1,11	3,07	0,99	17,3	0,85	0,76
Impôt foncier	-10,57	-5,13	1,5	6,11	-	-	0,67	1,74
IRCM	-6,51	-10,89	1,06	15	0,05	-0,5	0,93	1,95
Impôts indirects	-3,6	-2,51	1,04	6,22	0,61	2,81	0,93	1,9
TVA/TPS	0,22	0,09	0,58	1,91	0,56	2,56	0,45	2,37
Taxes/boissons, tabacs et accises	-1,36	-0,6	-0,54	1,91	-	-	0,13	0,7
Patente, licence et droits d'enregistrement	-7,54	-6,47	-1,28	9,28	0,93	4,06	0,95	1,92
Taxes sur produits pétroliers	-36,69	-4,75	2,57	5,19	-	-	0,59	1,58
Taxes à l'importation	-7,16	-2,51	0,82	4,47	0,53	2,23	0,85	1,96
Droits de douane et d'entrée	-7,16	-1,8	0,75	2,97	0,64	3,16	0,71	1,62
TVA à l'importation	-10,02	-2,99	0,94	4,42	0,68	4,41	0,86	1,66
Taxes à l'exportation	-1,03	-0,04	0,34	0,21	0,77	4,37	0,56	1,51

Source : Nos calculs

Certains impôts semblent évoluer dans la même proportion que leur assiette. Leur élasticité est proche de l'unité. Ce sont l'ensemble des impôts directs (1,04) ; l'ensemble des impôts indirects (1,04) ; l'impôt foncier (1,06) ; l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (1,06) et la TVA à l'importation (0,94). Les autres impôts ont des élasticités comprises entre 0,34 et 0,79. On peut les considérer comme peu élastiques.

Cependant, l'élasticité globale ne donne qu'une idée approximative de la sensibilité des impôts par rapport à leur assiette. Elle ne permet pas de séparer, dans l'élasticité d'un impôt, les effets des déterminants économiques de ceux des mesures discrétionnaires. Or, l'approfondissement de l'analyse exige cette distinction ; d'où le recours à l'élasticité automatique.

8.1.1.2- Elasticité automatique du système fiscal actuel

L'élasticité automatique permet d'isoler la variation relative du produit fiscal due uniquement aux variables économiques. Pour calculer l'élasticité automatique, on utilise souvent deux approches comparatives, la méthode de l'ajustement proportionnel et celle de la variation muette (dummy variable).

La méthode de l'ajustement proportionnel consiste à soustraire des recettes fiscales, la partie issue des mesures discrétionnaires afin de mieux identifier celle qui est produite par les grandeurs économiques. Utilisée par A.R. Prest (1962) pour étudier la sensibilité de l'impôt sur le revenu des personnes au Royaume Uni¹, cette méthode a été reprise par C.Y. Mansfield (1972) pour étudier le système fiscal du Paraguay² et par Leuthold et Tchetché (1988) pour analyser celui de la Côte d'Ivoire. Les travaux de ces deux derniers, portant sur les statistiques de 1970 à 1979, il aurait fallu adapter l'étude avec des données plus récentes compte tenu d'importants changements macro-économiques intervenus durant ces vingt dernières années. Cependant, nous n'avons pas pu trouver de données relatives aux recettes fiscales issues des mesures discrétionnaires pour le faire. Nous nous sommes donc limité à la méthode de la variable muette utilisée par Neil Singer¹ pour déterminer l'élasticité automatique. Elle consiste à introduire des variables muettes dans le modèle de départ pour exprimer les modifications du système fiscal.

¹ A.R. Prest (1962) : *the sensitivity of the yield personal income tax in the United kingdom*, *the Economic Journal*, vol. 72, pp 576-596.

² C.Y. Mansfield (1972) : *elasticity and buoyancy of tax system : a method applied to paraguay*, IMF, Staff paper, vol 26, n° 2, pp 425-446.

¹ Neil Singer (1968) : *the use of dummy variable in estimating the income elasticity of state income tax revenues*, *National Tax Journal*, vol 21, n° 200-204.

Le modèle prend la forme suivante:

$$\text{Log } T = b_0 + b_1 \log \text{PIB} + \sum b_{2i} D_i + e$$

Avec : D_i = variable muette qui prend les valeurs 0 et 1 avant et après toutes modifications du régime fiscal. La sommation rend compte de l'ensemble des mesures discrétionnaires.

b_1 est l'élasticité automatique.

Les nouvelles mesures fiscales ont commencé en 1987 et ont été nombreuses à partir de 1990. La variable muette, pour chaque nature d'impôt, portera sur l'année au cours de laquelle celui-ci a subi des modifications importantes.

Tableau 23 : Elasticités automatiques des principaux impôts ivoiriens(1983-2002)

Coefficients	α		β		δDt		$\phi AR(1)$		
	Valeur	t-Stat	Valeur	t-Stat	Valeur	t-Stat	Valeur	t-Stat	
NATURE D'IMPOTS									
Recettes fiscales totales	- 5,52	- 3,01	1,31	8,83	0,22 D 87	3,27	0,94	17,07	
Impôts directs	- 8,59	- 3,99	1,66	6,25	- 0,48 D 94	- 2,30	0,47	1,70	
• Impôts sur BIC	- 4,81	- 1,60	1,01	2,77	0,74 D 95	2,99	0,47	1,83	
• ITS	- 7,87	- 6,88	1,47	10,47	- 0,52 D 94	- 4,90	0,06	0,29	
• Contribution employeur	- 4,77	- 1,87	1,05	3,32	- 0,74 D 94	- 2,90	- 0,63	- 5,62	
• Impôt foncier	- 6,62	- 3,36	0,98	4,02	0,67 D 90	3,46	- 0,11	- 1,09	
• IRCM	- 5,90	- 9,88	0,98	13,34	0,13 D 90	2,13			
Impôts indirects	- 3,66	- 1,04	1,03	2,57	0,38 D 87	2,44	0,85	8,75	
• TVA/TPS	- 0,82	- 1,14	0,76	8,11	- 0,53 D 90	- 7,05	-	-	
• Taxes/boissons, tabacs et accises	- 0,80	- 0,43	0,53	2,17	- 0,50 D 91	- 2,73	0,31	2,75	
• Patente licence et droit d'enregistrement	- 13,80	- 5,94	2,05	7,19	- 0,54 D 94	- 2,62	0,31	1,68	
Taxes sur produits pétroliers	- 11,34	- 1,60	0,90	1,96	1,01 D 91	3,85	0,29	- 1,50	
Taxes à l'importation	- 2,29	- 1,43	0,50	4,77	0,30 D 94	5,85	0,68	- 2,82	
• Droit de douane et d'entrée	- 13,81	- 5,95	2,05	7,19	- 0,54 D 94	- 2,62	0,32	1,68	
• TVA à l'importation	- 7,37	- 2,87	0,76	4,67	0,32 D 94	3,57	0,68	4,66	
Taxes à l'exportation	- 82,91	- 4,97	5,65	5,21	- 2,18 D 90	- 3,72	-	-	

Source : Nos calculs

L'estimation des modèles par la méthode de la variable muette donne les résultats récapitulés dans le tableau 23. Les coefficients des variables explicatives sont significatifs. On peut donc conclure que les modèles estimés avec les variables muettes sont acceptables.

On constate que le système fiscal est devenu plus élastique consécutivement aux mesures de réforme fiscale entreprises depuis 1987 et systématisées depuis 1990. Elles ont eu des effets importants sur les impôts directs, les patentes et licences, les droits de douane et les taxes à l'exportation, dont les élasticité sont respectivement de 166%, 205%, 205% et 565%.

On peut, à présent, analyser l'élasticité automatique de chaque nature d'impôt.

* Elasticités automatiques des impôts directs

En matière d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des réformes sont intervenues depuis 1995. Il existait une distinction entre les entreprises individuelles et les sociétés. Les premières payaient 35% et les secondes, 45%¹. Il a été institué un taux uniforme de 35%, avec, également, la suppression du FNI (Fonds National d'Investissement). Au terme de l'annexe fiscale à la loi de finance 2000, le BIC et l'IGR ne sont plus cumulatifs pour les personnes physiques. En prenant en compte toutes ces mesures, on passe d'une élasticité globale de 1,89 à une élasticité automatique de 1,01.

Au contraire du BIC, la dévaluation de 1994 semble avoir exercé des effets plutôt négatifs sur les recettes issues de l'impôt sur traitements et salaires et de la contribution employeur. Cependant, ces impôts restent toujours élastiques de l'ordre respectivement de 1,47 et de 1,05. Les mesures engagées à partir de 1990 ont eu des effets positifs sur l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM); Par exemple, concernant l'impôt foncier, des simplifications et des mesures à des fins d'équité fiscale ont été introduites par l'annexe fiscale à la loi de finances n° 91-977 du 27 décembre 1991. Les différentes taxes sur la propriété bâtie ont été fondues en une taxe unique de 15%. Sans les mesures discrétionnaires, l'élasticité automatique de l'impôt foncier est pratiquement égale à l'unité (0,98). Avec ces mesures l'élasticité, globale s'élève à 1,50. L'élasticité de IRCM, elle, a été très peu affectée par les nouvelles mesures.

Le système fiscal ivoirien est devenu plus élastique qu'il ne l'était au début des années 80, entraîné dans ce mouvement par la poussée des impôts directs (1,66) et les taxes sur les produits pétroliers.

¹ Dont 10% de FNI (Fonds National d'investissement).

- Elasticités automatiques des impôts indirects.

Les réformes appliquées à partir de 1990 ont eu des effets négatifs sur les recettes issues des impôts indirects, en particulier, sur la TVA/ TPS et les patentes, licences et droits d'enregistrement. La recherche de la neutralité et de la performance de la TVA a amené à prendre des mesures d'accélération de remboursements de crédits et arriérés de TVA aux exportateurs, d'extension du champ d'application de la TVA, de la réduction des exonérations de TVA et de la simplification des taux d'imposition. La patente, quant à elle, était constituée de plusieurs taxations : droits fixes, droits proportionnels, contribution nationale, taxe sur la valeur locative des locaux professionnels et taxe complémentaire sur les droits fixes. Désormais, il ne subsiste que deux taxes : les droits fixes et les droits professionnels.

Tableau 24 : Elasticités des principaux impôts ivoiriens (1983-2002)

Natures d'impôts	Elasticités globales	Elasticités automatiques
Recettes fiscales totales	1,14	1,31
Impôts directs	1,04	1,66
Impôts sur BIC	1,89	1,01
ITS	0,79	1,47
Contribution employeur	1,11	1,05
Impôt foncier	1,5	0,98
IRCM	1,06	0,98
Impôts indirects	1,04	1,03
TVA/TPS	0,58	0,76
Taxes/boissons, tabacs et accises	-0,54	0,53
Patente, licence et droits d'enregistrement	-1,28	2,05
Taxes sur produits pétroliers	2,57	0,90
Taxes à l'importation	0,82	0,50
Droits de douane et d'entrée	0,75	2,05
TVA à l'importation	0,94	0,76
Taxes à l'exportation	0,34	5,65

Source: Nos calculs

Pour mieux apprécier la flexibilité des différents impôts en vue du financement budgétaire, nous récapitulons, sur le tableau 24, les élasticités globales et automatiques. On constate que le système fiscal est élastique de manière globale (104%) et automatique (131%). Les impôts les plus sensibles sont les impôts directs en général. Dans cette catégorie, les impôts BIC, ITS et foncier se distinguent car ils sont facilement identifiables par le FISC. Les impôts fonciers, quoique insuffisamment exploités, selon Gbaka (2000), ont une élasticité presque unitaire (98%). Les impôts indirects ont globalement et automatiquement une élasticité unitaire, pratiquement 100%. Les patentes et licences ont une élasticité automatique très élevée (205%) car ils sont, eux aussi, faciles à recouvrer. La TVA et la TPS ont une faible élasticité en raison, semble-t-il, des problèmes de reversement par les commerçants à l'Etat, à cause de la fraude. Les taxes à l'exportation ne sont pas très élastiques hormis les droits de douane et d'entrée.

Au total, le système fiscal est plus élastique qu'il ne l'était, il y a vingt ans. Ce résultat a été obtenu grâce aux mécanismes mis en place par la réforme fiscale à l'effet d'accroître le rendement. Les impôts les plus performants sont ceux dont les assiettes ont pu être cernés et dont le recouvrement est effectif. En revanche, certains impôts, comme la TVA, qui auraient pu contribuer de façon substantielle au financement du budget de l'Etat, ne sont pas suffisamment cernés. De manière générale, un effort d'identification de l'assiette des impôts indirects et de la TVA à l'importation reste à faire.

8.1.2 – Elargissement de l'assiette fiscale

L'accroissement des ressources publiques par l'élargissement de l'assiette est préféré à l'augmentation des taux. L'élargissement de l'assiette se fait par l'identification de nouvelles matières fiscales, la réduction des exonérations et l'institution d'acomptes et de retenues en vue d'améliorer le recouvrement

8.1.2.1- L'identification de nouvelles matières fiscales

L'identification de nouvelles matières fiscales a consisté en la fiscalisation systématique du secteur informel et en l'institution de redevances et autres mesures diverses

Le secteur informel est la sphère d'exercice de la plupart des petits opérateurs économiques. Auparavant « ils devaient, selon le cas, acquitter l'impôt sur les bénéfices, la taxe sur la valeur ajoutée, la contribution des patentes et licences et, le cas échéant, l'impôt sur les salaires et l'impôt général sur le revenu. Cette multiplicité d'obligations administratives a été identifiée comme l'une des causes principales de l'aversion des petits opérateurs pour tout contact avec l'administration fiscale », observe Camara (2000, P.31).

Une meilleure fiscalisation du secteur informel a donc consisté à instituer l'impôt synthétique et l'acompte sur divers impôts. L'impôt synthétique est institué par l'annexe fiscale à la loi des finances de 1994. Comme son nom l'indique, l'impôt synthétique se présente comme la synthèse de la contribution des patentes, de l'impôt sur les bénéfices, de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt général sur le revenu. Suite aux modifications introduites par l'annexe fiscale à la loi des finances pour la gestion 2004, sont passibles de l'impôt synthétique, les entreprises individuelles dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 millions et 30 millions de francs CFA pour les commerçants et entre 5 millions et 25 millions pour les prestataires de services. Certaines catégories de contribuables, y compris les personnes morales, sont exclues de l'impôt synthétique. Les commerçants dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 5 millions de francs CFA sont assujettis à la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans. Il faut toutefois souligner que l'impôt synthétique est libératoire de la TVA ; si bien que le contribuable n'est pas autorisé à facturer la TVA à ses clients. Cette disposition a pour objectif d'amener l'opérateur du secteur informel au régime réel d'imposition.

L'acompte sur divers impôts (ASDI) est créé par la loi N° 90-434 du 29 mai 1990. Aux termes de cette loi, les opérateurs économiques doivent majorer leurs ventes TTC selon un taux légal et reverser le produit au Trésor Public. Le taux normal est de 5% et le taux réduit s'établit à 2%, 1,5% et 0,2% selon la nature du produit. Le contribuable, ayant supporté l'ASDI, peut le récupérer sur son client ; mais la chaîne ne se prolonge pas jusqu'au consommateur final. C'est la différence avec la TVA. L'ASDI supporté par le client final est imputable sur divers impôts : IGR, ITS, IBIC, TCA. Le reliquat non imputable est remboursable. Ainsi, l'opérateur économique, qui veut récupérer l'ASDI supporté, est obligé de se déclarer auprès de l'administration fiscale ; si non le montant payé reste acquis au Trésor Public. Cette disposition,

comme la précédente, vise à faire sortir certains opérateurs économiques du secteur informel tout en accroissant les recettes de l'Etat.

8.1.2.2. L'institution de redevances et de mesures diverses.

La redevance est un paiement effectué par l'utilisateur du service public pour bénéficier de certaines prestations. L'objectif est d'accroître les recettes propres de l'établissement public et, par conséquent, de réduire les subventions allouées par l'Etat. La redevance s'inscrit dans la thèse de la facturation au coût marginal du service public. Contrairement à l'impôt, les redevances des usagers généreraient des recettes sans créer des distorsions dans l'économie. Elles permettraient d'atteindre plus facilement les objectifs d'efficacité et d'équité. Dans cette optique, des redevances et mesures diverses ont été instaurées en Côte d'Ivoire à partir de 1994.

8.1.2.3 - La réduction des exonérations fiscales et douanières.

Face aux difficultés de trésorerie de l'Etat, certaines exonérations fiscales ou douanières ont été réduites ou supprimées, suivant en cela, les recommandations du Rapport Grandcolas (1995, p.6). Le code d'investissement de 1995, comporte quelques restrictions par rapport aux précédents. Les secteurs des bâtiments et travaux publics, du commerce, des transports et des services bancaires et financiers sont exclus du régime déclaratif permettant de bénéficier de plein droit de certains avantages. Le nombre de zones est réduit à deux (A et B) définies par décret. La durée du bénéfice des avantages passe de 7 ans à 5 ans dans la zone A et de 11 ans ou 9 ans à 8 ans dans la zone B. Les exonérations sont réduites à 50 % puis à 25% des impôts et taxes normalement dus respectivement l'avant dernière et la dernière année de bénéfice des avantages. Les réductions des droits de porte sur les importations de matériaux et pièces de rechange passent de 10% à 5% etc. Ce code contient une plus grande rigueur dans les procédures d'attribution des agréments. Enfin, la dimension du champ des exonérations est fonction du volume des investissements réalisés. Les créations d'activités nouvelles bénéficient de plus de privilèges que les extensions. Les volumes d'investissements supérieurs à 2 milliards de francs bénéficient de plus d'exonérations que ceux qui sont en dessous de ce seuil.

A la Douane, toutes les marchandises importées sont désormais, en principe, soumises à un droit de douane minimum. Certaines exceptions prévues par l'ordonnance n°98-112 du 6 mars 1998 ont été supprimées par l'ordonnance n°2000-21 du 26 janvier 2000 portant institution d'un droit de douane de 5% sur les importations réalisés dans le cadre des travaux d'infrastructures concédés au secteur privé, à l'exception des travaux déjà en cours.

Au total, toutes les mesures ci-dessus visent l'accroissement du rendement fiscal par l'extension de l'assiette. Cependant, le rendement du système fiscal ne saurait se limiter au volume de recouvrement effectué par les régies financières. Il doit aussi prendre en compte les coûts de la fiscalité supportés par l'Etat.

8.2 EVALUER ET MAITRISER LES COÛTS DE LA FISCALITE SUPPORTES PAR L'ETAT.

La lisibilité du système fiscal consiste à disposer d'une batterie d'indicateurs la plus complète possible pour pouvoir mieux apprécier et améliorer son rendement. Les axes de réflexions pourront donc être centrés sur la nécessité d'aller au-delà des taux de réalisation vers ceux de recouvrement (8.2.1) et les coûts supportés par l'Etat en matière fiscale (8.2.2).

8.2.1 – Compléter les taux de réalisation par les taux de recouvrement et les coûts générés par l'imposition

Le taux de réalisation (ou d'exécution), ratio des réalisations sur les prévisions, est l'indicateur le plus utilisé par la Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique (DCPE), l'Institut National de la Statistique et la Cours des Comptes (dans le cadre de la confection de la loi de règlement). Cet indicateur, si souvent utilisé, même dans les négociations avec les institutions de financières internationales, comporte une limite. Les projections de la DCPE sont plutôt faites à partir de l'assiette potentielle au regard de l'état de l'économie nationale et des recettes enregistrées les années antérieures.

Toutefois, il reste encore à déterminer le coût réel de recouvrement des recettes fiscales par nature si l'on veut voir la vraie productivité de l'administration fiscale. Il nous paraît donc pertinent de calculer les prévisions de recettes à partir des volumes d'émissions, notamment les émissions nettes. Les émissions nettes sont la différence entre les émissions brutes et les dégrèvements. Les émissions nettes portent donc sur l'assiette réelle. Le taux de recouvrement brut ou net est le rapport entre le recouvrement effectué et l'émission brute ou nette. Le calcul du taux de recouvrement permettrait donc de mieux apprécier l'effort fiscal fait par les différentes régies financières en matière de collecte des ressources de l'Etat à partir de la capacité contributive de chaque nature d'impôt.

Certes, dans chaque régie financière, quelques indicateurs sont calculés. La Direction Générale des Impôts (DGI) a récemment mis au point des indicateurs¹ comme :

- La proportion des recettes recouvrées par déclarations spontanées ou par actions particulières. Cela permet de mesurer le réflexe fiscal des contribuables selon les natures d'impôts et les années ;
- Le poids des différents services dans le volume total d'impôts recouvrés. Cela peut avoir un effet d'émulation entre les services ;
- Les ratios de performance des agents pour voir la productivité moyenne de chaque agent au niveau général et par site fiscal ;
- Le ratio d'efficacité budgétaire qui est le rapport entre la dotation budgétaire de fonctionnement de la DGI et les recettes fiscales réalisées.

La Direction Générale des Douanes (DGD) détermine, depuis longtemps, les taux de recouvrement mensuels, annuels et par nature de droits et taxes. Elle fait également des simulations sur les gains et pertes des mesures douanières. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) calcule habituellement ses taux de recouvrements. Elle vient de mettre en place un système de motivation et d'émulation entre les agents de poursuites. Elle fixe aussi des objectifs à atteindre par circonscription financière. Tous ces indicateurs montrent la volonté des régies financières d'accroître sensiblement les recettes fiscales.

¹ cf. le DGI en chiffres, n° 0 avril 2000 et n0 1 septembre 2000

En réalité, les taux de réalisation ne donnent qu'une idée approximative du rendement du système fiscal. On peut pousser un peu plus loin l'analyse par des réflexions sur les coûts directs et indirects supportés par l'Etat depuis les émissions des différents impôts, jusqu'à leur recouvrement. Les techniques de comptabilité analytique pourraient servir à cela si l'on considérait l'impôt comme un produit vendu au contribuable mais dont la gestion génère des coûts de revient attachés à l'émission et au recouvrement et des coûts d'opportunité associés au volume des restes à recouvrer ainsi qu'aux admissions en non valeur..

8.2.2- Cerner l'opportunité de certains dégrèvements et exonérations

Le niveau des dégrèvements est élevé. Le taux de dégrèvement se situe à 14% en moyenne de 1975 à 1987. Les dégrèvements, qui devaient avoir un caractère exceptionnel, sont plutôt importants. Cela peut s'expliquer :

- Par de nombreuses erreurs dans la détermination de l'assiette ou dans la liquidation de l'impôt au niveau de la DGI et de la DGD ;
- Par la trop grande compréhension de certains agents de l'administration fiscale des explications de contribuables en vue de dégrèvements abusifs. Il y a donc lieu de suivre de très près la question des dégrèvements dont le niveau doit être réduit.

Les exonérations fiscales et douanières attachées au code des investissements, aux codes minier et pétrolier font également subir à l'Etat des pertes énormes. Ces dernières années, des dispositions sont prises pour mieux contrôler les exonérations et les conditions d'agrèments prioritaires. Il faut aller encore plus loin dans cette voie¹. En matière d'exonération en particulier, les contrôles ciblés de la destination finale des produits devront être mis en œuvre.

8.2.3 – Mener des actions plus vigoureuses contre l'évasion et la fraude fiscales.

L'évasion consiste, pour le contribuable, à exploiter les failles du régime fiscal afin de payer le moins d'impôts possible. La fraude est un acte consistant à violer ou à contourner la loi pour payer le moins d'impôts possibles ou à ne pas en payer. Le fraudeur est donc un hors-la loi. La fraude et l'évasion fiscales ne sont pas des phénomènes propres aux pays en voie d'industrialisation, encore moins à la Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, avec le mouvement de la

mondialisation, l'évasion fiscale, comme toutes les formes d'illicéités, peuvent avoir des ramifications internationales, comme le présentent A. Beauchamp (1987).

La responsabilité de l'Etat dans la lutte contre l'évasion et la fraude est grande car il est l'arbitre du jeu économique. Pour cela, l'Etat devra mettre en place un dispositif (humain et matériel) moderne et efficace pour détecter, sanctionner et prévenir la fraude. La détection de l'évasion et de la fraude exige un niveau de technicité, de conscience professionnelle et de motivations suffisantes des fonctionnaires pour déjouer les pièges et les dissimulations des fiscalistes des entreprises et des transitaires. Ce qui exige une formation, un équipement et une rémunération conséquents.

Le deuxième problème à résoudre est celui de la sanction idoine à infliger aux fraudeurs. Quels sont les montants appropriés des amendes et pénalités ? La sanction doit être suffisamment dissuasive tout en restant proportionnelle à l'infraction commise. Jusqu'à quel niveau une amende peut-elle dissuader un fraudeur ?

Pour répondre à cette question, il faut analyser la motivation du fraudeur. En se plaçant dans une optique de théorie des jeux, avec Allingham et Sandmo (1972, PP 323-338)¹, on peut comprendre que le fraudeur, en tant qu'agent économique rationnel, cherche à maximiser son utilité en fraudant. Le bénéfice tiré de la fraude est lié à l'utilité de l'argent qu'il économise. Le coût de la fraude est lié à la probabilité pour le fraudeur d'être appréhendé par les services fiscaux ou douanier et les amendes subséquentes ; ces amendes étant généralement supérieures à la taxe initiale. Le fraudeur est motivé dans sa forfaiture lorsque la probabilité d'être appréhendé et de payer des amendes est faible.

Ce qui précède implique pour l'administration, que pour réduire la fraude, elle doit accroître la probabilité d'appréhender les fraudeurs et / ou le montant de l'amende. Toutefois, cette théorie très pertinente de Allingham et Sandmo, peut faire l'objet de trois observations :

- L'accroissement de la probabilité (c'est à dire des chances) de l'administration d'appréhender le fraudeur génère des coûts (en moyens humains et matériels) à prendre en compte.

¹ cités par Tanzi et Shome (*ibid*, P810-811)

- Même lorsque le fraudeur est appréhendé, il dispose encore d'une chance (d'une probabilité) de corrompre son interlocuteur de l'administration fiscale.

- L'accroissement des amendes ne peut être infini car elle rencontre la condition de proportionnalité avec l'infraction commise par le fraudeur.

De manière plus générale, Tanzi et Shome (ibidem, PP.811-820) montrent quelques limites de la théorie économique de l'évasion fiscale bâtie autour du risque. L'aversion ou le goût pour le risque varie d'un individu (fraudeur) à un autre et dépend de son niveau de revenu. En outre, la théorie ignore l'aspect moral de la fraude, en termes d'image du fraudeur, de dignité etc. Ces considérations morales dépendent du système de valeurs dans la société et des convictions individuelles de chaque fraudeur. Dans une société (ou chez un individu) où les considérations éthiques ont une place importante, le fraudeur subit un coût moral élevé. Dans une autre où la fraude est considérée comme normale, le fraudeur peut subir un coût moral faible¹. En plus de son caractère dissuasif, la sanction de la fraude doit être proportionnelle à la faute.

Quelle est la conséquence de la fraude en termes de perte de ressources pour l'Etat et de dommages causés à l'efficacité et à l'équité pour l'économie ? La réponse se trouve dans la qualité de l'appareil statistique permettant d'évaluer ces dommages. Des enquêtes et études régulières sont nécessaires. La responsabilité de l'Etat commande également l'application effective des textes en matière de procédure de recouvrement amiable ou contentieux. La procédure amiable consiste, pour le contribuable destinataire d'avertissement, à se dégager de ses obligations fiscales dans les délais fixés. Le contribuable peut même, au titre de l'acompte provisionnel, payer son impôt avant la date de son exigibilité. Les impôts n'ayant pu être recouverts par voie amiable sont enrôlés pour l'être par la procédure contentieuse. Les méthodes utilisées sont la saisie-exécution, la saisie-arrêt et l'avis à tiers détenteur (ATD). La saisie-exécution consiste à mettre les biens du contribuable sous main de justice et à les vendre pour désintéresser l'Etat. Mais sa mise en œuvre requiert l'autorisation du Ministère de l'Economie et des Finances ; d'où une lenteur et une complexité procédurale de nature à paralyser finalement son application. La saisie-arrêt est une procédure de droit commun consistant à appréhender les biens d'un contribuable qui se trouvent entre les mains d'un tiers. Mais, son application rencontre les mêmes difficultés que la saisie-exécution.

¹ voire négatif lorsque cet individu fait l'objet d'admiration chez les autres.

Pour contourner toutes ces difficultés, les comptables publics ont souvent recours à l'avis à tiers détenteur (ATD). L'ATD est une saisie-arrêt qui ne s'applique que pour appréhender des sommes d'argent. Mais l'ATD, quoique plus efficace que la saisie-exécution et la saisie-arrêt, rencontre, lui aussi, des difficultés d'application intégrale dans la mesure où certains tiers détenteurs (par exemple les banques) ont tendance à protéger leurs clients.

Un autre facteur de blocage de l'action de recouvrement est constitué par le nombre élevé des ordonnances judiciaires. Certains contribuables arrivent à obtenir facilement des ordonnances judiciaires stoppant ou suspendant les poursuites ou les saisies engagées par le Trésor Public à leur encontre. L'Agent Judiciaire du Trésor (AJT) devra donc se montrer très vigilant à ce niveau.

8.3 : L'IMPÔT, L'INVESTISSEMENT ET LA CROISSANCE

Les relations entre la fiscalité et la croissance sont perçues de deux manières: l'impôt en tant que variable inductrice du taux de croissance d'équilibre chez les keynésiens et l'impôt en tant que variable inductrice des caractéristiques du sentier de croissance d'équilibre de plein emploi chez les néo-classiques. J Percebois (1977) en fait une synthèse dans son modèle reliant la fiscalité à la croissance. Dans le cadre de cette section, il s'agit d'analyser la viabilité de la réforme fiscale par rapport à l'objectif de croissance économique. Les mesures s'inscrivent dans le cadre du programme d'ajustement sectoriel –compétitivité (PASCO) dont les principales sont la rationalisation de la fiscalité, la promotion des exportations, la promotion des investissements, la promotion de la concurrence interne et externe, la flexibilité du marché du travail et l'amélioration de l'environnement légal et administratif. Si les trois premières mesures connaissent une application, les trois dernières ne sont pas encore mises en œuvre de manière rationnelle.

8.3.1 La rationalisation de la fiscalité.

La rationalisation de la fiscalité¹ consiste à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la neutralité et la performance de la TVA et à simplifier les taux d'imposition en général.

¹ Dans cette partie, nous nous appuyerons assez souvent sur les travaux de Camara (2000, pp 50-64).

8.3.1.1- Amélioration de la neutralité et de la performance de la TVA.

Pour la recherche de la neutralité et de la performance de la TVA, plusieurs mesures sont prises à l'effet d'accélérer les remboursements de crédits et arriérés de TVA aux exportateurs (loi de finances de 1992, article 271 quater du code général des impôts¹), d'instituer une retenue à la source, par les exportateurs, de la TVA qui leur est facturée par leurs fournisseurs. Aux termes des lois de finances de 1992 et 1993, il a été également procédé à l'élimination de certaines dispositions de TVA dans les secteurs productifs, notamment en ce qui concerne les investissements industriels et les produits légèrement transformés.

Il a été enfin procédé à l'extension du champ d'application de la TVA. Le fait, pour les entreprises, d'exercer hors du champ d'application de la TVA ne leur offrait pas de possibilité de récupérer sur leurs clients la taxe qui leur était facturée par leurs fournisseurs. Ce coût de production supplémentaire ne favorisait pas leur compétitivité. Pour y remédier, des textes de lois sont intervenus en 1991 et en 1994. L'extension du champ d'application a pour corollaire celle du droit à déduction. Ainsi, les lois des finances de 1992 à 1996 autorisent des droits à déduction progressive de TVA sur les produits pétroliers jusqu'à 100% en 1996.

8.3.1.2 Réduction des exonérations de TVA et simplification des taux d'imposition en général.

Si pour des raisons sociales, l'exonération de TVA est bénéfique au consommateur final, elle est, en revanche, coûteuse pour l'entreprise qui ne peut répercuter cette taxe qu'elle a elle-même subie. Dès lors, la recherche de la compétitivité a exigé la réduction voire la suppression de certaines exonérations de TVA. La réduction des distorsions requiert la simplification des taux et l'amélioration de certaines impositions. La TVA comportait quatre taux avant 1990 : le taux majoré (35%), le taux normal (20%), le taux réduit (10%) et le taux super réduit (5%). Dans un premier temps, les taux des extrémités ont été supprimés. Il ne restait que les taux normal de 20% et réduit de 11,11% sur une base hors taxe, ou respectivement 16,67% et 10% sur une base TTC.

¹ Issu de l'article 6 de l'annexe fiscale à la loi des finances de 1996.

Mais, conformément à la directive n°2 du 22 décembre 1998 du Conseil des Ministres de l'UEMOA le taux réduit de TVA a été éliminé en 2001 et un taux unique de 20% a été institué. Ce dernier a été ramené à 18% en 2003.

Au niveau de l'impôt foncier, des simplifications et des mesures à des fins d'équité fiscale ont été introduites par l'annexe fiscale à la loi de finances n° 91-977 du 27 décembre 1991. Par exemple, les différentes taxes sur la propriété bâtie ont été fondues en une taxe unique de 15%. Ce taux de 15% est appliqué à la contribution foncière des propriétés bâties pour ceux qui mettent en location leur propriété. Mais il est ramené à 4% pour les immeubles occupés par leur propriétaire.

Le taux de l'impôt BIC est de 35% pour les sociétés et de 25% pour les particuliers. Il est porté à 35% pour les particuliers qui ne désirent pas acquitter l'IGR séparément.

La patente, quant à elle, était constituée de plusieurs taxations : droits fixes, droits proportionnels, contribution nationale, taxe sur la valeur locative des locaux professionnels et taxe complémentaire sur les droits fixes. Depuis 2001, la patente ne comporte que deux composantes : le droit sur le chiffre d'affaires et le droit sur la valeur locative. Le taux du droit sur le chiffre d'affaires est de 0,5%. Il est porté à 0,7% pour les entreprises exonérées du droit sur la valeur locative. Le taux du droit sur la valeur locative est de 18,5%. Il est de 16% en dehors du périmètre communal.

En ce qui concerne le tarif douanier, des simplifications sont intervenues et portent, notamment, sur les droits à l'importation inscrits au Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 1999, un droit de douane unique remplace les anciens droits de douane et droit fiscal. Le taux de ce droit unique est fonction de la catégorie des marchandises adoptée au niveau du TEC. La redevance statistique de 1% s'applique désormais à toutes les importations, hors UEMOA, même celles qui sont exonérées. La taxe dégressive de protection (TDP) est incorporée dans l'assiette de la TVA pour les secteurs industriels et agro industriels. Cette mesure est une disposition transitoire entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1999 pour permettre à ces secteurs de pouvoir s'adapter à la concurrence internationale.

8.3.2 - La politique d'attraction des investissements et de promotion des exportations.

La politique d'attraction des investissements, au-delà des allègements fiscaux à caractère général, accorde d'importants privilèges au niveau des Codes des Investissements. Depuis 1959, trois codes d'investissements ont été appliqués successivement à partir de 1960, de 1984 et de 1995. A cela s'ajoutent les avantages accordés par les régimes particuliers.

* Le code des investissements de 1959.

Le premier code des investissements est antérieur aux PAS. La loi n° 59-134 du 3 septembre 1959 portant code des investissements prévoit les instruments d'incitation fiscale des investisseurs privés selon trois modalités : le régime des entreprises prioritaires, le régime fiscal de longue durée et les conventions d'établissements. En plus des trois régimes ci-dessus indiqués, les entreprises étrangères bénéficient de la clause de rapatriement des revenus.

* Le code des investissements de 1984.

Le deuxième Code des Investissements lui, se situe en période de PAS. Il est issu de la loi N° 84-1230 du 8 novembre 1984. Ce code précise, de manière plus nette, les conditions d'entreprises prioritaires, il contient des mesures incitatives supplémentaires et étend son champ aux petites et moyennes entreprises (PME) qui exercent leurs activités dans des secteurs prioritaires.

* Le code des investissements de 1995.

Le troisième Code des Investissements est intervenu en 1995 au terme de la loi N° 95-620 du 3 août 1995. Il comporte quelques restrictions par rapport aux codes précédents. Cependant, il contient lui aussi des ouvertures importantes en matière d'incitations. Ce nouveau code institue deux régimes : la déclaration et l'agrément. Les anciens codes favorisent plutôt les activités à caractère industriel, de transformation ou d'extraction.

Dans le code de 1995, le régime de l'agrément prioritaire est étendu au commerce de grande distribution¹ et aux services, à l'exception des activités bancaires et financières.

*- Les avantages accordés par des régimes particuliers.

Des avantages sont prévus dans le cadre des codes minier, pétrolier et de la législation en faveur de la construction de logements économiques et sociaux. La loi N° 95-553 du 18 juillet 1995 portant code minier régit la prospection, la reconnaissance, la recherche, l'exploitation, la détention, le traitement, le transfert et la transformation de toutes les matières minérales et gîtes géothermiques à l'exception des hydrocarbures autres que le charbon. Les entreprises exerçant ces activités bénéficient d'exonération de TVA, d'ASDI, de droit d'enregistrement et de contribution employeur. Quant au code pétrolier, il a été adopté au terme de la loi N°96- 669 du 29 août 1996. Ce code accorde, selon le cas, des exemptions totales ou partielles et des exonérations d'impôt BIC, de TVA, d'ASDI et de droits d'enregistrement.

Pour aider à la construction de logements économiques, l'Etat a mis en place des dispositions fiscales conséquentes depuis les années 70. Des exonérations sont ainsi accordées aux entreprises de construction et aux acquéreurs de logements à économiques et sociaux. Les entreprises peuvent bénéficier, temporairement, d'exonérations de TVA sur les travaux de construction, les matériaux et fournitures, les travaux d'assainissement, de voiries et réseaux divers. Les acquéreurs eux, peuvent bénéficier d'exonération de TPS sur les « prêts acquéreurs » et de droits d'enregistrement et de timbre. En 2004, des avantages plus importants ont été accordés, par exemple, aux entreprises qui réalisent un programme de construction de 9000 logements sur trois ans. Ces avantages concernent quasiment toutes les natures d'impôts (patentes, foncier, BIC, TVA, TPS, droits de douane...).

La promotion des exportations consiste, essentiellement, à rechercher la réduction de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires. Les dispositions sont arrêtées par les lois des finances de 1992 et 1993 :

¹ Le montant minimum d'investissement requis est de 500 millions de francs.

- élimination de toutes les licences d'exportation et des droits et taxes de sortie, sauf pour protéger l'environnement, le patrimoine culturel ou pour pallier l'inexistence d'imposition effective des revenus des exportateurs ;
- paiement des arriérés de primes à l'exportation sur quatre ans à partir de 1992 ;
- application effective du régime de rembour (drawback) pour les exportateurs n'utilisant pas le régime de l'admission temporaire ou de l'exportation préalable ;
- amélioration du fonctionnement des régimes suspensifs douaniers (admission temporaire) par la réduction progressive du niveau de la caution requise, la diversification du mode de garantie (caution bancaire, sûretés réelles, nantissement), l'application stricte des critères d'attribution etc ;
- amélioration des procédures de commerce extérieur y compris le volet relatif au transport.

Les mesures ci-dessus présentées font partie de l'objectif de compétitivité. Cependant, certaines dispositions du PASCO ne sont pas mises en œuvre de manière efficace.

8.3.3: Des dispositions du PASCO non encore mises en œuvre de manière rationnelle

Les trois dispositions du PASCO non encore mises en œuvre de manière rationnelle ou concrète sont la promotion de la concurrence interne et externe, la flexibilité du marché du travail et l'amélioration de l'environnement légal et administratif.

Malgré le désengagement de l'Etat du secteur productif, la concurrence ne se produit pas de manière très nette, en particulier dans le secteur industriel. Dans les autres secteurs, elle est effective mais pas suffisamment dynamique. La flexibilité du marché du travail est faite de manière irrationnelle. En l'absence de textes clairs, le marché de l'emploi échappe à la transparence et à la mobilité. L'asymétrie de l'information et les comportements par trop monopolistes des employeurs ne favorisent nullement l'accroissement de la productivité et de la rémunération du facteur travail. Comme, en plus, le capital est un bien rare, la faible productivité du facteur travail se répercute, ceteris paribus, sur celle de l'économie. Le faible taux de croissance de l'économie ne favorise pas la flexibilité du marché de l'emploi et vis versa.

En ce qui concerne l'amélioration de l'environnement légal et administratif, des efforts sont faits mais demeurent insuffisants. Des innovations sont intervenues dans la mise en œuvre de la législation fiscale. Pendant longtemps, la législation fiscale était composée d'un ensemble de textes, de procédures et de sanctions disséminées dans le code général des impôts et dans les annexes fiscales aux lois des finances. Cette dispersion des textes de référence engendrait bien souvent une hétérogénéité dans les interprétations de dispositions parfois particulières à chaque nature d'impôt, ajoutant ainsi à la méfiance des contribuables. L'harmonisation des textes permet d'éviter certaines pratiques arbitraires dont sont accusés les agents du fisc¹, de rassurer les contribuables et d'améliorer le recouvrement. Dans cette optique, a été prise l'ordonnance n° 96-214 du 9 mars 1996 portant procédures et sanctions fiscales, abrogée et complétée par la loi n° 97-244 du 25 avril 1997 portant livre de procédures fiscales.

Une autre innovation importante, en matière de procédures administrative, est la création du CEPICI (Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire) en 1995. Il fallait rompre avec la complexité des formalités administratives et les retards dans les traitements des dossiers de demandes d'agrément à l'investissement. Le CEPICI se met efficacement au service des investisseurs en matière d'information et examine leurs dossiers de déclaration ou de demande d'agrément dans les délais respectifs de deux jours et de quarante-cinq jours, ce qui constitue une avancée notable car, auparavant, les délais étaient généralement plus longs.

Enfin, une politique de renforcement des capacités des administrations financières est mise en œuvre depuis quelques années. En 2001, les nominations des directeurs généraux des régies financières (DGI, DGD, DGTCP) se sont faites par appel à candidature. Cette méthode a produit des résultats très probants en termes d'amélioration des performances de ces régies.

Au Trésor Public, des améliorations sont constatées dans les domaines suivants:

- la bonne gouvernance : gestion transparente et rigoureuse des deniers publics ;
- les réformes structurelles : fonctionnement efficient et coordonné des services et retour à l'orthodoxie financière ; Des moyens plus importants ont particulièrement mis à la disposition des services de recouvrement des créances de l'Etat ;

¹ Notamment en matière de contrôle.

- l'amélioration du cadre institutionnel : réforme du cadre juridique et institutionnel en vue de l'accomplissement efficace des missions du Trésor ;
- l'informatisation : efficacité et célérité dans le traitement des données financières et comptables ;
- la valorisation des ressources humaines : amélioration de la performance des agents par la formation et la motivation ;
- la communication : amélioration de la qualité de la communication interne et externe et valorisation de l'image du Trésor Public.

La réorganisation de la DGI est faite selon trois axes : le renforcement des capacités, le rapprochement des contribuables et la création de la direction des grandes entreprises. Depuis le début de l'année 1999, un plan de réforme et de renforcement de la Direction Générale des Douanes est mis en œuvre. Il porte essentiellement sur l'harmonisation du système tarifaire et l'amélioration du mécanisme général du contrôle ainsi que la sécurisation de l'assiette des importations.

En un mot, les objectifs principaux des réformes fiscales des années 90 sont l'accroissement des ressources fiscales et la stimulation de la croissance par l'investissement privé et la compétitivité. Des dispositions importantes sont prises et appliquées à cette fin. Toutefois, l'efficacité doit être recherchée dans l'application des mesures en cours. Il faudrait également chercher à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions prévues en matière de compétitivité. Cela requiert, entre autres, l'élévation du niveau d'expertise des administrations financières en matière économique et financière pour leur permettre de mieux maîtriser les relations entre finances publiques et croissance économique. Par ailleurs, le financement intégral et efficace du budget de l'Etat doit aussi prendre en compte le rendement des portefeuilles de l'Etat.

CHAPITRE IX : RECHERCHER UN MEILLEUR RENDEMENT DES PORTEFEUILLES DE L'ETAT.

Les portefeuilles de l'Etat sont constitués des actions, des obligations et de la dette. La gestion de ces portefeuilles, nous l'avons montré dans le chapitre III, sections II et III, n'a pas toujours été efficace ; autrement dit les ressources pouvant être procurées par ces différents mécanismes n'ont pas été maximisées. Il s'agit donc, dans ce chapitre IX, de proposer des possibilités de maximisation des produits issues des actions, des obligations et de préconiser des voies de rentabilisation des ressources d'emprunt.

9.1.1 AMELIORER LA GESTION DU PORTEFEUILLE DES ACTIONS DE L'ETAT

L'efficacité dans la gestion du portefeuille des actions de l'Etat vise à maximiser les produits issus des droits de propriété de l'Etat ou de la cession de ces droits dans l'optique de la croissance économique.

9.1.1 – Maximiser les ressources issues des entreprises publiques

L'existence et le maintien de certaines entreprises publiques répondent à des impératifs économiques, stratégiques et sociaux. Depuis un quart de siècle (1979–2004), la Côte d'Ivoire connaît une crise économique, hormis la courte période de la post dévaluation (1994–1998). Cette crise économique a des conséquences sociales réelles en terme de recrudescence de la pauvreté en ville comme à la campagne.

L'épargne privée est faible à cause du faible niveau de revenu par habitant. L'investissement privé national est freiné par l'aversion pour le risque qui caractérise le secteur financier. L'investissement direct étranger marque le pas ces dernières années en raison de l'instabilité socio-politique. Sa part dans le PIB est de 3,9% en 1997 ; 3,3% en 1998 ; 3% en 1999 et 2,6% en 2000, selon la Banque Mondiale (2003). Les incitations fiscales pratiquées par l'Etat n'arrivent

pas à stimuler l'investissement selon le rythme attendu. L'épargne et l'investissement semblent peu sensibles à la politique des taux d'intérêts de la Banque Centrale.

Face à ces défis, il apparaît opportun, pour l'Etat, d'assumer ses responsabilités en s'engageant dans des secteurs d'investissements lourds mais vitaux et stratégiques, pour le reste de l'économie. Les secteurs des mines, de l'énergie, du bâtiment et des travaux publics, de la recherche, des crédits agricole et industriel, par exemple, ont des effets d'entraînement certains sur les autres secteurs économiques. La présence de l'Etat dans ces secteurs rassurera le secteur privé et pourvoira à l'appareil productif national les infrastructures et les intrants nécessaires à la performance. La confiance créée par l'Etat incitera les secteurs privés national et étranger à opérer des investissements massifs pour relancer la croissance.

Les raisons sociales de la présence de l'Etat dans certains secteurs sont le bénéfice social apporté à la collectivité, malgré la faible rentabilité financière. N'Dri (2003, P.124) ajoute des raisons plus récentes liées au fait que de nos jours, les entreprises publiques peuvent :

- être à l'avant gardé des innovations, concourant à l'émergence des secteurs et des activités nouvelles : le risque technologique qui attire peu l'investisseur privé, peut être mieux assuré par le secteur public ;
- donner l'exemple en matière de progrès social et de lutte contre la pauvreté;
- être à la pointe des restructurations nécessaires à la rencontre des réalités concurrentielles de la mondialisation ;
- expérimenter des politiques étatiques de soutien des entreprises nationales face aux exigences de la mondialisation.

Toutefois, pour atteindre les objectifs économiques, stratégiques et sociaux ci-dessus identifiés, la participation de l'Etat dans les entreprises publiques et privées doit viser la performance. Il s'agit de définir un nouveau cadre institutionnel :

- de gestion rigoureuse du portefeuille des actions de l'Etat;
- d'amélioration des capacités managériales et techniques de gestion des entreprises publiques et d'économie mixte ;
- de suivi efficace et d'évaluation régulière du secteur parapublic.

De manière concrète, l'Etat dispose de trois moyens de rentabiliser les entreprises publiques. Une plus grande rigueur doit guider les subventions aux entreprises publiques. Une analyse financière et un audit de la gestion et de la performance des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière publique doivent être régulièrement menés. Même les structures relevant du secteur social ne sauraient échapper à la règle de contrôle permettant d'apprécier leur efficacité en matière de lutte contre la pauvreté, donc de promotion du développement humain. Le deuxième moyen est le mode de recrutement des dirigeants des entreprises publiques. Les dirigeants des entreprises publiques sont recrutés sur des bases politiques si bien que leur gestion est plus politique que rationnelle ; d'où un management inefficace supporté par l'Etat sous forme de subventions. La solution résiderait dans un recrutement plus rationnel (par exemple, le système d'appel à candidature) avec obligation de résultat et mise en œuvre effective de tous les mécanismes de contrôle prévus par la législation ivoirienne. Le troisième moyen est le recours au système de concession de gestion par lequel l'Etat garde les entreprises publiques dans son patrimoine mais concède leur gestion à des structures privées.

Il est souhaitable que les privatisations et les liquidations d'entreprises n'interviennent que comme dernier recours lorsque les trois moyens ci-dessus ont montré leurs limites. Même dans un tel cas de figure, l'objectif devra demeurer la maximisation des ressources issues des opérations de liquidations et de privatisations.

9.1.2 Maximiser les ressources issues des liquidations et privatisations

Le bilan financier des liquidations antérieurement faites a révélé des malis à la charge de l'Etat. Cela est dû aux manques de rigueur dans les évaluations techniques et comptables, dans les procédures de cession, dans les contrôles de ces procédures etc. Des dispositions adéquates devront être prises à cet effet. Des dispositions efficaces doivent également être prises en matière de privatisation afin d'accroître les gains de l'Etat. Cette vision demande la mise en place d'un cadre légal et d'une politique de libéralisation consensuelle et rationnelle, au niveau national, dans laquelle la privatisation n'est qu'un aspect.

La privatisation doit ignorer les considérations politiques et être conduite par des personnes compétentes et régulièrement soumises aux contrôles. Elle doit éviter de transformer un monopole public en un monopole privé. Tout cela demande l'institution d'un contrôle parlementaire. La rentabilité financière et économique de la privatisation est liée au mode de cession. De 1991 à 2001, on peut dénombrer 65 entreprises publiques privatisées. 21 ont été privatisées par appel d'offres, 20 par gré à gré, 15 à la bourse et le reste par augmentation de capital ou par liquidation. La privatisation par appel d'offre revient, à l'issue d'un appel d'offre, à une vente de l'entreprise publique à un groupe (ou un actionnaire) de référence. Celui-ci est tenu, après une certaine période, (par exemple deux ans) de procéder à une cotation obligatoire en bourse par une OPV (offre publique de vente) d'une partie des actions. Cela a l'avantage de développer l'actionnariat national (populaire) et de limiter les pouvoirs de monopole. Bien plus, les transactions sur le marché permettent d'animer la bourse. La privatisation par gré à gré donne beaucoup de marge de manœuvre au représentant de l'Etat de toujours négocier à la hausse les valeurs de l'action. Mais le gré à gré présente l'inconvénient de se dérouler en dehors de la bourse. L'acquéreur n'a aucune obligation d'aller coter son acquisition ; ce qui présente, pour l'économie, des risques de création de monopole. Les privatisations opérées directement à la bourse sont le fait d'entreprises publiques ou d'économie mixte déjà cotées.

Compte tenu de ce qui précède, la Direction de la Participation et de la Privatisation doit trouver, au cas par cas, la modalité la plus rentable pour l'Etat et pour l'économie nationale en matière de privatisation. Par ailleurs, l'un des plus grands défis demeure la gestion de la post-privatisation. Dans sa lettre de politique de privatisation de juin de 2002, le gouvernement ivoirien, tirant leçon des faiblesses constatées dans le suivi des opérations de privatisation, a adopté des dispositions plus efficaces. Ces dispositions doivent aider l'Etat à s'assurer du respect des engagements pris par les acquéreurs au moment de la privatisation, notamment le paiement effectif du prix de cession en cas de paiements échelonnés, la réalisation des investissements prévus dans les domaines industriels et sociaux, le maintien voire la création d'emplois, la cession d'une partie du capital aux salariés. L'Etat s'assurera également de la performance des entreprises privatisées, de l'impact économique des politiques de privatisations, en terme de libéralisation, d'efficacité et de contribution à la croissance, d'amélioration du rapport qualité/prix des biens et services offerts aux consommateurs, de contribution à la lutte contre la pauvreté etc.

En somme, la gestion rationnelle du portefeuille des actions de l'Etat est celle qui rapporte le maximum de ressources publiques en terme de dividendes et de revenus de cession ou de concession, tout en contribuant à la promotion de la croissance. Mais en plus des actions, l'autre composante essentielle des titres d'Etat est constituée par les obligations.

9.1.2 ACCROITRE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE DES OBLIGATIONS DE L'ETAT.

Les obligations sont définies comme des titres négociables qui, dans une même émission, confèrent les mêmes droits de créances pour une valeur nominale. L'obligation est donc une fraction d'un seul et même emprunt global, une valeur mobilière à revenu fixe.

La recherche de l'efficacité des émissions des titres publics amène à analyser le contexte et la gestion du portefeuille des obligations de l'Etat.

9.2.1- Contexte des émissions des titres publics

Une décision du Conseil des Ministres de l'UEMOA de 1998, entrée en vigueur en Janvier 2002, ne permet plus un recours automatique à la Banque Centrale pour le financement du solde budgétaire. L'Etat est encouragé à intervenir sur le marché des titres. Ainsi, à côté d'une économie d'endettement dans laquelle la plus grande partie du financement des agents à besoin de financement (dont l'Etat) est assuré par le système bancaire, est appelée à émerger une économie de marché financier où les besoins de financement pourront être satisfaits prioritairement par l'émission de titres.

Il apparaît alors, pour l'Etat, la nécessité d'arbitrage entre financement monétaire et obligataire du solde public. L'arbitrage entre financement intermédié et désintermédié peut réduire les coûts de transactions (De Boissieu, 1994) et le résultat final sera bénéfique pour l'Etat. Par ailleurs, détenant 40% des ressources de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire peut tout autant contribuer au développement du marché financier régional qu'en tirer profit pour sa croissance économique. En effet, Berthélémy et Chauvin (2000), établissent une relation empirique entre le niveau du développement financier et la croissance économique. C'est le développement financier qui,

selon eux, a favorisé la mobilisation de l'épargne, l'amélioration de l'information et la qualité des investissements en Asie du Sud-Est.

En effet, la crédibilité de la signature de l'Etat, elle-même liée à la soutenabilité du déficit public et à l'efficacité de la participation du Trésor dans l'animation des marchés primaires et secondaires, peut modifier le comportement de diversification du portefeuille des agents privés (banques et ménages). Les dispositions fiscales et réglementaires ainsi que l'évolution des taux d'intérêt peuvent agir sur le choix des agents entre placements longs et épargne liquide. Les résultats budgétaires, vu leur influence sur les variables de Morgan utilisées pour calculer le risque-pays, constituent aussi des éléments déterminants du flux des capitaux sous forme d'investissements directs ou de portefeuille.

Ainsi, l'Etat peut tout autant utiliser la politique budgétaire pour minimiser le risque-pays qu'exploiter les opportunités offertes par le marché financier émergent de l'UEMOA pour financer son budget en vue de soutenir la croissance.

En Côte d'Ivoire, les émissions de titres publics se sont toujours inscrites dans une double perspective de collecte de fonds pour l'Etat et de financement de la croissance. Pour atteindre ces deux objectifs, l'Etat utilisait trois mécanismes de collecte de l'épargne longue sur le marché financier national jusqu'à la fin des années 80:

- les obligations SONAFI (Société Nationale de Financement chargée de collecter l'épargne longue) contribuant au financement de l'investissement national de 1963 à 1980;
- les obligations FNI (Fonds National d'Investissement) au taux de 7% l'an pour 12 ans;
- Les obligations RCI (République de Côte d'Ivoire) au taux de 2,5% l'an pour 40 ans.

On note que les obligations FNI et RCI étaient réservées aux détenteurs de certificats FNI. Ces certificats représentaient des prélèvements parafiscaux obligatoires de 10% sur les bénéfices annuels des entreprises. Cette épargne forcée était destinée à l'investissement. Les obligations FNI et RCI étaient gérées par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui était un organisme chargé de la gestion de la dette publique.

Aujourd'hui, le besoin de financement de l'Etat devient de plus en plus important pendant que l'aide extérieure s'amenuise. La Banque Centrale, de son côté, a arrêté son concours à l'Etat conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'UEMOA entrée en vigueur en janvier 2002. Cette politique de la BCEAO s'inscrit dans la nouvelle philosophie du système financier international, intervenue à la fin des années 70, qui privilégie la finance directe et l'indépendance de la Banque Centrale. Le financement désintermédié par la multiplicité des produits financiers qu'il est censé générer, accroît le nombre d'opportunités de placements pour les épargnants et de possibilités d'emprunts pour les agents à besoin de financement (dont l'Etat).

En effet, le paradoxe en Côte d'Ivoire est la coexistence d'un besoin chronique de financement de l'économie et d'une surliquidité bancaire.

Sur le tableau 25, on lit un taux d'intérêt créditeur qui est en croissance de 1994 à 2002, pendant que le taux débiteur est en décroissance. Il en résulte un taux de marge qui est multiplié par 2 de 1994 à 2001-2002. La répercussion est visible sur le volume total des bénéfices engrangés par le système bancaire national qui est multiplié par 6 de 1994 à 2001. Il est même multiplié par 2,5 en une seule année, en passant de 24 milliards en 2001 à 59 milliards en 2002. En outre, on estime à plus de 211 milliards l'ensemble de la liquidité bancaire dans l'UEMOA. En y ajoutant les avoirs extérieurs bruts et divers titres négociables, on obtient 682,5 milliards. Paradoxalement, le financement bancaire ne représente que 16,2% du PIB en 2002 contre 70% en France et 65% en Tunisie. Le crédit agricole ne représente que 6% des risques bancaires alors que le secteur primaire demeure la base de la croissance.

Tableau 25 : taux d'intérêt et bénéfices réalisés par le système bancaire ivoirien

Années	1994	2001	2002
Taux créditeur moyen en %	4,5	1,6	2,2
Taux débiteur moyen en %	10,1	12,2	13,1
Taux de marge en %	5,6	10,5	10,9
Bénéfices (en milliards)	4,1	24	59

Source : BCEAO (2004)

Un tel contraste qui tend à devenir chronique, a suscité des réflexions. Plusieurs solutions sont avancées, dont les deux principales sont l'assouplissement de la fiscalité financière et la sécurité de l'environnement des affaires. Si l'environnement institutionnel et économique est un facteur pertinent dans l'analyse de la surliquidité bancaire, on peut, en revanche, se poser des questions sur

la véracité de l'argument de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM). En attendant que ces problèmes soient résolus, il apparaît opportun, pour le Trésor public, de procéder au recyclage de la surliquidité bancaire par l'émission de titres publics, selon une stratégie fondée sur la performance.

9.2.2- Accroître la performance des titres publics

Les émissions de titres publics sont généralement faites à des fins de financement de déficit budgétaire et de gestion de trésorerie en Côte d'Ivoire. En fin décembre 2001, l'encours des obligations dans l'UEMOA s'élève à 36,2 milliards dont 30,2 milliards pour la Côte d'Ivoire, 5 milliards pour le Bénin, 1 milliard pour le Burkina Faso.

Tableau 26: Analyse comparative des coûts des emprunts TPCL.

(en FCFA)	1999-2002 (Citibank Arrangeur)	2002-2005 (Citibank/SGCI Co-Arrangeurs)	2003-2006 (CAA Arrangeur et Conseil Fin.)
Montant levé	30 000 000 000	63 973 330 000	40 403 320 000
Commission réseau placeur	675 000 000	2 111 284 890	545 629 400
Commission d'Arrangeur (structuration) Citibank/SBGCI-Citibank/CAA	300 000 000	767 739 960	644 880 480
Total commission payé par le Trésor	975 000 000	2 879 024 850	1 190 509 880
Total frais d'escompte des obligations cautionnées	2 280 000 000	0	0
Total commission et escompte payé par le Trésor	3 255 000 000	2 879 024 850	1 190 509 880
Taux de commission	3,25 %	4,50 %	2,95 %
Taux de commission annualisé	1,08 %	1,50 %	0,98 %
Taux de commission annualisé	2,53 %	0,00 %	0,00 %
Taux d'escompte moyen annuel Coupon	8,00 %	7,00 %	6,50 %
Taux de sortie global	11,25 %	11,50 %	9,45 %
Taux de sortie annualisé	11,62 %	8,50 %	7,48 %

Source : CAA (2003)

En 2002 et 2003, les montants levés des obligations sont de 64 milliards et 49,4 milliards représentant respectivement 39,2% et 15,1% du déficit budgétaire hors dons.

Ces montants représentent moins de 0,5% et 5% de l'encours et du service de la dette extérieure. Cela traduit le faible développement du marché des titres de la dette publique. La conséquence est la pression accrue sur le financement intérieur par l'accumulation d'arriérés. La variation nette des arriérés est de 157,6 milliards en 2001 et 504,2 milliards en 2003 dont respectivement 0,5 milliards et 121,9 milliards pour les arriérés intérieurs. Les montants des obligations levés ne représentent respectivement que 24,9% et 21,3% des dépenses en capital de l'Etat en 2002 et 2003. Les titres publics ne contribuent pas suffisamment au financement de l'investissement public et au financement budgétaire en général.

En revanche, en matière de gestion de la trésorerie, on observe, sur le tableau 27, une amélioration de la performance dans les placements des obligations de l'Etat.

Les emprunts TPCI étaient à 9 % 1999-2002, 7% 2003-2005 et 6,5% 2003-2006. Le rapport de la CAA, devenue depuis Mars 2004 la Banque Nationale d'Investissement, est assez instructif. La synthèse de ce rapport, que nous reproduisons ici et le tableau 27 ci dessus démontrent que, du point de vue des commissions d'intermédiation financière pure, la structuration de la dernière émission 6,5 % 2003-2006 par la CAA s'est avérée encore moins onéreuse pour le Trésor Public que celle de l'année dernière ; elle-même très avantageuse par rapport à celle de 1999-2003. En effet, le taux de sortie en 2003 est de 7,48 % contre 8,5 % en 2002 et 11,62 % en 1999. La structuration proposée en 1999 requérait d'escompter, en moyenne, 2 milliards d'obligations cautionnées par trimestre. Ceci constituait un coût caché qui n'avait pas été suffisamment pris en compte par le Trésor Public dans la détermination du coût de l'émission et qui a dû se répercuter sur les coûts de transactions. De plus, en 1999, sur un montant levé de 30 milliards FCFA, seuls 15 milliards FCFA étaient disponibles pour le Trésor Public puisque la structure de l'opération lui faisait obligation de constituer un dépôt de sécurité de 15 milliards, dès le début de l'opération.

A l'inverse, la structure proposée dès 2002 par la CAA est suffisamment souple et ne requiert ni obligation d'escompte, ni dépôt initial de sécurité. La totalité du montant levé (déduction faite des commissions d'intermédiation et des frais et charges de l'opération) est mise à la disposition du Trésor Public.

La structure retenue dans le cadre de cette opération fait plutôt appel à la mise en place d'un compte séquestre domicilié à la BCEAO où les obligations arrivées à maturité sont transférées pour servir de garantie pour le paiement des échéances. Ce compte séquestre constitue une garantie pour les investisseurs (acquéreurs de titres publics). Il est alimenté par les obligations cautionnées. L'Etat cherche des ressources additionnelles pour son financement. Les recherches s'orientent vers les ressources pétrolières et de téléphonie cellulaire.

Cette innovation, constitue, malgré sa relative complexité de mise en œuvre selon la CAA, un moyen de financement avantageux pour le Trésor public de Côte d'Ivoire, au regard du taux de sortie de 7,48% relativement exceptionnel dans le contexte de crise que connaît le pays. C'est un niveau auquel les banques commerciales refuseraient probablement de prêter au Trésor Public ivoirien. L'action de la CAA qui a consisté à prendre le risque de structurer et de réaliser l'émission tout en se situant à un coût le plus bas possible dans un environnement particulièrement difficile, participe de la mission générale de concourir à la réduction du coût du crédit en Côte d'Ivoire. Les résultats de l'émission TPCI 6,5% 2003-2006 pour 40,4 milliards avec une sur-souscription de l'ordre de 33% sont à cet égard très remarquables.

Par delà cette performance des émissions des titres publics, la gestion efficace du portefeuille de l'Etat commande une politique de diversification pour recycler l'épargne nationale en vue d'apurer la dette intérieure dans le cadre général des mécanismes à mettre en place pour accroître la performance du portefeuille de la dette publique.

9.3 ACCROITRE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE DE LA DETTE PUBLIQUE

La non-accumulation de nouveaux arriérés fait partie des critères de premier rang en matière de convergence de l'UEMOA. La Côte d'Ivoire ne peut respecter ce critère en raison de la situation socio politique et économique actuelle qui a des conséquences sur les finances publiques. L'étude montre que la dette publique a un taux de croissance supérieur à ceux du PIB, des investissements et des valeurs ajoutées sectorielles, situation se traduisant par une absence d'effet de levier perceptible.

Il convient donc de trouver des mécanismes efficaces d'apurement de la dette intérieure (9.3.1) et d'accroissement de performance de la dette extérieure (9.3.2) en vue d'assurer la relance économique.

9.3.1 – Apurer la dette intérieure pour relancer la croissance économique.

Le stock d'arriérés intérieurs, qui était de 291,2 milliards de FCFA à fin décembre 2002, a été pratiquement multiplié par deux pour s'établir à 559,9 milliards à fin décembre 2003. Le financement du solde budgétaire par des arriérés intérieurs constitue un freinage de l'appareil de production et peut provoquer des effets d'éviction. Il faut, non seulement payer l'encours d'arriérés, mais prévenir la constitution d'un nouveau stock.

9.3.1.1 Recycler l'épargne nationale pour payer la dette intérieure.

En parlant d'épargne nationale recyclable par le Trésor Public, nous visons la surliquidité du système bancaire ivoirien, les fonds des établissements publics nationaux (EPN) et les dépôts des particuliers. La surliquidité du système bancaire ivoirien peut être appréciée par le volume de la trésorerie, un élément des ratios prudentiels. Le niveau de trésorerie se traduit par le coefficient de liquidité et le niveau des réserves. Le coefficient de liquidité sert à prévenir les risques d'illiquidité du système bancaire à très court terme. Cette norme exige aux banques la justification de liquidité suffisante ou d'emploi d'une durée inférieure à trois mois pour couvrir à concurrence d'au moins 75% leur exigibilité de même maturité. Le système bancaire ivoirien dispose d'un niveau de liquidité largement supérieur à cette norme.

En ce qui concerne le niveau des réserves, le bilan consolidé du système bancaire présente un niveau de 200 milliards de FCFA de réserve obligatoire et de 400 milliards de FCFA d'autres réserves constituant, en fait, une liquidité « oisive » en 2003. Cette épargne « oisive » peut être recyclée par l'Etat pour une destination plus productive, par exemple, en payant les arriérés intérieurs, ce qui aura l'avantage de relancer l'appareil de production. Or, les montants levés par le Trésor Public par émission d'emprunts obligataires sont de 30 milliards FCFA en 1999 ; 64 milliards en 2002 et 40,4 milliards en 2003.

Les émissions d'emprunts obligataires devront donc se poursuivre, non seulement pour « capter » des capitaux pour financer le budget mais, aussi, pour animer le marché financier sous régional. L'Etat pourrait même émettre des titres pour le financement ciblé de certains investissements lourds.

De manière générale, le Trésor Public devra diversifier ses méthodes d'intervention sur les marchés monétaire et financier par des produits financiers attractifs. Cela demande le renforcement de l'ingénierie financière de cette institution afin de lui permettre de maîtriser la gestion efficace de différentes formules de bons de Trésor existantes ou à créer. Le recyclage de l'épargne intérieure, par le Trésor Public, consiste aussi à pouvoir centraliser les fonds des structures publiques et éventuellement à collecter l'épargne des particuliers. Ainsi, est créée en 1999, l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) au sein du Trésor Public pour centraliser les dépôts des établissements publics nationaux (EPN), rôle joué auparavant par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), devenue aujourd'hui Banque Nationale d'investissement et même par des banques privées. Si cette nouvelle structure arrive à développer ses activités sur toute l'étendue du territoire national, elle constituera un dispositif important de collecte de l'épargne permettant à l'Etat de financer aisément son budget et contribuerait, ainsi, au financement de la croissance.

9.3.1.2- Comprimer le volume des dépenses improductives

Les charges occasionnées par les dépenses non indispensables, les coûts d'opportunité et les pertes de temps dans l'exécution budgétaire constituent des dépenses improductives. La compression des dépenses improductives présenterait le double avantage d'une part, de réduire et prévenir l'accumulation d'arriérés intérieurs et, d'autre part, de réaliser des économies budgétaires pour financer la croissance.

9.3.1.2.1 Limiter le volume des dépenses non indispensables.

Dans l'article de Barro (1990), il n'a pas manqué de faire une distinction entre dépenses productives et improductives de l'Etat. Dans cette logique, en analysant le budget de l'Etat, nous

avons pu identifié certaines dépenses qui paraissent compressibles dans la recherche de l'équilibre budgétaire.

Des réductions budgétaires peuvent être opérées sur certains chapitres des titres I (dépenses ordinaires) et II (dépenses d'investissement) du budget de l'Etat. Ces réductions pourraient être faites à partir de la suppression de certains organes et services administratifs, à l'issue d'un audit sur l'effectivité de leurs attributions et la réalité de leur efficacité.

Les économies budgétaires peuvent être également réalisées par la réduction des gaspillages, la compression des dépenses diverses ou imprévues et l'optimisation de certaines opérations financières. En effet, dans le budget d'une structure ou d'un projet, les dépenses diverses ne sauraient excéder 10% voire 5 %. Or, dans les dotations de certains services publics ou projets, les dépenses diverses, dont quelques unes semblent d'ailleurs inopportunes, en raison de leur caractère par trop discrétionnaire (managerial slake), représentent plus de 10 %. Le surplus aurait pu constituer une économie budgétaire. Or l'engagement et l'ordonnancement de ces dépenses viennent alourdir les arriérés de paiements. Ces considérations devraient être prises en compte dans la préparation du budget.

9.3.1.2.2 Réduire les temps d'exécution des dépenses publiques et les coûts d'opportunité.

La procédure normale d'exécution des dépenses publiques aurait pu s'effectuer dans un délai d'un mois et demi pour traiter l'ensemble des phases administrative (engagement, liquidation et ordonnancement) et comptable (paiement)¹. Mais, ce délai s'étire bien souvent sur une période de trois à six mois, selon le rapport de revue des dépenses publiques N° 27141-IVC de la Banque Mondiale de décembre 2003. Si cette situation peut s'expliquer par les tensions de trésorerie au niveau des comptes publics, elle devient moins compréhensible lorsque des pertes importantes de temps sont observées dans la phase administrative. Le supplément de temps perdu constitue, pour le fournisseur de l'Etat, un coût d'opportunité qu'il tente de récupérer en faisant de la surfacturation aux détriments de l'Etat en ce sens que ce procédé renchérit les montants des factures adressées aux services publics et augmente les volumes d'arriérés.

¹ Ce délai peut être plus long en ce qui concerne l'exécution des dépenses d'investissement.

A cela, il faut ajouter les surfacturations liées aux coûts cachés (hidden costs). Les fournisseurs de l'Etat, d'après nos investigations, prévoient un taux de surfacturation de 10 % pour tenter de corrompre les agents intervenant aux différentes étapes du circuit des dépenses publiques. Ces 10 % constituent également un moyen de compensation relativement aux pertes de temps dans les salles d'attente des fonctionnaires, aux rendez-vous manqués, aux longues démarches administratives, aux déplacements divers. Par ailleurs, l'Etat, grâce à l'importance de ses commandes, devait pouvoir bénéficier de privilèges attachés à son statut de gros client. Ces privilèges devaient être l'ensemble des réductions sur facture sous forme de rabais, ristournes ou remises obtenus (RRRO). Ces réductions sur facture varient entre 5 % et 15 % en fonction de la capacité de négociation (bargain power) dans le secteur privé. Or, les représentants de l'Etat (administrateurs de crédits et ordonnateurs) n'exploitent pas suffisamment toutes ces opportunités ou le font parfois à leur profit personnel. L'Etat subit, ici encore, un coût d'opportunité pour n'avoir pu réaliser des économies budgétaires.

Des audits devraient être envisagés à l'effet de comprimer les délais d'exécution des dépenses publiques tout en respectant scrupuleusement les procédures exigées en la matière. Des systèmes de contrôles plus rigoureux, à priori et à posteriori, pourraient être mis en place pour évaluer et réduire sensiblement les coûts d'opportunité subis par l'Etat.

A l'issue d'une analyse des budgets des années 1990, 1995, 1999 et 2003, nous avons trouvé des volumes de dépenses improductives se situant entre 15% et 20% des budgets. Ces dépenses auraient dû constituer des économies budgétaires à réaffecter à des destinations productives en vue de la croissance économique.

9.3.1.2.3 Faire contribuer davantage la Banque Centrale.

Depuis janvier 2002, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a arrêté ses concours aux Etats sous forme d'avance. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la politique monétaire restrictive menée par la Banque centrale et la préservation de son indépendance à l'égard des Trésors Publics nationaux des pays membres de l'UEMOA. Cette mesure permet de contrôler l'inflation à partir de la base monétaire.

Mais, les économies des pays de l'UEMOA étant très dépendantes de facteurs exogènes (chocs internes et externes), la base monétaire n'explique qu'en partie l'évolution des prix. En tout état de cause, l'inflation est presque maîtrisée au sein de l'Union et en Côte d'Ivoire où, malgré la guerre, son taux oscille autour de 3%, niveau fixé dans les critères de convergence. Compte tenu des difficultés de trésorerie qui provoquent l'accumulation d'arriérés, il semble opportun de réinstaurer le système d'avance statutaire de la BCEAO au Trésor Public. Le montant de cette avance était plafonné à 20% des recettes fiscales de l'exercice antérieur.

9.3.2 Accroître la performance de la dette extérieure

Nous avons montré, au chapitre III, que les emprunts publics extérieurs n'étaient pas utilisés efficacement dans le financement de la croissance. Plusieurs causes sont à la base de cette situation. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité (DGTCP) identifie quelques causes et solutions récapitulées dans le tableau 9. La lecture de ce tableau permet de voir que les responsabilités sont partagées entre les bailleurs de fonds et la partie ivoirienne quant à l'inefficacité des emprunts extérieurs en matière de financement de projets d'investissements. Il convient donc, d'une part d'harmoniser les procédures de décaissement des bailleurs de fonds et celles des finances publiques et, d'autre part, de renforcer les capacités humaines des différents intervenants chargés de l'exécution des projets d'investissements.

Dans la répartition des financements extérieurs par secteur d'activité, on constate que les infrastructures et l'agriculture absorbent respectivement 47,1% et 15,2% de ces financements, constituant ainsi les priorités. Sans remettre en cause ces priorités, il est également nécessaire d'accorder de l'importance à des secteurs comme la santé qui n'absorbe que 4% des financements et l'industrie qui semble oubliée. Il est aujourd'hui admis que les pandémies ont des conséquences néfastes sur la production et la croissance économique en Côte d'Ivoire, voire en Afrique. L'industrialisation est pratiquement bloquée à cause des problèmes de financement. Seul un financement adéquat peut créer les conditions de la modernisation et de la compétitivité de l'industrie ivoirienne dans la perspective des exigences de la mondialisation.

En somme, le rendement des portefeuilles de l'Etat peut être accru pour contribuer au financement budgétaire. Cela est possible si on adopte une meilleure stratégie pour accroître les performances des portefeuilles des actions, des obligations et de la dette publique.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Conclusion

L'Etat dispose d'une grande marge pour accroître voire maximiser ses ressources sans entraver la croissance économique. L'observation du fonctionnement de l'économie ivoirienne permet d'identifier une variété de sources de la croissance et de constater le rôle important joué (et à jouer) par l'Etat. Le recours à un modèle de croissance endogène permet de modéliser les relations entre la dépense publique, la fiscalité optimale et le sentier de croissance équilibrée en Côte d'Ivoire. L'étude empirique du modèle de R.J. Barro (1990) donne un taux de pression fiscale optimale de 21,4 % en Côte d'Ivoire pour un taux de croissance équilibrée par tête de 4,2%. Si on l'indexe sur le taux de croissance démographique de 3,5%, on obtient un taux de croissance d'état stationnaire de 5,7%. Or le taux de pression fiscale, au cours la dernière décennie, oscille autour de 16,5 %, en dessous du taux minimum de 17% recommandé comme élément de critère de convergence de l'UEMOA. Il en découle un taux de croissance du PIB négatif depuis 2001 et qui s'établit à -1,3% en 2003. Ce taux est proche du résultat trouvé en introduisant dans le modèle de Barro, les données réelles de la Côte d'Ivoire. L'économie ivoirienne est donc loin d'un sentier de croissance équilibrée; Pour y arriver, l'Etat devra procéder à une augmentation de la pression fiscale d'au moins 5 points en vue de financer des dépenses publiques productives.

L'augmentation de la pression fiscale est d'autant plus aisée que le système fiscal est devenu plus élastique qu'il ne l'était il y a vingt ans de manière globale (104%) et automatique (131%). Ce résultat a été obtenu grâce aux mécanismes mis en place par la réforme fiscale à l'effet d'accroître le rendement de l'impôt. Ainsi, les impôts les plus performants sont ceux dont les assiettes ont pu être cernés et dont le recouvrement est effectif. Ainsi, les impôts directs ont des élasticités supérieures ou égales à l'unité. En revanche, les assiettes de certains impôts, comme la TVA, qui auraient pu contribuer de façon substantielle au financement du budget de l'Etat, ne sont pas suffisamment cernées ; si bien que ces impôts sont peu élastiques. De manière générale, un effort d'identification de l'assiette des impôts indirects reste à faire ; ce qui demande une plus grande efficacité dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Par ailleurs, le rendement du système fiscal ne saurait se limiter au volume de recouvrement effectué par les régies financières. Il convient aussi de prendre en compte les coûts de la fiscalité supportés par l'Etat. La lisibilité du système fiscal consiste à disposer d'une batterie d'indicateurs la plus complète possible pour pouvoir mieux apprécier et améliorer son rendement. Les axes de réflexions pourront donc être centrés sur la nécessité d'aller au-delà des taux de réalisation vers ceux de recouvrement et les coûts supportés par l'Etat en matière fiscale.

La maximisation des ressources non fiscales consiste à rechercher les conditions d'une meilleure performance des portefeuilles de l'Etat. Le rendement du portefeuille des actions requiert des méthodes plus modernes et plus rigoureuses de gestion des entreprises publiques ou à participation financière publique au niveau du recrutement des dirigeants et des résultats attendus. Les entreprises publiques pouvant être rentabilisées, elles doivent rester dans le patrimoine de l'Etat, les privatisations ne devant intervenir qu'en dernier ressort. Même en cas de privatisation, de nouvelles dispositions sont prévues par l'Etat à l'effet de s'assurer du respect des engagements pris par les acquéreurs, notamment le paiement effectif du prix de cession en cas de paiements échelonnés, la réalisation des investissements prévus dans les domaines industriels et sociaux, le maintien voire la création d'emplois, la cession d'une partie du capital aux salariés. L'Etat devra s'assurer également de la performance des entreprises privatisées, de l'impact économique des politiques de privatisations, en terme de libéralisation, d'efficacité et de contribution à la croissance, d'amélioration du rapport qualité/prix des biens et services offerts aux consommateurs, de contribution à la lutte contre la pauvreté etc.

La performance du portefeuille des obligations augmente au fur et à mesure des émissions de titres publics. Compte tenu de la surliquidité constatée du système bancaire de plus de 400 milliards de Fcfa, l'Etat peut continuer d'émettre les titres publics en les rendant plus attractifs et en les diversifiant pour apurer le stock croissant de la dette intérieure et prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés. Le développement de l'agence comptable centrale des dépôts, une banque interne du Trésor Public, par la collecte des fonds des EPN et des particuliers, participe de cet objectif.

Enfin, l'accroissement de la performance du portefeuille de la dette extérieure consiste à rendre plus bénéfique pour le pays les conventions d'emprunt et plus efficaces les procédures et l'impact des tirages sur les projets d'investissements. Ces investissements doivent donner davantage de priorité à des secteurs comme la santé et l'industrialisation.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION GENERALE

L'objectif général de l'étude est la recherche d'un financement efficace du budget de l'Etat (dépenses et déficits publics) dans la perspective de la croissance économique en Côte d'Ivoire. Il s'inscrit dans la problématique générale de l'impact des finances publiques sur le secteur réel, à travers les facteurs et objectifs de croissance. Cette problématique suscite un enjeu important, à savoir le niveau optimal d'intervention de l'Etat dans l'économie ivoirienne dans un contexte de crise. La première partie de la thèse a donc essayé de faire une brève synthèse du débat théorique autour du sujet. La théorie de la croissance endogène, en donnant une définition large du capital pour l'étendre au capital humain et public, réhabilite le rôle de l'Etat dans les processus d'accumulation et de croissance économique.

Le financement budgétaire et la politique économique, en général, sont inscrits dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (PAS). Les résultats des PAS paraissent mitigés au regard des faibles performances des économies africaines et de la recrudescence de la pauvreté. Le taux de croissance par tête est inférieur à l'unité depuis un quart de siècle d'application de PAS.

L'histoire macroéconomique ivoirienne semble montrer, en pratique, des rapports étroits entre l'évolution du financement budgétaire et celle de la croissance économique. L'interventionnisme accentué des deux premières décennies d'indépendance a permis à la Côte d'Ivoire de réaliser des taux de croissance réelle remarquables (7% l'an). Les politiques budgétaires restrictives menées dans le cadre des PAS ont coïncidé avec un taux de croissance moyen négatif de 1981 à 1993. La dévaluation de 1994 et la politique de stimulation de l'offre permirent une relance économique avec un taux de croissance moyen de 5,5% jusqu'en 1998. Depuis 1999, la dégradation de l'environnement socio-politique a des répercussions sur les finances publiques et le secteur réel. La politique budgétaire restrictive menée permet d'avoir un déficit soutenable de moins de 3% du PIB ; mais la contrepartie se manifeste par un taux de croissance moyen négatif.

En dépit du lien vraisemblable entre le budget et la croissance économique, le financement public présente des insuffisances. Il est exposé aux chocs exogènes internes et externes. Le

rendement du système fiscal demeure en deçà du potentiel fiscal du pays. L'efficacité du système fiscal est également à améliorer car l'impact des mesures de réforme sur l'investissement et la croissance ne semble pas suffisant. Les autres modalités de mobilisation de ressources publiques, en particulier, les cessions d'actifs de l'Etat, à l'occasion des liquidations et des privatisations, ne semblent pas avoir été faites dans les conditions les plus efficaces. La politique d'endettement comporte, elle aussi, des limites dans la mesure où le taux de croissance de la dette est demeuré supérieur à ceux de l'investissement et de la croissance du PIB. La dette semble avoir constitué un financement à perte de la croissance (debt overhang).

Tous les mécanismes actuels du financement budgétaire ont montré leurs limites en termes d'efficacité. Or la politique budgétaire semble liée à la croissance du PIB en Côte d'Ivoire. Il apparaît donc nécessaire de prouver les effets expansionnistes du financement budgétaire, ce qui justifierait son accroissement.

La classification des pays africains, issue de l'analyse en composantes principales (ACP) et prenant en compte des variables de dépenses publiques et de croissance, donne trois groupes : les économies les plus fortes (groupe 1), les économies intermédiaires (groupe 2) et les économies les plus faibles (groupe 3). L'analyse de ces groupes de pays indique que les conditions initiales (situation géographique, environnement naturel, économique et institutionnel) expliquent, en grande partie, les différences de niveaux de croissance et de développement entre les pays africains. Les dotations des pays en ressources énergétiques (pétrole, gaz naturel), minières, agricoles et en espace maritime constituent des avantages comparatifs indéniables. La stabilité politique apparaît, également, comme un facteur clé de performance économique.

L'analyse des données de panels de 40 pays africains et l'estimation empirique montrent que, pour l'ensemble de l'échantillon, la consommation publique et l'investissement public exercent des effets positifs sur le PIB par tête à hauteur, respectivement de 28,2% et 7,2% pendant que la dette publique, elle, l'affecte négativement, avec un coefficient de -33%. L'étude révèle également que la sensibilité du revenu national par tête à la variation des dépenses publiques (notamment l'investissement public) est de plus en plus forte lorsque le pays se développe. Dans le groupe 1, les élasticités du revenu par tête à la consommation publique et à l'investissement public sont de 40% et 30%. Dans le groupe 2, elles sont 47% et 14%. Dans le groupe 3, elles ne

sont que de 30% et de 9%. Cette transmission plus rapide de l'effet multiplicateur de la dépense publique dans les économies les plus fortes est due à leur plus grande flexibilité. Tandis que dans les pays les moins avancés d'Afrique, le revenu per capita est plutôt sensible à la variation de la consommation publique et la transmission des effets des dépenses publiques est plus faible à cause de multiples rigidités.

Pour mesurer l'impact des dépenses publiques et du solde budgétaire sur les objectifs de croissance en Côte d'Ivoire, l'estimation d'un modèle à correction d'erreur, sur la période de 1978 à 2001, montre qu'à long terme, la consommation publique, l'investissement public et la dévaluation de 1994 (intervenant comme variable muette) ont des effets positifs sur la croissance du PIB par tête, avec des coefficients de 59%, 7% et 9%. La dette publique a un impact négatif de 12,6%. A court terme, les coefficients de la consommation publique et de l'investissement public sont de 29% et 4,8% et la dette publique n'est pas significative. Les effets des dépenses publiques sur le revenu par tête sont donc plus puissants à long terme qu'à court terme. L'analyse conjoncturelle, sur la période de 1970 à 2001, du besoin de financement du secteur public et de la balance des opérations courantes montre que ces deux variables sont procycliques. Ce résultat est confirmé par le coefficient de corrélation de 76%. Bien plus, le test de Granger (avec un retard) suggère que la causalité va du déficit externe (balance courante) vers l'interne (finances publiques); contrairement au modèle des deux déficits. L'analyse conjoncturelle montre également que les cycles décrits par les soldes budgétaires et l'évolution des productions potentielles et effectives sont liées. Mais l'hypothèse d'un effet positif ou négatif du solde budgétaire sur la croissance n'a pu être vérifiée par l'allure de la courbe d'impulsion budgétaire. Le solde budgétaire et le PIB sont tous deux influencés par des chocs internes et externes sans que le premier ne détermine le second de sorte à induire un effet expansionniste ou recessionniste.

L'analyse des canaux de transmission des dépenses publiques à la croissance met en évidence une corrélation forte et positive entre les investissements publics et privés (83%) et les seconds sont Granger causes des premiers, Ce résultat fait penser à la loi de Wagner qui établit une causalité entre le développement d'un pays et l'accroissement relatif des dépenses publiques. On constate également des corrélations positives et significatives entre les dépenses budgétaires et

les valeurs ajoutées du secteur tertiaire. Cependant les relations directes entre les dépenses publiques et les facteurs de compétitivité n'ont pu être mises en évidence.

En outre, les dépenses publiques agissent positivement sur les branches motrices des secteurs primaire et tertiaire. Le désengagement de l'Etat de certaines branches motrices du secteur secondaire apparaît comme l'une des causes du blocage industriel des vingt dernières années, avec des conséquences néfastes sur la croissance en général. Enfin, les programmes de lutte contre la pauvreté sont également des voies de transmission des dépenses publiques à la croissance. Les dépenses publiques ayant prouvé leur impact positif sur les objectifs, les facteurs et les moteurs de la croissance, il reste à trouver un financement optimal du budget de l'Etat.

L'étude empirique du modèle de R.J. Barro (1990) donne un taux de pression fiscale optimale de 21,4 % en Côte d'Ivoire pour un taux de croissance équilibrée par tête de 4,2% . Or le taux de pression fiscale, au cours la dernière décennie, oscille autour de 16,5 %, en dessous du taux minimum de 17% recommandé comme élément de critère de convergence de l'UEMOA. Il en découle un taux de croissance du PIB négatif depuis 2001. et qui s'établit à -1,8% en 2003. L'économie ivoirienne est donc loin d'un sentier de croissance équilibrée; Pour y arriver, l'Etat devra accroître ses ressources publiques à hauteur de 21,4% du PIB en vue de financer des dépenses publiques productives.

L'augmentation de la pression fiscale est d'autant plus aisée que le système fiscal est devenu plus élastique qu'il ne l'était il y a vingt ans de manière globale (104%) et automatique (131%). Ce résultat a été obtenu grâce aux mécanismes mis en place par la réforme fiscale à l'effet d'accroître le rendement de l'impôt. Ainsi, les impôts les plus performants sont ceux dont les assiettes ont pu être cernés et dont le recouvrement est effectif. Ainsi, les impôts directs ont des élasticités supérieures ou égales à l'unité. En revanche, les assiettes de certains impôts, comme la TVA, qui auraient pu contribuer de façon substantielle au financement du budget de l'Etat, ne sont pas suffisamment cernées ; si bien que ces impôts sont peu élastiques. De manière générale, un effort d'identification de l'assiette des impôts indirects reste à faire ; ce qui demande une plus grande efficacité dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Par ailleurs, le rendement du système fiscal ne saurait se limiter au volume de recouvrement effectué par les régies financières. Il convient aussi de prendre en compte les coûts de la fiscalité supportés par l'Etat. La lisibilité du système fiscal consiste à disposer d'une batterie d'indicateurs la plus complète possible pour pouvoir mieux apprécier et améliorer son rendement. Les axes de réflexions pourront donc être centrés sur la nécessité d'aller au-delà des taux de réalisation vers ceux de recouvrement et les coûts supportés par l'Etat en matière fiscale.

La maximisation des ressources non fiscales consiste à rechercher les conditions d'une meilleure performance des portefeuilles de l'Etat. Le rendement du portefeuille des actions requiert des méthodes plus modernes et plus rigoureuses de gestion des entreprises publiques ou à participation financière publique au niveau du recrutement des dirigeants et des résultats attendus. Les entreprises publiques pouvant être rentabilisées, elles doivent rester dans le patrimoine de l'Etat, les privatisations ne devant intervenir qu'en dernier ressort. Même en cas de privatisation, de nouvelles dispositions sont prévues par l'Etat à l'effet de s'assurer du respect des engagements pris par les acquéreurs, notamment le paiement effectif du prix de cession en cas de paiements échelonnés, la réalisation des investissements prévus dans les domaines industriels et sociaux, le maintien voire la création d'emplois, la cession d'une partie du capital aux salariés. L'Etat devra s'assurer également de la performance des entreprises privatisées, de l'impact économique des politiques de privatisations, en terme de libéralisation, d'efficacité et de contribution à la croissance, d'amélioration du rapport qualité/prix des biens et services offerts aux consommateurs, de contribution à la lutte contre la pauvreté etc.

La performance du portefeuille des obligations augment au fur et à mesure des émissions de titres publics. Compte tenu de la surliquidité constatée du système bancaire de plus de 400 milliards de Fcfa, l'Etat peut continuer d'émettre les titres publics en les rendant plus attractifs et en les diversifiant pour apurer le stock croissant de la dette intérieure et prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés. Le développement de l'agence comptable centrale des dépôts, une banque interne du Trésor Public, par la collecte des fonds des EPN et des particuliers, participe de cet objectif.

Enfin, l'accroissement de la performance du portefeuille de la dette extérieure consiste à rendre plus bénéfique pour le pays les conventions d'emprunt et plus efficaces les procédures et

l'impact des tirages sur les projets d'investissements. Ces investissements doivent donner davantage de priorité à des secteurs comme la santé et l'industrialisation.

Au total, les trois hypothèses de départ ont été vérifiées :

- Hypothèse 1 : En l'absence d'un secteur privé disposé à prendre suffisamment de risque pour assurer la croissance de l'économie ivoirienne en crise, l'Etat peut mener, à court terme, une politique budgétaire expansionniste de relance économique et de lutte contre la pauvreté ; sans créer d'effet d'éviction.
- Hypothèse 2 : Les facteurs et moteurs de la croissance constituent les canaux par lesquels les dépenses publiques se transmettent au PIB.
- Hypothèse 3: L'économie ivoirienne se trouve loin du sentier de croissance équilibrée pendant que les ressources publiques ne sont pas mobilisées de manière efficace. Pour retrouver le sentier de croissance équilibrée, l'Etat dispose d'une marge de manœuvre pour optimiser le financement de son budget et procurer un financement public de la croissance économique.

Des enseignements ci-dessus, découlent quelques recommandations portant sur les conditions d'une plus grande efficacité dans le processus de transmission du financement budgétaire à la croissance.

L'environnement économique et institutionnel étant un déterminant essentiel de la croissance, l'Etat devrait tout mettre en œuvre pour assurer la stabilité macroéconomique et politique, en particulier la solidité des institutions et la promotion de la bonne gouvernance. La priorité en matière de politique économique a été, pendant près de vingt cinq ans, l'équilibre budgétaire. Les conséquences sont l'absence de croissance et la recrudescence de la pauvreté. Il semble opportun de réorienter la politique économique en fixant comme nouvelle priorité, la croissance et la lutte contre la pauvreté quelles qu'en soient les contraintes. Les dépenses publiques se révèlent être un puissant facteur de croissance à court et long terme. Les rigidités qui freinent la vitesse de leur transmission sur les facteurs et sources de la croissance économique doivent être cernées et éliminées. Les entreprises publiques, au lieu d'être privatisées ou liquidées dans des conditions non optimales, doivent demeurer dans le patrimoine public mais, avec un système de gestion respectant, dans la mesure du possible, tous les critères d'efficacité et d'efficience.

De nouvelles dispositions devront donc être prévues au niveau du recrutement des dirigeants, du management de ces structures et de l'atteinte des objectifs fixés. Les facteurs d'efficacité du financement du budget de l'Etat sont :

- Etablir une connexion entre la gestion budgétaire et la gestion de trésorerie afin de prévenir les tensions de trésorerie qui allongent le circuit des dépenses publiques et alourdissent les arriérés de paiements.
- Renforcer la réforme fiscale en recherchant le rendement du système fiscal par l'augmentation de la pression fiscale de cinq points, en particulier, par l'élargissement de l'assiette, en évaluant l'efficacité, des mesures fiscales en terme d'impact réel sur la compétitivité, l'investissement privé et la croissance économique et en accordant une plus attention à la question de l'équité fiscale.
- Revoir la politique d'endettement par des efforts pour obtenir des emprunts concessionnels, diversifier les créanciers et rechercher des allocations plus efficaces des fonds d'emprunt.
- Revoir la politique monétaire restrictive menée par l'UEMOA en faveur d'une politique de détente du crédit pour financer le budget de l'Etat et, de manière générale, l'économie. Dans ce sens, les avances statutaires de la Banque Centrale au Trésor Public, supprimées depuis janvier 2002, devraient être réinstaurées. L'accroissement de l'offre de monnaie, dans le cas présent, permettrait de transformer l'épargne oisive du système bancaire en investissement productif et de prendre une précaution supplémentaire de politique économique pour compenser une éventuelle perte de croissance consécutive à l'élévation de la pression fiscale.
- Améliorer l'ingénierie financière du Trésor Public Ivoirien par le renforcement de ses capacités humaines et institutionnelles en vue de lui permettre d'intervenir plus efficacement sur les marchés des capitaux étrangers.

BIBLIOGRAPHIE

1 – OUVRAGES

1.1– Ouvrages en français

- Aghion, Philippe et Peter Howitt (2002) : *Théorie de la croissance endogène*, Paris, Dunod.
- Akesbi, Assia (1993) : *L'Etat, l'impôt et l'ajustement*, Rabat, MESFP.
- Artus, Patrick (1996) : *Déficits publics, théorie et pratique*, Paris, Economica.
- Barro, Robert et Xavier Sala I-Martin (1996) : *La croissance économique*, Ediscience International et Mc Graw-Hill Book Co. Europe.
- Barro, Robert J. (2000) : *Les facteurs de la croissance économique, une analyse transversale par pays*, Paris, Economica.
- Beauchamp, A. (1987) : *Le guide mondial des paradis fiscaux*, Paris, Grasset.
- Benard, Jean (1985) : *Economie publique*, Paris, Economica.
- Bourbonnais, Régis (2002) : *Econométrie*, Paris, Dunod, 4^e édition.
- Contamin, Bernard et Yves Fauré (1990) : *La bataille des entreprises publiques en Côte d'Ivoire*, Karthala – Orstom.
- Darreau Philippe (2003) : *Croissance et politique économique*, Bruxelles, De Boeck.
- Daumont, Roland et al (1999) : *Programmation financière, méthode et application à la Tunisie*, Institut du FMI.
- Fauré, Yves et J. F. Médard (1982) : *Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Karthala.
- FMI (1984) : *Programmation financière appliquée à la Côte d'Ivoire*, Washington DC, FMI.
- Foirry, Jean-Pierre et Denis Resquier-Desjardins (1986) : *Planification et politique économique en Côte d'Ivoire 1960-1985*, Abidjan, CEDA.
- Gaffard, Jean-Luc (1997) : *Croissance et fluctuations économiques*, Montchrestien, Paris, 2^{ème} édition
- Gouriéroux, Christian et Alain Monfort (1990) : *Séries temporelles et modèles dynamiques*, Paris, Economica.
- Gouriéroux, Christian et Alain Monfort (1996) : *Statistiques et modèles économétriques*, Paris, Economica

- Greffe, Xavier (1991) : *Politique économique : Programme, instruments et perspectives*, Paris, Economica.
- Greffe, Xavier (1997) : *Economie des politiques publiques*, Paris, Dalloz.
- Greffe, Xavier (1999) : *Gestion publique*, Paris, Dalloz.
- Guellec, Dominique et Pierre Ralle (1995) : *Les nouvelles théories de la croissance*, Paris, La Découverte.
- Haudeville, Bernard (1996) : *Econométrie appliquée*, Paris, Edition ESTEM, PP. 60-67
- Jacques, J.F. et A, Rebeyrol (2001): *Croissance et fluctuations, analyse macroéconomique de la croissance*, Paris, Dunod.
- Jallais, Sophie (2001) : *Mathématiques des modèles dynamiques pour économistes*, Découverte
- Jurgensen, Philippe et Daniel Lebègue (1988) : *Le Trésor et la politique financière*, Paris, Montchrestien.
- Landais, Bernard (2000) : *Leçons de politique budgétaire*, De Bock, Balises, Bruxelles.
- Llau, Pierre et Françoise Renversez (1988) : *Stratégies de financement des soldes budgétaires, une comparaison internationale*, Paris, Economica.
- Mankiw, Gregory (2001) : *Macroéconomie*, Nouveaux Horizons, 2è édition, Bruxelles, De Boeck.
- PNUD (2000) : *Droits de l'homme et développement humain*, PNUD
- PNUD (2001) : *Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*, PNUD
- PNUD (2002) : *Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, PNUD
- PNUD (2003) : *Les objectifs du millénaire pour le développement: un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté*, PNUD
- Percebois, Jacques (1977) : *Fiscalité et croissance, une approche par les modèles*, Paris, Economica
- Romer, David (1997) : *Macroéconomie approfondie*, Ediscience et Mac Graw-Hill Co.Europe.
- Salin, Pascal (1996) : *L'arbitraire fiscal*, Edition Slatkine.
- Stiglitz, Joseph E. (2000) : *Principes d'économie moderne*, de Boeck, Paris-Bruxelles.
- Stiglitz, Joseph E. (2002) : *La grande désillusion*, Paris, Fayard.
- Stiglitz, Joseph E. (2003) : *Quand le capitalisme perd la tête*, Paris, Fayard.
- UNICEF (1987) : *L'ajustement à visage humain : protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance*, Paris, Economica.

Yao, Y. Joseph (2005) : *Méthode d'étude et de recherche en Sciences économiques et sociales, avec application au contexte d'Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan

Weber, Luc (1987) : *L'Etat, acteur économique*, Paris, Economica.

1-2 Ouvrages en Anglais

Addison, Tony et Lionel Demery (1987) : *The alleviation of poverty under structural adjustment*, Washington Dc., WorldBank,

Angenor, Pierre Richard (2000) : *The economics of adjustment and growth*, Washington DC, Academic Press.

Bougrine, Hassan (2000) : *Fiscal Policy and the current Crisis : are budget deficits a cause, a consequence or a remedy ?* Edward Elgar Bulding Ltd, Cheltenham, UK.

Cohen, Daniel (1991) : *Private lending to sovereign states : a theoretical autopsy*, Cambridge (Mass.) MIT Press.

Eisner, Robert et Hwang San-In (1993) : *Self correcting real deficits : a new lesson in functional finance*, in Verbon et Winden, (Ed.) Elsevier.

Easterly, William (2002) : *The elusive quest for growth, the economists adventures and misadventures in the Tropics*, The MIT Press.

Fair, Ray (1994): *Testing macroeconomic models*, Harvard University press, Boston

Favero, Carlo A. (2001): *Applied macroeconomics*, Oxford university Press

Gastill, Raymond (1991): *The comparative survey of freedom: experiences and suggestions*, in Alex Inkeless ed on measuring democracy, N.J.

Grossmann, Gene et Elhanan Helpman (1991): *Innovation and growth in the global economy*, MIT Press, Cambridge.

Gujarati, Damodar (1999) : *Essentials of econometrics*, Irwin/McGraw-Hill

Intriligator, Michael (1971) : *Mathematical optimization and economic theory*, Prentice –Hall, Inc, Englewood Cliffs, N.J.

Krugman, Paul R. and Maurice Obstfeld (2000) : *International economics, theory and policy*, Addison Wesley Longman, Inc, fifth edition.

Lee, Myoung-Jae (2002) : *Panels data econometrics, methods of moments and limited dependant variables*, Academic press and Elsvier Science, USA.

- Musgrave, Richard (1959) : *Theory of public finance*, New York, USA, Mc Graw Hill.
- Musgrave Richard et Musgrave Peggy (1976) : *Public finance in theory and practice*, Mc Graw Hill, 2nd édition, 1983.
- Sachs, Jeffrey (1989) : *The debt overhang of developing countries, in Debt, Stabilization and Development*, Basil Blackwell, Oxford.
- Sen, Amartya (1984) : *Ressources, values and development*, oxford, Basil Backwell.
- Sen, Amartya (1999) : *Development as freedom*, New York, Anchor Books.
- Shome, Parthasarathi (1995) : *Tax policy handbook*, Washington DC, FMI.

2 – ARTICLES

2.1. Articles en français

- Akitoby, Bernadin (1997): Termes de l'échange endogènes et cycles économiques réels, une application à la Côte d'Ivoire, *Revue Economique*, Vol.48, N°4, Juillet, PP. 1485-1508
- Banque Mondiale (2000) : « l'Afrique peut-elle revendiquer sa place dans le 21^{ème} siècle » ? Washington, D.C. : *Banque Mondiale*.
- Blanchard, Olivier et al. (1990) : « La soutenabilité de la politique budgétaire, nouvelle réponse à une question ancienne », *Revue Economique de l'OCDE*, n°15 pp 60-74
- Chouraqui, Jean.Claude. (1984) : « Déficit budgétaire, croissance monétaire et éviction financière », *Banque*, Juillet-Août.
- Cohen, Daniel. (1999), « Instabilité financière et croissance : leçons des crises africaines et latino-américaines », *Revue d'Economie du Développement* n°2000/1-2, Juin.
- Creel, Jérôme et Henri Sterdyniak (1995) : « Les déficits publics en Europe : causes, conséquences ou remèdes à la crise », *Revue de l'OFCE*.
- Fischer, Stanley et William Easterly (1990) : « Les aspects économiques de la contrainte budgétaire de l'Etat », *World Bank Research observer*, Vol.5, n°2, Juillet.
- De Boissieu, Christian (1994): "Problématique des marchés émergents", *Revue d'Economie Financière*, N°29, Eté 1994, PP.13-24
- Fleurbaeg et alii. (1987) : « Quelques réflexions à propos d'une courbe de Laffer pour la France », *Revue d'Economie Politique*, n°2, pp 226-230.

- FMI (1996) : « Ajustement budgétaire : Principes directeurs », *série des brochures du FMI*, n°49-F, pp 13-15, Washington DC.
- Foirry, Jean-Pierre. (1986) : « L'évolution conjoncturelle de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1985, quelques facteurs explicatifs de la crise actuelle », *le mois en Afrique* pp 32-47.
- Fourçans, André (1985) : « Taux de prélèvements obligatoires, recettes de l'Etat et production : une étude empirique du cas français », *Revue d'Economie Politique*, n°1 pp51-65.
- Frankel, Jeffrey (1999) : « Aucun régime de change ne convient à tout pays et à tout moment », *Working Paper*, NBER, n°7338, Septembre.
- Galavielle, Jean-Pierre (1992): « L'impôt ou l'emprunt? Vrai ou faux débat? Suggestions pour une révision du financement public », *Economie Appliquée*, Tome XLV, N°2, P.28.
- Girardin, Eric et W Marois (1987) : « Déficit budgétaire et déficit externe : une analyse empirique », *Revue d'Economie Politique*, n°1, p. 51.
- Lacoude, Philippe (1992) : « Lecture et analyse de la courbe de Laffer », *Journal des Economistes et des Etudes Humaines*, Vol.3, n°2 et 3, Juin et Septembre, pp 353-375.
- Leuthod, Jane et N'Guessan Tchetché (1988) : « L'élasticité globale et automatique du système fiscal Ivoirien », *Cahiers Ivoiriens de Recherche Economique et Sociale*, 15^e année, n°1 pp 57-67.
- Solow, Robert (1994): "Perspectives de la théorie de la croissance », *Journal of Economic Perspective*, Vol. 8, N°1, Hivers 94, PP. 45-54
- Spindler, Jacques (1997) : « Macroéconomie et finances publiques : un panorama de la pensée économique depuis Keynes », *Problèmes Economiques* n°2506, Février, PP1-10
- Sterdyniak Henri et Pierre Villa (1981) : « Les effets d'éviction –L'apport des modèles macroéconomiques français », *Cahiers Economiques et Monétaires de la Banque de France*, n°12.
- Tanzi, Vito et Ludger Schuknecht (1996) : « La réforme de l'Etat dans les pays industrialisés », *Finances et Développement*, Septembre 1996.
- Théret, Bruno et Didier Uri (1987) : « Pression fiscale limite, prélèvements obligatoires et production marchande : à propos de récentes estimations économétriques d'une courbe de Laffer pour la France », *Economie Appliquée*, Tome XL, n°1, pp 115-157.

Théret, Bruno et Didier Uri (1988) : « La courbe de Laffer, dix ans après, un essai de bilan critique », *Revue Economique*, Vol. 39 n°4, Juillet pp753-808.

Wong, Chorng-Huey (2002): Ajustement macroéconomique et équilibre interne et externe, *Quartely Journal of Economics*, Vol.109, PP.485-490

2.2.1 Articles en anglais

Ajayi, S.Ibi (1991) : «Macroeconomic approach to external debt, the case of Nigeria», *African Economic Research Consortium, Research, Paper Eight*, December.

Alesina, Alberto et Roberto Perotti(1994) : “The political economy of growth, a critical survey of recent literature”, *World Bank Economic Review*, vol.8, N°3, september.

Alesina, Alberto et Roberto Perotti (1995) : «Fiscal adjustment, fiscal expansions and adjustments in OCDE Countries », *Economic Policy* 21 : 207-248.

Alesina, Alberto et Robert Perotti (1996) : « Fiscal adjustments in OECD countries : composition and macroeconomic effects », *NBER, Working Papers*, n°5730, august.

Alesina, Alberto et Dani Rodrick (1994): "Distributive politics and economic growth", *Quartely Journal of Economics*, Vol.109, PP. 465-490.

Allingham, N.G and Sandmo, A. (1972) : “Income tax evasion : theoretical analysis”, *Journal of Public Economics*, Vol.1 pp 323-338.

Baldwin, Robert (2000): “Trade and growth: still disagreement about the relationships”, *OECD, Economics Departement Working Paper*, n°264, October.

Barro, Robert J.(1974) : «Are government bonds net wealth ? », *The Journal of Political Economy*, Vol. 82, (November/December), pp 1095-1117.

Barro, Robert J.(1990) : « Government spending in a simple model of endogenous growth», *Journal of Political Economy*, 98 (5) : S103-S125.

Belviqua, Alfonso et Rogério Werneck (1997): Fiscal impulse in the Brazilian economy, 1989-1996, *Working Paper*, N°329, Pontificia Universidad, Rio de Janeiro, Octobre.

Berthelemy, Jean-Claude et Sophie, Chauvin (2000) : Structural changes in Asia and growth prospects after the crisis, CEP II, DT, N° 00-09, July

- Bhagwati, N. Jadish (1958) : «Immiserising growth : a geometrical note», *Review of Economic Studies*, pp 201-255.
- Bhagwati, N. Jadish (1968) : «Distorsions and immiserising growth : a generalization», *Review of Economic Studies* 35, pp 481-485.
- Bils, Mark et Peter Klenow (1998) : « Does schooling cause growth or the other way around »? *NBER Working Paper Series* n°6393.
- Bodart, Vincent et Jean Le Dem (1996): "Labor market representation in quantitative macroeconomic models for developing countries: an application to Côte d'Ivoire.", *IMF, Staff Papers, Vol. 43, N° 2, June, PP 419-451*
- Buiter, Willem (1977) : «Crowding out and the effectiveness of fiscal policy», *Journal of Public Economics*, June 1977, pp. 309-314.
- Chouraqui, Jean-Claude et al. (1990) : « Indicators of fiscal policy : a reexamination » *OECD, Working Papers*, n°78.
- Clements, Benedict et alii (2003) : « External debt, public investissement and growth in low-income countries», *IMF Working Paper*, WP/03/249, december. PP.1-21
- Chamley, Christophe et Hassan Ghanem (1990): "Macroeconomic of public deficit: the case of Côte d'Ivoire", *The World Bank*, July
- Collier, Paul et Jan Willem Gunning (1999): "Why Africa has grown slowly?", *Journal of Economic Perspective*, Vol.13, N°3, PP.64-111
- Degefe, Befekadu (1992) «Growth and foreign debt : the Ethiopian experience (1964-1986) », *AERC, Réaserch Paper thirteen*, November., PP 1-47
- Devarajan, Shantayana et al (1996) : «The composition of public expenditure and economic growth», *Journal of Monetary Economics*, 37, avril, 313-344.
- Devarajan, Shantayana. et Jaime De Melo (1987) : « Adjustment with a fixed exchange rate : Cameroon, Côte d'Ivoire and Senegal», *The World Bank Economic Review*, Vol.1, n°3 May, pp 447-487.
- Devarajan, Shantayana et al (1999) : « Is investment in Africa too high or too low ? macro and micro evidence», *World Bank Research Poverty Working Papers*, Washington : *The World Bank*, November.
- Elbadawi, Ibrahim et N'Dulu (1994): "Long-terme development and sustainable growth in Subsaharian Africa", *SAREC International Colloquium*

- Easterly, William (2000) : «The lost decades : explaining developing countries' stagnation 1980-1998», *World Bank Research Poverty, Working Papers*, Washington : *The Bank*, January.
- Easterly, William et Ross Levine (1997) : «Africa growth tragedy : a retrospective, 1960-1989». *Quarterly Journal of Economics*, November, pp 330-347.
- Eisner, Robert (1993) : «Sens and nonsense about budget deficit», *Havard Business Review*, May/June.
- Feldstein, Martin (1995): "The effects of tax based saving incentives on government revenue and national saving", *The Quartely Journal of Economics*, May.
- Fischer, Stanley (1993) : «The role of macroeconomic factor in growth », *Journal of Monetary Economics* (32) : 485-512.
- FMI (1998), Côte d'Ivoire : Final document on the Initiative for Heavily indebted Poor Countries (HIPC) Washington : *IMF and IDA*, March.
- Friedman, Benjamin (1978) : “ Crowding out or crowding in ? Economic consequences of financing government deficits”, *Brookings Papers on Economic Activity*, n°3.
- Fullerton, Don (1995) : «Tax policy», in Martin Feldstein, American policy in the 80's, *NBER*.
- Ghura, D. et M. Hadjimichael (1996) : « Growth in sub-saharan Africa », *IMF Staff Papers*, vol. 43, N°3, pp 605-631.
- Kakwani, Nana (1993) : «Poverty and economic growth with application to Côte d'Ivoire”, *Review of Income and Wealth* 39, 121-139.
- Kaufmann, Daniel et Aart Kraay, (2002) : “Growth without governance”, *The World Bank*.
- Khan, Mohsin et Adalak Senhadji (2000): “Financial development and economic growth: an overview”, *IMF Working Paper*, 00/209, December.
- Kwasi-Fosu, Augustin (1996): “Primary exports and economic growth in developing countries”, *The World Economy*, July, pp. 465- 75.
- Krugman, Paul (1979) : «A model of innovation, technology transfert and the world distribution of income», *Journal of Political Economy*, 87, 2 (avril), 253-266.
- Lucas, Robert (1988): "On the mechanics of economic development", *Journal of Monetary Economics*, July, 22:1, 3-4.
- Lutz, Mathias (2001): “Globalization, convergence and the case for openness in developing countries: what do we learn from open economy growth theory and empirics?”, *CSGR working paper*, 72/01, may.

- Mauro, Paolo (1995): "Corruption and growth", *Quartely Journal of Economics*, vol.110, PP.690-712
- Mansfield, Charles Y. (1972) : "Elasticity and buoyancy of tax system : a method applied to Paraguay", *IMF Staff Paper*, Vol.26, n°2, pp.425-446.
- Nelson, Michael et Ram Sing (1994) : "The deficit-growth connection: some recent evidence from developing countries", *University of Chicago*.
- Ojo, Oladeji et Temitopé Oshikoya (1995) : « Determinants of long-term growth : some african results », *Journal of African Economies*, vol.4, N°2, pp 163-191.
- Prest, Alan R. (1962) : « The sensitivity of the yield personal income tax in the United Kingdom», *The Economic Journal*, Vol.72, pp 576-596.
- Rebelo, Sergio (1991): "Long run policy analysis and long run growth", *Journal of Political Economy*, June, 99:3, 500-521
- Romer, Paul (1990) : «Endogenous technological change», *Journal of Political Economy*, vol. 98, pp. S71-S102.
- Saint-Paul, Gilles (1992) : « Fiscal policy in an endogenous growth model », *Quarterly Journal of Economics*, 107 (4), November: 1243-1259.
- Seater, John (1993): "Ricadian equivalence", *Journal of Economic Litterature*, Vol. XXXI, march, PP 142-190
- Singer, Neil (1968) : « The use of dummy variable in estimating the income elasticity of state income tax revenues», *National Tax Journal*, Vol.21 n°2000-2004.
- Slemrod, Joel (1990): Optimal taxation and optimal tax, *Journal of Economic Perspectives* 4, (1, Winter): PP. 157-178
- Solow, Robert (1956): "A contribution to the theory of economic growth", *Quartely Journal of Economics*, 70, PP. 5-94
- Soto, Marcelo (2000): "Capital flows and growth in developing countries: recent empirical evidence", *Technical Papers, OECD Development Centre*, n° 160, July.

3 – ETUDES, RAPPORTS ET AUTRES DOCUMENTS

- Assémien, Alexandre (1994) : « Dette et croissance : le cas de la Côte d'Ivoire », Abidjan, *CIRES/CAPEC*, DT n°2, décembre.
- Baldet, Jacques et al. (1986) : "Aide mémoire portant sur certains aspects de la fiscalité et du système douanier ivoirien", *FMI*, août.
- Bamba, N.Lambert(2003) : « Optimisation de la politique économique dans un environnement communautaire contraignant », *MEMEF/DGE/CNPE*.
- Banque Mondiale (1998) : « Côte d'Ivoire : Revue des dépenses Publiques – 1991 à 1998 » Vol.1, Analyses, *Banque Mondiale*, Washington, D.C.
- Banque Mondiale (1987) : « Côte d'Ivoire, transition de l'ajustement à une croissance auto-entretenu », vol.II, *BIRD*, Washington DC.
- Banque Mondiale (1998) : « Côte d'Ivoire : Revue des dépenses Publiques – 1991 à 1998 » Vol.2, Annexes, *Banque Mondiale*, Washington, D.C.
- Banque Mondiale (2003) : « Côte d'Ivoire, renforcement de la gestion et du contrôle des dépenses publiques », Revue des dépenses publiques, 16 Décembre, *Rapport n°27141-IVC*, *Banque Mondiale*.
- Bouley, D., Suire, G., et Toussaint, G., 2002 : « Côte d'Ivoire : Préparation et Exécution du Budget de l'Etat ». *Département des Finances Publiques, Fonds monétaire International*, Washington, D.C.
- Camara, Abdoulaye (2000): "La politique fiscale de la Côte d'Ivoire de 1990 à 2000", Mémoire de DECS d'Administration Fiscale, *Université de Paris 9, Dauphine*, Paris.
- Conrad, E. A et alii (1990): "Côte d'Ivoire, amélioration des structures et procédures budgétaires", *FMI, Département des Finances Publiques, Washington DC*
- Danho, Lucas Alain (2001) : « Concept de l'optimisation et application sous l'angle des entreprises privatisées », Communication au séminaire sur l'optimisation du portefeuille de l'Etat, Yamoussoukro, *MEF/DPP*, 19-21 décembre 2001.
- Direction Générale du Budget et des Finances (2003): "politique budgétaire et accélération de la croissance", *Contribution au Forum sur la Stratégie Economique de la Côte d'Ivoire*, Yamoussoukro, juin 2003

- Délégation de la Commission Européenne et République de Côte d'Ivoire (2003) : « Programme d'appui à la mise en œuvre des mesures correctives du système des dépenses publiques », *UE*.
- Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique (1998) : « Côte d'Ivoire, développements économiques récents et perspectives : 1998-2000 », Abidjan, *MEF/DCPE*.
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (2004) : « Manuel sur les mécanismes de gestion et de traitement de la dette publique », *MEMEF/DGTCP*.
- Grandcolas, Jean et al (1995) : « République de Côte d'Ivoire : réformes fiscales et renforcement des administrations fiscale et douanière », FMI, Juin.
- Gbaka, K. Gaspard (2002) : « Réflexion pour le renforcement du rôle des impôts fonciers dans le financement des collectivités publiques ivoiriennes », *CAPEC/CIRES*, Abidjan, août.
- Koffi, K. Siméon (2004) : « Un modèle de simulation de l'impact de la libéralisation des échanges sur la performance économique : application à l'économie ivoirienne », *CAPEC/CIRES*, mars.
- Kouadio, Yao (1990) : « Eléments de théorie de la stabilisation macroéconomique et de l'ajustement structurel », *CIRES*, septembre.
- Kouadio, Yao (1993) : "Rétrospective économique de la Côte d'Ivoire", *Etude Nationale Prospective, Secrétariat Technique Permanent*, 8 octobre.
- Kouamela, Kacou (2003) : « Impacts du Tarif Extérieur Commun sur l'économie ivoirienne » *CAPEC/CIRES*, DT. N° 84, décembre.
- Kouassy, Oussou (1994) : « Politique budgétaire et croissance en Côte d'Ivoire », DT n°5, Abidjan, *Cellule d'Analyse des Politiques Economiques du CIREC*, novembre.
- Koulibaly, Mamadou (1989) : « Prélèvements obligatoires et stabilisation économique en Côte d'Ivoire », *UNCI, MIMEO*.
- Ministère d'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances (2003) : Forum sur la stratégie économique de la Côte d'Ivoire, Yamoussoukro, 9-15 juin 2003. *MEMEF*.
- N'Dri, Konan (2003) : « Optimisation du portefeuille financier de l'Etat », *MEMEF/DGE/DPP*.
- N'Garesseum, Deuro (2002) : La dynamique de l'inflation en Côte d'Ivoire dans l'optique de la production potentielle, *CAPEC/CIRES, BUPEC N° 15*, juillet, PP. 1-19
- N'Gouan, K. Patrick (1992) : "Ajustement structurel et préservation du bien-être des ménages urbains de Côte d'Ivoire", *Mémoire de DEA*, Université d'Abidjan-Cocody.

- N'Zué, F. Félix (2003): "Solde budgétaire, croissance économique et emploi en Côte d'Ivoire », *CAPEC/CIREC*, DT. N°81/Décembre
- Pégatienan, H. Jacques (1987) : "Stabilization policy in an agricultural dependant economy, an econometric model of Côte d'Ivoire", *Boston University*.
- Pégatienan, H. Jacques (1994) : « Les sources de la croissance économique en Côte d'Ivoire », Document de Travail n°5. Abidjan : *Cellule d'Analyse des Politiques Economiques du CIRES (CAPEC)*, novembre.
- Thill, Jean et al. (1991) : « Côte d'Ivoire, vers une fiscalité adaptée », *Ministère de la Coopération et du Développement*, République Française.
- Samba, Ousmande (1998) : « Modèle intégré de projection macro-économétrique et de simulation pour les Etats membres de l'UEMOA (PROMES) : Estimation et application à la Côte d'Ivoire », *Document d'Etude et de recherche DER/98/06*, BCEAO, Août 1998.
- Tenou, Kossi (1998) : « Les déterminants de la croissance à long terme dans les pays de l'UEMOA », *Document d'Etude et de Recherche*, DER/98/07, BCEAO, Septembre.
- Touna Mama et alii (2002) : « Ajustement structurel et investissement privé en Afrique, les cas du Burkina Faso, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire », *AUPELF-UREF et SISERA*.
- Tretyak, Andréi (2003) : «La dette publique et les politiques budgétaires dans les pays en transition : application à l'économie russe". Thèse de Doctorat, *université Pierre Mendès-France, UFR de Sciences Economiques*, Grenoble.

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE 1

CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE 2002-2010 (Révision 2004 et 2005)									
Incorporant les incidences du choc du 19 septembre 2002									
TABLEAU RESUME DES PRINCIPAUX AGREGATS									
mise à jour: 21 septembre 2004	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	**2007	2 008	2 009	2 010
1. En valeur (milliards Francs courants)									
PIB total	8 149,3	8 162,9	8 398,3	8 787,7	9 278,4	9 917,7	10 657,8	11 562,6	12 504,1
Variation annuelle	3,6%	0,2%	2,9%	4,6%	5,6%	6,9%	7,5%	8,5%	8,1%
PIB par habitant	469,5	455,2	453,4	459,3	469,4	485,7	505,3	530,7	555,6
FBCF	807,6	748,8	754,6	797,9	858,1	945,2	1 060,1	1 220,1	1 394,0
en % du PIB	9,9%	9,2%	9,0%	9,1%	9,2%	9,5%	9,9%	10,6%	11,1%
Solde commercial	1 778,1	1 396,3	1 382,5	1 483,7	1 585,7	1 711,0	1 859,2	2 041,3	2 169,3
Taux de couverture	204%	176%	164%	166%	166%	167%	167%	169%	166,9%
(optique comptabilité nationale)									
2. Variations en volume (en %)									
PIB total	-1,6	-1,7	1,8	2,3	3,2	4,5	5,0	5,8	5,3
- secteur primaire	-0,7	3,1	3,4	3,2	4,0	5,5	5,4	5,0	4,7
- secteur secondaire	-5,8	-10,5	1,0	2,1	3,2	4,8	6,1	8,1	6,4
- secteur tertiaire	-1,6	-2,4	1,3	1,2	3,1	4,3	4,3	5,9	5,4
PIB par habitant	-4,7	-4,9	-1,4	-1,0	-0,1	1,2	1,7	2,4	1,9
FBCF	3,9	-11,0	3,9	3,5	4,7	7,1	9,0	11,8	10,9
Consommation finale	-1,8	2,1	1,4	1,2	1,4	3,6	4,1	4,7	4,4
Exportations de biens	3,6	-8,2	7,2	3,4	3,4	4,7	5,4	5,8	5,1
Importations de biens	-1,7	0,2	13,5	2,6	3,1	4,9	5,3	5,6	6,7
3. Prix implicites									
variations en %									
Déflateur implicite du PIB	5,2	2,0	1,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,5	2,7
Déflateur conso. des ménages	-9,9	2,3	2,3	2,4	0,6	2,0	2,2	2,3	2,7
Termes de l'échange des biens	34,6	-5,4	-1,4	0,1	0,2	0,5	0,3	0,6	0,4
4. Contributions à la croissance du PIB									
- secteur primaire	-0,2	0,8	0,9	0,8	1,0	1,4	1,4	1,3	1,2
- secteur secondaire	-1,3	-2,3	0,2	0,4	0,6	1,0	1,2	1,6	1,3
- secteur tertiaire	-0,7	-0,9	0,5	0,5	1,2	1,7	1,9	2,3	2,1
- secteur non marchand	0,6	0,6	0,3	0,6	0,3	0,5	0,5	0,6	0,6
- total PIB	-1,6	-1,8	1,8	2,3	3,2	4,5	5,0	5,8	5,3

Source : MEMEF / Direction Générale de l'Economie / Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique.

** Les projections 2007-2010 sont non officielles et sont réalisées de façon expresse à la demande de la BCEAO.

ANNEXE II A

AGREGATS MACRO ECONOMIQUES

	1999	2000	2001	2002	2003 (est.)	2004 (proj.)
Consommation	6 018,0	6 126,6	6 342,2	6 394,2	6 645,8	6 846,7
Secteur privé	4 868,0	5 076,6	5 241,7	5 103,5	5 387,5	5 572,4
Administration centrale	1 150,0	1 050,0	1 100,5	1 290,7	1 258,3	1 274,3
FBCF	1 124,1	821,7	760,7	807,6	748,8	786,4
(en % du PIB)	14,5%	10,9%	9,7%	9,9%	9,2%	9,3%
Secteur privé	786,5	620,4	621,5	613,8	563,6	589,8
Administration centrale	337,6	201,3	139,2	193,8	185,2	196,6
(en % du PIB)	4,4%	2,7%	1,8%	2,4%	2,3%	2,3%
Variation de stocks	-100,1	-30,0	98,0	-79,2	32,0	78,2
Demande intérieure	7 042,0	6 918,3	7 200,9	7 122,6	7 426,6	7 711,3
Exports de BSNF*	3 074,0	3 010,0	3 163,0	3 443,7	3 255,7	3 408,2
Imports de BSNF*	2 382,0	2 381,9	2 494,5	2 417,0	2 515,4	2 634,4
PIB	7 734,0	7 546,4	7 869,5	8 149,4	8 166,9	8 485,1
Revenus nets des facteurs	-465,9	-464,9	-429,4	-438,9	-412,9	-422,8
Transferts nets	-237,5	-234,9	-227,4	-322,0	-272,6	-278,4
PNB	7 268,1	7 081,5	7 440,1	7 710,5	7 754,0	8 062,3
Revenu national disponible brut	7 030,6	6 846,6	7 212,7	7 388,5	7 481,4	7 783,9
Revenu national brut	7 268,1	7 081,5	7 440,1	7 710,5	7 754,0	8 062,3
Epargne Nationale Brute	1 012,6	720,0	870,4	994,2	835,6	937,2
(en % du PIB)	13,1%	9,5%	11,1%	12,2%	10,2%	11,0%
Epargne Intérieure Brute	1 716,0	1 419,8	1 527,2	1 755,1	1 521,1	1 638,4
(en % du PIB)	22,2%	18,8%	19,4%	21,5%	18,6%	19,3%
Solde des Transactions courantes	-73,6	-171,6	-44,1	535,1	191,5	266,5
(en % du PIB)	-1,0%	-2,3%	-0,6%	6,6%	2,3%	3,1%

(*): Biens et Services non Facteurs

Source: Comptabilité nationale

ANNEXE II B : SECTEURS MONETAIRE ET FINANCIER

AGREGATS MONETAIRES (1)

En milliards de francs CFA	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
1. Masse monétaire brute (2)	1 453,6	1 609,8	1 722,4	1 680,5	1 650,6	1 844,5	2 409,0
- monnaie fiduciaire	473,2	571,9	666,9	616,5	623,9	774,5	1 146,7
- CECIP	2,4	3,9	2,5	2,8	3,9	3,9	4,7
- dépôts en banque	978,0	1 034,0	1 053,0	1 061,2	1 022,8	1 066,1	1 257,6
2. Contreparties de la masse monétaire							
2.1. Avoirs extérieurs nets	24,1	53,8		-27,9	-6,1	279,7	844,6
- Banque centrale	23,0	70,9	69,0	-3,2	32,6	371,6	778,1
- banques commerciales	1,1	-17,1	-29,0	-24,7	-38,7	-91,9	66,5
2.2. Crédits intérieurs nets	1 568,8	1 723,8	1 826,8	1 791,1	1 675,0	1 670,8	1 688,8
2.2.1 Position nette du Gouvernement	544,6	548,6	607,4	673,6	548,3	451,4	472,3
- créances du Gouvernement	310,7	328,7	379,9	308,4	319,3	346,1	322,8
- dettes du Gouvernement	855,3	877,3	987,3	982,0	867,6	797,5	795,1
2.2.2. Crédits au secteur privé	1 024,2	1 175,2	1 219,4	1 117,5	1 126,7	1 219,4	1 216,5
- crédits de campagne	184,7	248,4	171,0	51,5	39,3	92,9	112,9
- autres crédits à court terme	540,0	581,7	638,5	684,2	732,7	795,6	799,1
- crédits à moyen et long terme	299,5	345,1	409,9	381,8	354,7	330,9	304,5
- dont refinancement BCEAO	140,2	118,1	129,3	114,0	88,0	46,4	22,5
2.3. Autres éléments nets	-139,3	-167,8	-144,4	-82,7	-18,3	-106,0	-124,4
3. Taux de liquidité bancaire (4)	87,1%	83,8%	86,0%	88,1%	88,6%	88,0%	100,5%

Sources : BCEAO

(1) Données de fin de période. Les données de l'année 2003 sont provisoires,

(2) L'encours de la masse monétaire est par définition identique à celui de ses contreparties.

(3) Encours de la fin de période rapporté à l'encours à fin décembre de l'année précédente.

ANNEXE IIIA

EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES
(en pourcentage du PIB)

	Recettes globales	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissements	Solde budgétaire
1976	28,9	16,2	14,8	-3,6
1977	38	13,5	22,1	0,9
1978	33,79	17,4	23,2	-8,7
1979	32,9	18,9	21,6	-10,4
1980	28,7	19,3	18,7	-12,6
1981	27,5	19,1	14,9	-11,3
1982	27	18,4	14,5	-13,3
1983	29,3	18,5	13	-10,9
1984	31,4	17,9	7,3	-3,7
1985	35,3	18,2	5,4	2,8
1986	30,1	19,3	6,0	-2,5
1987	26,2	25,1	4,1	-8,3
1988	25,8	30,1	4,7	-14,6
1989	21,9	28,4	3,0	-16,8
1990	21	24,3	2,5	-12
1991	20	19,8	3,4	-9,9
1992	21	19,8	3,5	-9
1993	18,1	19,4	3,1	-12
1994	20,6	14,6	4,6	-6,8
1995	22,8	14	5,6	-3,7
1996	22,9	13,9	5,5	-2
1997	22,8	13,5	6,0	-2
1998	23,9	11	6,7	-1,7
1999	22,2	11,5	5,2	-2,8
2000	21,1	11,1	3,1	-1,3
2001	22,8	11	3,6	-1,2
2002	24,4	13,1	3,2	-1,5

Sources : MEMEF/DGÉ/DCPE, Rapport FMI

05/04/05/12:20

DIRECTION DE LA PREVISION	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
(Milliards de francs CFA)															Réal.	Réal.	Réal.	Réal.	Réal.	Prog.
RECETTES ET DONNS	1187,0	1033,4	876,2	888,2	729,9	630,8	591,8	609,5	532,9	876,6	1138,3	1272,4	1372,1	1439,2	1336,4	1270,5	1376,6	1469,5	1401,3	1514,4
(en % du PIB)	37,9%	29,8%	26,3%	26,4%	21,4%	19%	18%	19%	17,0%	19,0%	20,7%	20,3%	22,8%	23,0%	22,2%	21,1%	22,8%	24,4%	23,3%	25,1%
RECETTES	1187,0	1033,4	876,2	888,2	729,9	630,8	576,8	594,5	517,9	846,9	1103,3	1231,9	1328,7	1371,5	1237,0	1237,0	1336,3	1428,4	1351,9	1492,5
(en % du PIB)	37,9%	29,8%	26,3%	26,4%	21,4%	19,5%	17,7%	18,7%	16,6%	18,3%	20,1%	19,8%	19,4%	18,7%	16,7%	16,3%	16,9%	17,3%	16,3%	19,6%
Recettes fiscales	621,0	660,1	670,4	624,0	563,3	516,1	499,8	499,9	435,1	678,5	897,4	1040,7	1112,9	1142,2	1149,1	1077,5	1168,4	1259,3	1190,1	1275,8
(en % du PIB)	19,8%	19,1%	20,1%	18,6%	16,5%	15,9%	15,4%	15,7%	13,9%	14,7%	16,3%	16,3%	15,4%	15,4%	15,1%	14,2%	14,8%	15,3%	14,4%	16,7%
Impôts directs	147,0	161,5	154,4	157,2	139,0	142,2	120,6	120,8	100,6	126,4	202,1	252,2	303,6	327,8	322,2	334,4	326,6	333,1	287,7	281,6
Biens & services (hors taxes pétrolières)	181,0	183,1	211,8	198,9	190,9	194,6	150,7	131,5	116,6	131,0	167,3	200,3	227,3	240,0	241,2	258,3	289,8	293,9	258,2	309,2
Importations (y compris taxes pétrolières)	214,0	236,8	225,0	214,1	212,8	171,3	220,5	242,0	212,3	280,6	350,6	382,5	408,8	416,4	408,9	321,4	355,5	375,9	359,3	402,7
Exportations	79,0	78,7	79,2	53,8	20,6	8,0	8,0	5,6	5,7	140,5	177,4	205,7	173,2	158,0	176,8	163,4	196,5	256,4	284,9	282,3
Recettes non fiscales	566,0	373,3	205,8	264,2	166,7	114,7	77,1	94,6	82,7	168,4	205,9	191,2	215,1	246,5	122,5	159,5	167,9	169,1	161,8	216,7
Excédent de stabilisation (CSSPPA) (*)	344,0	135,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	19,2	18,1	112,7	135,9	70,1	84,0	131,6	1,0	8,5	5,7	0,0	0,0	161,8
Cotisations de sécurité sociale	40,0	40,6	33,7	40,8	45,5	43,2	38,3	37,8	37,6	42,6	52,2	74,3	83,1	79,2	83,7	102,7	114,2	113,1	109,1	113,2
Autres recettes non fiscales	91,0	94,0	82,0	99,0	50,3	49,9	12,0	17,1	15,8	10,8	17,8	46,9	48,1	35,7	37,8	48,3	38,6	40,3	40,3	82,5
Redevance télécommunication	91,0	94,0	82,0	99,0	50,3												9,4	17,1	12,4	21,0
DONNS	0,0	0,0	9,0	0,0	0,0	0,0	15,0	15,0	15,0	29,7	35,0	40,5	44,1	50,5	64,9	33,5	40,3	28,4	39,1	21,9
Dons-projets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0	15,0	15,0	29,7	35,0	40,5	44,1	50,5	64,9	33,5	40,3	28,4	39,1	21,9
Appuis budgétaires																				
DONNS CACAO																			12,7	10,3
DEPENSES TOTALE	1006,0	1035,0	993,0	1132,8	1039,0	948,0	882,0	874,9	886,8	1166,0	1322,6	1385,3	1489,9	1563,3	1542,1	1360,2	1306,8	1592,5	1611,1	1608,3
DEPENSES PRIMAIRES (hors intérêts de la dette, y/c prêts nets)	742,0	815,0	774,0	871,1	745,0	659,6	654,2	650,5	628,0	817,7	979,4	1063,0	1186,7	1277,1	1243,6	1065,9	1047,1	1326,9	1393,7	1414,9
(en % du PIB)	23,7%	23,5%	23,3%	25,9%	21,8%	20,4%	20,1%	20,4%	20,1%	17,7%	17,8%	17,1%	17,3%	16,3%	14,0%	13,3%	13,3%	16,1%	16,8%	18,5%
Dépenses courantes	597,0	662,0	651,0	728,1	652,0	584,9	552,2	546,0	537,2	622,7	699,3	759,0	814,4	815,2	875,0	846,5	890,4	992,2	1071,4	1136,1
Dépense de personnel du BGF	251,0	270,0	338,4	356,0	354,0	339,9	317,8	320,1	314,6	328,0	346,3	389,6	408,1	415,2	425,3	454,1	484,1	523,5	539,4	577,8
Prestations sociales		25,8	24,3	30,0	37,2	36,7	35,6	36,4	39,8	51,3	65,2	68,8	73,6	76,5	66,0	88,1	96,6	100,9	111,7	125,7
Subventions et autres transferts							7,2	24,2	42,3	51,7	40,6	54,9	55,9	64,3	89,1	61,0	74,9	101,9	95,0	
Dépenses de fonctionnement non salariales	346,0	366,2	288,3	342,1	260,8	208,3	191,6	165,3	156,6	197,8	225,8	253,9	267,9	256,8	304,4	210,9	244,4	289,8	315,3	334,5
Budget général de fonct.(BGF)		169,8	106,4	126,5	95,5	91,9	111,9	99,2	100,1	128,0	149,2	178,6	189,9	191,3	251,9	180,6	208,3	263,3	292,2	308,0
Struc. autonomes de l'Etat		42,5	52,3	88,1	72,7	43,1	30,8	32,3	30,2	33,4	27,3	27,2	38,0	40,4	52,5	30,3	36,2	26,5	23,1	26,5
Dépenses sociales ciblées										3,3	10,3	6,1	9,9	10,8	5,0	4,3	4,4	3,1	3,1	3,1
Dépenses du budget d'investissement (BSIE)	145,0	153,0	123,0	143,0	93,0	74,7	102,0	104,5	90,8	195,0	280,1	304,0	372,3	455,9	352,5	208,1	143,3	257,1	213,7	268,1
(en % du PIB)	4,6%	4,4%	3,7%	4,3%	2,7%	2,3%	3,1%	4,3%	2,9%	4,2%	5,1%	4,9%	5,4%	6,1%	4,6%	2,7%	1,8%	3,1%	2,6%	3,5%
financées sur budget et appuis budgétaires	138,0	70,0	49,0	40,0	33,0	42,0	48,5	61,6	48,4	94,5	158,6	165,0	241,6	304,8	202,8	102,8	84,0	145,9	124,6	142,9
financées sur prêts et dons-projets	7,0	83,0	74,0	103,0	60,0	32,7	53,5	42,9	42,4	100,5	121,5	139,0	130,7	151,1	149,7	105,3	59,3	111,2	89,1	125,2
Dépenses en capital																2,3	3,8	7,2	2,4	3,7
Prêts nets														6,0	16,1	9,0	9,6	12,9	9,1	7,0
Dépenses liées à la crise																		57,5	96,0	
PNDDR																		0,0	1,0	
INTERETS DUS SUR LA DETTE PUBLIQUE	264,0	220,0	219,0	261,7	294,0	288,4	217,8	224,4	258,8	348,3	343,2	322,2	303,3	286,2	298,5	294,3	259,7	265,6	217,4	193,4
(en % du PIB)	8,4%	6,3%	6,6%	7,8%	8,6%	8,9%	7,0%	7,0%	8,3%	7,5%	4,3%	5,2%	4,4%	3,8%	3,9%	3,9%	3,3%	3,2%	2,6%	2,5%
Dettes intérieures	33,0	11,0	17,0	30,0	30,9	35,6	29,3	34,6	47,4	44,6	41,5	35,7	38,6	34,6	35,6	29,6	24,0	23,2	26,1	24,3
Dettes extérieures	231,0	209,0	202,0	231,7	263,1	252,8	198,5	189,8	211,4	303,7	301,7	286,5	264,6	251,7	262,9	267,7	235,7	242,4	191,3	169,1
SOLDE BUDGETAIRE (base ordonnancements)	181,0	-1,6	-116,8	-244,6	-309,1	-317,2	-290,2	-265,4	-353,9	-289,4	-184,3	-112,8	-117,8	-124,1	-205,7	-89,7	69,8	-123,0	-209,8	-93,9
(en % du PIB)	5,8%	0,0%	-3,5%	-7,3%	-9,0%	-9,8%	-8,9%	-8,3%	-11,3%	-6,3%	-3,4%	-1,8%	-1,7%	-1,7%	-2,7%	-1,2%	0,9%	-1,5%	-2,5%	-1,2%
Pour mémoire:																				
Solde primaire	445,0	218,4	102,2	17,1	-15,1	-28,8	-62,4	-41,0	-95,1	58,9	158,9	209,4	185,4	162,1	92,8	195,6	320,0	129,7	-1,5	92,5
(en % du PIB)	14,2%	6,3%	3,1%	0,5%	-0,4%	-0,9%	-1,9%	-1,3%	-3,0%	1,3%	2,9%	3,4%	2,7%	2,2%	1,3%	2,6%	4,1%	1,6%	0,0%	1,2%
PIB	3134,8	3464,8	3328,8	3362,4	3417,6	3238,4	3253,1	3184,6	3127,7	4615,7	5490,7	6209,8	6841,9	7440,5	7620,3	7604,8	7887,2	8242,3	8284,9	7631,0
Solde primaire de base	452,0	301,4	176,2	120,1	44,9	3,9	-23,9	-13,1	-67,7	129,7	245,4	307,9	272,1	262,7	177,7	276,4	348,5	225,4	57,6	202,8
(en % du PIB)	14,4%	8,7%	5,3%	3,6%	1,3%	0,1%	-0,7%	-0,4%	-2,2%	2,8%	4,3%	5,0%	4,0%	3,3%	3,3%	3,6%	4,4%	2,7%	0,7%	2,7%

(*) depuis 1999 devenu redevance café cacao

1) Bourses scolaires et subventions aux écoles privées, ainsi qu'une estimation des subventions aux entreprises

(y/c subventions aux organismes à but non lucratif et aux collectivités locales)

2) Y compris les budgets annexes, supprimés en 1993

3) Y compris les dépenses d'investissement a de la CAISTAB et des autres entités publiques, et le programme de relance

4) Après annulation de la dette - A l'exclusion des intérêts de retard sur la dette vis-à-vis des banques commerciales

5) Recettes et dons-projets moins dépenses hors intérêts.

6) Recettes moins dépenses hors intérêts et investissements financés sur prêts et dons-projets

587,6 538,5 556,7 480,3 804,3 1051,1 1157,6 1245,0 1309,5

-1,8

05/04/05/12:23

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
(Milliards de francs CFA)															Réal.	Réal.	Est.	Est.	Est.	Prog.
FINANCEMENT INTERIEUR	-159,0	25,5	33,0	214,4	190,1	14,1	261,5	64,1	179,7	-122,2	0,5	-66,6	63,9	65,7	251,4	-62,0	-95,8	53,5	95,7	16,8
Système bancaire		43,5	4,0	177,5	171,4	-30,8	182,2	-23,8	77,4	-45,2	57,8	-26,30	4,2	49,2	105,7	-126,7	-114,5	-0,6	-77,8	-161,0
Banque Centrale	0,0	6,0	6,0	88,0	46,4	-5,7	-21,7	4,4	29,9	-25,6	2,5	41,4	17,0	97,4	-11,7	-54,9	-62,2	-9,6	-131,5	-115,5
Contreparties FMI	-23,0	-41,0	-18,1	-39,2	9,3	-16,6	-24,3	-14,1	55,5	45,4	48,2	-11,6	100,6	-4,8	-23,5	-40,4	3,6	-57,9	-66,4	
Avances statutaires	47,0	18,0	101,6	22,9	-0,6	11,3	19,7	47,6	-42,4	-30,0	7,7	32,6	22,1	28,1	-32,7	-4,5	5,0	-5,4	-33,2	
Conventions de consolidation	-70,0	-6,0	-42,0	22,7	0,0	-15,1	0,0	0,0	-4,8	-15,8	-7,9	-15,8	-15,8	-15,8	-15,8	-15,8	-15,8	-15,7	-15,9	
Dépôts et encaisses	52,0	35,0	46,5	40,0	-14,4	-1,3	9,0	-3,6	-33,9	2,9	-6,6	21,8	-9,5	-19,2	17,1		-1,5	-2,5	-52,3	
Banques commerciales	-146,0	37,5	-2,0	89,5	125,0	-25,1	203,9	-28,2	47,5	-19,6	55,3	-67,7	-22,8	-48,2	117,4	-71,8	-52,3	9,0	53,7	-45,5
Credits à l'Etat (y.c. filtration)						-9,7	201,6	-18,9	53,0	60,0	90,2	5,5	3,5	-3,4	-29,0	-59,0	-22,4	-20,2	8,2	-45,5
Dépôts et obl., cautionnées						-15,4	2,3	-9,3	-7,5	-79,6	-34,9	-73,2	-26,3	-44,8	146,4	-12,8	-25,0	29,2	45,5	
Variation d'arriérés sur intérêts																	-4,9			
Entreprises publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	44,8	22,0	31,2	7,8	36,1	33,1	25,6	25,1	50,2	40,1	9,2	15,2	6,7	1,9	6,0
Avances octroyées à l'Etat						1,4	0,0							21,0	2,0	2,0				
Transfert à la CAA serv./dette,						46,5	42,2	31,2	7,8	36,1	33,1	29,9	29,6	38,1	38,1	7,2	15,2	6,7	1,9	6,0
						-3,1	0,0					-4,3	-4,5							
Autres secteurs non bancaires	-13,0	-18,0	29,0	36,9	18,7	0,0	71,7	43,4	60,5	-87,8	-107,8	-113,8	-100,6	-69,3	80,2	42,9	-2,3	42,1	170,0	156,8
Emprunts obligations, Bons du Trésor						10,0	6,8				1,7	13,5	3,3	41,9	26,8			60,9	56,7	85,0
Ammortissement dû						-26,2	-13,2	-17,6	-9,5	-20,5	-30,4	-36,6	-54,2	-93,9	-78,9	-17,9	-2,8	-40,9	-28,0	-10,8
Variation nette des arriérés						18,1	78,1	-107,5	19,8	-86,5	-79,1	-90,7	-51,7	-17,3	132,2	60,8	0,5	22,1	141,3	82,6
Ajustement contreparties												-6,3	-9,1	1,2						
Correspondants du Trésor (variation)							-22,6	10,8	29,9	-34,6	-19,8	-0,9	-1,4	0,2	1,3	2,6	-0,3	0,0	0,0	
Ventes d'actifs						0,0	8,2	2,1	1,7	2,1	3,9	2,1	2,1	3,5	11,7	1,0	0,9	0,8	0,4	
Produits de la privatisation						0,0	0,0	0,4	2,4	7,2	33,1	53,0	143,5	30,6	32,4	9,0	5,2	4,5	1,2	15,0
FINANCEMENT EXTERIEUR	69,0	70,0	224,0	232,8	327,4	338,1	236,0	206,5	234,3	433,3	208,9	165,2	61,7	47,7	14,0	149,7	50,9	109,2	131,1	77,1
Dépôts et encaisses																				
Tirages sur les prêts projets	134,0	123,0	215,0	159,4	213,0	32,7	38,5	27,9	31,4	67,8	86,5	96,5	83,2	95,7	93,1	67,2	19,0	54,5	38,0	
Autres tirages						191,4	147,3	149,0	143,5	492,4	277,8	186,9	81,6	224,9	61,9	59,6	9,4	201,3	1,3	103,3
Amortissement dû	-244,0	-198,0	-244,0	-276,1	-298,7	-243,6	-253,4	-230,4	-209,7	-360,7	-385,9	-307,5	-275,4	-352,1	-359,3	-372,6	-344,3	-501,4	-381,3	189,0
Variation des arriérés extérieurs	-26,0	7,0	143,0	137,5	226,6	234,6	150,2	163,4	269,1	332,6	17,1	2,1	120,9	-120,9	32,4	189,8	157,1	-400,6	382,3	-381,3
Dont banques commerciales																				
Rééchelonnement de la dette 1994																				
Rééchelonnement de la dette 1997/98 (Termes de Naples)	205,0	138,0	110,0	212,0	186,5	123,0	155,4	96,6	79,3	587,7	223,4	189,4	62,0	0,0	334,4	195,9	209,7	755,4	90,8	166,1
Différence du champ de financement de la PNG											-23,9	0,0	-3,2	6,9	-31,2	8,1	-25,2	-5,2	-5,7	
Ajustement LC et CS																				
Erreurs et omissions/écart de financement	91,0	93,9	140,2	202,6	208,4	35,0	207,4	5,3	60,0	21,6	1,0	-14,2	4,6	-3,8	28,5	6,1	1,7	6,3	3,4	0,0
Rééchelonnement/restructuration																				
Aide financière		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0													

excédent /opér infér hors invt/dons projets

1) Après annulation de la dette

2) Y compris une provision en vue d'une opération de réduction de la dette vis-à-vis des banques commerciales

3) A l'exclusion des intérêts de retard sur la dette vis-à-vis des banques commerciales

Financement bancaire

Financement non bancaire

Financement non bancaire hors entrp ,vtes d'actifs & priv

-66,8 169,2 165,1 253,3
-30,8 182,2 -23,8 77,4 -45,2 57,8 -26,3 4,2
44,9 79,3 87,9 102,3 -77,0 -57,5 -40,3 59,7
0,0 49,1 54,2 90,4 -122,4 -127,6 -121,0 -111,1

A NNEXE IV A

Histogramme des 12 premières valeurs propres

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENT.	POURCENT. CUMULE
1	6.3679	53.07	53.07
2	1.8089	15.07	68.14
3	1.5750	13.13	81.27
4	0.9854	8.21	89.48
5	0.7059	5.88	95.36
6	0.2637	2.20	97.56
7	0.1863	1.55	99.11
8	0.0613	0.51	99.62
9	0.0270	0.23	99.85
10	0.0107	0.09	99.94
11	0.0048	0.04	99.98
12	0.0029	0.02	100.00

Coordonnées des variables sur les axes factoriels

VARIABLES	COORDONNEES				
	1	2	3	4	5
LIBELLE COURT					
PiB/tête	-0.40	0.56	0.62	-0.03	0.12
Cons. Publ.	-0.99	-0.09	-0.11	-0.01	-0.01
Solde budg.	-0.17	0.69	0.15	-0.23	-0.63
Exportation	-0.79	-0.49	0.25	0.13	-0.11
Sol. Com.courant	-0.44	-0.54	0.64	0.03	-0.24
Dette pub. ext.	-0.84	0.15	-0.45	-0.07	0.06
Serv dette pub ext.	-0.80	0.30	-0.41	-0.20	0.07
Espérance de vie	-0.08	0.26	-0.23	0.91	-0.21
Invest. pub.	-0.97	-0.18	-0.06	0.00	-0.04
Invest. priv.	-0.97	-0.06	-0.09	0.00	0.02
Indice Develop. Huma	-0.46	0.49	0.49	0.20	0.41

Matrice des corrélations

MATRICE DES CORRELATIONS

	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12
C2 PiB/tête	1.00										
C3 Cons. Publ.	0.26	1.00									
C4 Solde budg.	0.43	0.10	1.00								
C5 Exportation	0.17	0.79	-0.11	1.00							
C6 Sol. Com.courant	0.24	0.41	-0.07	0.76	1.00						
C7 Dette pub. ext.	0.18	0.85	0.16	0.49	-0.03	1.00					
C8 Serv dette pub ext.	0.25	0.81	0.27	0.30	-0.05	0.88	1.00				
C9 Espérance de vie	-0.01	0.07	0.06	0.01	-0.16	0.13	0.05	1.00			
C10 Invest. pub.	0.23	0.98	0.06	0.85	0.47	0.81	0.73	0.05	1.00		
C11 Invest. priv.	0.31	0.98	0.09	0.74	0.41	0.81	0.82	0.08	0.95	1.00	
C12 Indice Develop. Huma	0.69	0.35	0.22	0.24	0.16	0.24	0.29	0.12	0.32	0.38	1.00

Annexe IV B : Résultats du Groupe 1
(modèle à effets fixes)

```

. xtreg logpib_te logig logcg logsdg logdeg, re
Random-effects GLS regression           Number of obs   =       84
Group variable (i) : codepays           Number of groups =        4

R-sq:  within = 0.5723                   Obs per group:  min =       21
        between = 0.7893                   avg =            21.0
        overall = 0.6601                   max =            21

Random effects u_i ~ Gaussian           Wald chi2(4)    =    153.44
corr(u_i, X) = 0 (assumed)             Prob > chi2    =     0.0000

```

logpib_te	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
logig	-.0989457	.1383011	-0.72	0.474	-.3700109	.1721195
logcg	.8969111	.1729079	5.19	0.000	.5580179	1.235804
logsdg	.3784175	.0899951	4.20	0.000	.2020304	.5548046
logdeg	-.34896	.1113139	-3.13	0.002	-.5671312	-.1307889
_cons	.4487366	1.284922	0.35	0.727	-2.069663	2.967136

sigma_u	0					
sigma_e	.14898031					
rho	0	(fraction of variance due to u_i)				

Test du multiplicateur de Lagrange de Breuch et Pagan

```

Breusch and Pagan Lagrangian multiplier test for random effects:

logpib_te[codepays,t] = Xb + u[codepays] + e[codepays,t]

Estimated results:

```

	Var	sd = sqrt(Var)
logpib_te	.4551618	.6746568
e	.0221951	.1489803
u	0	0

```

Test:  Var(u) = 0
        chi2(1) = 304.02
        Prob > chi2 = 0.0000

```

Test de normalité des résidus

Variable	Skewness/Kurtosis tests for Normality			
	Pr(Skewness)	Pr(Kurtosis)	adj chi2(2)	joint Prob>chi2
e	0.258	0.673	1.50	0.4725

ANNEXE V.A : EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

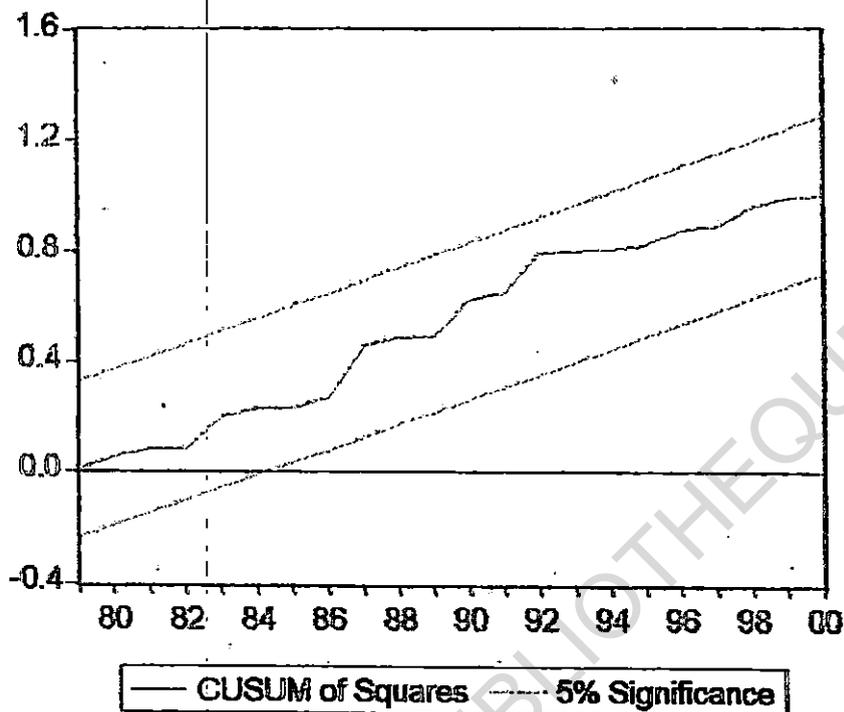
en milliards de francs 1996

	PIB réel	Fbcf privé	Fbcf public	Fbcf Total
1965	1 730,1	170,7	76,8	247,6
1966	1 868,0	177,9	92,5	270,4
1967	1 893,8	158,2	97,7	255,9
1968	2 188,9	170,7	91,5	262,2
1969	2 284,2	199,1	116,3	315,4
1970	2 457,8	248,2	133,7	381,9
1971	2 623,5	241,8	138,3	380,1
1972	2 794,3	254,4	110,3	364,7
1973	2 949,1	316,2	142,1	458,3
1974	3 035,2	302,6	146,3	449,0
1975	3 248,9	268,6	193,1	461,7
1976	3 638,0	334,7	248,3	583,0
1977	3 811,3	488,6	349,5	838,1
1978	4 188,7	536,4	439,0	975,4
1979	4 269,5	461,8	445,2	907,0
1980	4 596,0	351,6	309,1	660,7
1981	4 755,8	361,3	273,9	635,2
1982	4 765,3	252,0	323,7	575,7
1983	4 577,6	171,2	257,1	428,3
1984	4 550,5	114,8	58,6	173,4
1985	4 573,2	214,0	99,8	313,8
1986	4 646,4	256,7	125,9	382,6
1987	4 627,8	172,9	131,2	304,1
1988	4 678,7	162,1	112,9	275,0
1989	4 814,4	147,3	108,4	255,7
1990	4 761,4	107,1	78,0	185,1
1991	4 761,4	124,8	83,9	208,7
1992	4 756,7	105,9	86,4	192,3
1993	4 737,6	134,5	121,3	255,7
1994	4 832,4	203,0	119,0	322,0
1995	5 175,5	296,9	143,1	440,0
1996	5 527,4	232,1	102,3	334,4
1997	5 837,0	378,4	153,3	531,7
1998	6 175,5	443,8	180,7	624,5
1999	6 274,3	480,4	137,8	618,2
2000	6 130,0	344,6	76,5	421,1
2001	6 136,1	325,9	51,1	377,0
2002	6 038,0	322,0	69,8	391,8
2003	5 971,5	286,6	63,7	350,3

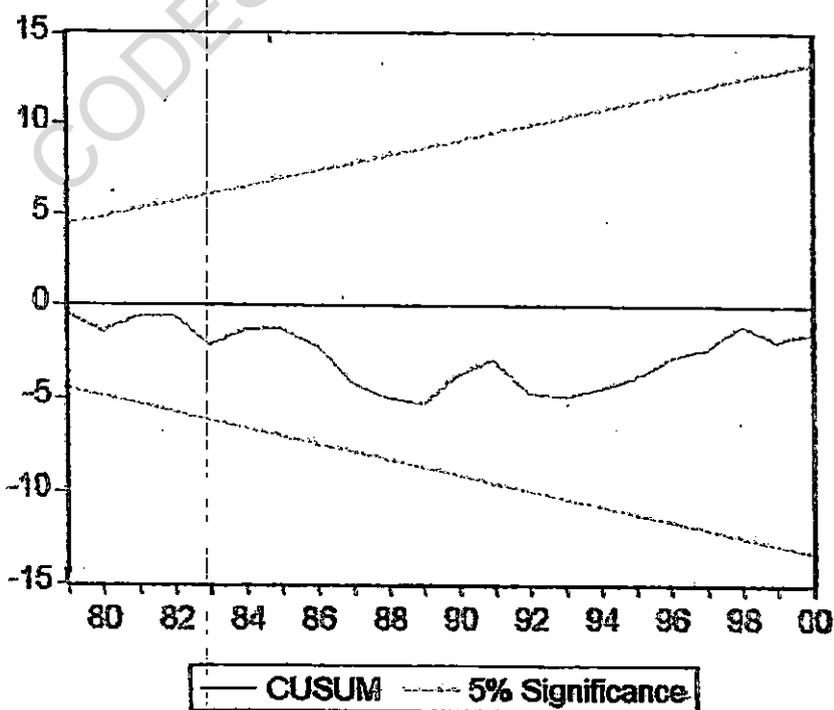
Source : MEMEF/DGE DCPE

Annexe V B Tests de stabilité du modèle à correction d'erreur

Test de CUSUM de stabilité ponctuelle du modèle à correction d'erreur



Test de CUSUM de stabilité structurelle du modèle à correction d'erreur



**Annexe VI A. : Procyclicité entre les variables budgétaires
et les variables de croissance.**

	CCG	CEX	CIDE	CIG	CIP	CPIB	CSD
CCG	1.000000	0.062777	-0.006641	0.410326	0.505090	0.817132	-0.514217
CEX		1.000000	0.334588	0.014255	0.485753	0.273886	0.239734
CIDE			1.000000	0.328081	0.378491	0.207588	0.172808
CIG				1.000000	0.830325	0.740774	0.172807
CIP					1.000000	0.772959	0.033006
CPIB						1.000000	-0.202161
CSD							1.000000

Annexe VI A2: Test de causalité de Granger entre les variables budgétaires et les variables de croissance (un retard)

Pairwise Granger Causality Tests

Sample: 1975 2000

Lags: 1

Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Probability
CEX does not Granger Cause CCG	25	6.98622	0.01485
CCG does not Granger Cause CEX		5.39178	0.02988
CIP does not Granger Cause CCG	25	1.85606	0.18687
CCG does not Granger Cause CIP		0.01563	0.90165
CPIB does not Granger Cause CCG	25	0.00134	0.97116
CCG does not Granger Cause CPIB		0.00361	0.95263
CSD does not Granger Cause CCG	25	0.29873	0.59018
CCG does not Granger Cause CSD		0.07115	0.79215
CIG does not Granger Cause CCG	25	1.61662	0.21684
CCG does not Granger Cause CIG		0.21207	0.64967
CIP does not Granger Cause CEX	25	2.96007	0.09938
CEX does not Granger Cause CIP		3.21280	0.08683
CPIB does not Granger Cause CEX	25	5.32704	0.03078
CEX does not Granger Cause CPIB		3.08267	0.09305
CSD does not Granger Cause CEX	25	0.34049	0.56548
CEX does not Granger Cause CSD		2.33522	0.14073
CIG does not Granger Cause CEX	25	0.90128	0.35275
CEX does not Granger Cause CIG		0.79126	0.38334
CPIB does not Granger Cause CIP	25	4.5E-06	0.99832
CIP does not Granger Cause CPIB		4.49081	0.04560
CSD does not Granger Cause CIP	25	1.92487	0.17922
CIP does not Granger Cause CSD		0.17462	0.68009
CIG does not Granger Cause CIP	25	0.08515	0.77317
CIP does not Granger Cause CIG		6.91674	0.01529
CSD does not Granger Cause CPIB	25	1.60607	0.21830
CPIB does not Granger Cause CSD		0.21664	0.64619
CIG does not Granger Cause CPIB	25	2.33425	0.14081
CPIB does not Granger Cause CIG		2.62362	0.11953
CIG does not Granger Cause CSD	25	1.60340	0.21867
CSD does not Granger Cause CIG		0.41312	0.52703

**ANNEXE VI B : PRO CYCLICITE ENTRE LES VARIABLES
BUDGETAIRES ET TCER**

	CCG	CIG	CIP	CTCER
CCG	1.000000			
CIG	0.233745	1.000000		
CIP	0.345466	0.569683	1.000000	
CTCER	0.249813	-0.114702	-0.454927	1.000000

**ANNEXE VI B2 : TEST DE CAUSALITE DE GRANGER ENTRE LES
VARIABLES BUDGETAIRES ET TCER**

Pairwise Granger Causality Tests
Sample: 1980 2001
Lags: 1

Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Probability
CIG does not Granger Cause CCG	21	0.31431	0.58196
CCG does not Granger Cause CIG		0.06498	0.80168
CIP does not Granger Cause CCG	21	1.28345	0.27212
CCG does not Granger Cause CIP		0.93701	0.34588
CTCER does not Granger Cause CCG	21	1.65240	0.21493
CCG does not Granger Cause CTCER		1.77724	0.19912
CIP does not Granger Cause CIG	21	0.60140	0.44811
CIG does not Granger Cause CIP		1.15337	0.29703
CTCER does not Granger Cause CIG	21	0.72992	0.40414
CIG does not Granger Cause CTCER		0.28958	0.59708
CTCER does not Granger Cause CIP	21	3.27574	0.08704
CIP does not Granger Cause CTCER		0.48775	0.49386

NB: Les séries sont les composantes de dépense publique : la consommation publique (Cg), l'investissement public (Ig) le service et le de la dette (Sd). Les variables de croissance économique sont : le PIB par tête (PIB), les exportations (Ex), l'investissement privé (Ip) et les investissements directs étrangers (IDE). Les séries sont renseignées sur la période 1975-2000

TCER: Taux de change effectif réel

ANNEXE VI C

COMPTES RESSOURCES - EMPLOIS DE LA COTE D'IVOIRE

CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU PIB en francs de l'année n-1 (en points de %)

mise à jour: 21 septembre 2006	1 996	1 997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
2.1. Ressources du PIB:											
Secteur primaire:	0,0	1,4	-0,2	0,4	2,6	0,1	-0,2	0,8	0,9	0,8	1,0
Agriculture vivrière, élevage	0,0	-0,4	-0,1	-1,0	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Agriculture d'exportation	0,0	1,8	0,0	-1,7	2,1	-0,4	-0,9	-0,1	0,0	0,0	0,0
Sylviculture	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extraction minière	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	0,3	0,3	0,5
Pêche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Secteur secondaire:	0,0	3,2	1,9	-1,4	-3,2	-0,7	-1,3	-2,3	0,2	0,4	0,6
Industries agro-alimentaires	0,0	0,4	-0,1	-1,1	-0,2	0,0	-0,8	-0,5	-0,1	0,0	0,1
produits pétroliers	0,0	0,1	0,2	-0,1	-0,3	-0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1
Energie (gazeaulec)	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,1
BTP	0,0	0,4	-0,1	-0,5	-0,9	-0,1	0,0	-0,8	0,0	0,0	0,1
Autres industries	0,0	1,9	1,8	-0,1	-1,7	-0,4	-0,8	-1,1	0,2	0,2	0,2
Secteur tertiaire:	0,0	1,0	-0,6	-2,6	-2,4	0,5	-0,7	-0,9	0,5	0,5	1,2
Transports, communications	0,0	0,2	-0,2	-0,8	-0,2	0,1	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
Commerce	0,0	0,1	-0,6	-0,7	-0,9	0,2	-0,4	-1,0	0,2	0,2	0,4
Services	0,0	-0,1	-0,9	-2,7	-0,9	0,1	-0,4	0,0	0,1	0,1	0,4
Droits et taxes à l'import	0,0	0,8	1,2	1,6	-0,4	0,1	0,3	0,0	0,1	0,2	0,2
PIB marchand	0,0	5,5	1,0	-6,8	-3,0	-0,1	-2,2	-2,4	1,6	1,7	2,9
Services des APU	0,0	0,1	0,1	-0,5	0,3	0,2	0,6	0,6	0,2	0,6	0,3
Services des APRI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
services entre ménages	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB non marchand	0,0	0,1	0,1	-0,5	0,3	0,2	0,6	0,6	0,3	0,6	0,3
PIB total	0,0	5,6	1,1	-4,2	-2,7	0,1	-1,6	-1,8	1,8	2,3	3,2
2.2. Emplois du PIB:											
FBCF:	0,0	1,2	1,8	-2,2	-4,7	-1,1	0,4	-1,1	0,4	0,3	0,4
ménages.	0,0	-0,6	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,3	0,0	0,1	0,1
sociétés.	0,0	0,6	1,1	-0,1	-2,8	-0,2	-0,2	-0,6	0,8	0,2	0,3
APU (TOFE)	0,0	1,2	0,5	-2,1	-1,9	-0,9	0,6	-0,2	-0,5	0,1	0,1
APRI (+ communes)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale	0,0	3,8	0,7	-6,9	-2,2	2,0	-1,5	1,5	1,1	0,9	1,1
Ménages	0,0	3,7	0,3	-6,5	-0,2	1,7	-3,6	2,0	0,4	0,4	0,5
APU	0,0	0,1	0,4	-0,4	-2,1	0,3	2,1	-0,5	0,7	0,4	0,5
APRI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation de stocks	0,0	0,7	0,7	-1,3	-0,5	1,7	-2,3	1,4	0,6	0,3	1,1
Contribution de l'extérieur	0,0	-0,1	-1,1	3,5	5,6	-2,4	1,8	-3,5	-0,2	0,8	0,6
Exportations	0,0	2,5	1,4	4,4	2,2	-2,1	1,3	-3,5	2,9	1,6	1,5
- Biens	0,0	2,1	0,9	4,7	2,3	-2,1	1,2	-3,5	2,8	1,4	1,4
- Services	0,0	0,4	0,5	-0,3	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Importations	0,0	2,5	2,4	0,9	-3,4	0,3	-0,5	0,0	3,1	0,8	1,0
- Biens	0,0	2,3	4,4	2,9	-2,9	0,0	-0,4	0,0	3,0	0,7	0,8
- Services	0,0	0,2	-2,0	-2,0	-0,5	0,3	-0,1	0,0	0,1	0,1	0,2

ANNEXE VI D INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE			
		Indice Production Industrielle	Taux de croissance
		<i>base 100 = 1984</i>	
1984	96,0	100,0	
1985	99,5	103,6	3,6%
1986	107,0	111,5	7,5%
1987	107,3	111,7	0,2%
1988	104,0	108,3	-3,0%
1989	102,3	106,5	-1,7%
1990	96,0	100,0	-6,1%
1991	93,5	97,4	-2,6%
1992	92,8	96,6	-0,8%
1993	94,3	98,2	1,6%
1994	96,5	100,5	2,4%
1995	106,5	110,9	10,4%
1996	120,0	125,0	12,7%
1997	134,0	139,6	11,7%
1998	148,0	154,2	10,4%
1999	153,2	159,5	3,5%
2000	140,8	146,7	-8,1%
2001	135,4	141,1	-3,8%
2002	129,5	134,9	-4,4%
2003			-100,0%

Source : MEMEF/BNETD

**ANNEXE VII A : TABLEAU DE SYNTHESE DES TAUX D'INTERET
EN VIGUEUR A FIN JANVIER 2004**

TAUX DEBITEURS				
BANQUES	TBB	TAUX D'INTERET DEBITEURS		DATE D'EFFET
		MINIMUM	MAXIMUN	TBB
BIAO-CI	10,70	10,70	16,70	20/12/02
BICICI	11,00	15,00	18,00	01/05/03
SGBCI	10,75	08,25	17,75	01/01/03
SIB	10,75	13,25	19,25	10/03/03
COBACI	10,75	12,75	17,75	01/02/03
BACI	10,75	8,00	18,50	01/02/03
CITIBANK	10,75	07,25	15,75	16/12/02
SOGEFINANCE	10,75	11,75	15,75	01/01/03
ECOBANK-CI	10,75	06,75	17,25	01/02/03
COFIPA INVESTMENT BANK (1)	10,75	12,75		
BOA	10,25	10,25	18,25	01/03/03
COFINCI	11,00	14,50	15,00	01/01/03
BHCI	10,50	12,50		01/05/03
CAA	10,00	11,00	16,00	30/09/98
STANDARD CHARTERED BANK	10,75	10,75	17,75	01/02/01
OMNIFINANCE	11,00	15,00	16,00	01/01/04
				01/01/02

- (1) Depuis le 09 août 200, la dénomination de la BIAO-INVESTISSEMENT change et devient COFIPA INVESTMENT BANK COTE D'IVOIRE (C I)

TBB : Taux de base bancaire

Source : BCEAO

ANNEXE VII B

EVOLUTION DU TAUX D'INTERET LEGAL DEPUIS 1989

(Calculé sur la base de l'article 1^{er} (nouveau) de la loi n° 638 du 31 juillet 1981 abrogeant l'article 1^{er} de la loi n° 77-523 du 30 juillet 1977 portant fixation du taux d'intérêt légal, limitation du taux d'intérêt conventionnel et répression des opérations usuraires, en cours de modification).

<u>Dates</u>	<u>Taux d'escompte</u>	<u>taux d'intérêt légal</u>
01 janvier 1989	09,50	
01 janvier 1990	11,00	09,50
01 janvier 1991	11,00	11,00
01 janvier 1992	11,00	11,00
01 janvier 1993	12,50	11,00
01 janvier 1994	10,50	10,50
01 janvier 1995	10,00	10,50
01 janvier 1996	07,50	07,50
01 janvier 1997	06,50	07,50
01 janvier 1998	06,00	06,50
01 janvier 1999	06,25	06,00
01 janvier 2000	05,75	06,25
01 janvier 2001	06,50	05,75
01 janvier 2002	06,50	06,50
01 janvier 2003	06,50	06,50
01 janvier 2004	05,00	06,50

Source : BCEAO

IX A : **CREDITS BANCAIRES ET DEPENSES DE L'ETAT**
en milliards de francs CFA

	Crédits bancaires		Sociale	Dépenses de l'Etat	
	Intérieur	Economie		fonctionnement	Investissement
1976	367	389	17	180	165
1977	525	601	23	208	340
1978	583	691	34	310	414
1979	672	786	54	368	420
1980	822	876	71	415	402
1981	1 018	957	110	438	341
1982	1 099	1 022	184	458	361
1983	1 312	1 101	227	482	339
1984	1 324	1 089	296	535	218
1985	1 289	1 067	277	597	145
1986	1 320	1 074	340	662	153
1987	1 335	1 150	399	651	123
1988	1 415	1 150	517	728	143
1989	1 336	1 107	615	652	93
1990	1 287	1 083	446	585	75
1991	1 280	1 064	361	552	102
1992	1 308	940	365	546	105
1993	1 260	884	379	537	91
1994	1 340	833	544	663	195
1995	1 509	999	603	669	280
1996	1 556	1 016	786	759	304
1997	1 680	1 140	922	814	372
1998	1 797	1 187	1 014	821	456
1999	1 791	1 118	954	891	353
2000	1 675	1 127	814	858	208
2001	1 671	1 219	767	904	143
2002	1 689	1 217	1 119	1 070	257
2003	1 496	1 093	1 079	1 180	186

Source : MEMEF/DGE/DCPE, BCEAO

IX B EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

(en pourcentage du PIB)*

	Exportations fob	Importations fob	Balance Commerciale	Balance des services (hors service de la dette)	Intérêts de la dette publique	Balance des transferts	Balance courante	Termes de l'échange (%)
1979	29,8	24,4	5,4	-11,6	-2,7	-6,2	-15,1	-2,7
1980	29,6	25,7	3,9	-11,7	-3,2	-7,0	-17,9	-17,7
1981	32,4	24,4	8,0	-11,1	-4,5	-5,9	-13,5	-16,2
1982	32,4	24,4	8,0	-9,4	-6,2	-5,9	-13,5	2,3
1983	30,6	22,0	8,6	-9,1	-8,0	-5,1	-13,6	5,8
1984	41,1	18,8	22,3	-8,3	-8,5	-4,3	1,2	8,5
1985	43,0	19,8	23,3	-8,3	-8,2	-3,8	2,9	-3,4
1986	34,8	17,9	16,9	-16,3	-6,0	-3,9	-3,3	8,7
1987	29,2	18,5	10,8	-16,8	-6,1	-3,5	-9,6	-17,9
1988	26,2	17,3	9,0	-16,7	-6,9	-4,4	-12,1	4,5
1989	27,6	18,2	9,4	-17,3	-7,7	-2,1	-9,9	-11,3
1990	27,0	16,8	10,1	-11,7	-7,8	-7,9	-11,3	-29,1
1991	25,8	17,0	8,8	-8,3	-6,1	-1,0	-10,3	-4,1
1992	27,2	17,3	9,9	-8,6	-6,0	-1,1	-8,1	-8,0
1993	24,2	17,0	7,2	-6,5	-6,8	-1,9	-8,6	-6,1
1994	35,8	19,8	16,0	-5,6	-6,6	5,4	6,7	3,5
1995	36,5	23,0	13,5	-10,5	-5,5	0,5	-3,3	18,8
1996	40,0	22,9	17,1	-10,5	-4,6	-2,9	-1,5	5,2
1997	40,4	22,9	17,4	-9,6	-3,9	-3,4	-0,1	13,4
1998	35,5	21,8	13,6	-7,2	-3,4	-8,7	-2,3	-2,0
1999	36,6	21,3	15,3	-7,0	-3,5	-9,2	-1,0	-7,9
2000	35,4	21,5	13,9	-7,0	-3,5	-9,2	-2,3	-21,6
2001	35,6	21,4	14,2	-6,4	-3,0	-8,3	-0,6	20,0
2002	43,6	19,8	23,8	-8,1	-2,9	-9,2	6,5	7,4
2003	41,0	10,5	17,7	-12,1	-2,3	-3,3	2,3	-6,1

Sources : BCEAO, Rapports sur la balance des paiements ; rapports FMI, DPCE, BAD

*-sauf indication contraire-

TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations.....	2
Liste des tableaux.....	3
Liste des graphiques.....	4
Introduction générale.....	5
Problématique.....	5
Objectifs, hypothèses et méthodologie.....	9
Justification du plan.....	10
Principaux résultats et recommandations.....	12
Principaux résultats de la thèse.....	12
Recommandations.....	16
PREMIERE PARTIE: LE BUDGET ET LA CROISSANCE ECONOMIQUE: APPROCHES THEORIQUE ET PRATIQUE.....	20
Chapitre I: Financement budgétaire et croissance économique: Considérations théoriques et empiriques.....	23
1.1 Politique budgétaire et croissance économique dans la littérature théorique contemporaine.....	23
1.1.1 Effets des dépenses publiques et du solde budgétaires sur la croissance économique.....	24
1.1.2 Rôle de l'impôt dans la couverture des activités budgétaires de l'Etat et dans la croissance.....	26
1.1.3 Problèmes posés par le financement du déficit budgétaire.....	27
1.2 Quelques repères théoriques pour l'analyse du financement budgétaire et de la croissance économique en Afrique.....	32
1.2.1 Causes, remèdes des déséquilibres économiques et résultats.	32
1.2.2 Structures optimales des dépenses publiques et des recettes fiscales.....	36
1.2.3 Taille optimale de l'Etat.....	38
1.3 Essai de synthèse de la littérature appliquée récente sur le financement budgétaire et la croissance en Côte d'Ivoire.....	41
1.3.1 Rapport entre les dépenses publiques, le solde budgétaire et et le croissance économique en Côte d'Ivoire.....	41
1.3.2 Rapport entre ressources budgétaires et croissance.....	42

Chapitre II: Evolution du financement budgétaire et de la croissance économique en Côte d'Ivoire.....	44
2.1 L'interventionnisme accentué des deux premières décennies d'indépendance.....	44
2.1.1 Politique volontariste pour impulser la croissance.....	44
2.1.2 Mécanismes de financement et de la croissance.....	46
2.1.3 Limites de la politique financière et leurs conséquences.....	48
2.2 Gestion de la crise financière de 1980 à 1993 et croissance économique... ..	50
2.2.1 Les deux premiers PAS de 1981 à 1986.....	51
2.2.2 La récession de 1987 à 1989 et la suspension du PAS en 1988.....	54
2.2.3 Les programmes de stabilisation et de relance économique de 1990 à 1993	55
2.3 Politique financière de la dernière décennie en vue de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté.....	59
2.3.1 Assainissement des finances publiques en vue de la relance de l'économie	59
2.3.2 Gestion de la politique financière en période d'instabilité socio politique.....	62
Chapitre III: Appréciation du financement budgétaire ivoirien en rapport avec les objectifs de croissance économique	68
3.1 Analyse du rendement et de l'efficacité du système fiscal	68
3.1.1 Appréciation du rendement du système fiscal ivoirien.....	69
3.1.2 Appréciation de l'efficacité du système fiscal ivoirien.....	77
3.2 Contribution du portefeuille des titres publics au financement budgétaire et à la promotion de la croissance	79
3.2.1 Rendement du portefeuille des actions	79
3.2.2 Rendement des opérations de désengagement de l'Etat par la restructuration de son portefeuille	80
3.3 Analyse de la contribution de la dette publique au financement de la croissance.....	82
3.3.1 Politique d'endettement et croissance du PIB.....	82
3.3.2 Rapport entre évolution de la dette et celle du PIB.....	84
3.3.3 Problèmes posés par la gestion des projets cofinancés.....	86
Conclusion de la première partie.....	89

DEUXIEME PARTIE: TRANSMISSION DU FINANCEMENT BUDGETAIRE
A LA CROISSANCE ECONOMIQUE PAR LES DEPENSES
PUBLIQUES.....92

**Chapitre IV: Impact des dépenses publiques sur la croissance économique:
en Afrique: une analyse transversale.....94**

4.1	Classification des pays africains selon les principaux agrégats macroéconomiques.....	94
4.1.1	Rappel sur la méthode d'analyse et définition de variables pertinentes.....	94
4.1.2	Choix et interprétation des axes factoriels	96
4.1.3	Positions des pays dans le plan factoriel... ..	97
4.2	Détermination de relations entre dépenses publiques et objectifs de croissance.....	99
4.2.1	Régression du PIB/tête sur les dépenses publiques en Afrique.....	99
4.2.2	Analyse économiques des estimations des données De panel.....	104
4.2.3	Liens entre performances économiques et indices de développement humain.....	110

Chapitre V: Effets des dépenses publiques et du solde budgétaire sur les objectifs de croissance en Côte d'Ivoire: une étude économétrique.....112

5.1	Analyse des effets de court et long terme des dépenses Publiques sur les objectifs de croissance.....	112
5.1.1	Changements structurels intervenus dans l'évolution du PIB/tête et stationnarité des séries chronologiques.....	113
5.1.2	Effets des dépenses publiques sur le PIB/tête à court et long terme.....	115
5.1.3	Niveau d'investissement public requis pour la croissance à court et moyen terme.....	117
5.2	Analyse conjoncturelle des effets des soldes publics sur la croissance économique.....	120
5.2.1	Etude de la procyclicité entre soldes publicet extérieur	121
5.2.2	Etude des relations entre solde budgétaire et PIB.....	124

Chapitre VI: Impact des dépenses publiques sur les facteurs de croissance et de développement humain.....131

6.1	Contribution globale des dépenses publiques à la promotion de l'investissement privé et de la compétitivité.....	131
6.1.1	Des investissements publics pour promouvoir le secteur privé.....	132
6.1.2	Effets des dépenses publiques sur la compétitivité.....	134
6.2	Impact des dépenses publiques sur les branches motrices de l'économie ivoirienne.....	135
6.2.1	Transmission des dépenses publiques à la croissance du PIB par les branches motrices du secteur primaire.....	136
6.2.2	Transmission des dépenses publiques à la croissance du PIB par les branches des secteurs secondaire et tertiaire.....	137
6.2.3	Problèmes posés par le désengagement de l'Etat du secteur industriel.....	140
6.3	Contribution des dépenses publiques à la lutte contre la pauvreté	144
6.3.1	Implication des pauvres dans les activités de production	144
6.3.2	Amélioration des conditions de vie des pauvres.....	145
6.3.3	Investissements publics dans les secteurs sociaux.....	146
	Conclusion de la deuxième partie.....	149

TROISIEME PARTIE: OPTIMISATION DU FINANCEMENT BUDGTAIRE POUR UNE CROISSANCE EQUILIBREE EN CÔTE D'IVOIRE..... 152

Chapitre VII Détermination du niveau optimal de dépense publique et de pression fiscale par calibrage du modèle de croissance endogène de Barro.....154		
7.1	Présentation du modèle de Robert Barro.....	154
7.1.1	Hypothèses du modèle de Barro.....	155
7.1.2	Caractéristique essentielle de la fonction de production du modèle de Barro.....	156
7.1.3	Résolution du modèle.....	157
7.2	Calibrage numérique du modèle de Barro appliqué à la Côte d'Ivoire	161
7.2.1	Détermination du taux de pression fiscale optimale pour la Côte d'Ivoire.....	161
7.2.2	Détermination des paramètres d'état stationnaire	162
7.2.3	Détermination des paramètres de l'économie réelle... ..	164
7.3	Implications analytiques des résultats trouvés.....	168

Chapitre VIII: Accroître la performance du système fiscal ivoirien.....	170
8.1 Déterminer la flexibilité du système fiscal ivoirien.....	170
8.1.1 Calculer des élasticités du système fiscal	170
8.1.2 Elargir l'assiette fiscale.....	177
8.2 Evaluer et maîtriser les coûts de la fiscalité supportés par l'Etat....	180
8.2.1 Compléter les taux de réalisation par les coûts générés par l'imposition.....	180
8.2.2 Cerner l'opportunité de certaines exonérations et de certains dégrèvements.....	182
8.2.3 Mener des actions plus vigoureuses contre la fraude et l'évasion fiscales.....	182
8.3 L'impôt, l'investissement et la croissance économique.....	185
8.3.1 la rationalisation de la fiscalité.....	185
8.3.2 la politique d'attraction des investissements.....	188
8.3.3 Des dispositions du PASCO à mettre en œuvre de manière rationnelle.....	190
Chapitre IX: Rechercher un meilleur rendement des portefeuilles de l'Etat ..	193
9.1 Améliorer la gestion du portefeuille des actions de l'Etat.....	193
9.1.1 Maximiser les ressources issues des entreprises publiques .	193
9.1.2 Maximiser les ressources issues des privatisations et liquidations.....	195
9.2 Accroître la performance du portefeuille des obligations de l'Etat...197	
9.2.1 Contexte des émissions des titres publics.....	197
9.2.2 Accroître la performance des titres publics	200
9.3. Accroître la performance du portefeuille de la dette publique	202
9.3.1 Apurer la dette intérieure pour relancer la croissance.....	203
9.3.2 Accroître la performance de la dette extérieure.....	207
Conclusion de la troisième partie	209
CONCLUSION GENERALE.....	209
Bibliographie.....	219
Annexes.....	231

